MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME SEIZIÈME (1873) — Nos 1 et 2

ANGERS

IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1873

SOMMAIRE.

Pages.

Le 29e régiment de Mobiles (Maine-et-Loire), pendant les campagnes de la Loire et de l'Est, 1870-1871. — M. le Dr Pissot 5

Chroniques Craonnaises, par M. de Bodard de la Jacopière. — M. d'Espinay 95

Hippolyte Flandrin. Les Frises de Saint-Vincent-de-Paul. — M. Henry Jouin 105

Le Dépôt de mendicité d'Angers en 1873. — M. Léon Cosnier 131

Nécrologie. M. de Caumont. — M. d'Espinay 156

Quelques mots sur la musique actuelle. — M. El. Lachèse. 161

Le Tumulus de Pocé 172

La Théorie géogénique et la science des anciens, par M. l'abbé Choyer. — M. d'Espinay 177

M. Choyer à ses critiques d'Angers 197

Le pèlerinage de Chartres du 26 mai 1873. — M. Paul Belleuvre 234

Nécrologie. M. Legeard de la Dyriais 253

La légende de saint Nicolas. Anecdote. — M. le Dr Grille. 265

Procès-verbaux des séances :

Séance du 29 janvier 1873 271

— 5 mars 275

— 26 mars 287

— 30 avril 290

— 30 mai 297

— 27 juin 304

SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS).

N. 816.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME SEIZIÈME

ANGERS

IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1873

LE

29e RÉGIMENT DE MOBILES

(Maine-et-Loire)

PENDANT LES CAMPAGNES

DE LA LOIRE ET DE L'EST

(1870-1871)

Nous étions au commencement du mois d'août de cette fatale année 1870. Les revers de la veille avaient montré combien il fallait à la France de soldats pour opposer une digue au flot de l'invasion allemande.

La garde mobile, dont l'organisation était à peine ébauchée sur le papier, fut appelée sous les armes. Partout on s'occupa avec une fiévreuse activité de former ses bataillons.

Dans notre département, dès le 9 août, les officiers étaient nommés et les hommes réunis à Angers, Saumur et Cholet. Immédiatement on organisa les compagnies

et l'on commença à exercer les soldats. Quelques jours plus tard, des conseils de révision se réunissaient dans les trois lieux de rassemblement que nous venons d'indiquer, et, le 22 août, trois premiers bataillons étaient définitivement formés, le premier à Angers sous les ordres du commandant de Place, le second à Saumur sous ceux de M. de Paillot; le troisième à Cholet avait M. Arnous-Rivière pour chef.

L'effectif de chaque compagnie fut fixé à 172 hommes, et chaque bataillon compta ainsi 1200 hommes. Le reste du contingent forma les dépôts qui se composèrent principalement des hommes mariés et de ceux qui, atteints d'infirmités légères, étaient moins aptes que les autres à faire campagne.

Le 5 septembre, les trois bataillons formèrent le 29e régiment de mobiles, et le commandant de Paillot, du second bataillon, nommé lieutenant-colonel, fut mis à la tête du régiment. Le capitaine de la Cochetière, promu au grade de commandant, remplaça M. de Paillot dans le commandement du deuxième bataillon.

Le colonel vint à Angers pour s'occuper, concurremment avec la préfecture, de l'équipement des hommes.

Nos mobiles furent d'abord armés de fusils à piston; on leur donna des ceinturons et des cartouchières, et leur premier habillement se composa d'une blouse de toile bleue. On leur apprit le maniement d'armes, l'école du soldat, celle des tirailleurs, et on leur fit faire fréquemment des promenades militaires pour les habituer à la marche.

Le 17 septembre, d'après le décret du gouvernement qui ordonnait de soumettre la nomination des officiers

à l'élection des soldats, on procéda dans les trois bataillons à ces élections qui changèrent sensiblement la composition des cadres.

Telle était, en quelques mots, l'organisation du régiment, quand arriva l'ordre de départ. Le 22 septembre, le premier bataillon quittait Angers et était dirigé par erreur sur Rouen. Le 25, au soir, les deuxième et troisième bataillons partaient de Saumur et de Cholet à destination de Bourges. Le deuxième bataillon suivit la voie de Tours à Vierzon; le troisième passa par Orléans qui n'était pas encore occupé, et prit la ligne d'Orléans à Vierzon. Les deux bataillons arrivèrent le 26 à Bourges, le premier à trois heures de l'après-midi, le second à neuf heures du soir. Le deuxième bataillon fut cantonné dans des baraquements en planches construits entre la fonderie de canons et le polygone. Le troisième fut caserné au lycée.

Cependant, le premier bataillon, après un séjour à Rouen d'environ quarante-huit heures, avait été dirigé sur la vallée de l'Andelle où on l'avait disséminé sur plusieurs points, la droite à Romilly, et la gauche à Fleury. Le 29, ce bataillon quittait la vallée de l'Andelle, prenait le chemin de fer à Pont-de-l'Arche et arrivait le 31 à Bourges. A son arrivée, on fut obligé, à cause de l'encombrement général, de répartir les compagnies dans plusieurs établissements scolaires ou religieux de la ville.

Pendant notre séjour à Bourges, le temps fut employé à l'équipement définitif de nos soldats et à des exercices journaliers, régulièrement faits de six heures à dix heures du matin, et de deux heures à cinq heures du soir. Les

trois bataillons étaient exercés isolément, le premier sur la place d'armes, le deuxième au polygone, le troisième dans les prairies de Saint-Doulchard, près de la ligne du chemin de fer. On s'appliqua surtout alors à rendre familières à nos mobiles les manœuvres de l'école de bataillon, à les faire marcher avec ensemble, à leur inculquer le maintien militaire sur les rangs, à la caserne et dans les rues. Aussi pouvons-nous dire sans forfanterie que parmi les corps de troupes réunis en ce moment à Bourges, le nôtre fut remarqué, grâce à sa bonne tenue et à son entrain, par tous, civils et militaires, et par le général Martineau-Deschenez lui-même. Ce général, qui arrivait d'Afrique pour prendre le commandement de la 2e division du 15e corps, dont nous faisions partie, reçut les officiers du régiment et leur parla des efforts multipliés qu'allait exiger la nouvelle campagne. Quelques jours plus tard, avant notre première affaire d'Artenay, le général Lamotte-Rouge, envoyé comme général en chef de l'armée de la Loire, les recevait à son tour à l'hôtel de la préfecture. Ce général qui connaissait mieux que personne les éléments dont était formé notre régiment, manifesta hautement la confiance qu'il avait dans le courage et la discipline des fils de l'Anjou.

On s'occupait aussi avec le plus grand soin de la distribution des effets d'habillement, d'équipement et de campement, au fur et à mesure de l'arrivée à la gare des ballots expédiés d'Angers par le capitaine-major. Malheureusement, la plupart, pour ne pas dire la totalité, de ces effets étaient de mauvaise qualité, mal confectionnés, et trop étroits pour beaucoup de nos hommes.

Enfin on procéda à l'armement. Les fusils à piston furent remis à l'artillerie de la place, et nos soldats reçurent en échange le fusil modèle 1866. Quand ils eurent entre les mains cette arme perfectionnée dont ils avaient entendu parler tant de fois, ils la tournèrent en tous sens, prenant un plaisir infini à en démonter et à en remonter les pièces. Puis ils se regardaient les uns les autres avec une sorte de fierté, se promettant de faire bon usage de ces chassepots qu'ils désiraient si ardemment.

Les derniers préparatifs consistèrent dans la remise au régiment de quatre voitures destinées au transport des bagages des officiers, une pour le colonel, les autres pour les bataillons. On donna une caisse à l'officier payeur, des chevaux aux médecins. Quant aux cantines médicales, l'intendance ne les distribua aux corps de troupes qu'à Salbris, quelques jours seulement avant notre départ pour la Loire. Les premiers médicaments et linges à pansements nous furent offerts par l'Hôtel-Dieu de Bourges qui, le jour du départ, nous envoya une caisse remplie de ces objets.

C'était le 12 octobre. Les bataillons quittèrent leurs casernements respectifs et se dirigèrent avec armes et bagages vers la gare où ils s'embarquèrent successivement. Le premier bataillon, parti à une heure de l'après-midi, arrive à sept heures du soir à Salbris, station située à vingt-six kilomètres de Vierzon, sur la ligne de Paris. Il va camper à gauche du chemin de fer, dans l'espace compris entre la petite rivière de la Sauldre en avant, la route de Romorantin en arrière, la voie ferrée à droite et un petit bois à gauche. Le deuxième batail-

lon, parti à trois heures, arrive à neuf heures du soir; le troisième enfin, parti de Bourges à sept heures du soir, arrive dans la nuit à une heure du matin, par une pluie battante et une obscurité complète.

Ignorant les premières notions du campement, tous essaient de dresser leurs tentes, mais beaucoup ne peuvent réussir à se mettre à l'abri et passent le reste de la nuit à enfoncer leurs piquets et à tendre leurs toiles. Une grand' garde, commandée par le capitaine Breton, de la 3e compagnie du 3e bataillon, explore le petit bois et les bords de la rivière.

Le lendemain matin on rectifie le campement, on consolide les tentes, on se sèche, on se met à faire la soupe; mais bientôt force est de renverser les marmites. Un ordre de départ vient d'arriver, vite le camp est levé, les hommes sont sur les rangs. On part.

Le régiment traverse Salbris à onze heures et demie, prend sa place dans la colonne et suit la grande route d'Orléans contiguë dans presque tout son parcours à la ligne du chemin de fer. La chaleur est accablante, on marche avec difficulté. A peine peut-on trouver, dans les maisons qui bordent la route d'Orléans un peu d'eau pour se désaltérer. Après une petite halte à Nouan-le-Fuzelier, on se remet en marche pour la Motte-Beuvron où l'on arrive à sept heures du soir. La colonne entière descend dans les prairies situées à droite de la route, sur les bords du Beuvron, où elle fait une halte d'une heure. Les hommes fatigués par cette première marche déjà si longue et faite presque d'une seule traite, ont à peine le courage de prendre quelque nourriture. A huit heures le régiment remonte sur la route, tra-

verse la Motte et se dirige péniblement sur la Ferté-Saint-Aubin.

On s'arrête vers dix heures dans un endroit situé en face du château des Muids, et l'on va camper au milieu des terres labourées, sur la lisière d'un bois. Harassés, nous tombons à terre en arrivant. Presque aussitôt nous apprenons qu'il faudra repartir dès le point du jour. Alors beaucoup n'ayant ni la force ni l'énergie de déployer les tentes, se couchent dans les sillons, enveloppés dans leurs couvertures. Bientôt un brouillard épais les pénètre jusqu'aux os, et, pour s'échauffer, les uns vont et viennent dans le camp, les autres se dirigent vers les feux où ceux qui ne dorment pas font la soupe ou le café.

Le lendemain, 14 octobre, à sept heures du matin, le camp est levé et nous nous mettons en route pour la Ferté. En partant, nous remarquons une particularité que présente notre campement. Les troupes laissent toujours dans les endroits où elles s'arrêtent quelque temps, des débris de vêtements, des ustensiles, des restes d'aliments. Mais ici on voyait plus. Nos mobiles ne se figuraient pas, en quittant Bourges, avoir d'aussi longues marches à faire; aussi avaient-ils mis sur leur dos tout ce qu'ils avaient apporté de chez eux. Le fardeau était beaucoup trop lourd, surtout pour des gens non habitués à porter le sac. Ils s'en étaient aperçus la veille. C'est pourquoi ils s'étaient déchargés, avant de quitter le camp, de tout ce qu'ils avaient jugé inutile ou trouvé trop pesant. Les vivres eux-mêmes ne furent point épargnés. On avait fait à Salbris des distributions pour quatre jours. Pour alléger leurs sacs, les hommes laissèrent

une assez grande quantité de viande, de pain et de biscuit. Dès le lendemain, ils s'en repentirent, et les jours suivants encore plus.

Le régiment quitta donc le château des Muids le 14 octobre. A dix heures, il arrivait, après avoir dépassé la Ferté-Saint-Aubin, au château de la Charmille, situé à deux kilomètres environ au delà du village. Immédiatement nous prenons nos positions sur les hauteurs à gauche et sur la lisière du parc du château. On se range en bataille, on forme les faisceaux et l'on attend des ordres. Le premier bataillon tout entier est envoyé en grand'garde. Vers trois heures de l'après-midi, un officier d'état-major de la division vient avertir le colonel de tenir son régiment prêt. On craignait une attaque. En un instant, les hommes furent sous les armes et les bagages prêts à partir. Cette alerte n'eut pas de suite. Une heure après les faisceaux étaient reformés, l'ordre était donné de camper, et les hommes se mettaient à faire la soupe. La nuit venue, les feux furent soigneusement éteints et l'on se coucha dans le plus grand silence. Vers huit heures, nous reposions déjà presque tous sous nos tentes, quand subitement le cri : Aux armes! est poussé sur plusieurs points à la fois. Aussitôt chacun est à son poste. Mais au bout de quelques instants, nous apprenons que cette seconde alerte est aussi fausse que la première. On ne sait au juste ni par qui, ni pourquoi l'alarme a été donnée. On raconte que c'est un soldat qui entendant passer sur la route voisine du camp un peloton de cavaliers, a crié : Aux armes! Les hommes quittent les faisceaux derrière lesquels ils se tenaient debout et retournent se coucher. Une heure après,

vers neuf heures, le colonel reçoit l'ordre de renvoyer de suite à Nouan les voitures régimentaires sous la garde d'une escorte et la conduite de l'officier payeur.

Le lendemain matin, 15 octobre, le camp est levé à six heures et demie. On repasse à la Ferté et l'on reprend la route qu'on a suivie la veille. Les flancs de la colonne sont protégés par la 1re compagnie de chaque bataillon envoyée en tirailleurs. Nous revoyons notre campement des Muids, et nous arrivons vers dix heures à la Motte-Beuvron où nous faisons une grande halte d'une heure. Chacun profite de ce repos pour casser et manger un biscuit qu'il tire de sa poche. C'est que les vivres sont rares; on ne les a pas économisés et il n'y a pas eu de distribution depuis Salbris. Le régiment se remet en marche et arrive à Nouan à deux heures de l'après-midi.

Nous allons camper au delà du village, dans des champs situés à droite de la route et du chemin de fer. Le lendemain dimanche, 16 octobre, séjour à Nouan-le-Fuzelier. Nous en profitons tous pour transmettre à nos familles l'impression produite sur nos esprits par ce rude début dans la vie des camps. Dans la nuit l'ordre arrive de partir à six heures. Le lendemain 17, nous levons le camp à l'heure indiquée, mais l'artillerie qui passe sur la grande route, se dirigeant sur Salbris, retarde le mouvement. A neuf heures seulement, nous quittons Nouan et prenons la route de Pierrefitte. A une heure de l'après-midi nous arrivons dans ce village et nous défilons devant le général de division. Nous traversons le village, puis la rivière, et nous allons camper à quatre kilomètres au delà, sur un

plateau situé à droite de la route. Les trois bataillons prennent leurs positions respectives et s'établissent derrière les taillis qui couronnent le plateau. On séjourne près de cinq jours dans ce campement où chacun se refait un peu de ses fatigues. Mais si nous jouissons de quelque repos, nous ne pouvons qu'à grand'peine nous procurer des vivres. Les distributions se font pourtant régulièrement, malheureusement l'intendance ne donne que du biscuit. Nous cherchons partout du pain, il n'y en a pas chez les habitants. Le 19, nous avons enfin la bonne fortune de découvrir le village de Souesmes où nous nous ravitaillons à loisir.

Le 21 octobre vers dix heures du soir, le colonel reçoit pour le lendemain un ordre de départ ainsi conçu : « A cinq heures, départ des équipages ; à six heures, départ du régiment. » Nous quittons donc le lendemain, 22 octobre, notre campement de Pierrefitte.

La division entière se dirige sur Salbris. Notre régiment forme l'arrière-garde fournie par le troisième bataillon. A midi nous arrivons. On nous fait camper à gauche de la route, autour de la ferme de Châtillon. Nous séjournons dans ce campement les 22, 23, 24, 25 et 26 octobre. Durant ces cinq journées la pluie ne cesse de tomber, le vent souffle par rafales et menace, la nuit, de renverser nos tentes. La terre ne tarde pas à être détrempée par cette pluie presque continuelle, et le camp n'offre bientôt, surtout dans la partie voisine de la maison de ferme, qu'une boue où l'eau séjourne ici par flaques, et là coule sous les tentes en se creusant elle-même des rigoles. De telles conditions hygiéniques de campement engendrèrent une épidémie de dys-

senterie qui sévit particulièrement sur notre régiment.

Le 29 octobre, personne ne s'attendait à un mouvement pour la journée, quoique depuis plusieurs jours, le bruit de notre prochain départ par le chemin de fer courût dans le camp, lorsqu'à onze heures du matin, ordre arrive de partir en toute hâte. Bientôt après le régiment passait au milieu de la ville, laissait à l'entrée de la route de Vierzon la deuxième compagnie du second bataillon, pour accompagner le convoi qui suivait la voie de terre, traversait la ligne du chemin de fer, et, se dirigeant sur la route de Romorantin, passait devant son premier campement.

A un kilomètre environ de Salbris, les bataillons se rangèrent séparément dans les champs situés à gauche de la route, en attendant leur embarquement. La nuit vint, et l'on donna l'ordre de camper. Comme on pouvait craindre une attaque des Prussiens venant s'opposer au mouvement que nous opérions, les grand'gardes furent placées soigneusement, le nombre des sentinelles et des petits postes augmenté pour surveiller les bords de la Sauldre et le petit bois placé de l'autre côté de la route de Romorantin. Vers sept heures du soir, le colonel recevait l'ordre de conduire le régiment à la gare le lendemain matin, à six heures. Le planton lui remit en outre un pli cacheté avec un ordre écrit de ne l'ouvrir qu'après avoir passé Vierzon. Le lendemain, à quatre heures, nos mobiles faisaient le café. A cinq heures le camp était levé et nous nous dirigions vers la gare. Arrivés près du chemin de fer, nous nous arrêtâmes ; les trains qui devaient nous emmener n'étaient pas encore prêts. Nous fûmes obligés d'attendre jusqu'à

dix heures du matin, le moment de notre départ. On nous fit enfin avancer sur la voie ferrée, et chaque bataillon gagna le train qui devait le transporter. Le colonel monta dans le wagon du général, et chaque bataillon détacha un officier chargé de reconnaître à l'arrivée l'emplacement qui lui était désigné pour l'indiquer au commandant à sa sortie du train. A midi le régiment était embarqué et le premier train partait. Les autres suivirent à dix minutes d'intervalle. Vers deux heures on arrivait à Vierzon. Après une demi-heure d'arrêt, nous repartions sur la route de Tours. Nous passâmes à Tours et à Blois dans le courant de la nuit; le lendemain à cinq heures du matin, nous arrivions à Mer, station située entre Blois et Orléans, avant Beaugency. En descendant du chemin de fer nous prenons la route de Marchenoir et nous allons camper à trois kilomètres au nord de Mer, au milieu des champs, sur de petites éminences situées à droite de la route.

Nous sommes au 29 octobre. M. de Terves, capitaine de la huitième compagnie du premier bataillon, est nommé commandant de la compagnie des éclaireurs. Il prend pour former ce corps cinquante hommes de sa compagnie, avec deux sergents et quatre caporaux. Nous séjournons au camp de Mer le 29 et le 30. C'est là que nous apprenons la nouvelle foudroyante de la reddition de Metz. Nos cœurs se serrent, car, à la douleur causée par cette honteuse et fatale capitulation, vient s'ajouter la certitude désespérante de l'arrivée rapide du prince Frédéric-Charles.

Le 31, à dix heures du matin, nous levons le camp et faisons un mouvement en avant. Nous arrivons vers

midi à Séris, village situé à six ou sept kilomètres de Mer. Le régiment est rangé en bataille à l'est du village et campe dans cet ordre. Nous passons la journée du 1er novembre à Séris. Le 2, à sept heures du matin, le régiment change de position et opère un léger mouvement vers l'est. Il s'étend en ligne de bataille, le premier bataillon à la gauche, le troisième à la droite, dans un pli de terrain au sud-ouest du petit village de Lussay. Nous comptions rester là plusieurs jours; aussi l'on bâtit, dans de petites carrières de moëllons placées en avant du camp, des murs pour abriter les cuisines du vent du nord qui souffle dans la plaine. Chacun dresse sa tente avec soin et l'entoure de pierres et de gazon pour la consolider. Nous reposions paisiblement quand, à minuit, le colonel reçoit l'ordre de faire lever le camp dès le point du jour. Le 3 à six heures du matin, nous quittons notre campement, et nous allons reprendre à Séris la route de Mer. Il fait un froid glacial. Heureusement, dans le courant de la journée, le soleil vient nous réchauffer.

Après avoir traversé Mer, nous suivons la route qui mène à la Loire et nous arrivons au pont suspendu. Ce pont, dont la moitié des boulons avait été enlevée, devait être coupé en cas de retraite. Le régiment le traverse avec prudence par escouade; le défilé dure au moins une heure.

Après avoir passé la Loire, nous arrivons au petit village de Muides et prenons la route qui conduit au parc de Chambord. Nous y entrons par la porte dite de Muides. Le premier bataillon va camper au nord du parc, dans la partie comprise entre la clôture du parc,

la route de la Fleur-de-Lys et celle du Chancelier ; le deuxième bataillon campe à l'est, entre la clôture, la porte de Thoury et celle de Levis ; le troisième bataillon, après avoir fait une grande halte à moitié chemin environ, entre la porte de Muides et le château, arrive à Chambord à une heure de l'après-midi et établit son campement sur la vaste pelouse qui s'étend devant la façade orientale du château.

Les trois bataillons fournissent six compagnies de grand'gardes, qui vont occuper les postes de Thoury, de Muides, de Bracieux, de Montfrault et les pavillons de la Chaussée et de Saint-Dyé. Nous passons les journées du 4 et du 5 au château de Chambord. Nous profitons de ce loisir pour visiter et admirer cette merveille de la Renaissance, sa lanterne et son escalier central, unique au monde.

Le 6 novembre, à six heures du matin, les trois bataillons opèrent un petit mouvement chacun de leur côté. Le premier bataillon lève le camp pour se distribuer comme il suit : la première compagnie garde la porte de Bracieux, la deuxième celle de Montfrault, la troisième celle de la Chaussée, la quatrième celle de Saint-Dyé, la huitième celle de Thoury, les cinquième et sixième compagnies sont en grand'gardes à Dhuison. Le troisième bataillon vient s'établir à gauche de la porte de Muides, et le deuxième à droite de la même porte.

Le 7, vers dix heures du matin, les hommes venaient de manger la soupe, quand tout à coup le canon gronde au loin. Les coups, d'abord assez rapprochés, deviennent, au bout d'une heure, beaucoup moins fréquents. C'était

la canonnade de Marchenoir et de Saint-Laurent-des-Bois que nous entendions si distinctement. A onze heures et demie, le colonel reçoit l'ordre de partir immédiatement pour aller reprendre les positions que le régiment occupait le 2 novembre, près du village de Lussay. Bientôt après nous nous mettons en marche. Nous attendons pendant une heure à Muides le défilé des troupes qui nous précèdent, nous repassons la Loire sur le pont suspendu, nous laissons Mer à gauche, et prenons la route de Beaugency. Il était déjà nuit quand nous quittons la grande route pour prendre un chemin de traverse qui nous conduit à la ligne du chemin de fer. Nous passons sur la voie et nous arrivons enfin à Lussay, que nous laissons à droite.

Nous arrivons à neuf heures du soir à notre ancien campement. Sans prendre le temps de faire la soupe, nous allons nous reposer sous nos tentes des fatigues de la longue marche que nous venons de faire. Nous savions, en effet, qu'il nous faudrait repartir dès le lendemain matin, et nous avions besoin de reprendre des forces.

Le 8, à six heures, nous quittons Lussay, nous passons à Villorceau et à Messas, et nous arrivons à midi et demi au petit village du May, à six kilomètres environ au nord de Beaugency. Le régiment bivouaque, éteint ses feux dès la tombée de la nuit et garde un silence absolu. Le lendemain 9, dès six heures, le régiment quitte son bivouac et va se ranger par bataillons, en colonnes serrées, par divisions, dans les champs placés à droite de la route. La troisième compagnie du premier bataillon, la quatrième et la sixième du second, la troisième

du troisième et la compagnie d'éclaireurs sont envoyées en tirailleurs sous le commandement du capitaine Breton. Le colonel, d'une voix ferme, commande en avant, et les trois bataillons s'ébranlant, s'avancent résolûment et dans un ordre parfait, à travers les champs labourés et les vignes garnies d'échalas. Nous avions l'ordre d'occuper le village du Bardon et de nous emparer du château de la Touanne, où l'ennemi s'était retranché.

En arrivant sur la crête située en avant du Bardon, nous passons devant la batterie de notre brigade qui déjà s'apprêtait à faire feu sur le château de la Touanne, quand un planton vient en toute hâte avertir le commandant de la batterie que le 2e zouaves en avait délogé l'ennemi sans coup férir. Notre ligne de tirailleurs avait déjà fouillé et dépassé le Bardon. Nous nous avançons dans la plaine et nous allons occuper, profitant des plis de terrain pour nous dissimuler, les positions situées entre le village du Bardon et la route de Baccon. Nous avons le village à notre droite et à notre gauche le 2e zouaves occupant l'espace compris entre la route de Baccon et le château de la Touanne. La canonnade se fait entendre forte et nourrie sur notre gauche. Nous voyons le feu de nos batteries placées sur les hauteurs qui dominent Baccon, et nous apercevons à droite l'incendie que des uhlans ont allumé à l'Orme de Roudon, avant de quitter cette ferme. Nous assistons toute la journée sous les armes à la bataille qui se livre successivement à Baccon, au château de la Renardière et à Coulmiers. La canonnade et les feux de peloton se font entendre sans la moindre interruption et s'éloignent peu à peu. Vers deux heures de l'après-

midi, le son semble se rapprocher. Cet incident nous fait craindre un mouvement de retraite, mais nous apprenons que l'engagement a été très-chaud à la Renardière, et que nos soldats, après avoir pendant un instant perdu du terrain, l'ont regagné aussitôt, et ont enlevé le château à la baïonnette. Le bruit du canon et de la fusillade s'éloigne de nouveau. Bientôt on ne voit plus au-dessus des sapins qui entourent la Touanne que le feu de quelques obus qui éclatent en l'air, et, pour entendre distinctement la détonation, on est forcé d'appliquer l'oreille contre le sol. La nuit vient ; il pleut à torrents. Le régiment bivouaque sur les positions qu'il occupe. De leur côté, nos tirailleurs passent la nuit à l'endroit où ils se trouvent. La sixième compagnie du deuxième bataillon qui, la veille de grand'garde à la ferme de la Bourrie, a été déployée par ordre du général au commencement du mouvement, rentre seule le soir au camp. La pluie continue toujours à tomber. Nous passons la nuit accroupis dans la boue autour des feux allumés à grand'peine.

Le lendemain matin, nous voyons défiler sur la route des voitures chargées de blessés. D'autres soldats, atteints seulement aux membres supérieurs, s'en vont à pied du côté de Meung. A ce moment le bruit se répand que la victoire a été complète, que l'ennemi est en pleine déroute, qu'Orléans est délivré, et que les francs-tireurs de Cathelineau sont entrés dans la ville à dix heures du soir.

La pluie tombe encore une partie de la matinée ; enfin elle cesse. Nous nous séchions près de nos feux, quand un ordre subit de départ nous arrive à midi. Le

régiment quitte ses positions, s'avance péniblement à travers les champs dont la terre détrempée n'offre bientôt qu'une boue où l'on enfonce à chaque pas, arrive à un premier bras de la Mauve qu'il traverse, puis au château de Pré-le-Fort.

En passant devant le château, nous remarquons la manière dont l'ennemi s'y est fortifié. Le chapiteau du mur d'enclos placé sur le bord de la route est légèrement crénelé dans toute sa longueur, de façon à permettre d'établir solidement le canon des fusils. Les toits des servitudes sont aussi, du côté de la route, défoncés régulièrement sur une hauteur de trente centimètres environ, et présentent ainsi une sorte de meurtrière continue.

Arrivés à la grille du château et au second bras de la Mauve, qui traverse le parc, nous trouvons le petit pont défendu de chaque côté par des retranchements composés, à droite, d'une charrette renversée sur l'une de ses roues et dont l'extérieur est garni de terre et de pierres; à gauche, de pieux et de planches formant barrière, et revêtus en avant d'une couche de rondins assez bien agencés.

Peu après nous voyons, pour la première fois, la neige tomber en flocons épais. Nous traversons Huisseau. Quelques kilomètres plus loin, nous faisons une halte à une ferme située sur le bord de la route, et où nous trouvons plusieurs objets laissés par un officier de cuirassiers blancs. Nous continuons notre route, ramassant çà et là quelques débris d'armes de Bavarois, et nous arrivons à la route d'Auzouer-le-Marché à Ormes. Nous suivons longtemps cette route, passons à Bucy-

Saint-Liphard, où il y a une grande quantité de troupes campées, et arrivons enfin, harassés par cette marche forcée, au village des Ormes, à neuf heures du soir. Le régiment campe en avant du village, à gauche de la route, dans un terrain où les hommes sont forcés d'établir leurs tentes dans la boue et de se coucher sur des échalas et des fagots de sarments, pour se garantir de l'humidité. Nous séjournons aux Ormes la journée du 11 novembre.

A huit heures du soir, l'ordre arrive de partir le lendemain matin à neuf heures, pour aller occuper le village de la Borde. Dans la nuit nous recevons contre-ordre. Le 12, à cinq heures du matin, nouvel ordre de lever le camp à huit heures. Nous quittons les Ormes et nous suivons pendant quelque temps la route de Châteaudun, puis nous prenons à droite un mauvais chemin boueux et défoncé qui nous conduit au village de Gidy, où nous arrivons à dix heures et demie. Les deux premiers bataillons campent en avant du village, ayant le 30e de marche à leur droite, le premier à droite, le second à gauche de la route. Le troisième bataillon campe à l'ouest du village, au-dessus du chemin par lequel nous sommes arrivés. Les grand'gardes sont envoyées au bois de Brécy, à la ferme de Rouilly et à la ferme de Beaurepère.

Nous séjournons au camp de Gidy du 12 au 23 novembre. C'est ici que se font les premières promotions au grade d'officier; c'est ici encore que M. le lieutenant-colonel de Paillot et M. le capitaine Breton, de la troisième compagnie du troisième bataillon, apprennent leur nomination, le premier au grade d'officier de la

Légion d'honneur, le second à celui de chevalier. Pendant notre séjour à Gidy, nos hommes sont employés à creuser la tranchée qui relie les ouvrages de terre construits en avant du village pour protéger, à droite, la batterie de marine qu'on y établit, à gauche, la batterie de douze de campagne campée à côté de notre troisième bataillon.

Le temps se passe en exercices, manœuvres, revues de détail, etc. Les officiers peuvent, avec une permission du colonel, aller visiter Orléans et les dégâts causés dans le faubourg de cette ville, dit faubourg Bannier, par les projectiles de l'ennemi, lors de la première occupation. Il pleut presque continuellement. Nous campons dans la boue. Aussi le nombre des dyssentéries est-il presque aussi grand qu'en Sologne. Nos hommes sont d'ailleurs à peine couverts. Leurs vêtements sont déchirés ; beaucoup même n'ont plus de souliers et marchent en sabots.

Le 20 novembre, nous recevons l'ordre de nous tenir prêts à partir ; quelques heures après un contre-ordre arrive. Le 23, l'ordre de partir le lendemain pour Chevilly est remis au colonel à cinq heures du soir. Le 24, à huit heures du matin, nous quittons Gidy et nous prenons la route de Cercottes. Arrivés à ce village, nous suivons la grande route de Paris. A deux kilomètres environ avant Chevilly, le troisième bataillon laisse la colonne et prend un chemin qui le conduit, à travers la forêt, au château de Chevilly, habité par M. de Perceval.

Le 5e bataillon de marche des chasseurs à pied nous y avait précédé. Déjà le commandant de ce bataillon avait placé ses hommes partie dans le parc, partie aux

fenêtres du château, derrière les jalousies fermées, avec ordre de tirer de ces positions en cas d'attaque. Toutes les compagnies de notre bataillon furent envoyées en tirailleurs dans les fossés du parc et autour des servitudes, où elles passèrent la nuit. Les premier et deuxième bataillons avaient continué leur route jusqu'à Chevilly, où ils étaient arrivés à midi. Après avoir traversé la ligne du chemin de fer près de la gare, ils étaient allés se ranger en bataille à droite de la voie ferrée, dans l'espace compris entre celle-ci et la route conduisant au hameau des Chapelles. Ces deux bataillons campèrent en cet endroit pendant la nuit. De telles mesures étaient prises, parce que, dans l'après-midi, plusieurs coups de canon avaient été entendus. En effet, un engagement avait eu lieu en avant entre nos reconnaissances et celles des Prussiens, engagement à la suite duquel l'ennemi avait été repoussé.

Le lendemain, 25, à midi, les trois bataillons quittent simultanément leurs positions respectives. Les deux premiers vont camper en avant du hameau des Chapelles, dépendant de Chevilly et distant de ce bourg de trois kilomètres seulement. Le troisième part du château de Chevilly et va occuper le campement laissé par les autres bataillons.

Le 27, par ordre du général de brigade, les premier et deuxième bataillons modifient leur camp. Ils s'établissent par demi-bataillons, ceux de gauche en arrière de ceux de droite, et le poste de police fournit des postes avancés. Le 28, la huitième compagnie du premier bataillon fait, à six heures du matin, une reconnaissance qui ne signale rien de nouveau. La deuxième du premier

est envoyée en grand'garde aux Brosses-Saint-Lié, et la deuxième du second aux Mardelles-Chevilly. Le soir, la deuxième du second se réunit à la deuxième du premier et laisse un poste aux Mardelles. Dans la matinée, le troisième bataillon avait quitté son campement de Chevilly, et s'était porté à un kilomètre environ, entre la batterie de marine et les premières maisons des Chapelles, dans le pli de terrain situé au-devant de la route. Ce bataillon, à qui la garde de la batterie de marine était confiée, avait ses compagnies réparties de la sorte : la première était établie derrière le fossé avec épaulement creusé à l'entrée du hameau dans le but de protéger, à un moment donné, une batterie de campagne ; la deuxième, derrière un taillis situé de l'autre côté de la route ; la troisième, la quatrième et la cinquième étaient campées ensemble plus à gauche ; enfin la sixième et la septième étaient placées derrière les tranchées creusées à droite de la batterie de marine.

Nous apprenons alors le succès de notre aile droite à Bellegarde, Boiscommun, Baune-la-Rolande ; ce qui nous remplit d'espoir.

Le 29, la troisième compagnie du premier bataillon et la quatrième du second sont envoyées en détachement à Bucy-le-Roy. Un ordre du colonel prescrit qu'à l'appel du matin, de sept heures et demie, toutes les tentes soient abattues, le paquetage complet, les sacs près des faisceaux, afin d'être toujours prêts, en cas d'ordre de départ. Une ou deux tentes par compagnie sont seules laissées pour les malades.

Le lendemain 30 novembre, à trois heures du matin, nous recevons l'ordre de nous préparer à prendre les

armes à sept heures ; on s'attend à une attaque par des forces considérables. La matinée se passe, l'attaque n'a pas lieu. La quatrième compagnie du premier bataillon va rejoindre le détachement de Bucy-le-Roy, dont le commandement est donné à M. de Place, chef du premier bataillon. Le soir, l'ordre est donné de faire le café à cinq heures le lendemain matin, pour partir à six heures et demie dans une direction qui doit être ultérieurement indiquée. A trois heures du matin arrive un contre-ordre, et nous passons encore la journée du 1er décembre aux Chapelles de Chevilly.

Tout à coup le bruit se répand que l'armée de Paris, sous les ordres du général Ducrot, ayant rompu les lignes allemandes sur la Marne à l'est et vers Lonjumeau au sud, marche au-devant de l'armée de la Loire. Notre rêve est donc réalisé. Aussi grande est notre confiance, grand notre enthousiasme. Nous comptons sur la victoire, nous nous croyons déjà à Étampes donnant la main aux valeureux défenseurs de Paris. Notre foi dans l'avenir augmente encore de force et de vivacité après la lecture qu'on nous fait le 1er décembre au soir, de cette belle et patriotique proclamation du général d'Aurelle de Paladines :

« Officiers, sous-officiers et soldats de l'armée de la Loire,

« Paris, par un sublime effort de courage et de patriotisme, a coupé les lignes prussiennes.

« Le général Ducrot, à la tête de son armée, marche vers nous. Marchons vers lui avec l'élan dont l'armée de Paris nous donne l'exemple.

« Je fais appel aux sentiments de tous les généraux, ainsi qu'à celui des soldats.

« Nous pouvons sauver la France.

« Vous avez devant vous cette armée prussienne que vous venez de vaincre sous Orléans. Vous la vaincrez encore.

« Marchons donc avec résolution et confiance, sans calculer le danger.

« Dieu protége la France !

« Au quartier-général de Saint-Jean, le 1er décembre 1870.

« Signé : D'AURELLE. »

Aussi nous disposons-nous à faire payer cher à l'ennemi les humiliations de toutes sortes dont il vient d'abreuver notre belle France. A la vue de ces immenses plaines de la Beauce, naguère si fertiles et si riches, aujourd'hui dévastées par l'envahisseur, la rage est dans tous les cœurs.

Il est nécessaire maintenant pour l'intelligence des mouvements exécutés par le 29e dans les batailles livrées devant Orléans les 2, 3 et 4 décembre, de rappeler brièvement les dispositions prises par le général en chef dans la distribution des différents corps de l'armée de la Loire.

Dans la nuit du 1er au 2 décembre, des ordres arrivés du grand quartier-général, en ce moment à Villeneuve-d'Ingré, commandaient à l'aile gauche de marcher en avant le 2 décembre dès le point du jour. Le général Chanzy, avec le 16e corps, devait se porter de Saint-Péravy-la-Colombe sur Toury ; le général Peytavin, avec

la 3e division du 15e corps, de Gidy sur Santilly ; le général Martineau, avec la 2e division du même corps, de Chevilly sur Ruan et Aschères-le-Marché ; le général de Colomb, avec la 1re division, de Loury sur Neuville-aux-Bois.

JOURNÉE DU 2 DÉCEMBRE.

Les ordres envoyés au général commandant la 2e division du 15e corps, lui prescrivaient de diriger sa 1re brigade par Artenay sur Ruan, la 2e par Villereau sur Aschères-le-Marché. Ces deux positions étant supposées au pouvoir de l'ennemi, devaient être au besoin enlevées par les troupes.

Les deux premiers bataillons du 29e levèrent le camp à sept heures et demie du matin et se dirigèrent par Saint-Lyé sur Villereau, où ils trouvèrent le 2e zouaves. Le 30e de marche, qui était parti le matin de la Croix-Briquet, arriva à Villereau un peu plus tard. La brigade une fois au complet, fut rangée en bataille par colonnes de division en avant de Villereau. Le 29e, qui occupait le centre de la brigade, se plaça en avant du cimetière pour concourir au mouvement. Précédée d'une forte ligne de tirailleurs, la brigade s'avança sur Aschères.

La marche en bataille, conduite avec la plus grande prudence à travers champs et, en dernier lieu, au milieu des vignes, dura environ deux heures. Le 2e zouaves, qui occupait la droite du front de bataille, entra sans coup férir dans le village d'Aschères, abandonné la veille par l'ennemi. La brigade continuant sa marche en avant, dépassa bientôt Aschères, et nous aperçûmes en

ce moment au sommet de la crête qui domine la plaine d'Aschères, vers Crottes, une ligne assez forte de cavalerie ennemie avec de l'artillerie. A l'approche des tirailleurs des zouaves, cette ligne battit en retraite et disparut derrière la crête sans engager le combat.

Après une halte d'environ une heure faite à deux kilomètres à peine d'Aschères, le 29e fut dirigé vers Oison. Une forte canonnade se faisait entendre depuis quelque temps dans cette direction. Deux compagnies, la 4e du 1er et la 5e du 2e furent envoyées en avant avec mission de reconnaître le village d'Oison. Ces compagnies ne trouvèrent rien dans le village, mais en fouillant le petit bois situé derrière Oison, vers Bazoches, elles rencontrèrent une ligne de tirailleurs ennemis avec lesquels elles échangèrent plusieurs coups de feu. Quelques obus furent aussi envoyés dans le bois par l'artillerie prussienne.

A ce moment notre marche en avant sur Bazoches-les-Gallerandes, forte position occupée par l'ennemi, fut subitement arrêtée par les ordres du général en chef. Le général Chanzy ayant affaire à des forces supérieures en nombre, avait dû, dans l'après-midi, demander des renforts au général d'Aurelle. Celui-ci donna l'ordre à la 1re brigade de la 2e division, qui avait déjà occupé Ruan, de se replier sur Artenay. Les mêmes ordres arrivèrent vers cinq heures du soir à la 2e brigade. La retraite, protégée par une compagnie de chaque régiment en tirailleurs, s'opéra aussitôt. La nuit tombait au moment où la colonne traversait Ruan. Après cette longue marche en bataille, si pénible pour des hommes qui n'avaient pris aucune nourriture depuis le matin, nous

arrivâmes à Artenay à sept heures du soir. Le 29e alla camper avec le reste de la brigade le long de la ligne du chemin de fer, à droite du village.

Pendant cette froide journée, le 3e bataillon laissé aux Chapelles à la garde de la batterie de marine, était resté sous les armes, dans les tranchées creusées de chaque côté de cette batterie, assistant ainsi de loin à la bataille qui se livrait en avant. La canonnade s'étendait sur toute la ligne, mais avec une intensité beaucoup plus grande sur la gauche, du côté de Patay, et nous voyions les obus éclater en l'air au-dessus des arbres qui bordent la grande route, entre la Croix-Briquet et Artenay. Plusieurs d'entre nous dirigèrent bien des fois la lunette du lieutenant de vaisseau qui commandait la batterie, du côté où l'action semblait le plus vivement engagée, mais sans pouvoir rien découvrir, sans pouvoir obtenir aucun renseignement sur la fortune de nos armes. La nuit venue, nous rentrâmes au camp, comptant bien entendre le canon dès le point du jour. Vers onze heures du soir, un planton à cheval apporta au commandant du bataillon une dépêche signée « d'Aurelle » et ainsi conçue : « Victoire certaine. Nous couchons sur les positions prises à l'ennemi. »

Nous ne crûmes qu'à moitié à ce succès. Aussi notre déception ne fut-elle pas trop grande, lorsque le lendemain matin nous entendîmes au bout de quelque temps le bruit du canon se rapprocher, et que nous vîmes les convois rebrousser chemin sur la grande route d'Artenay.

Journée du 3.

Vers huit heures du matin, le régiment se rangea en bataille sur l'emplacement où il avait campé. Deux heures environ se passèrent dans l'attente. A dix heures l'ennemi commença le feu. Notre artillerie se mit en batterie pour répondre, et les obus ne tardèrent pas à éclater en avant et en arrière du régiment. L'ordre fut donné de battre en retraite sur Chevilly.

Cette retraite fut exécutée dans un ordre admirable. Il suffit pour s'en convaincre de savoir que six kilomètres à peine séparent Artenay de Chevilly, et que, après avoir commencé à se replier vers dix heures du matin, le régiment n'arriva à la batterie de marine de Chevilly qu'à cinq heures du soir. Malgré les obus qui ne cessèrent un seul instant de tomber dans la plaine que nous eûmes à traverser pendant cette journée, aucun désordre ne se produisit dans les rangs. Nous reculions de deux ou trois cents mètres, puis le commandement de « halte et face à l'ennemi, » nous arrêtait dans notre retraite. Plusieurs fois l'ordre fut donné de marcher en avant et les troupes obéirent avec entrain. Quelques compagnies furent déployées en tirailleurs pour protéger la retraite sur le flanc et reconnaître la position de l'ennemi.

Malheureusement, nous n'apercevions que le feu de ses canons et pas un homme ne se montrait à la portée de nos chassepots. Vers deux heures, le feu de l'ennemi redoubla d'intensité ; les batteries divisionnaires et de réserve répondirent souvent avec succès à l'artillerie

allemande. Un peu avant d'arriver à la Croix-Briquet, nous entendîmes siffler au-dessus de nos têtes les premiers obus de la batterie de Chevilly. Nous nous trouvâmes alors littéralement enfermés dans un cercle de feu. L'artillerie ennemie redoubla ses coups. La canonnade devint terrible. Nous ne voyions plus rien, nous n'avions plus conscience de ce qui nous entourait. A moitié distance environ des deux fermes situées en avant et à gauche de Chevilly, quelques obus atteignirent notre ligne, mais nous firent peu de mal. Peu après, le régiment reçoit de nouveau l'ordre de battre en retraite. Dans ce mouvement, il fait quelques pertes. Bientôt nous arrivons tout près de la batterie de Chevilly, où nous retrouvons le 3e bataillon. Celui-ci était depuis le matin posté dans les tranchées.

Tous, officiers et soldats, étaient résolus à défendre la batterie jusqu'à la dernière extrémité. Pendant la journée entière, ils eurent sous les yeux le navrant spectacle de la retraite de nos troupes devant les forces considérables de l'ennemi. Aussi attendaient-ils avec une impatience fébrile le moment où un drapeau blanc, hissé sur l'une des maisons de la Croix-Briquet, donnerait l'ordre à la batterie de commencer le feu. Ils avaient confiance en ces énormes pièces qui n'attendaient que le signal convenu pour vomir la mort sur les lignes prussiennes et faire voler en éclats les batteries ennemies. Presque tous les marins qui manœuvraient ces pièces étaient, en effet, des canonniers brevetés, pointeurs émérites, qui se faisaient fort de démonter les canons après quelques coups d'essai.

Nous espérions donc que l'effet de cette puissante ar-

tillerie pourrait peut-être changer la face des choses et rendre la journée indécise. Longtemps nous attendîmes. Après avoir vu nos troupes céder, pied à pied, devant la grêle des projectiles lancés par l'artillerie formidable de l'armée allemande, le terrain qu'elles occupaient entre Artenay et la Croix-Briquet, nous aperçûmes la ligne noire de son infanterie couronner la crête d'Artenay et descendre dans la plaine.

Sur la droite, vers Bucy-le-Roy, la cavalerie prussienne semblait chercher à nous tourner et à nous envelopper de ce côté. Vers deux heures, le lieutenant de vaisseau, d'une voix énergique, harangua ses matelots, et tous lui répondirent par les cris plusieurs fois répétés de : « Vive la France ! »

Chacun était à son poste, prêt à prendre part au combat au premier signal. Enfin, vers quatre heures, un officier d'ordonnance vint apporter l'ordre verbal de tirer sur Artenay. Immédiatement les canonniers exécutent le commandement de leur chef, et dès lors le feu ne discontinue pas un seul instant. La violente détonation des pièces nous fait perdre l'ouïe, et nos yeux deviennent aussi impuissants à percevoir ce qui se passe devant nous, tant épaisse est la fumée, tant épais est le brouillard qui commence à se répandre sur la terre.

Cependant, nous avons le bonheur de voir l'une de nos pièces démonter d'un seul coup, en la prenant en écharpe, une batterie ennemie qui était venue s'établir sur la gauche. Malheureusement tout fut contre nous dans ces fatales journées. Un froid glacial avait durci la terre. L'artillerie ennemie pouvait ainsi manœuvrer dans cette plaine certainement impraticable, surtout

pour de lourdes pièces, si le sol avait été, comme quelque temps auparavant, détrempé par les pluies.

A cette heure de la journée où nos canons de marine eussent fait tant de mal à l'ennemi, s'ils avaient pu être pointés avec précision sur Artenay, Bucy et la Croix-Briquet, le brouillard força les canonniers de tirer au hasard. Le commandant de la batterie, craignant de lancer ses projectiles sur nos troupes, défendit même de diriger le feu sur des positions trop rapprochées, comme la Croix-Briquet, et s'acharna par prudence sur Artenay. Cependant, quand nos soldats arrivant à portée de la vue, vinrent lui prouver d'une façon certaine qu'il n'y avait plus de danger à tirer sur la Croix-Briquet, il commanda de charger les pièces avec des boîtes à mitraille, et fit alors subir à l'ennemi des pertes qui durent être considérables. Mais bientôt le brouillard, de plus en plus intense, ne permet plus de voir devant nous. Alors, navré, il donne l'ordre de faire sauter les munitions et d'enclouer les pièces, puis il se retire avec ses hommes. En ce moment, les batteries ennemies convergeaient en grand nombre sur notre position, et les obus pleuvaient de toutes parts. Chose surprenante ! aucun projectile n'atteignit ni les marins, ni les compagnies de notre 3e bataillon, parfaitement défilées dans le pli de terrain situé derrière la crête où était établie la batterie. Presque tous les obus tombaient sur la route et la lisière du bois.

Après le départ des marins, le commandant Arnous fit retirer son bataillon par la ligne du chemin de fer et gagna ensuite la grande route. L'obscurité était déjà grande, on ne pouvait que difficilement se reconnaître, et

pendant quelque temps un certain trouble régna dans nos rangs. Cependant le 1er et le 2e bataillon nous avaient dépassés et étaient allés se reformer en attendant des ordres à l'entrée de la forêt. La canonnade se rapprochait, les obus tombaient au milieu des arbres en coupant les branches. La cavalerie ennemie menaçait toujours sur la droite, du côté des Chapelles. L'ordre fut donné de gagner Cercottes par la forêt. Une seule compagnie, la 5e du 1er bataillon, fut laissée à la garde des dernières batteries. Elle resta dans la tranchée creusée à l'entrée du hameau des Chapelles jusqu'à la nuit close. C'est là qu'un des derniers obus de la journée tua roide, d'un éclat à la tête, le sous-lieutenant de Mieulle. Quand nos batteries eurent éteint leur feu, cette compagnie entra dans le bois, y passa la nuit et ne rejoignit le régiment que le lendemain matin, au point du jour.

La retraite à travers la forêt d'Orléans fut très-pénible pour nos soldats. Entrés dans le bois tout près des Chapelles, ils durent traverser près d'une lieue de forêt pour gagner la grande route. Il gelait très-fort, les allées et les sentiers étaient glissants, presque impraticables. Les compagnies défilaient homme par homme. A chaque pas l'un d'eux trébuchait. Plusieurs, exténués de fatigue et de faim, n'ont plus reparu depuis. Enfin nous arrivâmes à la route un peu en désarroi, coupés par les troupes qui revenaient dans la même direction. Cependant les bataillons ne tardèrent à se reconstituer, et le régiment alla bivouaquer à gauche du village de Cercottes, entre la forêt et la route de Gidy.

Dans la nuit, plusieurs compagnies furent envoyées de

grand'gardes. Les avant-postes des deux armées n'étaient distants que d'un demi-kilomètre environ. Le lendemain matin, le régiment était presque au complet et prêt à recommencer la lutte.

Journée du 4.

Il était sept heures. On avait déjà fait le café dans l'attente d'une prochaine attaque. Une demi-heure après l'ordre nous était donné de mettre sac au dos et d'aller prendre notre place de bataille. Le général Rébillard lui-même nous conduisit à la position que nous devions occuper. Notre colonel, qui depuis plusieurs jours souffrait plus qu'à l'habitude d'une sciatique de vieille date, ne put monter à cheval. Après en avoir averti le général de brigade, il remit le commandement du régiment à M. de Place, le plus âgé des trois chefs de bataillon. Accompagné de l'officier payeur, et suivi des bagages, il se rendit à Orléans où il put prendre l'un des trains qui jusqu'au soir emportèrent les blessés et les malades. Le régiment rangé en colonne par divisions, était placé à gauche de Cercottes, à trois cents mètres environ en arrière du chemin de Gidy. On forma les faisceaux et on commanda des hommes de corvée pour aller chercher du pain à la gare. Avant leur retour, une demi-batterie de quatre de notre artillerie divisionnaire, placée en avant du chemin, ouvrit son feu sur la forêt et sur la grande route. Une batterie de huit vint prendre position à notre gauche, et ne tarda pas à envoyer une grande quantité d'obus dans la même direction.

Nous avions devant nous le 25ᵉ régiment de mobiles

et des fractions des autres corps composant la première brigade. Quand ces troupes voyant les Prussiens maîtres du bois de Cercottes, abandonnèrent leur position, le régiment reçut l'ordre de se porter en avant et exécuta ce mouvement avec le plus grand entrain. Le général Rébillard l'arrêta à la route de Gidy. La première compagnie du premier bataillon fut détachée et envoyée dans une tranchée placée en face du centre de notre ligne de bataille. Une section de la seconde compagnie du même bataillon, sous les ordres du lieutenant Rigaud, se déploya en tirailleurs à l'entrée du village de Cercottes, derrière la chaussée de la route. M. Rigaud qui, debout sur le talus, dirigeait avec une grande bravoure le feu de sa section, fut alors atteint d'une balle à la cuisse. Une dizaine des hommes qu'il avait avec lui tombèrent tués ou blessés. Pendant ce temps la septième compagnie du troisième bataillon envoyé en tirailleurs sur la lisière du bois, engageait une vive fusillade. Les Prussiens ne ripostèrent pas ou du moins leurs balles parvinrent à peine jusqu'à nous. En revanche, leurs obus commençaient à pleuvoir.

Le régiment reçut l'ordre de battre en retraite en colonnes de divisions par échelons. Les compagnies envoyées en tirailleurs rallièrent et le mouvement s'effectua dans un ordre parfait. Il était onze heures. Un grand nombre des obus dirigés par l'artillerie ennemie sur notre batterie de huit, tombaient au milieu de nos rangs.

C'est ici, près d'une grosse ferme isolée, située à gauche de Cercottes, que deux obus éclatant coup sur coup au milieu de la cinquième compagnie du troisième

bataillon, renversèrent douze ou quinze hommes dont ils tuèrent la moitié. Un peu plus loin, un obus arrivant de plein fouet emporta la tête de l'infortuné sous-lieutenant Pauvert de la septième compagnie du même bataillon. Toutes les compagnies eurent d'ailleurs des pertes à déplorer à ce moment de la journée. M. Duchesne, sous-lieutenant au deuxième bataillon, reçut dans la face un éclat d'obus qui lui creva un œil.

Cependant la retraite s'effectuait lentement. Nos mobiles marchaient alignés comme à la parade. On faisait cent pas, on s'arrêtait et l'on faisait face à l'ennemi; puis au commandement de : Demi-tour, la marche en arrière recommençait.

Nous arrivâmes ainsi, toujours au milieu d'une grêle de projectiles, étourdis par le grondement continu du canon et le craquement sinistre des mitrailleuses, jusqu'à un petit bois de sapins couronnant la seule hauteur que l'on trouve de Cercottes à Orléans, et sur laquelle est situé le village de Montjoie. Plusieurs compagnies furent déployées en tirailleurs sur la crête et à la gauche du régiment, pour protéger notre flanc menacé déjà par l'armée ennemie qui cherchait à nous envelopper et à nous cerner dans Orléans.

Nous étions dans les vignes, au milieu des échalas, auquels nous nous accrochions à chaque pas et qui embarrassaient singulièrement nos mouvements. C'est là que nous pûmes, pour la première fois, entendre autour de nous le sifflement des balles ennemies. Jusqu'ici nous n'avions vu que les ravages produits dans nos rangs par les obus de l'artillerie allemande. Nous voyions le feu des pièces, nous entendions la détonation, puis le siffle-

ment lugubre des obus et enfin le bruit sec et strident des projectiles volant en éclats de toutes parts.

Ici les boulets balayaient la crête pendant que l'infanterie ennemie gravissant la pente engageait contre nous un feu de mousqueterie très-nourri, et cependant moins meurtrier qu'on pourrait le supposer. Les balles tombaient par milliers, coupaient nettement les échalas et les sarments des vignes, mais à peu de hauteur au-dessus du sol. Aussi celles qui atteignaient nos mobiles les blessaient-elles presque toutes aux cuisses ou aux jambes ou, lorsqu'ils étaient couchés, aux épaules, ou bien frappaient le sac, coupaient les courroies, s'enfonçaient dans le pain ou les gamelles. Nous restâmes immobiles au milieu de la pluie de projectiles qui tombait sur nous. Nos chefs, les commandants de Place, Arnous et de la Cochetière étaient admirables d'énergie, de sang-froid et de bravoure.

Cependant il fallut abandonner le sommet des hauteurs de Montjoie, la position n'était plus tenable. Nous ne pouvions répondre efficacement à l'ennemi, car l'infanterie prussienne était trop éloignée pour que nos balles pussent l'atteindre. Nous dûmes donc nous replier sans avoir, pour ainsi dire, brûlé une cartouche.

Immédiatement le terrain fut balayé par nos mitrailleuses, pour s'opposer à la marche de l'armée ennemie qui avançait toujours. Malgré les pertes énormes que nous fîmes subir à l'infanterie allemande, la crête n'en fut pas moins occupée et nous continuâmes à battre en retraite. Notre situation devint alors très-critique, car pendant que nous descendions le versant du côté des

faubourgs d'Orléans, l'ennemi nous criblait de balles et ses obus sillonnaient la plaine.

Nous arrivâmes ainsi à un moulin situé à la hauteur du faubourg Bannier, près d'un chemin parallèle sur la gauche à la route d'Orléans. Les murs qui l'entouraient étaient crénelés; une tranchée s'étendait du moulin au faubourg. On devait défendre cette position. Des mitrailleuses et une batterie de huit vinrent s'y établir. La canonnade recommença avec acharnement. Les batteries de marine établies en avant d'Orléans appuyèrent les pièces du moulin. Mais bientôt ces dernières ne purent plus tenir contre le feu convergent de l'artillerie ennemie, et durent se retirer. Alors, d'après les ordres du général Rébillard, le régiment placé à la gauche du moulin, toujours au milieu des vignes, se porta avec courage en avant en ligne de bataille et ouvrit un feu de tirailleurs très-vif. C'est à ce moment que le capitaine Martineau de la 7e compagnie du 3e bataillon reçut une balle dans l'un des poignets. Cependant les Prussiens se rapprochaient peu à peu de nous, leurs balles sifflaient de plus en plus nombreuses, et on entendait distinctement leurs cris de : Hurrah! Le général nous fit coucher à terre, et nous restâmes dans cette position une vingtaine de minutes. Les balles pleuvaient sur nous de front et de flanc, car l'infanterie prussienne nous débordait à gauche; on commanda la retraite.

Nous regagnons la route et nous traversons la ligne du chemin de fer. Là, chaque commandant de compagnie rallie ses hommes comme il peut, et nous entrons à Or-

léans. Il était quatre heures. Nous traversons la ville morne et déjà déserte. Nous arrivons à une petite place où l'on forme les faisceaux. Le désordre régnait dans nos rangs, mais les soldats comprenant que de leur union dépendait leur salut, eurent le bon esprit de se grouper d'eux-mêmes autour des officiers. On se reforma de cette façon sans trop de difficulté. Un officier fut envoyé au quartier général établi à l'hôtel du Loiret, pour demander des ordres. Il revint sans avoir trouvé ni généraux, ni officiers d'état-major.

Alors le bruit s'étant répandu que l'armée passait la Loire, les chefs de bataillon font rompre les faisceaux, et nous nous dirigeons vers les quais. Bientôt nous arrivons au grand pont. Artillerie, cavaliers, fantassins, convois, y étaient entassés pêle-mêle. L'encombrement était tel que la circulation se trouvait complétement interrompue.

Les habitants de la ville effrayés cherchaient à fuir de l'autre côté de la Loire, emportant avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux. Leurs voitures venaient encore augmenter l'embarras qui existait sur la chaussée. Les trottoirs étaient couverts de piétons, militaires et civils, se portant les uns les autres, tant la foule était compacte. Nous attendîmes donc quelques instants cherchant à recueillir auprès des autres troupes qui passaient des renseignements sur notre ligne de retraite. Tous ignoraient la destination future de l'armée. Aucun ordre n'arrivait; on ne savait quelle direction prendre. Enfin, entre six et sept heures, le commandant de Place fut averti que la division devait se reformer à Olivet. Immédiatement il conduisit les hommes présents vers un

pont de bateaux construit en aval du grand pont en prévision d'une retraite. Plusieurs compagnies du 1er bataillon avec MM. les capitaines de Terves et de Chemellier, et la 4e du 2e avec son capitaine M. Boutet restèrent dans Orléans et allèrent se placer à côté des chasseurs à pied, dans les tranchées creusées au faubourg Bannier, près de la ligne du chemin de fer.

Les batteries ennemies prenant ces tranchées en écharpe, ravagèrent en un instant les rangs des chasseurs et renversèrent une quarantaine des nôtres. En même temps, l'infanterie prussienne tirait sans relâche et les balles tombaient de tous les points environnants. C'est ici que le capitaine Boutet reçut une balle qui lui traversa le bras. Il fallut abandonner les tranchées et battre en retraite.

Le lieutenant de Monti trouva en s'en allant une charrette qu'il requit pour aller chercher nos blessés. Mais on n'était pas rendu au lieu du combat que l'on dut rebrousser chemin devant la grêle d'obus que l'artillerie ennemie envoyait en cet endroit.

Cependant le gros du régiment s'était dirigé vers le pont de bateaux sur lequel on comptait passer la Loire. Cruelle déception! le pont venait d'être coupé pour arrêter l'ennemi. Force nous fut de revenir au pont de pierre à travers une foule de plus en plus épaisse. Déjà la nuit couvrait la terre; il était environ sept heures. Une canonnade furieuse s'entendait toujours de tous les côtés autour de la ville, et l'on craignait que l'ennemi n'établît quelques batteries dans les quartiers élevés pour balayer les ponts et nous empêcher de passer le fleuve.

Dans ce cas, tout espoir eût été perdu, et ce qui res-

tait de l'armée de la Loire dans Orléans, eût été forcé de se rendre.

Nous réussissons enfin à monter sur les trottoirs du pont, et à nous y frayer une route en nous échelonnant à droite et à gauche. Arrivés sur la grande route, nous nous glissons de chaque côté des convois, et nous nous efforçons de ne pas nous perdre de vue, car à chaque instant nous sommes coupés par des soldats des autres corps. Nous arrivons enfin à neuf heures à Olivet où une notable partie du régiment se réunit près de l'église. Bon nombre pourtant de nos hommes entendant dire autour d'eux que l'on se retire sur Blois, prennent la grande route qui conduit à cette ville sur la rive gauche de la Loire, et y arrivent par petits groupes deux ou trois jours après.

On crut, en effet, pendant un certain temps, que le 15e corps se reformerait à Blois. Mais l'administration, ayant ensuite appris sa direction sur Salbris, incorpora les hommes du 29e présents à Blois, au 6e bataillon de Maine-et-Loire, qui tenait alors garnison dans la ville.

La plus grande partie du régiment réunie à Olivet alla camper dans un champ attenant aux dernières maisons. Les tentes étaient à peine dressées, et les hommes, harassés par deux journées de combat, à demi-morts de froid et de faim, avaient allumé leurs feux et se diposaient à prendre quelque nourriture, quand tout à coup l'ordre arrive de lever le camp en toute hâte. Les Prussiens nous poursuivaient, et leurs cavaliers, disait-on, entraient déjà dans la ville. Nous dûmes nous remettre en route.

La terre était glacée; on glissait à chaque pas. Beaucoup après leur chute ne purent se relever. Un homme du 2e bataillon tombe raide mort sur la route. Ses camarades s'empressent autour de lui et essaient de le ramener à la vie. Vains efforts ! On le couche dans un fossé, et nous continuons notre route.

Nous perdons jusqu'à la conscience de notre propre existence, tant notre abattement est profond. Nous marchons automatiquement parce qu'il faut marcher, nous suivons la colonne parce qu'il faut la suivre sous peine d'être pris par l'ennemi. Beaucoup se laissent tomber sur les bords de la route et regardent d'un œil morne s'éloigner leurs compagnons qu'ils ne peuvent plus suivre. Nous arrivons enfin, vers deux heures du matin, à la Ferté-Saint-Aubin, où nous pouvons nous reposer quelques heures.

Dès le matin nous partions de la Ferté, et la retraite continuait. Le régiment comptait 4 à 500 hommes en état de se remettre en route. Ce jour-là fut témoin de souffrances plus grandes encore. Le froid était toujours intense, le sol toujours glissant, la marche plus pénible, car nous étions d'une faiblesse extrême. Nous arrivons néanmoins vers trois heures de l'après-midi à La Motte-Beuvron.

Le commandant du 3e bataillon est à la tête du régiment qui se compose d'une fraction importante de ce bataillon et d'un certain nombre d'hommes des autres bataillons qui viennent se joindre au 3e. Peu à peu notre corps se reconstitue par l'arrivée successive des soldats qui ont quitté Orléans à une heure plus avancée de la nuit, ou qui se sont arrêtés le long de la route. Nous pas-

sons la nuit à La Motte, d'après l'ordre du général de brigade qui y établit aussi son état-major, et nous y restons le 6 jusqu'à trois heures de l'après-midi. Au départ de La Motte, le 29e, ou du moins ce qui en reste, est désigné pour former l'arrière-garde et soutenir la retraite. L'étape se fait dans le plus grand ordre. A huit heures du soir, nous arrivons à Salbris, où nous nous arrêtons. Nous allons camper à l'endroit que nous avions occupé du 22 au 27 octobre, autour de la ferme de Châtillon. Les commandants de Place et de la Cochetière, avec les débris de leurs bataillons, étaient arrivés à Salbris vers deux heures de l'après-midi.

La journée du 7 se passe paisiblement jusqu'à deux heures. A ce moment nous recevons l'ordre de nous tenir prêts à partir. Nous mettons sac au dos, attendant ainsi le moment du départ, pendant que devant nous passent artillerie, cavalerie et infanterie se dirigeant vers les routes d'Aubigny et de Vierzon. Tout à coup, vers cinq heures, quelques coups de fusil éclatent à mille mètres environ en avant. Personne d'abord n'y fait attention, mais bientôt les détonations se multiplient. Le 2e zouaves s'élance et se déploie en tirailleurs. Une terrible fusillade s'engage entre ce régiment et les Prussiens. Le canon se fait entendre, et plusieurs obus viennent éclater jusque dans la cour de la tuilerie située à l'entrée du bourg. L'ordre de soutenir la retraite nous est donné. Nous nous préparons à marcher en avant, quand vers cinq heures et demie le feu cesse subitement. L'ennemi est repoussé.

Quel que soit le courage, il est toujours plus ou moins ébranlé par une attaque soudaine à la tombée de la nuit.

Il faut dire d'ailleurs que la fatigue et la démoralisation enlevaient toute énergie à nos soldats. Aussi, quand le cri : Aux armes ! Nous sommes attaqués ! se fit entendre, il fallut toute la fermeté des officiers pour maintenir les hommes à leur poste.

Vers six heures, quand tout fut calme, nous nous mîmes en marche sous les ordres du commandant de Place, et contrairement à l'attente générale, nous prîmes la route d'Aubigny qui nous allongeait considérablement pour gagner Bourges. La neige commençait à tomber. Le vent soufflait par rafales et soulevait les flocons glacés qui venaient nous fouetter le visage. L'obscurité était profonde. La colonne avançait, pour ainsi dire, pas à pas derrière l'artillerie dont les chevaux glissaient sur le verglas et ne pouvaient traîner les pièces et les caissons. Nous marchons ainsi toute la nuit, la tête penchée et le cœur rempli de pénibles pensées. A chaque instant des hommes trébuchent et tombent de fatigue. Près d'Aubigny un soldat se couche pendant une halte. Au moment du départ, on va pour le réveiller, on lui parle, il ne répond pas. Il était mort ! Combien d'autres se sont ainsi endormis pour toujours !

Cependant les heures succèdent aux heures, et le jour se lève (8 décembre). Vers sept heures, un village apparaît ; cette vue ranime nos courages, un dernier effort nous conduit à Aubigny. On dut camper dans la neige. Heureusement la ville offrait quelques ressources. Ce jour-là on mangea ; nous voudrions aussi dire que l'on dormit, mais à une heure du matin, par la nuit la plus noire et le froid le plus vif, il fallut se remettre en route. La marche devait être aussi longue que la veille.

Elle fut plus pénible encore. Le besoin de sommeil accablait les plus robustes. Pliés sous le poids du sac, les soldats s'en allaient, la tête branlante, chancelant et s'entrechoquant comme des hommes ivres. Ils dormaient. Plus d'un tomba sur la neige et ne se releva plus. Cependant on dut déployer quelques compagnies en tirailleurs pour protéger le flanc droit de la colonne qu'on croyait menacé. Nous laissons à penser quelle énergie il fallut à nos soldats pour supporter ce surcroît de fatigues !

La colonne avança ainsi pendant douze heures. A deux heures de l'après-midi, elle formait les faisceaux en avant du village d'Henrichemont, sur le bord de la route de Bourges. Le général se décida à ne repartir que le lendemain.

Le 10 décembre, à quatre heures du matin, nous étions en rangs. L'histoire de cette journée est celle des jours précédents. Mêmes fatigues, même affaissement physique et moral, le degré seul est plus élevé, l'épuisement est porté jusqu'à sa limite extrême, c'est l'anéantissement. Le froid nous engourdit toujours, la neige tombe toujours, et toujours nous traînons nos pieds meurtris sur le sol glacé.

A deux heures de l'après-midi, on forme les faisceaux à trois kilomètres de Bourges. Là, nous nous reposons quelques instants en contemplant avec bonheur les toits et les clochers de cette ville qui nous avait donné jadis une si cordiale hospitalité. L'espérance renaît. Nous nous remettons en route avec plus de courage, car nous allons enfin avoir un abri pour la nuit. Vain espoir! Nous passons devant les portes qu'on ne nous permet pas de franchir, nous faisons le tour de la ville, et nous

nous éloignons dans la direction de la Chapelle-Saint-Ursin. C'est aux environs de ce petit village que nous allons camper une fois encore. La retraite est enfin finie, mais quel long supplice! Ce jour-là, pour former la grand'garde, il fallut prendre des hommes dans quatre compagnies du 1er bataillon.

Le lendemain, 11 décembre, nous pouvons nous reposer une journée entière à la Chapelle. Beaucoup d'hommes ont rejoint le régiment depuis la veille au soir. A neuf heures, le 12, nous quittons la Chapelle-Saint-Ursin, et nous nous dirigeons vers Mehun-sur-Yèvre, petite ville située à seize kilomètres environ au nord-ouest de Bourges. Nous passons à Sainte-Thorette et arrivons à Mehun à cinq heures du soir; nous traversons la ville, et nous allons nous établir sur les hauteurs à deux kilomètres en avant. La température est toujours excessivement rigoureuse. Aussi un ordre du général Bourbaki, commandant en chef, accorde-t-il une ration de vin pour la journée à toutes les troupes du 15e corps.

Le 13 et le 14, nous séjournons au camp de Mehun. Un certain nombre d'hommes restés en route arrivent pendant ces deux journées. C'est ici que M. l'abbé Pujot, aumônier du 2e bataillon, fait prisonnier, le 3, à la Croix-Briquet avec MM. les docteurs Servain et Bouchard, des 1er et 2e bataillons, nous rejoignit, après s'être échappé d'Orléans et avoir franchi les lignes ennemies. Quant à MM. Servain et Bouchard, ils n'ont plus reparu depuis au régiment.

A la suite de telles fatigues et de telles privations, il est aisé de comprendre dans quelle proportion le nombre des malades doit augmenter. Il est, en effet, considé-

rable. Beaucoup sont atteints d'affections de poitrine qui les épuisent. En outre, tous ou presque tous sont pris de diarrhées. Chaque matin il en part une grande quantité que l'on conduit à la gare pour les faire emmener à Bourges.

Notre campement, d'ailleurs, contribue pour beaucoup au développement de ces affections. Nous sommes dans un creux, en contre-bas de la route, sur un terrain marécageux où l'on fait sourdre l'eau à chaque pas. Hier la terre était gelée et l'eau glacée dans toutes les excavations du sol. Aujourd'hui avec le dégel, la glace se fond partout sous les rayons du soleil, et bientôt la terre est détrempée au point de rappeler nos plus mauvais campements de Sologne. Aussi, le lendemain, 15 décembre, nous fait-on sortir de ce cloaque et nous nous portons à cent mètres en avant sur la hauteur. Dans la matinée du même jour, nous voyons défiler à pied sur la grande route huit uhlans, dont un blessé, que des chasseurs à cheval ont pris du côté de Vierzon et escortent jusqu'à Bourges.

Pour permettre aux divers corps de prendre pendant quelque temps un repos salutaire, le général en chef se décide à les cantonner. Le 16 décembre, à cinq heures du matin, nous partons donc pour Villeneuve-sur-Cher. Nous repassons à Sainte-Thorette, et nous arrivons, quelques heures après, fatigués, car la chaleur est devenue tout à coup très-forte dans le courant de la journée. A Villeneuve, le général fait descendre la brigade dans les champs situés entre la route et la rivière, la range en bataille, et là, indique à chaque régiment le lieu où il doit aller établir ses cantonnements.

Les trois bataillons du 29e sont répartis de la manière suivante : le 3e reste à Villeneuve avec le 2e zouaves. Les quatre premières compagnies traversent le Cher sur une passerelle que les grandes eaux avaient détruite et qu'on rétablit avec l'aide de bateliers. Quant aux voitures, elles passent la rivière à gué. On place les compagnies dans les bâtiments dépendant de la ferme du château de Villeneuve, et les officiers reçoivent au château un gracieux accueil. Les trois autres compagnies sont logées dans le village. Les 1er et 2e bataillons sont cantonnés aux fermes dites des Grandes et Petites-Salles, ainsi qu'au château de Prunay.

L'air est pur, le soleil inonde la terre d'une douce tiédeur, et les yeux se reposent avec bonheur sur les vastes prairies et les riants coteaux d'alentour. Nous revenons donc insensiblement à la vie dans ce charmant village. Malheureusement on ne nous laisse pas le temps de nous amollir au sein de ces délices de Capoue. Nous comptions séjourner une semaine au moins à Villeneuve ; dans la nuit du 18 au 19, l'ordre arrive au commandant de Place de réunir le lendemain matin à six heures et demie les trois bataillons aux Grandes-Salles. Nous prenons, le 19, la route de Bourges, et nous arrivons à midi et demi en vue de la ville, à deux kilomètres environ.

Là, on nous fait camper entre la route de St-Amand et celle de Saint-Florent. Dans la soirée, le bruit court qu'il est question de nous envoyer à la Charité, de nous faire passer la Loire en cet endroit, et de nous diriger ensuite sur l'Est, où un grand mouvement doit s'opérer dans quelque temps. Nous devions partir le lendemain

matin, dès six heures, pour Brécy, bourg situé à douze ou quatorze kilomètres de l'autre côté de Bourges.

Le 20, après avoir attendu, sac au dos, plus d'une heure le moment du départ, nous nous mettons en route. Nous traversons rapidement Bourges et nous suivons bientôt la route nationale parallèle au chemin de fer. Nous passons à Saint-Germain-du-Puits, et, vers trois heures de l'après-midi, nous arrivons à Brécy. Nous campons en arrière du village, dans des terres labourées, sur la lisière d'un bois situé à droite de la route. La température avait été assez douce dans le courant de la journée, mais pendant la nuit le temps changea complétement. Nous fûmes réveillés sous nos tentes par un froid excessif. Il gelait à pierre fendre.

On nous avait dit que nous quitterions Brécy dès le lendemain matin. La journée du 21 se passa au camp. Le 22, au matin, aucun ordre de départ n'était arrivé, mais, à dix heures, on nous fait partir en toute hâte. Nous revenons à Bourges, nous passons devant la gare, et nous allons camper dans les prairies de Saint-Doulchard. M. le commandant de Place, épuisé par les fatigues énormes de ces derniers temps, entre à l'ambulance. Il nous quitte les yeux pleins de larmes. M. Arnous-Rivière, chef du 3e bataillon, prend le commandement du régiment, dont l'effectif diminue chaque jour par suite du nombre toujours croissant des malades.

La nuit que nous passons ici est peut-être la plus froide de toutes celles qui se sont écoulées depuis le commencement de la campagne. Aussi la souffrance fait-elle naître des murmures dans les rangs de nos mobiles, et

plus encore dans ceux des zouaves et du 30e. Ces murmures s'accentuent davantage quand on apprend subitement vers dix heures du matin le départ pour Mehun. C'est qu'en effet aux souffrances physiques produites par la rigueur de la température et la lassitude corporelle, vient s'ajouter le mécontentement causé par l'indécision apparente des généraux et l'incertitude des mouvements qu'ils nous font effectuer aux quatre points cardinaux de la ville de Bourges.

Nous arrivons à Mehun à trois heures du soir, et nous allons occuper le campement que nous avions quitté le jour de notre départ pour Villeneuve. Le lendemain, 24 décembre, nous quittons Mehun à dix heures du matin. Au lieu de suivre la grande route de Vierzon, nous descendons vers le canal du Berry, dont nous côtoyons le bord jusqu'à Vierzon. Nous arrivons dans cette ville du côté des ponts, vers trois heures de l'après-midi. Nous remontons vers la partie haute, nous traversons la ligne du chemin de fer sur le pont de la gare et nous suivons la route de Paris. A deux kilomètres environ, un peu avant l'entrée de la forêt, on nous fait camper à gauche de la route.

Le froid est plus intense que jamais. Nos pauvres soldats grelottent sous leurs vêtements en lambeaux. Leurs vareuses déchirées, leurs pantalons troués et frangés ne les couvrent plus qu'à moitié. Beaucoup marchent avec des souliers éculés et percés; un plus grand nombre vont en sabots, soit qu'ils n'aient plus de chaussures, soit que leurs pieds meurtris et gonflés ne puissent plus en supporter. Dans de telles conditions, le nombre des malades s'accroît d'une façon alarmante. Les

hôpitaux et les ambulances en regorgent; on ne sait plus où les loger, et bientôt l'administration supérieure va jusqu'à reprocher aux médecins de se montrer trop compatissants.

Enfin, heureusement, un délégué d'Angers, qui, avec un wagon rempli de petits manteaux à capuchon, nous cherchait depuis cinq ou six semaines, parvint, à force de renseignements, à nous trouver à Vierzon. Nos hommes, à qui on n'avait jamais donné ni capotes, ni manteaux, et qui n'avaient eu jusqu'ici sur le dos que leurs vareuses et leurs blouses de toile, purent désormais se garantir un peu contre la rigueur de la saison. On leur distribua en outre des pantalons rouges provenant des magasins de l'État, et le colonel, autorisé par le général Choppin, qui avait remplacé comme général de brigade le général Rébillard, appelé à commander la division, fit passer, par l'intermédiaire du capitaine d'habillement, un marché de chaussures avec un fabricant de Châteauroux. Quelques jours après, des délégués de Cholet nous apportaient un don patriotique consistant en bas, gilets, cravates de laine, et excellents souliers.

Comme il n'est plus possible à nos soldats de coucher sous la tente, où ils sont gelés par le froid, le commandant Arnous-Rivière fait au général un rapport qui profite à la division tout entière, car, dès le lendemain, ordre est donné de cantonner les troupes. Les trois bataillons du 29e sont répartis dans le quartier de l'archevêché et dans les bâtiments avoisinant la ligne du chemin de fer, du côté de Vierzon-Village.

Le 26, le général Martineau, commandant en chef le

15e corps, fait savoir au colonel que la croix d'officier de la Légion-d'honneur est décernée à M. le commandant de Place, celle de chevalier à MM. les capitaines Boutet et Martineau, ainsi qu'au sous-lieutenant Duchesne, tous trois blessés à Orléans. La médaille militaire est conférée aux sergents Belon et Ripoche pour leurs services antérieurs.

Le 28, M. le commandant Arnous-Rivière, du 3e bataillon, est nommé officiellement lieutenant-colonel, commandant le régiment. M. le capitaine Breton, du 3e bataillon, est nommé chef du même bataillon.

Le 29, M. le capitaine de Terves, du 1er bataillon, commandant la compagnie d'éclaireurs, reçoit sa nomination de chevalier de la Légion-d'honneur, pour les services spéciaux qu'il a rendus depuis le commencement de la campagne. Le lendemain, 30, il est promu au grade de chef de bataillon, en remplacement de M. de Place. Le même jour, au rapport, le colonel rendait hommage à l'ancien commandant du 1er bataillon, dont il dépeignait ainsi le caractère :

« L'absence de cet officier laisse un grand vide parmi nous. Nous avons pu apprécier chez lui les brillantes qualités d'un chef de corps. Dans le service, il joignait à la fermeté les délicates attentions d'un ami et même d'un père. Au feu, son sang-froid et sa bravoure nous serviront de modèle pour l'avenir. »

Le 31 décembre, nous quittons nos cantonnements de Vierzon pour aller en prendre de nouveaux à plusieurs kilomètres en avant de la ville, dans la forêt, et près de la ligne du chemin de fer de Vierzon à Orléans. Cette pointe en avant, à laquelle toute la 2e division prend

part, est poussée, dit-on, pour masquer aux yeux de l'ennemi, dont les éclaireurs viennent jusqu'à Salbris, l'important mouvement qui depuis plusieurs jours déjà s'opère sur la voie ferrée.

Les trois bataillons du 29e sont logés, le 1er au château de Fay, le 2e à la Moranderie, ferme située à trois kilomètres en avant, près du long tunnel construit en cet endroit sur la ligne du chemin de fer. Le 3e est à Charnay, hameau de quelques maisons placé sur le bord de la ligne de Tours. Nous séjournons dans ces cantonnements les 1, 2, 3, 4 et 5 janvier. Comme nous sommes en première ligne, le nombre des petits postes est augmenté, et les trois bataillons se relient par un cordon de sentinelles.

Il est toujours question de notre prochain départ par le chemin de fer. Nous devons rester longtemps en wagons, aller fort loin dans un pays très-froid. Les uns parlent de Dijon, les autres de Besançon, plusieurs même vont jusqu'à dire que nous partons pour l'Allemagne, et que d'ici peu nous entrerons dans le duché de Bade. Certains prétendent que nous nous embarquerons à Bourges, d'autres à Vierzon. Nous ne savons donc rien, d'une façon quelque peu certaine. Cependant un assez grand nombre de troupes prennent le chemin de fer à Vierzon dont la gare est encombrée de wagons et de locomotives.

Le 5, au matin, d'après un ordre mal compris, le 3e bataillon quitte Charnay avec armes et bagages, prend la route de Vierzon, et arrive à la gare, où l'on apprend qu'il n'est nullement question de départ. Une centaine d'hommes seulement ont été demandés au colonel pour

construire, avec des madriers, un trottoir nécessaire à l'embarquement des chevaux de l'artillerie.

Dans la soirée, l'ordre arrive de quitter les cantonnements le lendemain, à quatre heures du matin, pour se rendre à Mehun. Nous sommes debout à deux heures, et, nos préparatifs faits, nous partons pour Vierzon.

A son arrivée, le 3e bataillon trouve la ville parfaitement silencieuse. Pas le moindre mouvement de troupes. Ne sachant à quoi attribuer ce calme si en désaccord avec l'ordre écrit qu'il avait sur lui, M. le commandant Breton va trouver le général de brigade.

Ce général avait oublié d'envoyer contre-ordre au 29e, une heure après l'ordre de la veille au soir, comme il l'avait fait pour les autres corps. Il dépêche donc immédiatement au-devant des deux autres bataillons un planton portant ordre de ne partir qu'à dix heures.

Quant au 3e, il commande de laisser aller les hommes en leur prescrivant de se trouver réunis à l'heure du départ.

Le soir, nous arrivons à Mehun, et nous nous établissons encore une fois dans notre ancien campement. Le lendemain, à trois heures du matin, nous partons pour Bourges par une pluie fine qui nous transperce. Nous y arrivons vers dix heures. On nous conduit alors dans les terrains vagues situés de l'autre côté de la voie ferrée, au-dessus de la gare. Nous y restons toute la journée dans la boue jusqu'aux chevilles; puis, la nuit venue, notre départ ne pouvant s'effectuer que le lendemain, on loge les compagnies un peu pêle-mêle dans la caserne d'artillerie.

A quatre heures du matin, l'ordre arrive de se rendre

à la gare. Nous attendons pendant six heures la formation des trains qui doivent nous emmener. A onze heures enfin, le 1er bataillon part avec les deux premières compagnies du 2e. Une demi-heure après, le reste du 2e bataillon et le 3e s'embarquent dans un second train. Un certain enthousiasme règne dans nos rangs. La hardiesse de cette nouvelle campagne plaît à beaucoup ; quelques-uns pourtant prévoient déjà les dangers de cette expédition aventureuse.

Nous passons à Saincaize et à Nevers. Vers six ou sept heures du soir, les trains s'arrêtent sur la ligne. Toute la nuit nous restons sans changer de place. Le lendemain, au point du jour, curieux de savoir où nous sommes et de connaître la cause d'un tel arrêt, nous sortons de nos wagons. Nous nous trouvons à la station de Cercy-la-Tour, et nous apprenons du chef de gare que l'arrêt est dû à l'encombrement de la voie par les trains qui nous précèdent. Effectivement, devant nous est un train contenant la légion bretonne et la légion provençale, train parti de Bourges immédiatement avant le nôtre, et nous en apercevons au loin un autre en station sur la voie.

La journée se passe en gare. C'est à peine si nous allons jusqu'aux premières maisons de la ville, car l'heure du départ est inconnue, et d'un moment à l'autre nous pouvons recevoir l'ordre de remonter en wagons. A sept heures environ, le train se remet en marche. Il s'arrête de nouveau dans le courant de la nuit, et le lendemain nous nous réveillons à la station de Lusy, petite ville située sur les confins du département de la Nièvre. La neige couvre la terre. Les collines du Mor-

van, qui se dressent à droite, à un kilomètre à peine de la ligne du chemin de fer, nous montrent leurs flancs cachés sous une couche épaisse, d'un blanc éclatant, tranchant sur le fond gris d'un ciel lourd et triste. C'est avec peine qu'on distingue les toits et le clocher de Lusy perdus dans la neige.

Il fait un froid rigoureux. Tous sortent des wagons pour se dégourdir et se réchauffer. Les uns courent à la maisonnette du cantonnier et s'entassent autour du poële, les autres ramassent avec soin les plus petits morceaux de bois qu'ils peuvent trouver çà et là sur la voie et aux environs, et, s'accroupissant dans la neige, allument à grand'peine ce bois mouillé qui répand une fumée épaisse. Autour de ces feux nos mobiles font cuire le peu de viande qui leur reste. Beaucoup n'ont plus de pain. Avant le départ, des distributions pour plusieurs jours ont été faites, mais on était loin de compter sur d'aussi longs arrêts. Les vivres sont donc épuisés, et nous ne sommes même pas à la moitié de la route que nous avons à parcourir. Ceux qui ont encore quelque argent vont acheter du pain à Lusy, mais la majeure partie sont sans ressources.

Le colonel, après s'être renseigné auprès du chef de gare sur la durée probable de notre séjour à Lusy, télégraphie au général Choppin qui voyage avec le 2e zouaves dans le train qui nous suit, pour lui demander l'autorisation de passer un marché de farine, afin de faire boulanger cette farine et distribuer du pain aux hommes avant de quitter la ville. Sur la réponse approbative du général, le colonel se procure du pain, puis fait abattre des bœufs, de sorte que nos soldats, abondamment

pourvus des aliments nécessaires à la vie, peuvent en toute sûreté continuer leur route.

Cette pénurie de vivres que nous venons de signaler, jointe aux fatigues antérieures à notre départ de Bourges et aux mauvaises conditions hygiéniques du voyage, contribua singulièrement à développer chez nos hommes un affaiblissement physique, un appauvrissement de la constitution, une anémie enfin portée chez beaucoup jusqu'aux dernières limites.

Nous avons montré quelles souffrances inouïes nous eûmes à supporter pendant la retraite d'Orléans. Nos mobiles ne furent guères plus heureux pendant la durée du voyage. Entassés avec armes et bagages dans des wagons à bœufs ou à marchandises, disloqués, mal clos, et dont ils étaient obligés de boucher les ouvertures avec leurs toiles de tente, nos soldats ne tardèrent pas à subir l'influence pernicieuse d'un air confiné et vicié par des émanations de toutes sortes. Quand nous entrions dans les voitures, une odeur repoussante nous suffoquait, et nous nous demandions comment des hommes pouvaient respirer au sein de cette atmosphère empestée et nauséabonde.

Il n'est donc point étonnant qu'au bout de peu de temps l'influence de ces fâcheuses conditions d'hygiène se soit fait sentir d'une façon désastreuse. Déjà, à Cercy-la-Tour, nous avions remarqué chez un grand nombre de nos hommes, un gonflement énorme des pieds avec rougeur violacée plus ou moins étendue; chez d'autres, un amaigrissement prononcé avec pâleur de la face et prostration des forces. A Lusy, ce sont les manifestations extérieures de la fièvre typhoïde grave, on pour-

rait dire du typhus, car beaucoup ont le corps couvert de plaques ecchymotiques et sont dans un état d'anéantissement complet. Nous laissons les plus malades à la mairie et à la maison d'école, le petit hôpital de la ville étant déjà rempli par les hommes des corps qui ont passé avant nous.

Nous restons trois longs jours à Lusy. Par un froid intense, nos mobiles couchent dans les wagons, un certain nombre pourtant viennent chercher un abri en ville. Au milieu de la nuit du 12 au 13, nous sommes réveillés, vers trois heures du matin, par le clairon qui sonne le départ dans les divers quartiers de la ville. Nous nous dirigeons vers la gare, mais nous apprenons bientôt que le départ n'aura lieu que dans la matinée. A onze heures, les trains se remettent en marche.

Le lendemain matin, nous nous arrêtons une heure environ à Dôle. Nous passons à Besançon pendant la nuit, et, à cinq heures du matin, nous débarquons à Baume-les-Dames. En descendant du train, nous ne savons où aller. L'obscurité est encore profonde. Engourdis par le froid et le voyage, nous nous dispersons dans la ville, et nous allons, frappant aux portes, demander l'hospitalité de maison en maison. Malheureusement la ville est remplie de mobilisés du Rhône qui y tiennent garnison.

C'est ici qu'on nous donne des détails sur les succès de notre armée à Arcey et à Villersexel, succès dont nous avions déjà entendu parler en route. Vers dix heures, l'ordre arrive de se rendre à Clerval, petite ville située à seize kilomètres sur la route de Montbéliard. Les 2e et 3e bataillons seuls étaient présents. Le 1er n'ar-

rive à Baume qu'à midi et continue sa route en chemin de fer jusqu'à Clerval. Nous quittons donc Baume après avoir laissé à la gare les malades incapables de marcher. Beaucoup de nos hommes sont, en effet, dans un état déplorable. L'un d'eux tombe roide mort dans la salle de la gare.

Nous prenons la grande route, placée, dans l'étroite vallée du Doubs, entre la voie ferrée et la rivière, et nous la suivons jusqu'à Clerval. En route, la colonne s'égrène peu à peu. Un grand nombre, les pieds gonflés, se traînent avec des bâtons. Plusieurs même, ne pouvant supporter leurs chaussures, marchent pieds nus dans la neige.

Nous arrivons, vers quatre heures, à Clerval, où, dit-on, nous devons passer la nuit. Mais il est impossible de franchir la rivière et d'entrer en ville, car le pont coupé depuis longtemps n'est pas encore entièrement rétabli par le génie. Le Doubs, il est vrai, est pris dans toute sa largeur, et la glace est assez forte pour nous porter et permettre le passage, mais on préfère nous faire continuer notre route.

Après être resté dans l'attente d'ordres plus d'une heure aux abords de la gare, où nous voyons embarquer une vingtaine de prisonniers badois, nous repartons en maudissant notre sort, et nous prenons un chemin qui nous conduit dans la montagne au village de Fontaine, à six kilomètres de Clerval. Nous avons laissé dans cette ville notre 1er bataillon, qui y reste détaché à la disposition du commandant de place. Harassés par cette première journée de marche très-pénible, nous

arrivons enfin à sept heures à Fontaine, où l'on nous cantonne pour la nuit.

Le lendemain matin, à onze heures, nous quittons Fontaine. Nous gravissons la montagne qui domine le village, et, suivant un chemin rocailleux que la neige couvre, nous traversons successivement et d'une seule traite les villages de Soye, Geney, Onans, Arcey, et nous arrivons enfin à huit heures du soir à Sainte-Marie, plus fatigués encore que la veille par cette marche à travers la montagne. On réussit avec peine à nous cantonner. Le lendemain 17 janvier, nous passons la journée à Sainte-Marie, attendant des vivres qui doivent nous arriver de Clerval. Mais les chevaux ne peuvent marcher sur la neige durcie et glissante, et le convoi ne nous rejoint que vers dix heures du soir. Pendant la journée, chacun se nourrit comme il put, de pommes de terre et de lait, seules ressources de ce pauvre village, occupé depuis plus de trois mois par les Allemands, bombardé quelques jours auparavant par notre artillerie, épuisé en dernier lieu par les troupes qui nous y avaient précédés. La population pauvre, mais bonne et hospitalière, de cet endroit, nous reçut d'ailleurs de son mieux et mit à notre disposition le peu qu'elle avait, ne demandant en toute occasion qu'à nous venir en aide.

Cette journée de repos nous permit de donner des nouvelles à nos familles qui n'avaient pas entendu parler de nous depuis notre départ de Vierzon. Malheureusement le service postal était à peu près interrompu ; les employés avaient une énorme quantité de lettres qu'ils n'avaient pas le temps de distribuer. Il était donc

presque inutile d'écrire, nos lettres ne pouvant parvenir à destination. Par un hasard providentiel, un délégué que la ville de Beaupreau nous avait envoyé jusque dans ces lointains parages, avait réussi à nous joindre à Fontaine avant notre départ de cette localité, et avait fait avec nous la route de la veille. Il attendit jusqu'au lendemain et emporta un énorme paquet de lettres que nous nous empressâmes de lui remettre. On disait Montbéliard en notre pouvoir et Belfort sur le point d'être débloqué ; depuis plusieurs jours on se battait sous ses murs et la fortune était favorable à nos armes ; tel était le bruit qui courait à Sainte-Marie. Chacun se hâta, par conséquent, de transmettre aux siens ces heureuses nouvelles, sous toute réserve pourtant, car déjà vers le soir, les soldats blessés qui revenaient des différents champs de bataille, apportaient d'assez fâcheux renseignements sur le résultat des actions engagées.

Le lendemain, dès le matin, on fait rapidement les distributions, mais à peine a-t-on le temps d'achever, que l'ordre de partir arrive au colonel. Nous quittons Sainte-Marie à neuf heures, un peu reposés de nos fatigues, nous continuons à gravir la montagne jusqu'à Saint-Julien, puis nous descendons vers Issans, et nous arrivons à onze heures à Allondans, village situé à trois kilomètres de Montbéliard. Nous le traversons et nous montons sur le plateau qui le sépare de cette ville. Déjà depuis deux jours, la première brigade de notre division y est rangée en bataille, derrière la crête, et près d'un bois situé à droite où elle se retire pour cacher ses feux à l'ennemi. Nous allons nous placer derrière le 25e mobiles (Gironde) ; là, nous formons les faisceaux, et,

comme les autres troupes, nous attendons les événements.

On affirme qu'effectivement les tirailleurs algériens et la légion étrangère se sont emparés des différents quartiers de la ville de Montbéliard, mais que leurs efforts héroïques sont allés se briser contre le château dont ils ont tenté l'assaut sous le feu terrible de l'ennemi. Les canons de fort calibre dont les Badois ont armé cette citadelle la rendent imprenable. Les jours précédents, nos pertes ont été considérables en morts et surtout en blessés, presque tous gravement atteints d'éclats d'obus. En effet, en parcourant la crête du plateau d'Allondans, on la trouve littéralement labourée de profonds sillons dans lesquels sont enfoncés des fragments d'obus d'une grosseur énorme : plusieurs culots que nous rencontrons offrent les dimensions de la base d'un pain de sucre.

Le canon gronde sans interruption du côté d'Héricourt, mais l'artillerie du château de Montbéliard est silencieuse depuis le matin. Du sommet du plateau, on aperçoit nos batteries échelonnées sur le versant qui regarde la ville. Elles se contentent d'observer; d'ailleurs, les caissons sont à peu près vides.

La journée se passe sans attaque. Le 2e zouaves arrive dans la soirée et vient prendre position derrière nous. Il fait un froid excessif; nous avons les pieds dans la neige. Les uns marchent pour s'échauffer, les autres vont couper des branches dans le bois pour faire du feu et construire des gourbis. Nous apprenons bientôt que dans la nuit nous devons abandonner nos positions et commencer à nous replier; notre division est désignée

pour soutenir la retraite. La nuit venue, nous nous retirons dans le bois, et nous procédons à notre souper composé d'un biscuit (c'est tout ce qui nous reste de nos vivres), puis nous nous couchons sur la neige.

Vers quatre heures du matin, nous mettons sac au dos dans le plus grand silence, et nous descendons à Allondans. Nous passons à Dung, à Présentevillers. Il fait à peine jour, et déjà l'ennemi nous poursuit. Des obus lancés par les canons de Montbéliard viennent, en passant par-dessus la crête du plateau, tomber jusqu'au delà de Dung sur la queue de notre colonne. Nous repassons à Sainte-Marie, nous descendons à travers les bois vers Lougres que nous traversons; nous tombons bientôt sur la grande route latérale au Doubs, et nous arrivons à Longevelle. Le canon gronde toujours derrière nous; les Allemands sont déjà à Sainte-Marie où ils ont pris un certain nombre de nos soldats malades ou épuisés de fatigue. Comme on craint toujours une attaque, on nous fait monter sur le coteau qui domine le village. Nous y prenons nos positions et nous y bivouaquons pendant la nuit. Nous dormons accroupis autour de nos feux, pendant que la neige qui tombe depuis le soir nous couvre de ses flocons. Les vivres manquent toujours et c'est à peine si l'on peut trouver chez les habitants de quoi apaiser la faim qui nous tourmente depuis deux jours.

Le lendemain, 20 janvier, à huit heures du matin, nous quittons Longevelle, et, continuant notre mouvement de retraite, nous suivons la grande route et passons à Médière et à l'Isle-sur-le-Doubs où nous rencontrons le 24e corps défilant à la hâte dans la ville vers le

pont pour gagner la montagne. Le général Le Camus, commandant la première brigade de la division, croyant notre colonne menacée par l'ennemi sur la droite, fait déployer en tirailleurs plusieurs compagnies qui gravissent la montagne et éclairent ainsi notre flanc. La 4e compagnie du 3e bataillon est chargée de cette mission dans notre régiment.

Nous suivons quelque temps encore la grande route, nos tirailleurs rallient, nous passons à Appenans, nous prenons un chemin qui nous ramène à Soye et à Fontaine, et arrivons enfin à Gondenans-Montby, petit village situé à deux kilomètres de Fontaine, où fort heureusement on nous cantonne pour la nuit avec le 30e de marche. Les zouaves vont un peu plus loin, à Viethorey, prendre leurs cantonnements. Plusieurs compagnies sont envoyées de grand'garde autour du village.

Le lendemain, au point du jour, nous quittons Gondenans, et, reprenant notre route à travers la montagne, nous traversons successivement les villages de Viethorey, Verne, Vergramme et Luxiol. Nos hommes, épuisés de fatigue et de faim, se traînent à grand'peine dans la neige jusqu'à mi-jambe. Mais on dit que la nuit prochaine on pourra se reposer à Baume-les-Dames où nous sommes sur le point d'arriver. Vain espoir! Après une halte d'une heure environ sur la route, on nous fait rebrousser chemin; nous remontons le versant que nous venons de descendre. Comme on s'attend pour le lendemain à un coup de main de l'ennemi sur Baume, le général nous conduit sur une crête dominant le village de Fontenotte, et nous déploie par compagnies isolées dans les bois. D'autres troupes garnissent le sommet des

montagnes environnantes. Des corvées sont envoyées aux vivres à la gare de Baume et ne reviennent que fort avant dans la nuit.

Les distributions ne sont pas complétement faites, le lendemain matin, qu'il faut déjà se remettre en route. L'ennemi n'a paru sur aucun point. A midi, nous descendons la montagne, nous suivons d'abord la route de Besançon, puis nous prenons à droite un chemin qui nous conduit à Breconchaux, l'Ecouvotte, le Puy, Lusans, et nous arrivons à Pouligney, terme de l'étape.

La brigade entière prend ses cantonnements dans le village. Là, nous retrouvons notre 1er bataillon arrivé à peu près en même temps que nous. Depuis que nous l'avons quitté à Clerval, il a été employé à la gare de cette ville à l'embarquement des munitions et à l'évacuation des blessés.

Le lendemain, 23 janvier, à cinq heures du matin, le régiment au complet quitte Pouligney, arrive à Roulans où nous attendons le défilé de la première brigade, passe aux Longeaux, à Roche. A Chalezeul, nous traversons le Doubs et nous descendons dans une vaste prairie où l'on fait une halte de trois quarts d'heure. Nous nous remettons en route en longeant le Doubs. Arrivés au pied de la montagne sur laquelle est bâti à mi-côte le village de Morre, nous nous arrêtons un certain temps pour permettre aux troupes qui nous précèdent de gravir l'étroit sentier que nous sommes forcés de prendre. Dans ce trajet, nous découvrons les remparts du fort Brégille, nous traversons Morre et continuons notre ascension en suivant des chemins pierreux, couverts de neige, où nous trébuchons à chaque pas.

Nous passons à Fontaine, la nuit déjà close. Peu après, nous faisons une halte, dont nous profitons pour nous réchauffer. Nous mettons le feu à des fagots que nous trouvons sur le bord de la route; tous se précipitent autour de ces feux, et bientôt avec la chaleur renaît le courage nécessaire pour continuer une route déjà si longue et si pénible. Nous arrivons à Pugey que nous traversons, et, escaladant le sommet au pied duquel est situé ce village, nous arrivons enfin à un endroit que l'on dit être le terme de cette marche de seize heures, comparable à nos plus mauvaises journées de la retraite d'Orléans.

Il est onze heures du soir. Nous sommes à l'entrée d'un petit village nommé l'Arnod. En face de nous, de l'autre côté du Doubs, sur le versant des hauteurs qui nous entourent, nous découvrons les feux régulièrement alignés d'un campement immense. Avec la rapidité de l'éclair, le bruit se répand que ces feux sont ceux de l'armée allemande qui vient nous couper la retraite et doit nous attaquer au point du jour. Cette nouvelle produit sur nous l'effet de la foudre, car, anéantis de lassitude, de faim et de souffrances, nous ne nous sentons plus la force de combattre.

On nous fait descendre dans un pli de terrain pour cacher nos feux à l'ennemi. Nous tombons à moitié morts pêle-mêle dans les buissons, les rochers ou la neige, et nous passons ainsi la nuit. Avant le jour, nous apprenons que le camp situé en face de nous n'est pas celui de l'armée ennemie, mais celui du 20e corps, dont la retraite se trouve coupée comme la nôtre.

Nous sommes au 24 janvier. Le général Rébillard

envoie demander des ordres au général Martineau, commandant le 15e corps, mais ce général est parti avec les 1re et 3e divisions. Il a pris, dit-on, la route d'Ornans et de Pontarlier. Quelques jours plus tard, on apprend qu'il a passé en Suisse avec son état-major, dont faisait partie le capitaine Faligan, de notre 1er bataillon, récemment décoré.

Vers 9 heures du matin, le général croyant, d'après ses propres renseignements, que l'ennemi, venant de Busy, s'avancerait dans la journée par un vallon étroit situé à deux kilomètres en avant de l'Arnod, nous ordonne d'aller immédiatement prendre nos positions dans ce vallon. Nous nous déployons en ligne de tirailleurs dans les bois. Notre régiment occupe le versant gauche et le fond de la vallée, le 30e de marche le versant opposé, se reliant à l'Arnod, où se trouvent les zouaves et l'artillerie de réserve. Nos mobiles s'apprêtent à combattre; tous essaient leurs chassepots et l'on n'entend bientôt plus que le cliquetis produit par le frottement des culasses mobiles. La journée se passe ainsi dans l'attente; l'attaque n'a pas lieu. Nous rentrons le soir à l'Arnod et nous allons camper au pied du village.

Le lendemain, 25, la brigade entière va occuper Busy, village situé à trois kilomètres en avant. Les 1e et 3e bataillons du 29e suivent la brigade, le 2e reste à l'Arnod pour garder l'artillerie de réserve.

A onze heures nous faisons la soupe, lorsque le colonel reçoit l'ordre de conduire le régiment sur la hauteur qui domine à gauche le village, pour y remplacer le 39e de ligne qui se porte en avant. Arrivés sur le plateau, nous prenons nos positions autour de l'auberge

située en cet endroit sur le bord de la route. Le 3e bataillon est placé en embuscade derrière les murs d'enclos. Le 1er bataillon occupe, à l'entrée du bois, l'emplacement compris dans l'intersection des deux routes. Pendant plus de deux heures une forte fusillade s'entend à côté de nous dans le bois. C'est la légion étrangère et le 39e qui font le coup de feu avec les tirailleurs ennemis. L'action ne s'étant pas engagée de notre côté, le 3e bataillon redescend le soir au village ; le 1er conserve sa position sur la hauteur.

Le 26 janvier, toute la journée, des coups de canon, assez éloignés néanmoins les uns des autres, retentissent sur la gauche, et un très-vif combat de mousqueterie est engagé en avant, près du village de Vorge. Notre régiment prend part à ce combat. Voici dans quelles circonstances.

Vers onze heures du matin, les deux premières compagnies du 3e bataillon, sous la conduite du capitaine Le Boucher et du lieutenant Cotte de Jumilly, furent envoyées pour travailler aux tranchées que l'on creusait en avant du village, et abattre des arbres destinés à la construction des barricades. A peine nos hommes s'étaient-ils mis au travail, que des coups de fusil se firent entendre près d'eux et que les balles sifflèrent à leurs oreilles. Vite ils se précipitent sur leurs armes et se déploient en tirailleurs sur la lisière du bois de La Taille.

Quelques minutes après, ils reçoivent l'ordre d'entrer dans le bois pour repousser les tirailleurs prussiens qui se trouvent de l'autre côté. Nos mobiles s'enfoncent résolument dans le taillis, et, malgré ronces et broussailles, se dirigent vers l'ennemi. A peine sont-ils arrivés sur

le bord du bois que les balles se mettent à pleuvoir comme grêle sur la gauche de la ligne. Sans s'émouvoir de cette attaque subite, et sans perdre de temps, ils s'embusquent derrière les arbres et ripostent vivement. Pendant ce temps, la droite de la ligne des tirailleurs tournait les Prussiens pour les prendre par le flanc. Ce mouvement n'était pas nécessaire. Au bout d'une heure, les tirailleurs ennemis commencèrent à abandonner leur position, d'abord un à un, puis tous en masse coururent se réfugier dans le bois situé en face de celui de La Taille. Nos hommes riaient de voir les Prussiens se retirer si précipitamment devant eux, et faisaient manœuvrer leurs chassepots avec entrain.

Encouragés par ce succès, ils se précipitent dans l'espace découvert qui sépare les deux bois pour se rapprocher de l'ennemi et l'atteindre plus facilement. Mais à peine avaient-ils fait cinquante pas dans cette direction, qu'une décharge presque à bout portant vint les prendre en flanc. Elle ne leur tua qu'un homme, caporal à la 2e compagnie, et en blessa un autre. Ils regagnèrent le bois et attendirent, se demandant comment les Prussiens se trouvaient si près d'eux. Voici ce qui était arrivé.

Les troupes placées à la gauche des deux compagnies avaient faibli. Les Prussiens, profitant de cette circonstance, avaient pénétré par cette trouée jusque derrière nos hommes. C'est en les voyant quitter le bois qu'ils avaient tiré sur eux. Ils étaient si rapprochés, que l'on distinguait parfaitement leurs voix et leur jargon allemand. Se voyant pris par derrière, et ignorant le nombre de leurs adversaires, nos mobiles se retirèrent. Ils étaient alors une quinzaine au plus.

Cependant la droite, beaucoup plus nombreuse, avait opéré son mouvement, mais n'avait plus rien trouvé devant elle. Comprenant néanmoins qu'elle était tournée, elle recula de 3 ou 400 mètres et attendit. Quelques obus lancés par deux de nos pièces de quatre mirent en fuite les Prussiens. Le soir, notre ligne entière s'avança et prit possession des positions abandonnées par l'ennemi.

Dans sa précipitation, celui-ci n'avait pas eu le temps de ramasser ses morts. Des cadavres attestaient que nos balles avaient porté juste; des casques brisés et des fusils, appartenant sans doute à des blessés, se trouvaient en assez grand nombre. Ce n'est que vers onze heures du soir que nos deux compagnies, sur l'ordre du général, rentrèrent à Busy.

Dans le courant de la journée, la poste avait remis au vaguemestre deux ballots remplis de lettres presque toutes de date ancienne; beaucoup nous étaient adressées à Gidy et à Chevilly. L'une de ces lettres reçue par le colonel Arnous, contenait les adieux au régiment de notre premier colonel, M. de Paillot. Je me permets de la transcrire ici :

« Officiers, sous-officiers et gardes mobiles,

« Par décision du 27 décembre 1870, je suis mis en non-activité de service pour infirmité temporaire. Vous tous qui me connaissez, vous prendrez part, j'en ai la conviction, au malheur qui me frappe dans un pareil moment. Je ne veux pas me séparer de vous sans vous remercier de tout le concours que vous m'avez apporté

à la formation du régiment, formation peu facile avec les éléments dont nous pouvions disposer. Le zèle, la sollicitude des officiers, la bonne volonté, l'abnégation, le dévouement des sous-officiers et gardes mobiles, le patriotisme de tous ont surmonté toutes les difficultés.

« L'intruction s'est faite; la discipline, cet élément si nécessaire, surtout en campagne, la discipline, dis-je, s'est établie. Aussi le régiment de Maine-et-Loire n'a pas tardé à avoir une réputation justement acquise, et c'est à vous-mêmes qu'en revient l'honneur.

« En vous quittant, c'est une consolation bien grande pour moi de voir appelé à vous commander M. le lieutenant-colonel Arnous-Rivière, que tous vous connaissez déjà. Son énergie, sa bravoure l'en rendent digne à tous égards.

« Reportez donc sur votre nouveau colonel toute la confiance dont vous vouliez bien m'honorer, toute l'affection que vous n'avez cessé de me témoigner.

« Soyez toujours les dignes enfants de l'Anjou. Imitez nos valeureux frères d'armes qui ont déjà, par leur élan, rendu souvent victorieux le drapeau de la France.

« Officiers, sous-officiers et gardes mobiles, ma pensée sera toujours au milieu de vous. Que la vôtre se reporte aussi quelquefois vers moi. J'y trouverai la seule consolation qui puisse atténuer la profonde douleur que j'éprouve d'être retenu loin de vous, d'être privé de l'honneur de prendre part à vos combats.

« Château de Parnay, janvier 1871.

« *Votre ancien lieutenant-colonel,*

« Comte de Paillot. »

C'est aussi dans la journée du 26 janvier que le général Rolland, commandant la place de Besançon, vint à Busy prévenir le général Rébillard que sa division ainsi que la 2e du 20e corps étaient appelées à faire partie de la garnison de la ville. Nous allions donc nous rapprocher de Besançon et former sous ses murs un vaste camp retranché destiné à la défendre.

Le 27, nous quittons Busy à 7 heures du soir, par une nuit profonde et dans le silence le plus complet pour cacher à l'ennemi notre mouvement de retraite. Le 1er bataillon vient rejoindre le 3e au village, puis nous prenons derrière les maisons un chemin qui nous conduit à la montagne. Avant d'arriver à Pugey, à la *Croisée des routes*, le colonel nous quitte et va retrouver notre 2e bataillon qui, parti de l'Arnod, était allé prendre ses cantonnements à Fontain, où se rendit aussi le 30e de marche. Le général Choppin s'établit lui-même dans ce village. Quant à nos 1er et 3e bataillons, ils continuèrent leur route, traversèrent Pugey, et arrivèrent au milieu de la nuit à Arguel, petit hameau dépendant de Beurre, bourg situé au pied de la montagne, au bord du Doubs, à quatre kilomètres de Besançon.

Ce hameau d'Arguel, encaissé entre les sommets qui longent la grande route à droite et à gauche, bâti à mi-côte de la montagne sur le flanc d'une roche abrupte au haut de laquelle se voient encore les ruines d'un vieux château fort, perché comme un nid d'aigle sur la pointe de ce pic, compte à peine douze ou quinze maisons dans lesquelles on nous cantonna, le 1er bataillon dans la partie haute du village du côté de Pugey, le 3e dans la partie basse, du côté de Beurre.

C'est dans ces cantonnements que nous séjournâmes du 28 janvier au 19 mars. C'est là que nous apprîmes le 2 février, la nouvelle de l'armistice conclu à Versailles. Notre joie fut grande quand nous lûmes à la porte de la mairie l'affiche contenant la dépêche de Jules Favre. Par malheur, cette joie fut de courte durée, car le lendemain on nous fit savoir que l'armistice ne nous concernait pas, l'armée de l'Est n'étant pas comprise dans les termes de la convention, que M. de Bismark exigeait la reddition de Belfort pour nous faire bénéficier de l'armistice, que d'ailleurs le général de Manteuffel, commandant l'armée allemande du sud, était résolu à mettre le siége devant Besançon et à bombarder la ville.

Des ordres sévères furent donc donnés par le général Rolland, commandant la place, pour assurer la défense. La plus stricte vigilance fut recommandée aux avant-postes. Tous les jours le régiment fournit pour sa part deux compagnies de grand'garde qui allèrent occuper les fermes des Chevrotins situées entre Pugey et Fontain, en avant de ces villages.

Chaque jour aussi, les trois bataillons envoyèrent des travailleurs au vieux château d'Arguel pour y construire une redoute et faire un chemin permettant à l'artillerie d'y monter. D'autres compagnies concouraient à la construction du fort Rolland, sur le sommet qui sépare Arguel de Fontain. D'autres enfin creusaient, sur le flanc de la montagne exposé au levant, une ligne de tranchées qui servait à relier le fort Rolland au village de Fontain. Le 2e bataillon cantonné dans ce dernier village, faisait, de son côté, des tranchées devant ses cantonnements pour

protéger une batterie de quatre établie à l'entrée du village,

Le 16 février, la division nous fait savoir à l'ordre du jour que la convention signée à Versailles entre MM. de Bismark et Jules Favre devra, en vertu d'un avis officieux de S. E. le général de Moltke, major-général de l'armée allemande, commencer à recevoir son exécution à partir du 16 février 1871, pour l'armée allemande du Sud, dans les départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, et finira le 19 à midi, sauf prolongation.

Le même jour on nous communique le texte de la convention signée entre le général badois Keller et le général Rolland, relativement aux dispositions concernant les deux armées pendant la durée de l'armistice.

Voici ce texte :

« Entre M. le général Keller, désigné par M. le général de Werder, pour régler une ligne de démarcation entre les avant-postes des troupes occupant le camp retranché de Besançon et les avant-postes de l'armée allemande, et d'autre part, le général Rolland, commandant supérieur de la 7e division militaire, agissant nonobstant l'absence d'instructions de son gouvernement, avec les pleins pouvoirs qu'il possède, et reconnaissant le mandat de M. le général Keller.

« Il a été convenu d'un commun accord qu'une ligne de démarcation serait tracée dans le but d'éviter, pendant la durée de l'armistice, les conflits militaires ou administratifs. Cette ligne de démarcation suivra les limites du département du Doubs, à partir de la frontière suisse, passant au nord de Montbéliard, entre cette ville et Héricourt, suivant ensuite la ligne de partage

des eaux entre le Doubs et l'Oignon, jusqu'à Besnans, et le cours de l'Oignon jusqu'à Beaumotte. De Beaumotte la ligne passera à Rioz, Oiselay, Autoreille, Cult, Courchapon, Etrabonne, Mercey-le-Grand, Dampierre et Liesle.

« Dans toute la partie où cette ligne suit le département du Doubs, il existera une zone neutre, de cinq kilomètres de largeur, de chaque côté de cette limite. A partir de Beaumotte, la zone neutre sera de dix kilomètres de largeur entre la ligne tracée et Besançon. La circulation sera complétement libre dans la zone neutre pour tous les habitants non militaires; en dehors de cette zone, ils devront être munis d'un laissez-passer délivré par l'autorité civile.

« Quant aux militaires, soit allemands, soit français, la circulation dans la zone neutre sera interdite. »

Besançon devant être inévitablement assiégé à l'expiration de l'armistice, les travaux de défense sont, pendant sa durée, poussés avec une activité plus grande.

On fabrique les gabions et les fascines dans la forêt; on construit rapidement les fortifications des redoutes de Fontain et d'Arguel, on monte au fort Rolland une batterie de douze, on termine les tranchées sur la montagne.

Le 19, dans la journée, nous apprenons la prolongation de l'armistice jusqu'au 26.

Malgré le zèle déployé par l'intendant de la division, les vivres commencent à manquer. La viande est en quantité suffisante, mais la farine fait défaut, et, comme il est impossible de s'en procurer au delà des limites du cercle d'investissement, la disette ne tarde pas à se faire

sentir, et le pain devient d'une rareté alarmante.

Aussi, dès le 11 février, un ordre de la place nous informe que, en raison des circonstances, les troupes en garnison dans la ville, ainsi que celles cantonnées sous ses murs, recevront du biscuit un jour sur trois.

Le 20, le général Rolland porte de nouveau à la connaissance des troupes que, par suite de la rareté et de la cherté du pain, la ration récemment diminuée à quatre kilogrammes, sera de nouveau réduite de un kilogramme, qui sera remplacé par un kilogramme de son et cinq cents grammes de farine d'orge.

Pendant l'armistice, le temps se passe en grand'-gardes, en exercices, et surtout en revues de détail faites avec les soins les plus minutieux ; car, sous l'impulsion salutaire donnée par le général de brigade, les officiers deviennent chaque jour plus rigides sur la propreté des armes et de l'équipement. On fait d'ailleurs de fréquentes distributions de vêtements ; tous nos mobiles sont en pantalons rouges, les guêtres cirées, les ceinturons et les sacs astiqués, les fusils brillants, le paquetage régulier. Tous les dimanches, le colonel passe une revue complète du régiment, par compagnies, et plusieurs fois le général vient lui-même s'assurer de la tenue de nos hommes.

La journée du 26 février arrive et se passe sans renseignements aucuns sur la conclusion de la paix ou une prolongation nouvelle de l'armistice. Vers le soir, le colonel transmet enfin aux chefs de bataillon la note suivante :

« Demain, 27 février, le régiment prendra ses positions de combat.

« Une compagnie du 1er bataillon occupera le vieux château, situé au-dessus d'Arguel, et où doit être établie une batterie de montagne. Une autre compagnie du même bataillon sera placée en tirailleurs ou en embuscade devant ce château. Les quatre autres compagnies occuperont la redoute de Fontain, dite fort Rolland.

« Le 3e bataillon reliera la redoute au village de Fontain en occupant les embuscades et les travaux qui ont été faits sur cet emplacement, en conservant une réserve s'il y a lieu.

« Le 2e bataillon occupera les travaux en avant de son cantonnement et aura deux compagnies de réserve à l'emplacement du poste de police.

« Ces positions devront être occupées à quatre heures et demie du matin. Les hommes auront soin de ne rien laisser dans les cantonnements. Les malades à la chambre suffisent pour les garder. MM. les officiers prendront leurs mesures pour que leurs bagages soient chargés dans les voitures le plus rapidement possible. En cas d'attaque, les voitures se retireront sur Besançon, par Beurre, lorsque l'ordre leur en sera donné. Les deux compagnies de Grange-Séry et du canton de Trulet rentreront immédiatement à Arguel. Les éclaireurs resteront à la forêt de Fontain et se relieront à ceux du 39e de marche qui vont occuper les fermes du Laitier. — Si le régiment était obligé d'abandonner ses positions, sa ligne de retraite serait sur la Chapelle-des-Buis. »

Immédiatement on fait savoir aux hommes qu'ils devront être à quatre heures du matin sac au dos et sur les rangs.

A l'heure dite, les trois bataillons vont occuper leurs

positions respectives. On forme les faisceaux et on attend le jour. Le jour vient, et avec lui le silence et le calme le plus complet sur toute la ligne. Pas un coup de feu, pas un mouvement, aucun signe d'attaque. Enfin, vers dix heures, on nous communique la dépêche arrivée à la division pendant la nuit, dépêche annonçant que les préliminaires de paix sont signés de la veille.

Nous quittons nos positions et nous regagnons nos cantonnements, le cœur rempli d'espoir, car dans quelques jours enfin nous pourrons revoir notre cher Anjou. Mais, si la perspective du retour nous cause involontairement une joie véritable, cette joie s'évanouit bientôt et se change en douleur amère, quand nous apprenons les conditions si dures imposées par la Prusse. Tous, nous jurons de rentrer dans les rangs pour venger la patrie, quand l'heure de la revanche sera venue.

A partir de ce moment, nous n'aspirons plus, à chaque instant de la journée, qu'à quitter le Doubs, ce pays dont le souvenir sera à jamais tristement gravé dans notre mémoire, et dont le sol cache les restes de tant de nos infortunés camarades.

C'est qu'en effet, depuis le commencement de notre séjour aux villages de Fontain et d'Arguel, les maladies n'ont cessé d'exercer parmi nous d'effrayants ravages. Dès notre arrivée, la variole se montre dans nos rangs. Elle régnait déjà dans les cantonnements et avait atteint un assez grand nombre de mobilisés du Doubs, dont plusieurs étaient encore en traitement dans quelques-unes des maisons du village. La contagion qui, en marche, n'avait, pour ainsi dire, pas eu de prise sur nos soldats, s'exerce alors cruellement sur des hommes entassés la

nuit dans des granges et des écuries humides et mal aérées. Un grand nombre de nos mobiles meurent aux ambulances et jusque dans les cantonnements, emportés par cette horrible maladie.

La plupart, cependant, des pertes qu'éprouve le 29e, sont dues à la fièvre typhoïde. Pour tous, ou presque tous nos malades cette affection est d'une intensité et d'une gravité exceptionnelles, et se termine en quelques jours, souvent trois ou quatre seulement, par la mort au milieu de l'anéantissement le plus complet des forces vitales. C'est le typhus.

Les fatigues surhumaines que nous avions eu à supporter, surtout dans cette seconde campagne, l'abattement moral qui avait pris naissance dans l'isolement complet où nous vivions, sans nouvelles des nôtres, ou à peu près, sans communications avec le reste de la France, cernés que nous étions de tous côtés par l'armée ennemie ; l'alimentation insuffisante, non réparatrice, trop souvent malsaine, car jusqu'à Busy les distributions consistèrent exclusivement en biscuits et en lard, parfois rance ; en un mot, les déplorables conditions hygiéniques auxquelles nous fûmes soumis durant cette fatale expédition, toutes ces causes, dis-je, expliquent facilement le développement de cette terrible épidémie.

Bientôt l'ambulance divisionnaire de Beurre et celle de M. le duc de Brissac, établie au Chalet, regorgèrent de malades. Malgré une évacuation de trois cents fiévreux dirigés sur Bourg-en-Bresse, dans les charrettes du train auxiliaire que l'intendant venait de congédier, l'encombrement ne tarda pas à redevenir général.

Le général Rébillard, ému des proportions alarmantes

de la mortalité parmi les troupes de sa division, prescrivit au docteur Rozan, médecin en chef de l'ambulance, de réunir, au moins une fois par semaine, les médecins des corps, afin de recevoir leurs observations sur les cantonnements et l'état sanitaire de leurs hommes. Il ordonna, en outre, pour éviter l'encombrement des ambulances, la création dans chaque cantonnement d'infirmeries régimentaires destinées à recevoir le trop plein.

Toutes les mesures sanitaires exigées par les circonstances furent donc prises pour enrayer la marche du fléau. Malheureusement les résultats répondirent peu au zèle et au dévouement déployés par les médecins des divers corps de troupes. Il est aisé d'en juger par le nombre des décès survenus dans notre régiment pendant notre séjour sous les murs de Besançon. Plus de cent cinquante de nos pauvres mobiles furent ensevelis aux cimetières de Beurre, d'Arguel, de Pugey, de Merey-Montrond et de Fontain.

Le capitaine de Brissac, attaché à l'état-major du général de division, et le lieutenant du Rouzay, du 1er bataillon, atteints par la maladie, allèrent mourir à Genève.

Et pourtant, colonel et commandants de compagnies ne cessèrent un seul instant de veiller avec la plus active sollicitude sur la santé de leurs hommes.

Dans un rapport médical adressé le 13 février, le colonel fut renseigné pleinement sur le triste état sanitaire du régiment et les déplorables conditions hygiéniques des cantonnements. A la suite de ce rapport, la mesure la plus efficace prise en faveur de nos soldats fut la répartition des compagnies cantonnées à Arguel sur un

grand nombre de points plus ou moins éloignés les uns des autres. Le général Rébillard ayant autorisé le colonel à opérer cette dissémination, les 2e et 3e compagnies du 3e bataillon quittèrent de suite le hameau d'Arguel pour aller s'installer, la 1re à la ferme du canton de Trulet, la 2e au château de Grange-Séry, commune de Merey-Montrond, à huit kilomètres environ en avant. Plus tard, les autres compagnies furent envoyées dans plusieurs fermes situées dans la plaine, dite Forêt de Fontaine, aux fermes Marchand, du Château, du Laitier, des Maireaux.

Dans les derniers temps de notre séjour sous Besançon, le 1er bataillon quitta à son tour Arguel, de plus en plus inhabitable, envoya sa 1re compagnie au château de Chassagne, sous le fort Rolland, où la compagnie irlandaise de la légion étrangère se trouvait déjà depuis longtemps, et alla se cantonner au Crot, près de la Chapelle-aux-Buis.

Quant au 2e bataillon, il resta jusqu'à la fin au village de Fontain.

Cette dispersion des compagnies donna des résultats aussi satisfaisants que possible. Le nombre des cas de typhus diminua très-sensiblement. Le service médical seul, à cause de l'éloignement des diverses fractions du régiment, eut à souffrir de cette mesure si salutaire, et le colonel fut forcé de demander à la division l'un des médecins du 16e bataillon de chasseurs pour aider le médecin du corps et visiter les malades du 2e bataillon.

Le 8 mars, le général Rébillard partait en permission de six jours. Le lendemain, à l'ordre du jour, on nous lisait ses adieux à la 2e division du 15e corps. Cette pro-

clamation fait le plus grand honneur au 29e. Elle résume la part prise dans la seconde moitié de la lutte contre la Prusse par cette division, à laquelle nous avons toujours appartenu :

« Officiers, sous-officiers et soldats,

« Une décision ministérielle rappelle dans leurs foyers un certain nombre d'entre vous. Avant leur départ, je tiens à leur dire les regrets que j'éprouve à me séparer d'eux.

« Si depuis Coulmiers le succès n'a plus suivi nos armes, vous n'en avez pas moins continué à donner l'exemple du courage, du dévouement et de la discipline.

« Dans la retraite sur Orléans, devant des forces considérables, la 2e division du 15e corps s'est fait remarquer par l'énergie et le sang-froid dont elle a fait preuve en défendant pied à pied, les 2, 3 et 4 décembre, Artenay, Chevilly, puis les hauteurs de Montjoie.

« Votre conduite dans l'Est vous fait le plus grand honneur. Par un froid de quinze degrés, vous avez bivouaqué dans la neige, souvent sans feu et quelquefois sans vivres, par suite de l'impossibilité où se trouvaient les convois d'arriver sur le mont Chevis.

« Vous avez bravement supporté pendant trois jours le feu meurtrier d'une puissante artillerie.

« Pendant que l'armée se dirigeait si fatalement sur Pontarlier, vous combattiez devant Busy pour favoriser son mouvement.

« Depuis l'armistice, vous avez établi devant Besançon

une nouvelle ligne de défense pour suppléer aux fortifications de la place, devenues insuffisantes.

« Officiers, sous-officiers et soldats de la 2e division, je me rappellerai toujours avec bonheur et orgueil que pendant cinq mois j'ai eu l'honneur de marcher avec vous à l'ennemi.

« Dans les circonstances douloureuses où se trouve la France, efforcez-vous de maintenir l'ordre à l'intérieur, et de sauvegarder la dignité nationale vis-à-vis de l'étranger qui doit occuper notre territoire, en attendant que nous puissions nous venger.

« Quartier-général de Beurre, le 9 mars 1871.

« *Le général de division*,

« Rébillard.

« Pour copie conforme :

« *Le chef d'état-major*,

» Uhrich. »

Le 15 mars, la division étant licenciée, le général donna l'ordre d'établir des états de versement pour l'armement, le campement et le petit habillement.

Ces états terminés, chacun des trois bataillons alla déposer à l'arsenal de Besançon ses chassepots, sabres et munitions, et à l'intendance ses effets d'habillement et de campement.

Le 17 mars, le général Rébillard qui, appelé au commandement de la 7e division militaire, a transporté son quartier-général à l'hôtel de la division, reçoit à deux heures les officiers du 29e, les félicite sur leur conduite

depuis le commencement de la campagne, et les remercie au nom de la France du concours dévoué qu'ils ont apporté à la défense du pays.

Le lendemain on nous fit connaître l'itinéraire de la route que les hommes avaient à faire par étapes pour se rendre à Angers, et de là gagner isolément leurs foyers. Voici cet itinéraire :

Le 3e bataillon qui partait le premier parce qu'il avait le plus de chemin à faire, devait être le 20 mars à Vitreux, le 21 à Auxonne, le 22 à Dijon, le 23 à Sombernon et y faire séjour le 24, le 25 à Arney-le-Duc, le 26 à Autun, le 27 à Château-Chinon, le 28 à Châtillon, où il séjournerait le 29, le 30 à Nevers, le 31 à Nérondes, le 1er avril à Bourges, où il devait rester le 2 et rendre les voitures régimentaires ainsi que les chevaux, le 3 à Vierzon, le 4 à Romorantin, le 5 à Blois, le 6 à Amboise, le 7 à Tours et s'y reposer le 8, le 9 à Château-Lavallière, le 10 à La Flèche, le 11 à Seiches, et arriver le 12 à Angers.

On tira au sort dans les bataillons les noms des trois officiers, capitaine, lieutenant et sous-lieutenant, chargés de conduire chacune des colonnes.

Le lundi, 19 mars, le 3e bataillon descendait à Beurre, y prenait des vivres en passant, traversait Besançon, et gagnait la route de Bourgogne.

Le lendemain 20, et le mercredi 21, les 1er et 2e bataillons partaient à leur tour et suivaient le même itinéraire que le 3e.

De leur côté, les officiers reçurent des feuilles de route de l'intendance, et, comme la circulation des trains était interrompue sur la ligne de Lyon à cause

du rapatriement de nos prisonniers d'Allemagne et des corps internés en Suisse, ils se firent conduire en voitures à Chagny et à Châlon-sur-Saône, et là prirent le chemin de fer qui les ramena dans leurs familles.

Ainsi se termina cette fatale campagne, après laquelle chacun de nous put au moins, en rentrant chez soi, trouver dans la pensée consolante du devoir accompli, un soulagement à tant de souffrances et de fatigues, hélas! si inutilement supportées.

Dr L. Pissot.

APPENDICE

A la suite de cet historique du 29e Mobiles, je tiens à citer divers témoignages que je trouve dans l'*Histoire de la guerre en province pendant le siége de Paris*. Je lis, en effet, dans l'ouvrage de M. de Freycinet, le passage suivant relatif aux journées des 3 et 4 décembre :

« Les 16e et 17e corps ne furent pas engagés, et se mirent en retraite sur Beaugency sans être sérieusement inquiétés. Les 18e et 20e corps, avertis à temps, interrompirent leur mouvement de concentration sur Orléans et se retirèrent dans la direction de Gien. Le 15e corps seul, et *particulièrement la division Martineau*, lutta contre l'ennemi.

« Cette division qui, comme la veille, était chargée de couvrir la retraite dans la direction d'Orléans, avait pris position entre Chevilly et Cercottes. Elle devait être soutenue à sa gauche par la division Peytavin, massée vers Gidy, et à sa droite par le général des Pallières, qui gardait la forêt, mais ces deux appuis lui manquèrent. La division Peytavin fut coupée dans son centre, une partie rejetée sur les 16e et 17e corps, avec lesquels elle battit en retraite sur Beaugency, et l'autre partie vers Orléans. L'ancienne route de Chartres se trouva ainsi ouverte, et le général Martineau exposé à être enveloppé sur la gauche. A droite, le général des Pallières, après le combat malheureux de la veille, une marche de nuit, et ayant perdu une partie de son artillerie,

rentrait à Orléans dans la matinée, et ouvrait ainsi les routes de la forêt.

« *La division Martineau fut seule dès lors à supporter le poids de l'ennemi, ce qu'elle fit avec beaucoup d'héroïsme.* »

Or, comme je l'ai dit, le 29e faisait partie de la 2e division du 15e corps commandé par le général Martineau. C'est à la 2e brigade qu'il appartenait.

Je trouve encore dans le livre de M. de Freycinet, un autre témoignage de la belle conduite de la 2e division pendant la journée du 3.

« Ce fut, dit un correspondant anglais, témoin oculaire dans le camp français, une retraite admirable. La division Martineau, pas à pas, en bon ordre, se repliait en faisant face à l'ennemi. Elle mit trois heures à venir ainsi d'Artenay à la Croix-Briquet (moitié chemin de Chevilly). Le général Martineau eut son cheval tué sous lui. La canonnade était épouvantable. Il faut que je me reporte par la pensée au siége de Sébastopol pour me remémorer un pareil fracas. Nous attendions des secours de la droite par le général des Pallières, de la gauche par le général Peytavin ; mais rien ne venait que des colonnes ennemies qui débordaient de toutes parts. La dernière fois que je me rendis aux ouvrages avancés (batteries de marine), l'ennemi n'en était plus qu'à quatre cents mètres. Les dernières troupes du général Martineau rentraient en bon ordre. »

Ces troupes étaient précisément notre 3e bataillon qui, ainsi que la 5e compagnie du 1er, était resté jusqu'à la nuit dans les tranchées de la batterie.

Voici quelle était la composition de l'état-major du 29e Mobiles au moment du départ :

29e RÉGIMENT DE MOBILES.

ÉTAT-MAJOR.

M. DE PAILLOT Amédée-Charles, lieutenant-colonel.

1er BATAILLON.

MM. DE PLACE Jean-Hector-Émile, chef de bataillon.
Bodinier Guillaume, capitaine adjudant-major.
Servain Georges-Jean, médecin aide-major de 2e classe.

Capitaines.	Lieutenants.	Sous-Lieutenants.
MM.	MM.	MM.
Comp.		
1. Faligan Arsène.	Morin Léandre.	Tessier Louis.
2. Métivier Daniel.	Rigaud Edgard.	Blanchet Henri.
3. Faux Léon.	Gautier Anatole-Louis.	Chartier Louis.
4. De Las Cases Barthélemy	Chardonneau Romain.	Robin Paul.
5. De Chemellier Raoul.	Chauvin Charles.	De Mieulle Léon-Bernard.
6. Retailleau Georges.	François Paul.	David Eugène.
7. De Brissac Roland.	Robin Paul.	Le Blanc Charles.
8. De Terves Roger.	Hervé Camille.	Du Rouzay Édouard.

2e BATAILLON.

MM. ARNOUS-RIVIÈRE Ernest, chef de bataillon.
Deschamps Benjamin-Charles, capitaine adjudant-major.
Bouchard Georges-Stanislas, médecin aide-major de 2e classe.

Capitaines.	Lieutenants.	Sous-Lieutenants.
MM.	MM.	MM.
Comp.		
1. D'Autichamp Adhémar.	De Rochebouet Gaston.	De la Cochetière Henry.
2. De Livonnière René.	De Montesquiou Pierre.	Mabille Du Chêne Arthur.
3. Selle Joseph-Toussaint.	Charlery Henri-Jules.	De Place Paul-Charles.
4 Boutet Henri.	Bonnemère Jules.	De Monti Henri-Louis.
5. Voisin Alfred.	Hérard Camille.	De Villebresme Maurice.
6. Doussain Gustave-Philip.	De La Selle Paul.	Berthelin Auguste.
7. Bouchet Stanislas-Julien.	Sargé Émile.	Ferrand Célestin.
8. De Romans Armand.	De Cambourg Arthur.	Bouju Louis-Prosper.

3e BATAILLON.

MM. LENOIR DE LA COCHETIÈRE Alexandre-Marie-Joséph, chef de bataillon.
Poulain Philois, capitaine adjudant-major.
Pissot Léon-Hippolyte, médecin aide-major de 2e classe.

Capitaines.	Lieutenants.	Sous-Lieutenants.
MM.	MM.	MM.
Comp.		
1. Le Boucher Gustave.	Cotte de Jumilly Louis.	De Blois Georges.
2. D'Hillerin Auguste.	Sicot Louis-Gabriel.	De Laage Henri-Louis.
3. Breton Ernest.	Jamin Léon.	Jousselin Ernest.
4. De Roincé Gabriel.	Raygasse Jules.	Persac Philippe.
5. Huard Paul.	Coutant Eugène.	Motte Germain.
6. Hervé Théophile.	De Richeteau Gustave.	Mollat Édouard.
7. Martineau Adolphe.	Almand Camille.	Pauvert Pierre-Charles.
8. Lefebvre, Edmond.	Boutros Paul.	Renard Édouard.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

de secours aux blessés militaires

AMBULANCE VOLANTE

ATTACHÉE AU 29e RÉGIMENT DE MOBILES.

Fourrier d'ambulance. . .	M. le duc DE BRISSAC.
Médecins en chef.	Drs ROUSSELLE et CARCASSONNE.
Aides-majors	MM. GRIPPAT et HURET.
Aides	MM. GARNACHE et BURGUET.
Agent comptable	M. BORNIBUS.
Aumônier	M. l'abbé BRISSET.
Infirmiers.	MM. DELARUELLE.
	SEGUIN.
	G. DE MIEULLE.

L'ambulance attachée au 29e régiment de Mobiles a été organisée dès le commencement d'octobre et sous la conduite de son fourrier M. le duc de BRISSAC, elle a constamment suivi le régiment, à Salbris, à la Ferté-Saint-Aubin, à Chambord, à Meung, aux environs d'Orléans, aux cantonnements de Vierzon, puis dans la pénible campagne de l'Est, à Arguel, à Besançon, elle a rendu les plus généreux services à tous les soldats de la 2e division du 15e corps, dont elle faisait partie.

Courriers ou délégués envoyés par le Comité d'Angers.

La difficulté des communications avec nos armées en campagne, et l'impossibilité absolue pour les familles de recevoir des nouvelles de leurs enfants ou de leur faire parvenir l'argent et les objets qu'elles leur destinaient, détermina bientôt le Comité à envoyer des courriers spéciaux pour visiter les bataillons de mobiles de

Maine-et-Loire et porter aux soldats les envois de toute sorte qui étaient déposés, par les parents, à ses bureaux. Ces courriers devaient être également chargés de veiller au transport de nombreux colis destinés au ravitaillement des ambulances volantes et ils avaient aussi pour mission de distribuer les vareuses, manteaux, vêtements et effets d'équipement de toute nature, que le Comité des dames faisait activement confectionner et qui n'avaient pu être remis aux hommes de plusieurs de nos bataillons avant leur départ.

L'appel fait aux personnes de bonne volonté fut immédiatement entendu et dès le 15 novembre, M. le premier président Métivier et M. G. de Mieulle se rendirent à Orléans où, malgré les difficultés qu'ils rencontrèrent, ils furent assez heureux pour remettre en mains propres, à chacun des destinataires, les lettres, l'argent et les vêtements qui lui étaient adressés. Quelques jours après, MM. A. de Cumont et E. Oriolle, prirent la même direction, et, après avoir assisté à la bataille de Patay, ils aidèrent, pendant la nuit, le personnel des ambulances à relever nos blessés. Au mois de décembre, MM. de La Perraudière et Barbier furent délégués près le 6e bataillon à Blois et dans la seconde quinzaine du même mois, MM. Th. de Soland et vicomte de La Bourdonnaye, partirent à la recherche du 29e régiment de mobiles qu'ils rejoignirent aux environs de Bourges. Une seconde fois, M. E. Oriolle sollicita ce périlleux honneur et accompagné de M. P. de Danne, il réussit, après huit jours de marches pénibles, au milieu des neiges, à rejoindre le 5e bataillon près de Villersexel. Enfin, lorsqu'une partie de notre armée eut passé en

Suisse, MM. Desbois-Richard et Raimbault s'y rendirent pendant que M. Neveu partait pour Besançon, où était enfermé le 29e de Mobiles.

Les difficultés pour suivre la trace de nos bataillons dans les marches et contre-marches de l'armée étaient excessives, et il a fallu tout le dévouement et l'activité infatigables des délégués du Comité pour leur permettre de remplir cette délicate mission.

Pertes subies par le 29e régiment de Mobiles.

MM. Métivier, capitaine à la 2e compagnie du 1er bataillon. Prisonnier de guerre à Arthenay, le 3 décembre 1870.

De Brissac, mort par suite de maladie.

Rigaud Edgard, blessé à la bataille de Cercottes, mort par suite de ses blessures.

Du Rouzay, mort par suite de maladie.

De Mieulle, sous-lieutenant, tué à la bataille d'Arthenay le 3 décembre 1870.

Pauvert, sous-lieutenant, tué à la bataille de Cercottes, le 4 décembre 1870.

	1er bataillon	2e bataillon	3e bataillon	Total
Disparus	17	15	5	37
Tués	6	8	5	19
Morts par suite de blessures.	6	5	3	14
Morts par suite de maladie. .	127	169	149	445
Blessés	21	32	23	76
Prisonniers	36	23	9	68

CADRE DES OFFICIERS DU 29e MOBILES

AU MOMENT DU LICENCIEMENT DU RÉGIMENT.

ETAT-MAJOR.

MM. ARNOUS-RIVIÈRE Ernest ✲, lieutenant-colonel.
Pissot Léon-Hippolyte, médecin aide-major.

1er BATAILLON.

MM. DE TERVES Roger ✲, chef de bataillon.
Bodinier Guillaume, capitaine adjudant-major.
L'abbé Bourasseau, aumônier.

Capitaines.	Lieutenants.	Sous-Lieutenants.
MM.	MM.	MM.
Comp.		
1. Morin.	Tessier.	Parement.
2. De Rochebouet.	Blanchet.	Gaultier Georges.
3. De Richeteau.	Chartier.	Motte.
4. De Las Cases	Jousselin.	Herbaux.
5. De Chemellier ✲.	Chauvin.	Bayelaloge.
6 (*).		
7. De Brissac.	Robin.	Halopé.
8. Hervé Camille.	Leblanc.	Daviau.

2e BATAILLON.

MM. LENOIR DE LA COCHETIÈRE Alexandre-Marie-Joseph ✲, chef de bataillon.
De La Cochetière Henri, capitaine adjudant-major.
L'abbé Pujot, aumônier.

Capitaines.	Lieutenants.	Sous-Lieutenants.
MM.	MM.	MM.
Comp.		
1 Raygasse Jules.	Ferrand.	Riché.
2 De Livonnière René.	Mollat.	De Saint-Pern.
3 (*).		
4. Hérard Camille.	Bonnemère.	Masson.
5. De Montesquiou Pierre.	De Villebresme.	Amant.
6. Doussain Gustave.	De La Selle Paul.	Berthelin
7. Bouchet Stanislas.	Sargé Emile.	Bernier.
8. De Romans Armand.	Bouju.	Lebleu.

3e BATAILLON.

MM. BRETON Ernest ✲, chef de bataillon.
Poulain Philoïs, capitaine adjudant-major.
L'abbé Rigault, aumônier.

Capitaines.	Lieutenants.	Sous-Lieutenants.
MM.	MM.	MM.
Comp.		
1. Le Boucher Gustave.	Cotte de Jumilly Louis.	Delahaye.
2. D'Hillerin Auguste ✲.	Lelong.	Ribaut.
3. Jamin Léon.	Farsac Philippe.	Ripoche.
4. De Roincé Gabriel.	Bénard Henry.	Moudoux Camille.
5. Jeannin Louis.	Coutant Eugène.	Baron.
6. Hervé Théophile.	Tessier.	Belon.
7. Sicot Louis-Gabriel.	Almand Camille.	Ferré.
8 (*).		

(*) Cette compagnie, laissée au dépôt, n'a pas fait campagne avec le régiment.

DÉLÉGUÉS ENVOYÉS PAR LA VILLE DE CHOLET

AU 3e BATAILLON.

Les habitants de Cholet ayant appris par plusieurs pères de famille venus à Salbris, Mer et Chambord, le dénûment dans lequel se trouvaient leurs enfants, résolurent de faire appel au concours et à la générosité de tous, en ouvrant, en faveur des Mobiles de l'arrondissement, une souscription destinée à l'achat de vêtements et de chaussures. Un comité de dames, à la tête duquel se trouvait Mme Victor Bénard, fut organisé dès la fin de novembre et déploya un zèle admirable à faire couvrir en quelques jours les listes de la souscription.

Un lieutenant du 3e bataillon, M. de Richeteau, atteint d'ophthalmie et envoyé de Mer aux ambulances d'Angers pour y être soigné pendant quelques jours, accompagna un premier envoi provenant des dons faits par les habitants, et, après avoir rejoint le bataillon à Gidy, remit entre les mains du commandant Arnous les ballots qu'on lui avait confiés.

Bientôt après, le Conseil municipal de Cholet voulant s'associer à cette œuvre patriotique, souscrivit pour 1,000 fr., et délégua pour accompagner un second envoi, MM. Alexandre Turpault, Vauquelin fils et Marie Baudry; malheureusement, ces messieurs arrêtés en route par les progrès de l'armée ennemie qui bombardait Blois, furent forcés de revenir sans avoir pu obtenir aucun renseignement sur le 29e mobiles. Ce ne fut que huit jours après que MM. Alexandre Turpault et Marie Baudry purent repartir, et eurent le bonheur de rejoindre le bataillon, la veille de Noël, dans ses cantonnements de Vierzon.

Dans les premiers jours de janvier 1871, un troisième envoi, composé de vêtements chauds et de chaussures solides, fut confié aux soins de MM. Bénard, Moudoux et Ferré qui ne purent qu'après mille difficultés, à ce moment où les ordres les plus sévères étaient donnés pour que personne ne pût pénétrer au centre du mouvement des troupes, parvenir jusqu'à Vierzon où ils arrivèrent la veille même de notre départ pour l'Est.

En résumé, la souscription de Cholet produisit la somme de 3,793 fr., avec lesquels le comité, tout en se chargeant de faire parvenir aux mobiles les lettres, les paquets et l'argent remis par leurs familles, put envoyer et faire distribuer plus de 1,400 effets d'habillement d'excellente qualité.

CHRONIQUES CRAONNAISES

PAR

M. DE BODARD DE LA JACOPIÈRE.

Les travaux d'histoire locale offrent toujours un vif intérêt. Au siècle dernier, on aimait beaucoup les théories générales et abstraites en matière historique; aujourd'hui nous préférons les études spéciales, les recherches patientes faites dans les archives et dans les bibliothèques. Peut-être avons-nous raison. L'histoire a pour objet de nous enseigner ce qui a été, non ce qui aurait pu ou ce qui aurait dû être. « C'est en interrogeant la nature que nous lui arrachons ses secrets, » a dit Buffon; il en est de même pour l'histoire; ce n'est qu'en interrogeant les documents que nous leur arrachons leurs secrets.

C'est en fouillant les archives d'Angers et de Laval, en compulsant les chroniques et les cartulaires que M. de Bodard a fait revivre pour nous l'ancien Craonnais. Son livre renferme un grand nombre de détails fort intéressants; aussi est-il plus facile de le louer que de l'analyser. Je vais cependant tâcher d'en donner une idée sommaire; mais j'engage mes auditeurs à lire le texte même, c'est la seule manière de connaître un

ouvrage et surtout un livre de ce genre, où l'érudition surabonde :

« Quiconque a beaucoup *lu*
« Peut avoir beaucoup retenu. »

L'auteur débute par décrire le pays et en donner la topographie; il en étudie l'agriculture et la statistique agricole. J'aime cette méthode; elle fait connaître au lecteur le lieu où doivent vivre et s'agiter les personnages qui entreront bientôt en scène. C'est beaucoup de parler aux yeux, et l'on comprend mieux l'histoire lorsqu'on connaît un peu la physionomie du terrain sur lequel se déroule la trame des événements. M. de Bodard a joint à cette première partie de nombreux renseignements assurément très-curieux, sur l'agriculture, l'horticulture et l'arboriculture des anciens, et sur l'état social des classes agricoles au moyen âge. Il nous apprend que jusqu'au XVI^e^ siècle, on a cultivé la vigne dans le Craonnais, et qu'à cette époque seulement on lui a substitué le pommier à cidre; que le lin a fait jadis la fortune du pays, et que le chanvre n'y a été introduit qu'en 1813; c'est seulement à partir de 1828 que la culture du chou y a pris une grande extension. L'auteur insiste sur les avantages du bail à colonie partiaire très-usité dans le pays. Peut-être appuie-t-il un peu trop sur certains détails agronomiques et d'économie domestique, où brille une grande érudition, mais qui pourraient s'appliquer à tout autre province aussi bien qu'au Craonnais. L'un de ses chapitres est une véritable *Maison rustique* d'autrefois. Il signale un fait regrettable assurément pour l'avenir de la France, la diminution de la population rurale; et malheureusement il ap-

porte des chiffres précis à l'appui de cette constatation.

M. de Bodard passe ensuite aux antiquités gauloises et gallo-romaines du pays; archéologue autant qu'historien, il s'étonne de la rareté des monuments mégalithiques du Craonnais, mais signale cependant quelques médailles gauloises.

Probablement à cette époque reculée, la région craonnaise, encore couverte de bois et de landes, était peu peuplée. Quelques antiquités romaines prouvent cependant que sous la domination des Césars, certains progrès avaient été accomplis dans le pays. L'auteur signale notamment une belle inscription votive en l'honneur du dieu Mars, découverte en 1835, des médailles du IIIe siècle, les traces d'une voie romaine, des pierres de grand appareil provenant probablement d'un temple, et enfin les ruines d'un ancien édifice circulaire, entouré d'une enceinte carrée, situé aux Provenchères, près Craon. Il pense que cet édifice pourrait bien être un tombeau. Je ne connais pas les substructions en question; mais d'après leur importance et le plan qu'en donne M. de Bodard, je serais porté à y voir les restes d'une villa fortifiée, comme on en éleva beaucoup au IVe siècle. L'auteur signale sa ressemblance avec la forteresse de Jublains; les deux constructions paraissent être du même temps.

A la domination romaine succède la domination franque. L'histoire locale n'offre rien de particulier à cette époque; mais des édifices religieux commencent à s'élever et l'archéologie locale prend de l'intérêt. C'est aux prédications de saint Martin de Vertou et de saint

Patern, qu'il faut rapporter la conversion du pays au Christianisme (VI^e^ siècle). En ce qui touche cette période, M. de Bodard me permettra de lui adresser une critique ou plutôt une question. Pourquoi appelle-t-il les Francs, contrairement à l'usage actuel, les *Français?* Sans doute les chroniques latines ne distinguent pas, et aux XII^e^ et XIII^e^ siècles on disait *Francus* ou *Franciscus* pour désigner un habitant de l'Ile de France, parce qu'à cette époque le souvenir de la distinction des races était entièrement perdu; mais au VI^e^ siècle il en était autrement, et Grégoire de Tours ne confondait pas un Franc ou barbare (*Francus*, *barbarus*,) avec un Gaulois ou Gallo-Romain (*Gallus*, *Romanus*). C'est peut-être une querelle de mots; mais les mots ont souvent une grande importance.

Autre question au sujet de la loi salique; est-ce bien la terre salique (*terra salica*), dont les femmes ne pouvaient pas hériter, qui a donné son nom à la loi salique? N'est-ce pas plutôt le nom du peuple salien? Les mots semblables sont souvent dangereux pour les étymologistes. Puisque j'en suis aux questions, ou si l'on veut aux chicanes, j'en ferai encore une autre ; M. de Bodard, en parlant des Bretons, admet comme authentique Conan-Mériadec, premier duc ou roi de Bretagne. J'avoue que pour ma part, je suis fort sceptique à l'égard de ce fantastique personnage, issu des fabuleuses chroniques de Nennius.

J'ai parlé des monuments de l'époque franque (je tiens à ce mot); M. de Bodard signale à ce sujet des débris très-curieux trouvés dans l'église de Saint-Clément et qu'il rapporte au IX^e^ siècle. D'après les dessins

qui accompagnent le texte, et notamment d'après celui d'un chapiteau pseudo-composite, à feuilles d'acanthe, et de quelques moulures, je suis porté à adopter l'opinion de l'auteur; je crois que ces ornements appartiennent en effet au style roman carlovingien.

Mais la dynastie de Charlemagne touche à sa fin; les Bretons et les Normands, méprisant la faiblesse des successeurs du grand homme, ravagent la contrée; la féodalité grandit et se développe, au milieu des malheurs du temps.

Jusqu'ici l'histoire du pays n'offre rien de bien saillant, et se confond avec l'histoire générale. Mais à partir du x^e^ siècle, le Craonnais, ayant une dynastie féodale, aura aussi son histoire propre. La première maison de Craon commence en 911, avec André de Craon, auquel succédèrent : Lisoir, Suhard-le-Vieux, puis Guérin I^er^ (en 1039); celui-ci ayant fait hommage à Conan II, duc de Bretagne, au préjudice des droits du comte d'Anjou, fut déclaré traître et foi-mentie par les barons d'Anjou. Vaincu par les troupes de son seigneur, Guérin mourut de ses blessures et son fief fut donné par Geoffroy II à Robert-le-Bourguignon qui devint la tige de la seconde maison de Craon. Pour se concilier les partisans de l'ancienne dynastie, il épousa Berthe, fille de Guérin et veuve de Robert-de-Vitré. A Robert succédèrent pendant le cours des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, Renaud de Craon, sous lequel Robert d'Arbrissel inaugura ses prédications, puis Maurice I^er^, Hugues, Guérin II, dont M. de Bodard a le premier signalé l'existence d'après le cartulaire de la Roë; Maurice II, Maurice III, Amaury I^er^, Maurice IV, Amaury II, Maurice V, Mau-

rice VI, Amaury III, Maurice VII, Amaury IV. Après celui-ci la baronnie de Craon eut pour héritière (en 1372) sa sœur Isabelle, dame de Sully; en 1382, cette seigneurie passa dans la maison de la Trémouille, par le mariage de Marie de Sully avec Guy VI de la Trémouille; en 1586, dans celle de Bourbon-Condé par le mariage de Charlotte-Catherine, fille de Louis III de la Trémouille, avec Henri Ier de Bourbon, prince de Condé. La baronnie de Craon fut ensuite vendue par Henri II de Bourbon, le 30 mai 1620, à Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort; en 1702 elle passa aussi par vente à la famille de La Forêt d'Armaillé; puis par mariage dans celle de Cossé-Brissac. Confisqué à la Révolution, le domaine de Craon fut affecté à 3me cohorte de la légion d'honneur, puis à la sénatorerie d'Ajaccio. Il fut rendu à la comtesse de Cossé-Brissac, à la Restauration. En 1829 il a été démembré et vendu; le château et le parc appartiennent aujourd'hui à la famille de Champagné. Le château actuel n'est pas ancien, il date de la fin du dernier siècle, et a pris sous les d'Armaillé, la place du vieux manoir féodal.

M. de Bodard a établi sur les sources originales la généalogie et la suite de tous les barons de Craon. Cette partie est la plus importante de son livre; c'était aussi la plus difficile à faire; elle a demandé de nombreuses et patientes recherches. Le travail de l'auteur a porté sur l'ensemble de la maison de Craon; les branches collatérales elles-mêmes n'ont point été oubliées.

M. de Bodard ne se borne pas à nous donner sèchement la liste des barons et des possesseurs de Craon; ses chroniques relatent tous les faits auxquels ils ont été

mêlés. Les passages relatifs aux guerres des Anglais et à celle de la Ligue sont particulièrement intéressants ; on y voit le rôle important qu'ont joué les héros craonnais à ces diverses époques si agitées de notre histoire.

Le récit des faits terminé, M. de Bodard consacre un chapitre à nous faire connaître l'ancien Craonnais sous le rapport religieux, administratif et judiciaire. Pour le spirituel, le pays de Craon formait un doyenné dépendant du diocèse d'Angers et de l'archidiaconé d'Outre-Maine ; pour le temporel, il dépendait du gouvernement d'Anjou et de l'intendance de Tours ; sous le rapport judiciaire, de la grande sénéchaussée d'Anjou et de la sénéchaussée particulière de Château-Gontier ; il était régi par la Coutume d'Anjou ; pour les finances il faisait partie de l'élection de Château-Gontier. Ce chapitre renferme en outre des détails curieux sur les anciens usages, les mœurs, les superstitions du pays.

L'auteur prend ensuite, dans un dernier chapitre, chaque paroisse en particulier et nous en retrace l'histoire d'après les actes anciens ; il décrit les manoirs et les églises, rapporte les anecdotes curieuses, rappelle l'origine des plus petites localités. L'ouvrage se termine par de nombreuses pièces justificatives, documents extraits des cartulaires et des archives et parmi lesquels il y en a de fort importants, puis par des notes destinées à compléter ce volume déjà si complet.

Une carte du Craonnais et de nombreuses lithographies parfaitement exécutées parlent aux yeux du lecteur. Une table alphabétique des matières facilite les recherches.

Cet ouvrage atteste une érudition immense ; il ren-

ferme une foule de renseignements remplis d'intérêt sur l'ancienne société : sur les mœurs, les coutumes, les origines locales, les familles du pays, les noms patronymiques et les noms de lieux, les droits féodaux, l'organisation féodale et municipale, la mouvance des fiefs, l'instruction publique, les couvents, les églises et les vieux manoirs, le mobilier en usage autrefois, les mesures à grains, les monnaies, la valeur de l'argent aux différentes époques de notre histoire, et la statistique. L'auteur affectionne surtout les recherches de ce genre et par d'ingénieux calculs, appuyés sur de nombreux documents, établit quelles étaient au moyen âge et dans les derniers siècles, les conditions de la vie matérielle dans notre pays. Il revient souvent sur ce sujet qu'il connaît à fond, et sur lequel il produit des pièces fort curieuses. Notre auteur révèle les plus petits détails de la vie journalière des temps passés.

Je ferai toutefois une observation au sujet de ce chapitre qui atteste de nombreuses recherches; j'ai lu avec un vif plaisir les détails locaux et peu connus, les pièces inédites ; mais je trouve moins d'intérêt aux généralités. Le savant écrivain s'étend trop à mon sens sur des points connus et traités dans les histoires générales, notamment en ce qui concerne l'organisatiou féodale. Il cite textuellement quarante articles de la coutume d'Anjou, ce qui me paraît d'une utilité douteuse pour le sujet du livre. L'ouvrage n'eût rien perdu si l'auteur eût été plus sobre de citations de ce genre. Mais ce léger défaut n'enlève pas aux détails moins connus leur mérite particulier : *quod abundat non vitiat*, dit le brocard latin.

M. de Bodard raconte, en effet, un grand nombre de faits curieux; il a trouvé notamment que le domaine de Bouche-d'Usure, dans le Craonnais, avait appartenu au beau-père de Mme de Sévigné. Il décrit bien et d'une manière intéressante pour le lecteur. J'aime beaucoup ce qu'il nous dit sur le vieux Craon, ses rues étroites et ses maisons en tonnelles, dont il prononce, en véritable archéologue, la triste oraison funèbre. Craon a eu l'honneur de donner le jour à Volney, dont il est bien permis de rejeter les idées, mais auquel on ne peut refuser ni la science, ni le talent d'écrivain,

M. de Bodard aime les anecdotes dont il émaille çà et là son récit, et qu'il raconte toujours avec charme et en homme d'esprit; rien ne lui échappe; aussi sait-il amuser son lecteur tout en l'instruisant. Il a découvert dans une charte une dame du XIe siècle appelée *Satana* (diablesse); joli nom pour une femme! s'il était bien porté, je plains le mari de la dame. L'une des plus jolies historiettes est certainement celle de ce complaisant ami qui, pour consoler la dame d'un château où il était hébergé, se mit au lit pendant une longue semaine et eut la patience de couver lui-même, en gardant l'immobilité voulue, des œufs d'oie, dont un renard avait mangé la mère. M. de Bodard a un talent tout particulier pour découvrir et raconter les faits de ce genre.

Il sait cependant s'élever plus haut, et lorsque le sujet devient dramatique, le style s'élève avec la pensée. Il y a telle page où l'auteur a su peindre avec vérité des tableaux d'histoire sérieuse. Je citerai entre autres : le récit du passage de Du Guesclin à Craon; celui du pillage de l'évêché, lors du sacre de Guillaume Le Maire,

tableau très-curieux des mœurs du moyen âge ; l'histoire de Pierre de Craon et la tentative d'assassinat dont il se rendit coupable envers le connétable de Clisson, le 13 juin 1392; la prise du château de Montjean en 1591, par les Ligueurs, et l'assassinat du sieur de Criquebœuf.

Dans les passages de ce genre, l'auteur laisse éclater les sentiments qui l'animent à la vue des actes humains; il n'est pas de l'école fataliste pour laquelle le bien et le mal sont indifférents. Sa plume sait louer avec chaleur les œuvres nobles et généreuses, le patriotisme et la bravoure ; elle stigmatise en termes énergiques les actions viles ou coupables, les trahisons et les crimes, lorsque la trame du récit l'amène à retracer des faits de ce genre. Il ne dissimule jamais sa pensée, ni sur le passé, ni sur le présent.

Ce qui fait le charme du livre de M. de Bodard, c'est qu'on apprend à connaître et à estimer l'auteur en lisant son œuvre. J'ai cité au début de ce travail un mot bien souvent répété de Buffon ; on me permettra de terminer par un autre mot de ce grand naturaliste : « Le style c'est tout l'homme. » D'après le livre de M. de Bodard, on voit de suite que l'auteur est fort érudit, homme d'esprit, causeur aimable et courtois, et, ce qui vaut mieux encore, homme de cœur, écrivain sincère et consciencieux.

D'Espinay,

Conseiller à la Cour d'appel, Président de la Commission archéologique de Maine-et-Loire.

HIPPOLYTE
FLANDRIN

LES FRISES DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

CONFÉRENCES POPULAIRES FAITES A LA SALLE DU PROGRÈS, A PARIS, LES 12 ET 19 JANVIER 1873.

LE CONFÉRENCIER AU LECTEUR

Qu'on ne s'y trompe pas, une conférence n'est pas un livre. L'écrivain d'art peut se renfermer dans le rôle de critique; le conférencier populaire, a-t-il à présenter une œuvre d'art à son auditoire, est tenu d'être tout à la fois historien, poète, anecdotier, philosophe en même temps que critique. Cela tient à la différence du milieu dans lequel l'écrivain et le conférencier doivent exercer leur action.

L'écrivain s'adresse au lecteur. Le conférencier parle à la foule.

Le lecteur est un, la foule est multiple.

Le lecteur, en ouvrant un livre, sait ce qu'il trouvera dans ce livre, et comme c'est lui qui l'a choisi en rapport avec ses aptitudes et ses besoins, il ne lui demande, le plus souvent, que le développement d'une seule idée.

La foule au contraire est de nature hétérogène; ses besoins et ses goûts sont le plus ordinairement en contradiction. C'est ce

qui rend la tâche du conférencier difficile par certains côtés. Ce qu'il aborde, il ne doit que l'effleurer, et le secret du talent pour l'orateur populaire c'est de jeter l'ancre à toutes les rives sans quitter son vaisseau.

Mais nous n'écrivons pas ici un traité de l'Orateur, nous voulons dire un mot seulement des conférences organisées à Paris par l'initiative du savant abbé Moigno.

Ces conférences sont faites avec l'aide d'appareils de projection à la lumière électrique, ou simplement à la lumière oxhydrique, dans lesquels on fait séjourner, aussi longtemps que dure la démonstration, des sujets photographiés sur verre et immédiatement reproduits sur un vaste mur blanc.

Rien de simple comme ce mode d'enseignement, mais aussi rien de plus saisissant. Depuis les cartes géographiques jusqu'aux chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture, tout peut être rendu visible par ce système, et chaque vue se projette avec la netteté de détails que possède à un si haut degré la photographie.

Mais le conférencier qui accepte un pareil auxiliaire ne s'appartient plus aussi complétement que l'orateur placé dans les conditions habituelles. Une fresque est-elle projetée devant mon auditoire, je suis tenu de lui nommer tous les personnages qui la composent; si je m'abstenais pour un seul, je serais incomplet, et mon auditoire rendu témoin du sujet qui m'occupe, sans qu'aucun détail lui échappe, ne me pardonnerait pas de procéder par élimination, alors que mon collaborateur — l'appareil de projection — ne connaît aucune réticence.

De là, des longueurs inévitables chez l'orateur. Ce n'est pas l'auditoire qui lui reprochera ces longueurs : elles n'ont pas existé pour lui; c'est le lecteur dont les yeux ne sont pas captivés par la fresque dont il lit la description minutieuse.

Cette difficulté qu'il serait important de résoudre, empêchera la plupart des orateurs des *Salles du Progrès* de publier leurs conférences. Nous le regrettons vivement pour la popularité d'une œuvre désintéressée, entreprise par un prêtre, conduite chrétiennement et qu'il conviendrait de vulgariser aussi bien en province qu'à Paris. L'esprit du peuple a besoin d'aliment, et nous n'en connaissons pas de plus attrayant et de plus sain que celui qui est donné chaque soir à Paris, par les soins persévérants et dignes d'éloges de M. l'abbé Moigno.

Que l'on nous pardonne, si plus hardi que d'autres dont nous

sommes loin d'avoir le talent, nous publions le texte de nos modestes conférences sur les *Frises de Saint-Vincent de Paul* par Hippolyte Flandrin. Puissions-nous être dans cet essai le devancier de nombreux orateurs qui ont autant de droit à se faire lire que les conférenciers de l'Association Polytechnique, à l'ancien Asile impérial de Vincennes. On se rappelle, en effet, que les conférences populaires faites, il y a quelques années, dans cet établissement, ont été publiées avec un certain bruit. Or, la plupart de ces discours ne sont aucunement à la portée d'un auditoire populaire, et quelques-uns sont imbus d'idées philosophiques qui les rendraient dangereux s'ils devaient être lus. A nous, Catholiques, d'occuper la place d'instituteurs du peuple, à nous de lui présenter le pain de la parole, sans que jamais cette nourriture puisse être un poison pour son intelligence ou son cœur.

H. J.

I

Messieurs,

Vous n'attendez pas de moi l'histoire d'Hippolyte Flandrin. Vous êtes venus autour de cette chaire avec le désir d'entendre parler des grandes œuvres de cet artiste, mais sa vie, son génie, son caractère, si nous tentions de les raconter avec quelques détails, nous demanderaient de longues heures d'entretien qu'il n'est point en notre pouvoir d'occuper de la sorte en ce moment.

Toutefois, il convient que nous vous disions en peu de mots ce que fut Hippolyte Flandrin et la place qu'il a conquise dans les annales artistiques de notre pays.

Flandrin, Messieurs, est une personnalité supérieure

comme peintre. Comme chrétien, c'est l'homme de génie qui n'a cessé de continuer et de grandir, c'est notre Fra Angelico, c'est Lesueur retrouvé. Disciple de M. Ingres, vis-à-vis duquel il s'est tenu, jusqu'à la dernière heure, a dit M. Beulé, dans une attitude inclinée et charmante, Hippolyte Flandrin laisse une renommée qui ne le cède pas à la réputation de son maître, tant est profonde la fascination de ses fresques splendides de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Paul de Nîmes.

Aucun artiste, en ce siècle qui en compte beaucoup d'illustres, ne s'est donné lui-même dans ses ouvrages avec toutes ses croyances, toutes ses naïvetés, toutes ses audaces, comme a su le faire Flandrin.

Hippolyte Flandrin naquit à Lyon le 23 mars 1809, quatrième enfant sur sept, dont le seul survivant aujourd'hui est M. Paul Flandrin, un paysagiste et un peintre de portraits justement estimé. Le père de ces enfants était pauvre ; aussi, lorsqu'à force d'économies, les deux frères, Hippolyte et Paul, eurent fait leur gîte à Paris où ils étaient venus se former dans leur art, il arriva souvent, nous dit leur biographe, que, notamment durant le rude hiver de 1829 à 1830, les deux pauvres jeunes gens pour ne pas mourir de froid, se réfugiaient dès cinq heures du soir dans l'unique lit qu'ils possédaient. Là, s'ils se sentaient assez riches pour sacrifier à leurs plaisirs quelques gouttes de l'huile qui ne se consumait d'ordinaire que pour éclairer les travaux dont dépendait leur pain, ils se lisaient alternativement l'un à l'autre les livres qu'ils avaient pu se procurer, s'entr'aidant ainsi contre l'oisiveté, contre la

souffrance physique, et tâchant d'acquérir l'instruction dont leur enfance avait été privée.

Telle fut la douloureuse initiation de ces jeunes hommes. Hippolyte Flandrin, puisque nous parlons plus spécialement de lui, sortit de ces dures épreuves avec une âme fortement trempée, et l'acier chaste de sa pensée étant resté ce que l'avait fait sa pieuse mère, nous retrouvons dans cet homme déjà célèbre des délicatesses d'enfant qui attirent et retiennent par un charme secret. C'est ainsi que décorant l'église de Saint-Paul à Nîmes, « il inscrivait dans l'épaisseur d'un pli de la draperie du Christ et à la hauteur du cœur les noms de son père, de sa mère, de sa sœur et de ses frères, de sa femme et de ses enfants, de tous ceux qu'il avait perdus ou que Dieu lui avait laissés, de tous ceux qu'il avait aimés ou qu'il aimait. Était-ce donc pour afficher sa foi, pour en publier les tendresses? À la distance où la figure est placée ces inscriptions sont absolument invisibles, et d'ailleurs Flandrin n'avait confié le fait qu'à une seule personne, en lui recommandant le secret. Non, un pareil *ex-voto* ne prétendait qu'au regard de Dieu, et n'avait, sous la main qui le traçait, que le caractère sacré d'une prière. De notre temps, peut-être assez de gens se rencontreront pour attribuer à quelque ressouvenir du moyen âge cet acte de piété naïve, plus d'un pourra s'en étonner comme d'une sorte d'anachronisme; mais personne assurément ne s'avisera de le blâmer, et même parmi les incrédules les plus hautains, je défie qui que ce soit d'en sourire[1]. »

[1] Lettres et Pensées d'Hippolyte Flandrin, par le vicomte Henri Delaborde, *Paris*, Plon, in-8°.

Ce fut à la villa Médicis, où l'envoya le prix de Rome, que Flandrin cimenta ses relations d'amitié avec un jeune homme qui devait être, lui aussi, un maître dans son art. Je veux parler d'Ambroise Thomas, aujourd'hui membre de l'Institut et l'auteur du *Caïd* et du *Songe d'une nuit d'été*. Ce furent des relations vraiment fraternelles de part et d'autre, et auxquelles Flandrin dès les premiers temps dut la connaissance et l'amour des plus beaux chefs-d'œuvre de la musique. Que l'on nous permette encore cet emprunt, pour clore le rapide avant-propos que nous avons cru devoir donner à notre conférence de ce jour : « Que de fois, à la villa Médicis, le soir après une longue journée de travail ne se délassa-t-il pas auprès de son ami en écoutant celui-ci interpréter sur le piano les créations des grands maîtres de l'Italie et de l'Allemagne ! Hélas ! trente ans plus tard, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, les mêmes chants retentissaient encore, mais ils ne s'élevaient plus qu'autour d'un cercueil. Par les soins de M. Ambroise Thomas les morceaux de musique religieuse qui avaient le plus souvent charmé l'âme du noble peintre, composaient la messe funèbre qu'on célébrait pour la recommander aux miséricordes de Dieu, et lorsque, avant le commencement du service, les orgues firent entendre cet andante de la *Symphonie en la* de Beethoven que Flandrin avait tant aimé, c'était sous la main pieuse de l'ami des anciens jours que résonnait, en face de la mort, ce souvenir des chères émotions de la jeunesse et de la vie. »

Flandrin travaillait encore à la décoration de Saint-Germain-des-Prés en 1862 quand il sentit les premières

atteintes du mal qui devait l'emporter. « Le bon Dieu ne veut pas que je finisse sa maison, » dit-il avec une résignation charmante en abandonnant sa tâche inachevée, et moins de deux ans après, il mourait à Rome, le 21 mars 1864.

II

Les arts du dessin ont pour but de rendre visible, palpable, cet être parfait dans sa forme, que nous pressentons sans l'avoir jamais rencontré sur cette terre exempt de lacunes, la Beauté. Comprendre le beau, l'aimer, le traduire, telle est la mission de l'artiste. Et l'artiste ami de son génie ne s'arrête pas dans ses colloques avec la muse à lui demander l'expression de la seule beauté plastique; des lignes, des formes, de la couleur ne sauraient le satisfaire pleinement. Au-dessus de la beauté sensible il y a la beauté morale, et c'est dans la traduction de ces deux langues, si je puis parler ainsi, que le véritable artiste donne la révélation de son génie, la mesure de sa force et de sa pensée.

Quel sera l'objet premier des arts du dessin? Si leur but est l'expression de la beauté, leur objet premier sera l'homme, parce que de lui seul il a été dit que Dieu l'a créé à son image et à sa ressemblance.

Sans doute la nature, les plantes, la lumière, tout ce qui nous entoure peut inspirer utilement un artiste, mais de même que la nature n'est qu'une habitation royale dont l'hôte et le souverain s'appelle l'homme, de même aussi les ressources qu'elle présente au peintre comme au sculpteur ne peuvent être que secondaires.

C'est qu'en effet, il n'existe pas d'exemplaire plus complet de la Divinité que l'homme. Ce n'est ni l'aigle, ni le lion, ni l'arbre qui pourraient disputer à l'homme l'harmonie des formes, sans parler de la beauté morale dont le reflet lumineux apparaît sur le front et dans l'œil humain.

Mais, quelle attitude fera l'homme en quelque sorte supérieur à lui-même, dans quel état sera-t-il en pleine possession de ses facultés visibles, en pleine possession de sa beauté?

Dans l'état de repos.

C'est lorsqu'il est debout et immobile que l'homme est parfaitement beau; lorsqu'on peut dire de lui, *Stat*, il se tient, il est!

En effet, messieurs, supposez l'homme terrassé, où sera l'indice de sa force? Qu'il sommeille, à quel signe reconnaîtrai-je son activité? Qu'il lutte ou qu'il soit en marche, qui me donnera cette harmonie persistante des formes? Où trouverai-je ces proportions divines qui lui viennent de son Créateur, dans un équilibre qui captive et rassure tout ensemble? Je trouverai toutes ces choses dans l'homme à l'état de repos. *Stat*, il est debout.

Cela vous explique, messieurs, pourquoi la statuaire qui vit d'immobilité est le premier des arts. Le mot nous l'indique, statuaire dérive de *Stare*, se tenir immobile.

Au peintre de batailles, le mouvement, le cliquetis, les tons heurtés et bruyants; au peintre de genre la couleur changeante et passagère ; au statuaire la blancheur de la pierre et le repos.

Messieurs, plus un peintre se rapproche de la statuaire plus il s'élève; plus un statuaire essaie d'assimiler son art à celui du peintre, plus il s'abaisse.

Hippolyte Flandrin a été plus statuaire que peintre dans ses fresques, et je ne cherche pas ailleurs le secret de sa grande renommée. Coloriste dans une sage mesure, juste assez pour rappeler la sculpture polychrome des Anciens, il eut du statuaire l'art de grouper ses personnages et de leur imprimer ce mouvement discret qui n'enlève rien à l'harmonie des formes. Ses Apôtres, ses Saints, ses Vierges s'avancent lentement vers le trône de Dieu, portés, pour ainsi dire, par les Anges et dans cette marche divine et silencieuse aucun pli de leurs robes ne se déplace, aucune attitude hésitante ou heurtée ne trouble l'effet sculptural de leurs groupes célestes. Ils se tiennent et ils vont.

Mais j'ai déjà trop retardé pour vous, messieurs, la douce vision de ces fresques. Je ne fais pas un cours d'esthétique, je ne suis qu'un conférencier de passage, entrons donc de suite dans l'étude de notre magnifique sujet.

III

Notre pensée n'est pas d'étudier en détail les fresques qui décorent l'hémicycle aussi bien que la nef de l'église de Saint-Vincent-de-Paul.

L'hémicycle est l'œuvre de Picot.

La nef est due au pinceau de Flandrin, et ce sont les peintures qui la recouvrent qui vont nous occuper.

Toutefois nous ne pouvons passer sous silence, ce qui est à l'éloge des deux artistes, l'unité de pensée qui fait de ces deux œuvres un seul tout en reliant l'une à l'autre la décoration de la nef et la décoration de l'hémicycle.

Trop fréquemment, messieurs, les artistes chargés de l'ornementation d'un même édifice ne savent pas concerter leurs plans, ou les commissions préposées à l'admission des sujets présentés ne se préoccupent pas de donner à ces œuvres diverses, émanant de plusieurs foyers, une pensée mère, un lien qui en rapproche les éléments épars et leur imprime ce sceau nécessaire, premier gage de durée pour les œuvres de l'esprit : l'unité.

Picot et Hippolyte Flandrin étaient trop artistes pour ne pas comprendre cette loi, ou pour négliger d'y soumettre leur génie.

A Flandrin il appartiendra de retracer la mission de l'Eglise, symbolisée par l'enseignement de saint Pierre et de saint Paul. De cet enseignement, comme d'une source féconde, jailliront des peuples de martyrs, de docteurs, de vierges, de pénitentes. Ce sont ces foules illustres que l'artiste va représenter en marche vers le sanctuaire du temple où ils vont *témoigner* sur les degrés d'un autel élevé à la Charité, personnifiée dans la grande figure toute française de saint Vincent-de-Paul.

Cette glorification de la Charité qui est le couronnement si naturel de toute l'épopée chrétienne fut exécutée par Picot. C'est une page remarquable dont nous n'aurons pas à parler dans ces entretiens, l'œuvre de

Flandrin devant seule être l'objet de notre étude, mais il nous a paru équitable de rendre justice au début de cette conférence au compagnon de travail de notre modèle, puisque le choix qu'il a fait de son sujet ajoute encore à l'à-propos des fresques admirables qui vont passer sous nos yeux.

IV

Vous avez devant vous, messieurs, la grande fresque qui surmonte les portes du temple. Elle représente la *Mission de l'Eglise*.

A droite de l'autel et sur ses degrés est saint Pierre évangélisant le monde romain, représenté par les enseignes des légions et les barbares de l'occident qui se pressent derrière eux avec leurs femmes et leurs enfants. Un Chef gaulois, vers le milieu du groupe, armé de la hache à double tranchant et portant l'enseigne de sa tribu se fait remarquer au premier plan.

A droite de l'autel est saint Paul qui appelle à Dieu tous les peuples de l'orient. Juifs, Grecs, Egyptiens, Perses, Arméniens, Arabes, Ethiopiens répondent à son appel. Le jeune Grec à l'attitude méditative qui sert de pendant au Chef gaulois est d'une exquise beauté.

Les deux groupes sont également harmonieux et mouvementés.

Dans le premier, le caractère occidental, qui est l'activité, la décision, la soumission voulue, est nettement accusé.

Dans le second, la rêverie, la méditation, la poésie si chères aux peuples de l'Orient, se lisent sur tous ces visages impassibles. On y sent le charme de la parole apostolique. Là encore il y a soumission, mais elle a

moins coûté de larmes et de volonté que celle des premiers.

Saint Pierre fait un geste d'empire, il est le chef des apôtres, il commande. Saint Paul lève les bras au ciel, il n'est qu'un apôtre, il adjure. C'était bien comprendre, en artiste et en chrétien, la place et l'attitude qui convenaient aux deux apôtres.

V

L'enseignement est donné. Des pléïades de saints et de martyrs vont apparaître au monde étonné qui dans sa surprise et sa haine se hâtera de les mettre à mort. « Ils iront joyeux, » c'est le texte sacré, vers le trône de l'Agneau, et il était juste que l'artiste fît précéder leurs groupes de celui des *douze apôtres*.

Les voici : saint Pierre est le premier ; saint Paul, une épée nue à la main, le suit. Saint Matthieu, saint Jacques le majeur et saint Jean, saint Simon, saint Barthélemy, l'apôtre des Indes, et saint Thomas, la figure sillonnée par les larmes. Saint Jude, surnommé aussi Thadée ou le *zélé*, et saint André ; saint Jacques le mineur et saint Philippe.

Tels sont les douze apôtres que Flandrin a réunis dans une même fresque. La plus noble figure entre toutes est peut-être celle de saint Paul. On ne sait où découvrir un défaut dans les traits, dans la draperie ou l'attitude du grand apôtre. Saint Jean contraste très-heureusement par sa douce beauté avec l'expression mâle et parfois sauvage des personnages qui l'environnent. La figure de saint André est drapée avec beaucoup d'art.

VI

Voici maintenant les *Saintes Vierges et Martyres.*

Sainte Thècle, convertie par saint Paul, tenant d'une main sa couronne de fiancée, de l'autre une palme, et ayant près d'elle un lion qui lui lèche les pieds ouvre la marche. Sainte Apolline, vierge d'Alexandrie; sainte Agnès, martyre à 13 ans sous Dioclétien, porte un agneau dans ses bras, symbole de son innocence et de son nom. Sainte Agathe, vierge sicilienne, montre ses seins coupés; sainte Barbe a pour emblême une tour crénelée afin de rappeler le belliqueux patronage qu'elle exerce; sainte Catherine couronnée, ayant auprès d'elle la roue dentée qui fut l'instrument de son martyre, marche en compagnie de sainte Marguerite, la patronne de Crémone, conduisant le démon enchaîné. Sainte Cécile chante éternellement en s'accompagnant sur une lyre. Sainte Lucie une épée dans les mains; sainte Blandine dans l'humble costume de l'esclave, ayant une amphore auprès d'elle, précèdent sainte Dorothée, les mains chargées de fleurs, et sainte Ursule qui présente à Dieu les flèches dont elle fut percée elle et ses compagnes.

Au point de vue de l'art cette fresque est superbe de mouvement. Les groupes y sont habilement calculés; l'air circule et les poses, toujours naturelles, sont aussi des plus variées. La figure de sainte Blandine est remarquable. Tout y est simple et reposé. C'est la résignation dans l'oubli. Depuis le type jusqu'au vêtement, tout mérite d'être loué. Sainte Agathe présente des effets de draperie du meilleur goût; sainte Agnès est une figure de vierge qui fait songer à la Vierge Marie, tant il y a de divin en elle.

VII

Les Saints Martyrs vont nous occuper maintenant.

Saint Etienne, jeune diacre et premier des martyrs, revêtu de l'étole, portant l'encensoir d'une main et dans l'autre les pierres sous lesquelles il a trouvé la mort, est suivi de saint Laurent, diacre, lui aussi. Saint Denis, saint Polycarpe, saint Pothin, et saint Saturnin, les quatre apôtres des Gaules viennent ensuite. Au milieu d'eux est le jeune enfant saint Cyr ; saint Clément pape, saint Georges, saint Longin, saint Exupère qui porte l'aigle de la légion thébéenne; saint Maurice qui en est le chef ; saint Victor, soldat de Maximien, saint Sébastien, officier de Dioclétien, représentent dans cette fresque les saints guerriers. Saint Christophe succède à ces groupes illustres. Il est violemment courbé vers la terre malgré sa taille athlétique, et de la main droite il s'appuie sur un arbre dont il a fait son bâton de voyage, tandis que de l'autre main, le pieux géant maintient sur ses larges épaules un tout petit enfant.

Laissez-moi, messieurs, demander au Père Lacordaire le touchant récit de la légende de saint Christophe. « Saint Christophe avait voué sa vie à passer au bord d'un torrent les voyageurs. Par une nuit d'orage, il entend frapper à sa porte, il ouvre, il voit un enfant nu et transi qui demande à passer. Le géant le presse d'achever la nuit dans sa cabane, lui représente le vent, la tempête, l'obscurité; l'enfant insiste, il veut passer. Christophe, fidèle à son vœu, le prend sur ses épaules et se hasarde à travers les flots et les rochers ; mais à mesure qu'il s'avance, son fardeau semble s'accroître; il devient intolérable ; le géant s'arrête et dit à l'enfant : « Mais sais-tu bien que tu es devenu pesant

comme un monde? — Ne t'étonne pas, répond l'enfant, car tu portes celui qui a fait le monde. »

Saint Denis par sa majesté, saint Maurice par l'expression de son regard et l'ampleur de son geste, saint Sébastien par le caractère de ses traits et le naturel de sa pose, saint Christophe par sa vigueur et ses formes de Titan se distinguent plus spécialement dans cette fresque et mériteraient une étude attentive. Les conditions de temps imposées à l'orateur populaire ne lui permettent pas de l'entreprendre.

VIII

Les Saintes Vierges forment le groupe que vous avez sous les yeux.

Marthe, sœur de Marie et de Lazare ouvre la marche. Elle est suivie par sainte Geneviève, la douce bergère de Nanterre, la patronne de Paris, reconnaissable à sa houlette et à l'agneau qui l'accompagne,

Remarquez en passant, messieurs, le touchant contraste qui existe entre le caractère impétueux du Français de notre temps, les passions remuantes de notre capitale et l'humble patronage de cette femme paisible que nos pères, qui nous valaient bien, sont allés prendre dans son obscurité, pour lui confier à tout jamais la garde de ce Paris qu'elle avait préservé de son vivant contre l'invasion d'Attila.

Sainte Scholastique, sœur de saint Benoît qui habita comme lui le Mont-Cassin et fonda les Bénédictines, porte dans ses mains la colombe qui lui servait de messagère, pour correspondre avec le saint fondateur dont elle sut imiter le zèle et la science. Sainte Pulchérie, impératrice d'Orient. Sainte Claire portant l'ostensoir et l'hostie sacrée dans ses mains, en mémoire du jour resté célèbre où s'étant montrée avec le Saint-Sacrement sous les murs d'Assise qu'assiégeaient les Sarrasins, elle les mit en fuite. Sainte Catherine de Sienne, dite la fiancée du Christ, comme lui cou-

ronnée d'épines et portant un cœur dans ses mains, symbole de ses extases et de son amour pour son divin maître. Sainte Catherine de Bologne, sainte Aure, sainte Thérèse surnommée par le Pape Urbain VIII, un *Docteur* de l'Eglise; sainte Rose de Lima, « une étoile dominicaine » sainte Gertrude, abbesse du monastère de Nivelle, représentée avec des rats montant le long de sa crosse, pour rappeler qu'elle délivra le Brabant de ce terrible fléau. Enfin, solitaire, apparaît sainte Zite, pauvre servante portant sa cruche, symbole de domesticité.

Si je prétendais faire ici une étude d'art et rien de plus, les digressions me seraient interdites, mais vous êtes venus entendre une conférence populaire, je ne crois donc pas m'éloigner de mon sujet en faisant de temps à autre une courte excursion dans le domaine de la poésie ou de l'histoire. La vie de sainte Zite m'invite à faire une halte de quelques instants. Si je ne puis vous raconter dans ses détails son existence merveilleuse, il me sera du moins permis d'y glaner quelques traits dont le récit ne sera pas sans charme pour vous.

Sainte Zite eut pour parents de bien pauvres laboureurs de Bozzanello, village situé sur le mont Sagrati, à trois lieues de Lucques. Elle naquit en 1218.

Entrée au service du seigneur Fatinelli, elle fit vœu de virginité et voulut mener une vie pénitente. Elle réduisit son corps en servitude pour étouffer ses révoltes et Dieu se plut à récompenser souvent par des miracles éclatants les actions de sa servante. Il y eut alors une famine, nous dit son biographe, et sainte Zite touchée de la misère de tous ceux qui venaient frapper à la porte de son maître se mit sans réfléchir à leur distribuer des fèves qu'elle allait puiser dans un grand coffre,

puis, tout-à-coup en pensant qu'elle n'avait pas demandé à son maître la permission d'agir ainsi, elle fut saisie de crainte et pria Dieu d'écarter d'elle les conséquences de son action. Le seigneur Fatinelli voulut en ces jours faire mesurer ce qu'il possédait de fèves. Sainte Zite, épouvantée, se cachait derrière sa maîtresse, tout en s'étonnant que le maître ne dît rien. Les coffres étaient pleins comme auparavant. Sainte Zite remercia le Seigneur de sa générosité. Dieu ne pouvait rien refuser à sa servante. Il suppléait même à ce qu'elle oubliait parfois de faire, absorbée qu'elle était par la prière. Un jour qu'elle était restée longtemps à l'église, elle s'aperçut avec terreur que le soleil était déjà haut sur l'horizon, or elle devait pétrir ce jour-là et faire cuire le pain. Elle s'attendait à des reproches, mais les anges avaient fait sa besogne, elle trouva le pain prêt à mettre au four, et reconnut à la suave odeur qu'il exhalait, les mains qui l'avaient préparé. Une nuit de Noël, son maître l'ayant rencontrée peu vêtue lui donna son manteau pour se couvrir, lui recommandant de le lui rapporter. En arrivant à une porte de l'église, qui depuis a été nommée la *porte de l'ange*, elle trouva un mendiant glacé par le froid, elle se dépouilla du manteau du seigneur Fatinelli, recommandant au pauvre de le garder pour se réchauffer jusqu'au moment où l'office serait terminé. Après l'office elle quitta l'église oubliant le manteau, et, lorsque rentrée chez le seigneur Fatinelli, elle s'aperçut de sa faute et redoutait la colère de son maître, un jeune homme richement vêtu se présenta devant le maître lui rapportant son manteau.

Telle est, Messieurs, la touchante histoire de cette

humble servante des hommes qui fut une illustre servante de Dieu.

Revenons maintenant à notre fresque. Si nous l'étudions en artistes, nous y trouverons à louer plus spécialement la figure de sainte Zite, celle de sainte Thérèse, celle de sainte Pulchérie et celle de sainte Geneviève. A des titres divers ces quatre figures sont remarquables.

IX.

Voici le groupe des *Saints Docteurs*.

Saint Irénée, saint Cyrille, saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze et son condisciple à l'école d'Athènes, saint Basile; saint Jérôme, le Père du désert, dont le nom seul éveille tant d'illustres souvenirs, saint Ambroise et saint Augustin, son disciple et son ami. Saint Hilarion, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire et saint Léon, papes tous les deux, et tous les deux ayant conservé dans l'histoire le surnom de *grands*. Saint Thomas d'Aquin, l'*ange de l'école*, et saint Bonaventure, le *docteur séraphique*, ferment ce groupe. Saint Bonaventure portent le costume de légat du pape, charge dans laquelle il mourut à Lyon, où il était venu représenter le Souverain Pontife dans un Concile.

De suite, Messieurs, je vous signalerai comme les plus dignes de remarque les trois figures de saint Basile, de saint Ambroise et de saint Augustin. L'attitude du premier, les draperies qui le couvrent avec tant de majesté, le regard de saint Ambroise, la fermeté méditative de saint Augustin, tous ces traits relevés à la hâte font de ces diverses parties de la fresque qui nous occupe, autant d'œuvres distinctes et complètes qu'il importe de signaler.

X.

Nous allons parler des *Saintes Femmes.*

Sainte Anne, accompagnée de sainte Elisabeth et de Jean-Baptiste, enfant, ouvre ce chœur des mères. Vient ensuite sainte Crescence, patronne des nourrices. Sainte Julite et saint Cyr son enfant. Sainte Félicité et ses sept garçons; un glaive, instrument de leur supplice, est entre les mains de l'aîné d'entre eux. Sainte Hélène, deux fois illustre par ses vertus et la découverte de la croix du Sauveur. Sainte Paule et sa fille sainte Eustoqnie, sainte Monique, solitaire et triste, jusqu'à ce que Dieu lui ait rendu le fils qu'elle poursuit de ses prières et de ses larmes.

Je ne sais pas dans l'œuvre tout entier de Flandrin de page plus touchante et plus sévère que celle-ci : Quelle mère que Monique ! Comme on la sent pleurer ! Flandrin, Messieurs, s'était fait un idéal de la Mère qui plusieurs fois l'a merveilleusement inspiré. Une *Mater dolorosa*, peinte par lui en 1844 pour le prince de Berghes, est un chef-d'œuvre. Le secret de cet art se découvre bien vite quand on lit les lettres que l'artiste écrivait à sa mère, et, Messieurs, je vous donne ici une preuve de plus de la sincérité du talent d'Hippolyte Flandrin.

Sainte Eustoquie n'est pas moins belle que sainte Monique. Comme elle est pudiquement drapée ! Sainte Hélène a bien le port et la majesté d'une reine. Que dire en peu de mots de ce groupe angélique des sept enfants de Félicité? Quel heureux assemblage de têtes blondes, de fronts naïfs, de bouches ignorantes, d'attitudes enfantines ! Enfin, pour nous borner, nous signalerons encore sainte Crescence sous son humble livrée

de nourrice. Le profil de ce personnage est remarquable. Sainte Anne est le type achevé de la vieillesse.

XI.

Les Saints Évêques.

Saint Nicolas, évêque de Myre, en Lycie, le patron des jeunes garçons. Saint Patrice; saint Martin; saint Remi, recevant d'une colombe la sainte ampoule qui servit à sacrer nos rois. Saint Médard, saint Yvon, saint Honoré, patron des boulangers, portant un pain et quelques épis, symbole de son patronage. Saint Eloi, patron des ouvriers en métaux; saint Louis de Toulouse et saint Norbert; saint Charles Borromée et le doux saint François de Sales.

Si nous avions à nous prononcer entre ces figures, toutes sérieusement étudiées et groupées avec un grand art, nous donnerions nos préférences à celles de saint Martin, de saint Rémi et de saint Eloi. Est-ce parce qu'ils sont Français qu'ils nous paraissent plus beaux? Non, sans doute, mais il nous semble que l'artiste a été mieux inspiré dans la représentation qu'il en a faite que dans la peinture des saints personnages qui les entourent.

XII.

Les Saintes Femmes nous appellent de nouveau.

Sainte Clotilde, reine de France, et saint Cloud, son neveu; sainte Bathilde, reine de France, qui se retira sur la fin de son règne, au monastère de Chelles qu'elle avait fondé. C'est ce souvenir que l'artiste a voulu rappeler en figurant à ses pieds le plan d'une modeste église. Sainte Adélaïde, impératrice, dont la vie fut traversée par une douloureuse captivité. Sainte Marguerite, reine d'Ecosse, sainte Elisabeth, reine de Portugal, sainte Elisa-

beth de Hongrie portant furtivement aux pauvres des pains qui tout-à-l'heure deviendront des roses, si le duc son mari se trouve sur son passage. Sainte Catherine de Suède, sainte Brigitte, qu'un ange accompagne, symbole ingénieux des révélations nombreuses que reçut cette grande sainte. Sainte Françoise Romaine, sainte Jeanne de Valois, sainte Françoise de Chantal.

Nous voudrions que le temps nous permît d'étudier longuement les figures de sainte Françoise Romaine, de sainte Elisabeth de Hongrie, de sainte Elisabeth de Portugal, de sainte Adélaïde, de sainte Bathilde et de sainte Clotilde, car elles ont droit à l'éloge du critique, presque sans aucune restriction.

XIII.

Nous avons devant nous le chœur des *Saints Confesseurs*.

Je vous les nomme : Saint Joseph père adoptif de Notre-Seigneur Jésus-Christ; saint Antoine, patriarche des moines d'Orient, saint Benoît, patriarche des moines d'Occident. Saint Cloud; saint Léonard, patron des prisonniers; saint Hubert, patron des chasseurs; saint Fiacre, patron des jardiniers. Saint Charlemagne empereur. Saint Gilles; saint Lazare, peintre grec; saint Etienne de Hongrie, et saint Henri empereur d'Allemagne, beau-père de saint Etienne.

Chacune des figures de cette fresque a son expression personnelle. Saint Léonard est très-beau de simplicité; saint Charlemagne domine tout le groupe qui l'environne par la dignité de sa personne et de son geste; saint Lazare est plein de naturel.

XIV.

Voici de tous les groupes le plus pittoresque, le plus dramatique. C'est celui des *Pénitentes*.

Sainte Madeleine; sainte Marie Egyptienne; sainte Pélagie, comédienne, foule aux pieds le masque et la lyre. Sainte Thaïs courtisane, se dépouille et brûle ses vêtements précieux; sainte Marie; sainte Aglaé; sainte Affre au milieu des flammes dans lesquelles elle périt par l'ordre de Dioclétien. Sainte Marine, sainte Théodore et sainte Marguerite de Cortone.

Hippolyte Flandrin n'eût-il laissé que cette fresque, mériterait encore d'être compté parmi les plus grands peintres de notre époque. Sainte Théodore et sa compagne sont deux types admirables de repentir et d'humilité. Sainte Affre chante sur son bûcher, et tout dans sa personne respire l'allégresse et l'extase. Sainte Aglaé pensive est superbement drapée. Toutefois, elles se trouvent éclipsées par la figure de sainte Thaïs qui se dépouille de ses parures, sans emphase, sans gestes violents, mais avec la fermeté que donne une foi vive et qui va détruire les instruments de ses fautes. C'est une figure magistrale et céleste, dans laquelle la beauté des formes rehaussée par la beauté de l'expression morale attire et captive le regard. C'est encore une élégante création que celle de sainte Pélagie. La pose est ingénieuse et la tête tout entière respire la sainteté. Sainte Marie Égyptienne, amplement vêtue, contraste habilement avec cette autre Marie couverte seulement d'un cilice, et chez laquelle le repentir et l'amour ont pris un caractère sauvage à force d'être sincère et profond.

XV.

Voici le dernier groupe des *Saints Confesseurs*.

L'artiste étonné lui-même par la fécondité de son sujet semble s'être borné à regret. Cette fresque ne renferme pas moins de seize personnages. Ce sont : Saint Marin sculpteur, saint Bruno et saint Bernard ; saint Dominique et saint François, les deux fondateurs d'ordres et les deux amis ; saint Ferdinand de Castille, et saint Louis, roi de France, portant dans ses mains la couronne d'épines; saint Pierre Nolasque, fondateur de l'ordre de la *Merci*, pour la rédemption des captifs ; saint Vincent Ferrier de l'ordre de Saint-Dominique, le plus grand orateur de son siècle ; saint Roch, qui s'exila de France pour passer en Italie pendant la peste de 1315, afin de soigner les pestiférés ; atteint lui-même par la contagion, il s'enfuit de l'hôpital où on l'avait porté et se réfugia dans une solitude afin de n'être pas à charge aux autres, mais il fut découvert par le chien d'un gentilhomme nommé Gothard, qui le fit soigner. Saint Casimir, roi ; saint Ignace, saint François de Paule, saint François Xavier et saint François Régis.

Ce chœur est habilement groupé. Les personnages qui le composent ne cessent pas d'être en marche et tout en eux concourt au mouvement que leur a imprimé l'artiste.

Saint François d'Assise, les mains relevées et ouvertes, le cœur à nu, laisse apercevoir les précieux stigmates dont il fut honoré. Saint Louis a la dignité d'un roi et d'un saint dans le glorieux office dont il s'acquitte. Saint Antoine de Padoue, portant l'Enfant-Dieu dans ses bras, est plein d'une beauté suave et touchante. La figure est d'une rare élégance.

XVI.

Voici, pour clore, les *Saints Ménages.*

Saint Eustache et sainte Théopiste, sa femme, avec leurs enfants Théopistus et Acapius; Saint Adrien enchaîné ayant auprès de lui sainte Nathalie sa femme qui l'encourage à mourir avec elle. Saint Vincent Madelquera et sainte Valdetrude sa femme avec leurs quatre enfants; saint Arnulfe évêque, aveugle, s'appuie sur ses deux fils devenus saints comme lui; sainte Marie de Cabeza, sainte Basilissa, saint Julien; saint Isidore, patron des laboureurs; saint Elzéar et sainte Delphine.

Dans cette fresque il convient de remarquer surtout le groupe de saint Arnulphe et ses fils, ainsi que celui de saint Vincent et ses quatre enfants : l'un comme l'autre de ces deux groupes est admirable de vérité, de grâce et d'abandon.

XVII.

Tel est, Messieurs, dans ses grandes lignes l'œuvre magnifique que Flandrin a laissé sur les murs de Saint-Vincent-de-Paul. Ce n'est pas dans de rapides et brèves causeries que cette multitude de personnages peuvent être étudiés avec quelque soin. L'orateur est tenu d'abréger, là où il voudrait s'étendre longuement.

Je ne puis cependant clore cet entretien sans vous faire remarquer l'immensité de cette divine épopée, conçue et exécutée par un homme de notre temps. Les dieux s'en vont, disent nos modernes philosophes, il n'y a plus de foi vive, il n'y a plus d'art religieux. Flandrin, Messieurs, s'est chargé de répondre pour la France à

ces insultes qui nous sont faites. Que l'on me trouve dans ce siècle des pages d'une valeur supérieure à ses fresques de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-Séverin, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Paul de Nîmes ! — Il n'en existe pas, à ne considérer même que l'étendue. Les toiles justement célèbres d'Horace Vernet ne peuvent être comparées à l'œuvre de Flandrin. Il reste donc établi que c'est un peintre religieux qui aura signé de son nom les plus importants travaux dont notre âge puisse se glorifier, et ces travaux sont un hymne grandiose à notre religion catholique. Il y a lieu pour nous d'être fiers d'avoir été les compatriotes et les contemporains de ce noble artiste.

J'ai l'espoir, Messieurs, que malgré l'insuffisance de mes commentaires, vous aurez saisi quelques lueurs de cette clarté rayonnante qui s'échappe par tous les points des fresques de Flandrin, et vous allez comprendre la justesse et la profondeur de cette belle parole de Ingres à son élève. Hippolyte Flandrin venait d'achever sa décoration de Saint-Vincent-de-Paul, lorsqu'il s'en fut inviter son maître à venir visiter son travail. Ingres se rendit à l'invitation. Les échafaudages étaient encore en place, et l'illustre peintre de *Jésus au milieu des Docteurs* dut gravir les degrés d'une échelle pour atteindre à l'atelier aérien de l'artiste. A peine eut-il franchi le dernier échelon, que, ravi devant l'apparition soudaine de ces chaînes parallèles de martyrs et de docteurs, de vierges et de pénitentes en marche vers le sanctuaire, il s'écria : « Mais vous les avez donc vus tous ces saints pour les peindre de la sorte ! vous revenez donc du ciel, mon ami ? Ah ! si vous n'y êtes pas allé, voilà qui vous y conduira. »

Ce mot, Messieurs, n'a pas besoin de commentaires,

il renfermait une espérance qui à l'heure où je parle est une certitude. Lorsque des hommes savent être ce que fut Hippolyte Flandrin, ceux-là sont assurés de sauver leur âme et avec la leur celle des autres.

Henry Jouin.

LE

DÉPOT DE MENDICITÉ

D'ANGERS

En 1873.

A MM. les membres du Conseil général de Maine-et-Loire.

Messieurs,

Il y a six ans, l'existence du Dépôt de Mendicité, après une longue et honorable carrière, était mise en question. Frappé des inconvénients qui résulteraient de sa fermeture, j'osai élever la voix pour sa conservation. Vos traditions bienfaisantes, beaucoup plus que mes arguments, conjurèrent le danger, et semblèrent l'avoir écarté pour longtemps. Cependant, comme de nouvelles inquiétudes se sont répandues à ce sujet, veuillez me permettre de compter encore sur un bienveillant accueil ; dans la crainte d'en abuser, j'abrégerai le plus possible mon insuffisante défense.

Touchons-nous vraiment à une seconde crise, provoquée, comme la première, par la menace d'un conflit

entre le Conseil général et le Conseil municipal? Ceux d'entre vous, messieurs, qui siégeaient en 1867, se rappellent qu'à cette époque, sur les conclusions d'un savant mémoire, le Conseil municipal, trouvant onéreuse la dépense d'un asile qui ne répondait qu'imparfaitement aux prescriptions de la loi, jugea opportun de s'en décharger sur le budget du département. D'un autre côté, M. Poriquet, alors préfet, peu jaloux d'accepter ce fardeau, proposa, dans son exposé de la situation générale, de laisser le Dépôt s'éteindre graduellement par voie de décès des pensionnaires. Les nouveaux mendiants ou vagabonds incorrigibles devaient être envoyés, d'après un traité passé avec le préfet de la Sarthe, au Dépôt du Mans, constitué selon toutes les conditions rigoureuses et dispendieuses de la loi de 1811.

Heureusement, on n'en vint pas à cette extrémité. L'étude approfondie de la question vous conduisit à l'envisager principalement sous le rapport charitable, en la dégageant de considérations importantes, sans doute, mais secondaires. Vous offrîtes à la ville une subvention plus considérable que par le passé, avec la réserve de quatorze lits. Le Conseil municipal, ne voulant pas rester en arrière de procédés, revint généreusement sur sa première détermination, et agréa votre équitable projet de compromis.

Enfin, dans cette émulation de bon vouloir vous n'aviez pas encore dit votre dernier mot : dès la première année de cette transaction, laquelle n'avait point supprimé le traité avec le préfet de la Sarthe, vous voulûtes bien, sur l'initiative de l'un de vos honorables collègues, votre président aujourd'hui, affecter au Dépôt d'Angers, le

reliquat de la somme annuelle de 4,000 fr., destinée au Dépôt du Mans. Je ne crains pas d'ajouter qu'en vous associant à la pensée de M. le comte de Civrac, votre principal mobile était de rendre hommage à la haute intelligence déployée par la Supérieure de l'établissement dans son ingrate et difficile mission.

Il est vrai qu'à une session suivante, on a décidé que cette allocation serait appliquée à l'entretien des bâtiments, moyennant quoi la ville ferait des sacrifices analogues; mais cette spécification n'enlève rien au caractère de don à titre gracieux que le Conseil a eu l'intention d'attacher à son vote.

Peut-on supposer que cette libéralité, mieux justifiée encore aujourd'hui qu'autrefois, ainsi que nous allons vous en fournir les preuves, sera la cause d'une rupture, entraînant de déplorables conséquences et suivie de regrets, peut-être irrémédiables? Nous ne pouvons le croire; et cependant, si des deux côtés l'on persiste dans la rigueur de ce que l'on présume, de bonne foi, légitime, on se heurtera inévitablement à un écueil. Avant le naufrage, qu'il me soit permis de vous soumettre les bases d'une transaction bien capable, il semble, de le prévenir, si toutefois vous avez la patience de suivre l'exposé des transformations et améliorations accomplies, depuis peu, dans l'établissement auquel vous avez accordé une confiance si flatteuse.

Au 1^er^ janvier 1868, date d'entrée de la nouvelle Commission qui succédait au loyal M. Strawinski découragé par l'inutilité de ses réclamations, le Dépôt, sous le coup d'une fin prochaine, était réduit à un dénûment presqu'absolu. Il y avait encore un peu de

linge, quelques pièces d'étoffe pour vêtements ; mais les anciens tombaient en lambeaux. Les lits, les réfectoires, dortoirs, buanderie, cuisine, présentaient un aspect lamentable ; les portes ne fermaient plus ; les croisées pourrissaient de vétusté ; tout manquait, jusqu'aux ustensiles les plus élémentaires, jusqu'à une baignoire, jusqu'à l'eau, si indispensable dans un hospice, surtout un hospice de mendiants.

Sous une ingénieuse impulsion, quelques jours suffirent pour changer la physionomie de ces tristes réduits. Beaucoup de choses restaient à faire, sans doute, car il fallait beaucoup d'argent et les ressources étaient bornées ; mais, du moins, la liberté étant donnée aux sœurs, elles pouvaient revêtir leur maison de cette première parure si remarquable dans toutes les communautés de femmes, la propreté.

De son côté, l'administration municipale, ne voulant pas rester en arrière de cet élan salutaire, se montra plus libérale. On donna l'ordre de badigeonner la cuisine qui semblait vouée aux obscurités d'une crasse séculaire. Un fourneau, système moderne, remplaça l'appareil fumeux qui contraignait d'ouvrir les fenêtres en plein hiver. Les cellules mal closes des sœurs furent converties en vestiaire, et les dignes femmes descendirent au premier étage dans un local assez froid, mais décent. Les pensionnaires de leur sexe quittèrent une espèce de comble pour une pièce où elles ne grelottèrent plus pendant la saison rigoureuse, où la vermine ne les dévora plus pendant l'été.

La loge du concierge, la plupart des salles, la cage du grand escalier furent blanchies. On préserva de l'humi-

dité le parloir de la Supérieure. Les indigentes, qui prenaient leur repas, séparées des hommes seulement par une cloison, s'installèrent dans un réfectoire rapproché de leur quartier; les caves et l'atelier de tisserands du sous-sol furent assainis; l'ancienne dépense où moisissaient les provisions, fut échangée contre une autre pièce aussi sèche que bien aérée.

Enfin un cabinet de bains fut construit, grâce à la bonne pensée de la Société des vélocipèdes qui, en 1869, consacra le bénéfice d'un concours à cet emploi. Le Dépôt n'avait pas été oublié cette même année, dans la répartition du produit d'un bal au Cercle du Boulevard. Le bruit du plaisir n'empêchait pas la jeunesse angevine d'entendre la voix lointaine des malheureux.

Le service alimentaire profita de cette renaissance modeste, mais efficace. Au pain qui était inférieur même à celui des prisonniers succéda le pain de deuxième qualité, et le reste de la nourriture, tout en étant bien strictement l'indispensable, put au moins être composé de denrées saines et préparées avec soin.

D'autres progrès étaient décidés en principe lorsque survint la révolution de 1870. Fatale à une foule d'intérêts, elle ne compromit point ceux de Saint-Nicolas. Heureusement la nouvelle administration municipale jugea de suite combien il était important de le conserver.

Sur la demande de la Supérieure une ambulance fut organisée au Dépôt. Elle reçut près de deux cents soldats qui n'eurent pas moins à se féliciter de leur séjour dans le salubre et pieux asile, pour le bien de l'âme que pour la guérison du corps. N'omettons pas un ré-

sultat qui ne peut s'expliquer que par la vertu de la charité chrétienne. Les comptes de cette ambulance qui fit tant d'honneur à la Ville, se soldèrent par un bénéfice pécuniaire à son profit.

Les sœurs, sans augmentation de nombre, suffirent à cette surcharge de fatigues. Les voyant se mettre si vaillamment à l'œuvre, leur personnel indigent se montra digne d'elles. Il était aussi entraîné par l'exemple du médecin de la maison, de l'aumônier, et par celui de jeunes novices de la Compagnie de Jésus, heureux de ceindre le tablier d'infirmier. Dans leurs doubles fonctions il y avait de quoi écraser les cinq pauvres femmes; leur santé en fut altérée, mais bientôt il ne leur resta que le souvenir des services rendus, en songeant qu'elles avaient conquis une infirmerie pour les vieillards. Leur cœur saignait jusque-là de voir les impotents alités, de plus en plus nombreux, contraints de passer le jour et la nuit dans une atmosphère glaciale, et troublant le sommeil de leurs camarades moins souffrants, sans pouvoir se procurer de repos à eux-mêmes.

Le grand bienfait de l'eau de Loire est enfin obtenu. Il répond à des nécessités de premier ordre. Les puits de Saint-Nicolas sont de qualité médiocre et tarissent en été, au moment des besoins les plus impérieux. L'abondance qui a succédé à d'intolérables privations permet aujourd'hui de ne négliger aucune des précautions de propreté nécessaires dans un asile de vieillards et qui ne peuvent être assurées qu'au prix d'efforts continus.

Grâce encore à cette innovation capitale, le service de la buanderie a pu être installé complétement dans

l'intérieur de la maison. On n'est plus contraint d'envoyer à la mare, parfois infecte du pâtis Saint-Nicolas, des ouvrières présentant peu de titres à la confiance et souvent beaucoup de difficultés à la surveillance.

Parmi les travaux dûs à l'administration municipale actuelle, nous ne devons pas omettre un caveau funèbre adossé au chevet de la chapelle, et destiné, avant la translation au cimetière, à recueillir les morts que l'on déposait autrefois dans une dépendance de la basse-cour.

Vous voyez, Messieurs, par cet aperçu, que l'institution que vous voulez bien soutenir de vos crédits, est depuis cinq ans l'objet d'une sollicitude persévérante et l'exemple de progrès évidents. Qu'il n'y ait plus rien à y faire, et que des perfectionnements n'y soient pas désirables, loin de nous de le prétendre : seulement ce que nous pouvons vous affirmer, c'est que l'on peut tout espérer des mains intelligentes auxquelles a été remise la direction d'une œuvre qui est en grande partie la vôtre.

Toutefois, le côté matériel, quelque important qu'il soit, est subordonné au côté moral dans ces sortes d'hospice. Or, nous ne craignons pas d'appeler tout votre intérêt sur cet ordre de considérations, certain que vous n'y trouverez que des motifs d'éloges et d'encouragement. Veuillez visiter Saint-Nicolas à toute heure, et vous y verrez régner un calme, un sentiment de bien-être qui n'existent pas toujours dans des maisons comblées de faveurs. Sous le joug léger d'une religieuse, cent et quelques individus, rejetés de la société par leurs vices ou leur misère, y trouvent le repos et

souvent la satisfaction de la conscience. N'ayant au-dessus d'eux qu'une autorité de raison, celle d'une femme, dont toute la force est dans la bonté et la faiblesse, ces mendiants, ces vagabonds qui, pour la plupart, ont manqué leur vie, et n'ont apporté au Dépôt que des habitudes d'inconduite et de grossièreté, eh bien! une fois engagés dans ce milieu régulier, paisible, ils se calment sous une pure influence, se laissent toucher par une sollicitude presque maternelle, et finissent par retrouver les penchants honnêtes dont leur nature est susceptible. Les symptômes les plus manifestes de cette transformation sont : le retour vers le goût du travail, de bons procédés envers leurs compagnons, une respectueuse reconnaissance pour les sœurs, et enfin, ce qui est plus difficile, chez plusieurs au moins, le renoncement à des séductions invétérées.

Cependant il n'y a trace de répression physique. La salle de police a été supprimée; la réprimande, des retenues sur un modique salaire, suffisent pour corriger jusqu'à ce que l'on ait recours à l'exclusion dans les grandes circonstances. Avec ces moyens primitifs, ces natures incultes et ulcérées ont été réduites; on a ramené dans la bonne voie presque tous ces pauvres êtres égarés, si disgracieux, plus infirmes d'esprit que de corps. Une ingénieuse compassion a su trouver la clef de ces âmes endurcies, et le souffle chrétien, écartant les cendres, a rallumé l'étincelle sacrée, bien rarement éteinte au cœur de l'homme du peuple.

Mais ce n'est pas assez de procurer à leurs pensionnaires le repos des dernières années, les pieuses femmes leur assurent le prix inestimable d'une bonne

mort. Presque tous, sans contrainte, sans complaisance coupable, accomplissent simplement les devoirs religieux ordinaires, et il est sans exemple au Dépôt qu'un malade ait refusé l'assistance de l'aumônier. Ces pauvres gens qui ont souvent un lourd passé à expier, s'élèvent ainsi par un humble repentir au-dessus de bien des puissants et des heureux de la terre. La miséricorde divine même en semble émue, au point que pour les indemniser de leurs longues et anciennes souffrances elle leur accorde souvent une agonie douce et résignée.

On ne nous croirait pas si nous affirmions que la principale cause de la détresse de ces malheureux, le penchant à l'ivrognerie, n'entraîne pas de rechutes; mais elles sont relativement rares, et parfois ce vice, si rude à déraciner, s'y atténue d'une façon inespérée. On pourrait en citer maintes preuves. Que l'on m'en permette une, entre bien d'autres : le mardi gras dernier, d'après un usage immémorial et peu prudent, tous les pensionnaires ingambes étaient sortis, mais avec force recommandations de veiller par leur sagesse à l'honneur de la maison. La rentrée était fixée au repas de quatre heures. Quelle ne fut pas la surprise de la Supérieure de voir rentrer tout son monde longtemps avant le terme! Aux félicitations que méritait même le dernier arrivé, le serre-file de l'arrière-garde, celui-ci répondit en passant, ferme comme un roc, près d'elle : « Madame, quand la France est en deuil; les pauvres gens ne sont pas en joie. » Peut-on mieux dire? Et ce propos, naturel dans la bouche d'un ancien soldat, a été tenu par un homme qui n'a jamais été sous les dra-

peaux, un vieux maçon qui, circonstance singulièrement aggravante, avait essayé de deux ou trois autres métiers.

Nous disions tout-à-l'heure que la préparation à la mort est excellente chez les indigents de Saint-Nicolas. Une exception cependant fut à noter. Il y a une trentaine d'années, un octogénaire était en proie à une maladie mortelle. Comme il avait l'humeur farouche et que ses camarades le redoutaient, nul autre que les sœurs et l'aumônier n'approchaient de son lit de douleur; mais il les repoussait en protestant contre toute pratique religieuse. On le nommait le père Carmagnole, et d'après les anciens, il avait pris part aux noyades de la Baumette, aux fusillades du Champ des Martyrs; on l'accusait encore d'avoir égorgé des Vendéennes qui se cachaient dans les maisons du faubourg Saint-Michel après le siége d'Angers en décembre 1793.

L'état du misérable empirait de plus en plus; la nuit il était agité de rêves sinistres, et il proférait des paroles épouvantées qui confirmaient les accusations dont il était l'objet.

Sur ces entrefaites, la première Supérieure du dépôt, sœur Saint-Jean, que la commission des souscripteurs avait amenée de Tours avec bonheur en 1832, revint de Nantes, où après quelques années passées à Angers, elle avait été mise à la tête d'un établissement beaucoup plus important que le nôtre. C'était une femme dont le caractère aimable et ferme a laissé de vifs souvenirs chez tous ceux qui l'ont connue. Se sentant atteinte d'une affection mortelle, elle avait voulu passer ses derniers jours au milieu de ses anciens protégés.

Après les avoir tous reconnus, elle s'approcha du moribond, et lui dit qu'elle était heureuse de le voir, mais qu'elle avait appris avec douleur son endurcissement. S'il voulait se laisser toucher, ajouta-t-elle, il n'y avait pas de sacrifice qu'elle ne fît pour le salut de son âme. Cette assurance était donnée avec un tel accent qu'elle émut le pauvre homme. On dit que Jésus-Christ est mort pour les pécheurs, répondit-il, mais vous, consentiriez-vous à mourir pour un grand criminel? — Oui, à l'instant même, s'écria la Supérieure, et toutes mes sœurs avec moi! Ces paroles, rapportèrent les assistants, prononcées dans un élan sublime, fondirent le cœur de pierre du vieux terroriste : son regard s'attendrit, et il expira peu après, consolé et fortifié par un sincère repentir.

J'arrive à un point délicat : ne voulant pas trahir des secrets presque surpris, j'hésite à soulever le voile qui recouvre d'autres bienfaits ignorés; mais pour le besoin de la cause générale, on m'excusera, je l'espère, de froisser peut-être de modestes susceptibilités.

Ce n'est pas assez pour les sœurs de Saint-Nicolas de consacrer depuis la première heure du jour jusqu'à la dernière, du 1er janvier au 31 décembre, leur temps, leur santé, leur intelligence, au soulagement moral et physique de vieillards, d'infirmes dont les relations ne peuvent satisfaire des personnes élevées dans des habitudes bien différentes; ce n'est pas assez de s'être ingéniées pour procurer à leurs bonnes gens un travail moralisant et rémunérateur dont elles ne retirent aucun profit personnel; ce n'est point assez de s'être faites apprenties dans des manufactures pour leur enseigner

et leur apporter de nouveaux moyens d'utiliser leurs bras débiles; ce n'est pas assez de prodiguer à ces abandonnés des soins incessants contre lesquels se soulève la nature même chez les cœurs les plus compatissants; ce n'est point assez de tous ces sacrifices sans cesse multipliés; il faut suppléer à l'exiguité du budget de la maison. 25,000 fr., pour 110 co-partageants, ce n'est pas 70 centimes le prix de journée, tous frais compris. Comment faire pour trouver avec rien quelque addition au régime alimentaire si maigre, à la literie si incommode? Est-ce à la bourse des sœurs que l'on aura recours? Mais on sait que la plupart des règles monastiques défendent les ressources particulières. Les religieuses, quand elles le peuvent, apportent à la communauté une dot très-mince qui disparaît aussitôt dans le fonds commun. — D'accord, nous dira-t-on peut-être; mais les sœurs de Saint-Nicolas jouissent comme d'autres d'un traitement dont elles disposent à leur gré. — C'est juste; chacune d'elles touche 450 fr., par an, la Supérieure pas plus que ses quatre auxiliaires. Sur cette somme, fixée il y a quarante et un ans, et qui n'a pas varié depuis, elles se nourrissent et se vêtissent. Que peuvent-elles économiser sur 1 fr. 20 c. par jour, un peu moins que le salaire des dernières ouvrières de fabrique?

Ces véritables mères des pauvres font plus que de gratifier leurs protégés de réserves pécuniaires, elles n'en ont point; elles leur consacrent tout le produit de leur ingénieuse industrie. L'une d'elles ayant pris à l'admirable colonie de Mettray quelques notions de *faisance-valoir*, elles se mirent à quêter non de l'ar-

gent, mais des vaches. La première fut offerte par un de vos honorables collègues; elle porta bonheur et bientôt devint petit troupeau.

Si je ne craignais d'allonger ce travail déjà trop étendu, je transcrirais le dernier inventaire de la vacherie et de la porcherie de Saint-Nicolas qui se solde par un bénéfice de 2,455 fr. pour 1872 seulement, et par une valeur d'étable, montant à 3,000 fr. Ce résultat ne semble-t-il pas la suite si souvent renouvelée, dans les institutions chrétiennes, de *la multiplication des pains?*

Bref, le domaine des sœurs consistant en trois arpents pris à ferme dans le voisinage, a rapporté, depuis quatre ans, outre une saine et fraîche alimentation, plusieurs milliers de francs, qui ont été convertis en acquisitions et en travaux des plus urgents : création d'une lingerie, sans égale peut-être à Angers, décoration de la chapelle, refonte de matelas devenus durs comme les sordides bois de lit, également remplacés, qui avaient servi aux prisonniers espagnols décimés par le typhus, en 1814, à l'ambulance du grand Saint-Nicolas.

Quand nous aurons ajouté que les cent dix couchettes en fer, où reposent les indigents, sont dues au renom que la maison a su propager par l'excellence de son beurre et de ses fromages, nous aurons épuisé les indiscrétions auxquelles nous a entraîné le désir de vous faire connaître la puissance de la charité, dans une de ses manifestations les plus convaincantes. Si vous désirez l'étudier plus complétement, vous, Messieurs, presque tous si compétents en matière agricole, vous ne regretterez pas d'avoir voulu vous rendre compte par vos propres yeux de l'exploitation du Dépôt de Mendicité.

Votre bienvenue y sera fêtée, ainsi que quelques pas plus loin, à Nazareth, succursale du Bon-Pasteur pour les jeunes filles condamnées. Nous osons vous affirmer que cette ferme-modèle est, comme le Dépôt, digne de tout votre intérêt. On ne peut adresser à l'un et à l'autre qu'un reproche. Ils sont trop éloignés du centre de la ville, et en dehors du courant des visiteurs qui se dirige naturellement vers les heureuses campagnes du levant et du midi.

Et ce serait le premier de ces établissements trop peu connus qui, bien contre votre gré, sans doute, courrait le risque d'être fermé par un malentendu? Avant d'en venir à une discussion sujette à des conséquences inattendues, si vous me permettez de vous soumettre un avis, ne pourrait-on pas convenir d'une transaction qui aplanirait toutes les difficultés? Elle surgit spontanément de la sincérité avec laquelle les deux parties défendent des intérêts, en apparence divers, et au fond identiques, puisqu'il s'agit d'une œuvre excellente, dont la prospérité est due au patronage du Conseil général comme à celui du Conseil municipal.

Le premier dit au second, sauf erreur de ma part : — Je vous concède les 4,000 fr. votés en 1871 pour 72, et dont rien n'a été distrait pour le Dépôt du Mans; veuillez fournir la preuve que vous avez dépensé cette somme, plus une autre somme équivalente, pour la réparation des bâtiments de Saint-Nicolas. Le Maire d'Angers répond : — Mon prédécesseur, en promettant le concours du Conseil municipal pour cette affectation de crédit, n'a pas cru engager le Conseil d'alors, encore moins celui qui l'a suivi. Cette obligation serait onéreuse

à la Ville. Tout ce que vous pouvez exiger, c'est que l'institution marche bien et que nous entretenions votre propriété en bon état : nous sommes en mesure, quand il vous plaira, de vous en fournir la démonstration.

La vérité est, si nos souvenirs sont fidèles, qu'en demandant au Conseil général de gratifier le Dépôt de Saint-Nicolas du reliquat de la somme votée et non employée pour le Dépôt du Mans, on n'a pas présumé qu'elle se trouverait intacte. On pensait qu'il en resterait au plus la moitié. En conséquence, si l'on proposait, sans revenir sur le passé de n'attribuer à la Ville pour le budget de 1873 que 2,000 fr., en appliquant le reste du crédit à la diminution de la mendicité dans les campagnes, et réservant la perspective du Dépôt du Mans, comme *ultima ratio* pour les incorrigibles, il semble que bonne justice serait faite et que tous les intérêts légitimes seraient sauvegardés.

Le meilleur moyen pour arriver à cette solution bien désirable n'est-il pas de prier une commission de se rendre sur les lieux, pour s'assurer *de visu* des mérites d'une institution dont il serait si facheux de compromettre l'existence?

Bien loin d'en faire une question, il nous semble préférable de maintenir précieusement le *statu quo*, et quand les circonstances seront plus propices, augmentant l'importance de Saint-Nicolas, de le scinder en deux parties. L'examen de son personnel démontre qu'il serait judicieux de le fractionner. Les gens tranquilles, inoffensifs, pourraient être transférés dans un autre local, dans une partie des bâtiments inoccupés de Saint-Jean, par exemple, toujours sous la direction maternelle des

sœurs de charité. Les caractères difficiles, plus ou moins insociables, seraient maintenus à Saint-Nicolas sous un régime moins dur que celui du Mans, mais avec des mesures nécessaires de répression que ne peuvent appliquer des femmes, des religieuses. Ce projet, toutefois, n'a rien d'actuel, car il ne peut être réalisé qu'au temps où la mendicité pouvant être interdite, la police s'exercera avec plus de sévérité dans les villes et les campagnes; alors on sentira la nécessité de satisfaire complétement aux prescriptions de la loi.

On doit reconnaître, en effet, que le Dépôt de mendicité d'Angers ne justifie qu'imparfaitement son titre : il est bien plutôt, comme celui de Nantes et de bien d'autres villes, un hospice pour les malheureux qu'une maison de force pour les délinquants. Ne nous en plaignons pas : au contraire; car si la justice ne peut en tirer un parti rigoureux, l'humanité y trouve une ample satisfaction. Le développement de l'industrie manufacturière, le trouble de notre époque, multiplient, dans les villes surtout, les familles d'indigents. Les asiles pour les vieillards et les infirmes ne suffisent plus. Saint-Nicolas serait doublé qu'à l'instant même il serait rempli. Quand il a été fondé, Angers ne possédait que trente mille habitants, et vous savez qu'aujourd'hui on en compte près de soixante. Cet accroissement vient en notable partie, d'émigrants de tous les points du département. Il ne faut pas croire qu'en dehors des quatorze places du Dépôt, à la nomination du Préfet, toutes les autres soient occupées par des natifs d'Angers. Le compte en a été relevé, et sur 94 individus, 70 sont d'origine étrangère ou appartiennent aux arron-

dissements de Baugé, Cholet, Saumur et Segré.

En ce moment, il n'y a pas moins de cent pétitions pour l'admission à Sainte-Marie. La plupart sont motivées par des cas de la dernière urgence. Rien n'est triste comme l'énumération des misères suppliantes que doit écouter chaque semaine l'un des administrateurs. Quoiqu'il y ait sept cents pensionnaires à Sainte-Marie, et que les vacances y soient d'un dixième environ, par an, bien des infortunés ne peuvent y être accueillis, et leur détresse est telle que plusieurs, à la lettre, sont morts d'inanition. Nous pourrions citer le nom d'un de ces malheureux qui a succombé, jeudi 10 avril, au froid des nuits passées en plein air et à la privation d'aliments.

C'est affreux, n'est-ce pas, que de pareilles catastrophes surviennent au milieu d'une civilisation dont nous sommes si fiers? Il en résulte pour la société le devoir d'y apporter un remède héroïque. Sans doute, on ne peut tout soulager. La meilleure volonté du monde ne pourra empêcher les surprises funestes, les accidents imprévus, mais au moins on se sera porté au secours de tout ce qu'il est possible de secourir. Il n'est nul besoin pour parvenir à ce but de créer des fondations fastueuses; rapportons-nous-en aux moyens les plus simples, les plus économiques : une maison de Petites-Sœurs des Pauvres produit plus de bien que le Dépôt de mendicité du Mans, lequel, dit-on, a coûté cinq cent mille francs. La charité chrétienne est si féconde que, sous ses formes infinies, elle peut embrasser l'infinité des misères humaines.

N'est-ce pas une pensée consolante que la foi au re-

tour des temps glorieux de la France, par les prières des humbles et les œuvres des inconnus? Ah! gardons-nous de répéter le cri d'alarme de ceux qui prétendent que jamais le pays n'est descendu si bas, et que tout espoir est banni à jamais. Si nous en appelons à l'histoire, nous y trouverons des analogies frappantes avec notre temps. La fin du XVI^e^ siècle, par exemple, après les guerres de religion, offrait un ensemble effrayant de décadence intellectuelle, de divisions de partis et de démoralisation dans toutes les classes. Henri IV rallie ses sujets sous le même drapeau; mais en 1610, le poignard d'un fanatique met un terme à cette merveilleuse renaissance, et le pays est menacé de retomber dans le chaos.

Grâce à Dieu, d'heureux événements déjouent toutes les prévisions; des germes ignorés fermentent dans les rangs les plus obscurs de la société française. Ce ne fut point une conception éclose un beau jour dans le cerveau d'un homme se croyant inspiré qui la sauva; ce ne fut pas davantage une constitution politique, élaborée par une grande assemblée; encore moins l'application du suffrage universel, qui eut ce bonheur; il était réservé à d'autres causes.

Un certain nombre d'âmes touchées du désir de leur salut, et émues des misères morales et matérielles de leurs compatriotes, résolurent de se dévouer d'une manière désintéressée, complète, absolue, au bien commun. Elles savent qu'avant tout, il faut le secours de la Providence, puis, de leur part, la persévérance dans l'oubli de soi et dans l'amour des autres. Cela posé comme base, elles se mettent sans bruit à l'œuvre, et

commençant par la réforme d'elles-mêmes, suivent docilement l'impulsion de l'esprit qui les a suscitées. Ces grandes âmes s'appellent Jeanne de Chantal, Mlle Legras, Mme Acarie, M. Olier, Vincent-de-Paul, Pierre de Bérulle [1]. Il y en a des milliers d'autres qui pour être plus obscures, n'en ont pas moins rempli un rôle des plus étendus et des plus féconds. Peu à peu l'influence de leur exemple se communique et gagne de proche en proche. Les petits sont d'ordinaire les premiers gagnés, puis les grands suivent à leur tour, et il se forme dans la nation comme un fond solide de foi, de droiture, de vertus, sur lequel les grands esprits qui surviennent pourront un jour bâtir. Au XVIIe siècle ces grands esprits s'appellent Condé, Turenne, Vauban, Descartes, Pascal, Corneille, Bossuet, Fénelon. Tous ces hommes d'origine et de génie si divers, travaillent cependant avec une harmonieuse unité, grâce au souffle venu de ces vertus cachées, qui a formé peu à peu comme une atmosphère immense et a tout envahi.

Nulle preuve n'est plus consolante, plus instructive que cette régénération d'il y a bientôt deux siècles, à laquelle les petites gens prirent une part si glorieuse. Les traditions des Carmélites, des filles de la charité, des femmes pieuses dans le monde, n'est pas éteinte ; elles sont plus vivantes que jamais. Il suffit d'interroger les cœurs autour de nous, pour y trouver le souvenir vénéré de ces créatures angéliques qui nous apparurent sous les traits de sœur Saint-Jean, Mme Fillon, Mme de Villebois, Mlle Bordillon, Mlle Célestine Boguais,

[1] Voir, entre autres, le *Correspondant* du 10 mars 1873.

Mlle Thérèse de Montergon, sœur Jeanne. Combien d'autres noms contemporains que nous craignons de prononcer pourront être ajoutés par la génération future! Croyons bien que nous n'avons pas le privilége de cette élite prédestinée. Elle compte des initiés, elle répand ses bienfaits dans la France entière. Quels fruits ne devons-nous pas espérer, pour notre cher et grand pays, de toutes ces vertus admirables, qui florissent à l'ombre dans nos hôpitaux, nos écoles, nos salles d'asile, nos crèches, nos orphelinats et nos dépôts de mendicité!

L. Cosnier.

Le désir de confirmer certaines assertions qui précèdent, nous a suggéré l'idée de publier, comme pièce justificative, le compte ci-après qui avait été présenté à la Commission administrative du Dépôt de mendicité.

Si nous ajoutons que la certitude d'exciter l'intérêt de nos collègues, versés dans les sciences agricoles, a été le second motif de cette publicité non autorisée, sera-ce une excuse suffisante de notre indiscrétion? Je me plais à le croire sans en être très-convaincu.

On nous pardonnera, je l'espère du moins, si l'on apprend que ce véridique et encourageant inventaire a fait entreprendre, par les mains des propriétaires, l'exploitation de domaines, même très-restreints, dont on ne tirait qu'un mince parti et qui, grâce à une mise en état intelligente, peuvent suffire pour assurer l'aisance progressive de maintes et maintes familles.

Compte de la vacherie des sœurs du Dépôt de Mendicité pour l'année 1871.

DÉPENSES.

Vaches achetées	1,450 fr.	»
Porcs achetés.	1,353	50
Recoupes et maïs	452	»
Son.	541	»
Foin	570	»
Total . .	4,366	50

RECETTES.

Vaches vendues	941 fr.	»
Veaux vendus.	210	60
Porcs vendus ou tués . . .	2,495	»
Beurre vendu.	944	75
Lait —	122	60
Fromages vendus	97	75
Fumier : 35 m. c. à 4 fr. . .	140	»
Total . .	4,951	70

Il reste donc en caisse après la dépense payée, une somme de 584 fr. 20 c. (voir le journal tenu à jour), plus la valeur des animaux :

Deux porcs à 180 fr. . . .	360 fr.	»
Deux vaches à 500 fr. . . .	1,000	»
Deux vaches à 300 fr. . . .	600	»
Une jeune génisse	180	»
Total de la valeur des animaux.	2,140	»

Compte de la maison.

Elle nous donne :

Eaux grasses	60 fr.	»
Paille	50	»
Journées de la vachère et de l'homme qui lui aide, à 0,05 c.	36	50
Terrain du pâtis et d'un carré de betteraves et de choux à Saint-Jean (nous l'estimons à la valeur du champ d'Épinard) .	130	»
Au maximum 50 fr. de journées pour la culture du fourrage.	50	»
Total . .	326	50

Les frais de la maison sont donc pour la vacherie de 326 fr. 50 c., et l'établissement a reçu :

En moyenne 2 litres 1/2 de lait par jour, qui font 913 litres, à 0,20 c.	182 f.	60
On mange, en moyenne, par jour, 5 fromages ; nous les vendons 0,40 c. (comme il y en a de petits et de gros, établissons une moyenne à 0,30 c.,) donc 1,825 fromages à 0,30 c.	747	50
40 mètres cubes fumier à 4 fr. . . .	160	»
24 services de porc (nous l'établissons au prix du bœuf, c'est-à-dire à 0,82 c. le kilo, et chaque service nous coûte 19 fr. 68 c.). .	472	»
50 livres de graisse à 1 fr..	50	»
Total. . .	1,612	10

Il reste donc en pur bénéfice pour la maison, une somme de 1,285 fr. 60 c., après avoir déduit ce qu'elle

nous donne, plus la valeur de 584 fr. qu'il y a en caisse.

Ne voulant profiter d'aucun bénéfice en argent, nous avons commandé, encore cette année, quinze lits en fer, au sieur Daudez, au profit du Dépôt.

Maintenant, Messieurs, il nous reste à vous faire la liste des bénéfices en argent, de chaque année, depuis le commencement de la vacherie :

Première année. . . .	542 fr. 05
Deuxième année . . .	844 40
Troisième année . . .	763 60
Quatrième année . . .	584 20
Total . .	2,734 25

Cette somme a été dépensée comme il suit :

60 lits en fer à 26 fr. 50 .	1,590 fr.
Chapelle	800
Lingerie	200
Buanderie	100
Total. . .	2,690 fr.

Si vous trouvez, Messieurs, que nos chiffres soient exagérés, veuillez, nous vous en conjurons, les vérifier et vous en rendre compte ; nous sommes assurés qu'après la vérification faite, vous rendrez justice au bienfait que notre bonne vacherie et porcherie procure au Dépôt.

Notre secret est très-simple, pour créer un produit si avantageux, et le voici :

1° Les journées au taux de 0,10 c. ;

2° Les avantages que nous donne la maison ;

3° Une grande surveillance afin que rien ne soit perdu ;

4° La recherche de bons animaux, qui donnent de bons produits;

5° Une saine nourriture donnée chaque jour avec la plus stricte régularité.

Nous complétons notre indiscrétion en ajoutant aux comptes précédents l'état de la vacherie du Dépôt du 1er janvier au 31 décembre 1872. L. C.

ACTIF.

Lait vendu.	10 fr.	»
Beurre vendu	1,100	»
Fromages vendus	485	75
— consommés	183	20
Porcs vendus.	3,029	»
Veaux vendus.	325	»
Mouton tué	50	»
Fumier vendu	80	»
Fumier dépensé et en dépôt . .	176	»
Primes remportées aux concours	35	»
Lait de beurre	130	»
Lait consommé	241	»
Récolte du champ	1,680	80
	7,525	75
Valeur des animaux :		
Cinq vaches	2,450	»
Trois brebis	150	»
Quatre porcs.	400	»
Total général . .	10,525	75

PASSIF.

Porcs achetés	2,248 fr.	»
Moutons achetés	155	»
Foin	161	»
Paille	73	»
Maïs	50	»
Son	593	»
Recoupes	558	»
Octroi, frais divers.	103	40
Loyer du champ et frais généraux	1,128	98
	5,070	38

Actif	10,525 fr.	75
Passif	5,070	58
Reste . .	5,455	17

La valeur des animaux, 3,000 fr., étant défalquée, le bénéfice net et perçu, de l'année 1872, est monté à 2,455 fr. 17 c.

NÉCROLOGIE

M. DE CAUMONT

Le monde savant vient de faire une perte irréparable dans la personne de M. de Caumont, mort à Caen, le 17 avril. Depuis plus de quarante ans, M. de Caumont s'était rendu célèbre par de nombreux et importants ouvrages. Naturaliste, géologue et surtout archéologue, M. de Caumont était doué d'une puissante activité. Dès l'âge de trente ans, il se faisait connaître par ses études sur la constitution géologique du Calvados, et bientôt par ses *Cours d'archéologie* qui ont jeté les bases de la science des monuments du moyen âge, en France. Un grand nombre d'hommes instruits dans toutes les branches du savoir humain ne tardèrent pas à se grouper autour de lui.

M. de Caumont devint ainsi le fondateur de plusieurs sociétés dont il était l'âme et la vie, et notamment de la Société française d'archéologie et de l'Institut des Provinces. Il avait créé la première pour veiller à la con-

servation des monuments historiques et pour les étudier; il lui donna pour organe le *Bulletin monumental*, recueil de tous les travaux et de toutes les découvertes des membres de la Société. Cette publication, qui est restée jusqu'à ces derniers temps sous sa direction, a rendu de grands services à la science archéologique dont elle enregistre tous les progrès.

Tous les ans, M. de Caumont présidait un congrès archéologique, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, et, par sa vigilante initiative, mettait successivement à l'étude les monuments de toutes les parties de la France. Angers et Saumur ont été le siége de ces congrès en 1843, 1862 et 1871. M. de Caumont savait, dans ces réunions, inspirer le goût de la science, populariser l'étude des monuments, découvrir les vocations scientifiques et les développer.

L'Institut des Provinces n'a pas rendu moins de services que la Société archéologique, grâce à son illustre fondateur. Les congrès scientifiques ont élucidé, sous son intelligente direction, une foule de questions relatives à l'histoire locale, à la linguistique, à l'ethnographie, à la topographie, à la géologie, à l'histoire naturelle, à l'économie politique, industrielle et commerciale, et à l'agriculture. Cette Société, dont les études embrassent une immense variété de sujets, tient ses assises, comme sa sœur la Société d'archéologie, dans toutes les villes de France. On n'a pas oublié le brillant congrès scientifique d'Angers, en 1841. Jusqu'aux événements de 1870, l'Institut des Provinces réunissait tous les ans à Paris, un autre congrès où les membres des sociétés savantes de province venaient se réunir aux notabilités

scientifiques de toute l'Europe. M. de Caumont donnait à ces réunions savantes, qu'il savait présider avec un tact parfait et une grande courtoisie, une puissante impulsion.

Il avait voué sa belle intelligence et son activité à une œuvre immense et vraiment digne d'une âme aussi patriotique, d'un esprit aussi élevé que le sien. Il voulait décentraliser la science, faire participer la province, trop souvent endormie dans l'oisiveté intellectuelle, au grand mouvement scientifique de notre époque. De là ces congrès convoqués dans tous les coins de la France ; de là ces nombreuses publications scientifiques et archéologiques toujours frappées au coin d'un savoir solide et d'un génie sérieux.

M. de Caumont avait, à un degré éminent, le don d'exposer avec lucidité et de faire participer ses auditeurs à la science qu'il possédait si parfaitement. Comme naturaliste et comme géologue, il a toujours su marcher avec le progrès de la science ; comme archéologue, après avoir posé les principes de la science monumentale en France, il ne s'est jamais laissé devancer par les antiquaires français ou étrangers ; il a toujours su marcher à la tête du mouvement. Que l'on compare les premiers ouvrages de M. de Caumont avec les derniers, et l'on verra que chez lui la science ne s'arrêtait pas et grandissait avec l'âge. Il a exposé en dernier lieu, dans son *Abécédaire d'archéologie*, l'état actuel de la science monumentale.

A peine ce magnifique ouvrage était-il terminé que l'illustre auteur commençait à subir les atteintes d'une cruelle maladie. M. de Caumont, avec la fermeté de

caractère qui ne s'est jamais démentie chez lui, a voulu remettre alors en d'autres mains la direction des sociétés savantes ; obéissant à un honorable scrupule de conscience, il ne voulait plus remplir des fonctions dont il ne pouvait plus s'occuper d'une manière aussi exclusive que par le passé.

Dévoué à la conservation des monuments historiques et artistiques, qui sont une de nos plus belles gloires nationales, trop souvent méconnue, il luttait pour eux avec une constance qui ne se démentait jamais ; tout acte de vandalisme lui inspirait une énergique protestation ; tout destructeur de nos monuments, quelle que fût sa position, trouvait en lui un adversaire ferme et indigné.

Dire combien M. de Caumont a déployé d'énergie dans cette lutte pour sauver les œuvres de la civilisation contre l'ignorance et les préjugés, demanderait un long volume. Il joignait à sa puissante intelligence, à son immense savoir, à sa prodigieuse activité, une rare indépendance de caractère et de nobles sentiments. M. de Caumont n'était pas seulement un savant hors ligne et un habile écrivain, c'était aussi un homme de bien. Fortement attaché à la cause de l'ordre, et uniquement dévoué à son pays, il avait l'estime de tous les partis. Ses convictions religieuses, politiques et patriotiques, ne l'ont pas abandonné au milieu de nos désastres, et ont fait sa force pendant la période douloureuse que la France traverse. A Lisieux, en 1870, il bravait l'invasion prussienne, et à Angers, en 1871, il venait protester contre la destruction des monuments de Paris. Il emportera les regrets unanimes de tous les hommes instruits de

France et de l'étranger, et surtout de tous ceux qui, ayant eu l'honneur de le connaître et de l'écouter, ont pu apprécier ses rares et éminentes qualités comme homme et comme écrivain. Ses élèves chercheront à perpétuer les traditions qu'il a créées, et à continuer son œuvre ; c'est le plus bel hommage qu'ils puissent rendre à sa mémoire.

D'Espinay.

QUELQUES MOTS

SUR

LA MUSIQUE ACTUELLE

Messieurs,

Il y a près de six années déjà[1], nous avons cru devoir signaler à votre attention deux défauts choquants dont la grande pluralité de nos chanteurs se trouve atteinte.

Nous ajouterons aujourd'hui qu'un caprice semble avoir donné naissance au premier des travers dont nous vous entretenions alors.

C'est vers 1832 qu'une artiste belle et spirituelle, Mme Casimir, 1er rôle à l'Opéra-Comique de Paris, donna à sa voix un tremblement dont, nous a-t-on assuré maintes fois, on n'avait pas eu d'exemple avant elle. La grâce de la personne fit singer, puis adopter ce défaut qui a, d'ailleurs, le triste et décevant avantage d'éviter au chanteur l'étude nécessaire pour tenir les sons et bien

[1] Séance du 26 juin 1867, sous la présidence de M. Beulé, de l'Institut.

poser chacun d'eux. Il est inutile de redire à quel point le mal s'est étendu : on cite les artistes qui s'en sont préservés...

Puis, comme si ce n'était pas assez, le désir mal compris de plaire aux masses, l'application faussement faite de ces mots dangereux : *Concerts populaires*, *musique populaire*, amenèrent dans la diction une exagération trop souvent applaudie par des auditeurs peu éclairés. Alors, les *forts* ténors, les *fortes* premières chanteuses nous firent entendre, chevrotant toujours, ces passages outrés qui rendent l'exécution aussi pénible pour eux que pour nous.

Voilà ce que nous déplorions !

Il paraît que nous avions bien raison, car, de toutes parts, ici comme à Paris, amateurs et artistes ont donné une pleine adhésion à notre langage ; seulement, nous craignons bien de n'avoir, jusqu'à présent, guéri personne. Nous avons même vu plus d'un artiste, âpre à signaler la paille légère qui pouvait se trouver dans la voix de ses voisins, fournir amplement, dès qu'il commençait à chanter, le second terme de la parabole évangélique si connue et si vraie.

Ces conditions ne nous découragent nullement et, dût notre parole rester sans écho, nous voulons vous présenter quelques observations sur certains excès qui, de nos jours, se produisent dans la composition et dans la diction de la musique, de la musique scénique principalement.

— On peut le dire en comparant avec les nôtres les œuvres musicales de nos voisins : les Italiens chantent plus qu'ils ne parlent ; les Allemands parlent moins

qu'ils ne rêvent ; les Français, moins riches peut-être, parlent juste et vrai.

Si, par exemple, on analyse les opéras-bouffes, genre qui appartient en propre aux premiers et donne le trait distinctif de leur génie musical, on est tout d'abord tenté de se demander comment Rossini a osé écrire après les auteurs del *Matrimonio Segreto*, delle *Trame Deluse*, du premier *Barbiere di Siviglia* et de la *Serva Padrona*. Mais l'illustre maître, on le sait, en s'emparant du style vif, clair, incisif de Cimarosa, de la grâce et de la délicatesse de Paësiello, a su ajouter à l'éclat de la phrase, à la richesse des accompagnements, sauf à faire crier pendant quelques années contre ce que l'on nommait alors des innovations audacieuses. Il a même poussé plus loin que le premier de ces compositeurs l'expression bouffonne, comme en témoignent entr'autres l'air : *Miei rampolli*, le duo : *Un segreto*, de la *Cenerentola*, et, dans l'*Italienne à Alger*, le fameux trio : *Papataci*, que Scudo, si je ne me trompe, disait avoir été composé avec de la mousse de Champagne et un rayon du soleil de Naples. Toutefois, quand cesse le ton léger, on peut, au milieu de ces centaines de productions si admirables et si admirées, remarquer certains passages où l'auteur, trop italien, trop enfant de ce pays où, comme on l'a répété maintes fois, un opéra n'est qu'un concert en costumes, suit ses entraînantes mélodies sans songer assez aux sentiments qu'elles doivent exprimer. Que n'a-t-on pas dit, à l'occasion de la *Gazza Ladra*, des *arpèges* de voix qui se trouvent dans le duo de la prison... et de vingt passages toujours mélodieux, toujours brillants, mais ne répondant guère à la situation au milieu

de laquelle ils interviennent! Nous nous bornons à signaler cette remarque, à laquelle nous reviendrons bientôt.

— En Allemagne, on ne peut nier qu'après les œuvres impérissables de Hændel, d'Haydn et de Mozart, les écrits de Kant, de Hegel, de Shelling et autres métaphysiciens ou idéologues, dont les livres et surtout les disciples ont obscurci ou tenté d'obscurcir tant de choses! les compositions littéraires de tout genre, aspirant à devenir profondes, se sont montrées de plus en plus ardues et tourmentées. La musique, on semble en droit de l'affirmer, n'a pas échappé à cette influence. Dès lors, sans attendre parfois l'inspiration, ce souffle de Dieu qui seul peut faire vivre les œuvres, ou bien la mettant en seconde ligne, on a trop demandé à la science et on s'est mis à composer *harmoniquement.*

Expliquons bien ce mot! car, si nous avons de très-bonnes raisons pour ne pas nous adresser à ceux qui sont savants en musique, nous désirons, du moins, nous faire comprendre par ceux même qui ne le seraient pas.

La mélodie, on le sait, est le chant, l'accent qui naît en nous, l'expression musicale de nos sentiments. L'harmonie, la science des accords, ne fait que se joindre à la mélodie pour en rehausser l'effet et en est, pour ainsi dire, le vêtement. Si donc la pensée mélodique est pauvre, l'harmonie la plus riche ne suffira pas pour lui donner un charme durable. Il en sera comme d'un peintre qui ornerait de joyaux précieux une figure insignifiante, comme du tailleur qui emploierait de riches étoffes pour habiller un mannequin. A cet égard, l'épreuve à faire est bien facile. Dépouillez ces phrases pénibles de tout le luxe d'instruments qu'on leur a donné

pour support, exécutez-les avec un simple accompagnement de piano, et vous verrez ce qu'il vous restera ! Au contraire, essayez dans les mêmes conditions des passages de Mozart, ceux même qui semblent le plus complétement exiger le secours de puissants moyens d'exécution, par exemple l'invitation adressée, dans *Don Juan*, à la statue du Commandeur. Il ne sera pas besoin des basses cuivrées pour que ces mots : *Tu cesseras de rire avant l'aurore*, prononcés par la statue, et ceux de Leporello : *Ah! Monsieur, l'effroi me tue !* vous glacent de terreur. Cela ne vient-il pas de ce que ce sentiment de terreur était fortement dans la pensée du sublime artiste, qui n'a eu qu'à s'écouter lui-même pour vous impressionner ainsi?

Une fois l'habitude prise de songer par trop aux effets harmoniques, la phrase est devenue pénible, tendue jusqu'à la fatigue et, souvent, vide ou obscure. Sourd, assombri par la souffrance, le grand Beethowen a été, vers la fin de sa carrière, dans ce qu'on appelle sa *troisième manière*, atteint parfois de cette contagion. Aujourd'hui, Shumann, l'auteur de tant d'œuvres remarquables, semble trop souvent aussi partisan de ce système qui consiste, comme l'a dit récemment un artiste fort instruit de notre ville [1], « à voiler la pensée principale sous une harmonie souvent tourmentée. » Quant au savant et puissant Richard Wagner, il adopte de parti-pris le défaut qui nous occupe et semble en faire parfois un défi jeté à ses auditeurs.

— Au milieu de ces excès divers, quel est le rôle de la France? Une bonne fortune nous permet de ne pas

[1] M. Bouleau-Neldy.

répondre nous-même et d'emprunter sur ce point le langage de M. Beulé, l'éloquent Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts. Voici en quels termes, le 20 mars de l'an dernier, il défendait devant l'Assemblée nationale la subvention accordée à l'Opéra, et justifiait en même temps la pensée que nous émettions il y a un instant :

« Depuis deux siècles, la plupart des musiciens qui ont composé pour la scène lyrique : Lulli, Gluck, Piccini, Cherubini, Spontini et tant d'autres, ont été attirés vers Paris ! Depuis le XIXe siècle, depuis le développement véritable et complet de l'opéra français, l'Opéra a produit un miracle que l'Italie et l'Allemagne ont vu avec pâleur. La France leur a pris leurs hommes de génie, et elle les a faits français. Ils se croyaient parfaits, au comble, imperfectibles ou épuisés. Notre Opéra les a faits plus grands qu'ils n'étaient. Rossini, après tous ses triomphes, après avoir épuisé l'admiration et l'ivresse que sait prodiguer l'Italie, a compris chez nous qu'il fallait se remettre à l'école. Notre grande scène lyrique a été pour lui la révélation d'horizons nouveaux : il a repris son labeur, chanté sur des tons inconnus et créé ces chefs-d'œuvre si grandioses et si imprévus pour son talent, qu'il hésitait à s'y reconnaître lui-même. »

On sait que cette transformation nous a donné le *Comte Ory* et *Guillaume Tell.*

L'orateur ajoute un mot sur un compositeur vanté depuis longtemps en Italie : « Verdi... est venu à Paris. Ce tempérament si bien accommodé jusque-là aux passions populaires, s'est *discipliné,* s'est fait savant, s'est fait *scrupuleux ;* il a étudié les *récitatifs français*.....

Quand il a écrit pour l'Opéra de Paris les *Vêpres siciliennes, Don Carlos*, Verdi s'est efforcé d'en devenir digne et d'entrer dans le grave concert de nos génies lyriques, du jour où ils ont été marqués du sceau de la France.

« Meyerbeer, dit enfin M. Beulé, n'a d'abord été en Allemagne qu'un débutant méconnu ; il n'a été en Italie qu'un imitateur du style italien. Mais, quand il est venu à Paris, il a vu l'Opéra, il s'est senti pousser les ailes, il s'est abreuvé aux sources du génie français..... Il a commencé par *Robert le Diable*, et, plus tard, les *Huguenots* ont déclaré à l'Allemagne comme à l'Italie que, désormais, il n'avait plus qu'une nationalité et qu'il était, malgré lui, sujet, vassal, tributaire, chose conquise, mais s'appelait un génie français. »

—Voilà de grands, de glorieux effets, Messieurs ! il leur faut une cause. Où la trouver, si ce n'est dans cette vérité d'expression, dans cette juste mesure qui ont toujours, dans le passé du moins, signalé nos compositeurs français ou francisés ? Notre mélodie, ainsi que notre langue, possède et doit conserver comme premier mérite, sa clarté ; elle sait plaire et pénétrer, même quand la richesse de l'accompagnement lui manque. « Grétry sait l'harmonie comme mon cuisinier, » disait Gluck avec dédain; et, pourtant, combien de passages du *Tableau parlant* ou de *Richard Cœur-de-Lion* nous charment et nous charmeront toujours ! Non pas que nous conseillions, si Gluck a dit vrai, de laisser la science au point où en serait resté Grétry. Au contraire, il est nécessaire, avant d'écrire, de beaucoup travailler, de beaucoup comparer : tous les grands maîtres nous en

donnent l'exemple ; mais cela ne doit en rien détruire le naturel. Méhul, Hérold, Boïeldieu, Halévy, Auber lui-même (quoi qu'en ait dit un ministre), avaient beaucoup étudié et étaient des musiciens fort instruits. Mais leur science n'a jeté aucune obscurité sur les mélodies dont ils ont si heureusement doté notre scène.

Combien, donc, il nous est pénible de voir certains compositeurs de notre temps (et des plus renommés !) tomber dans l'abus de ces phrases contournées et de ces accompagnements exagérés que l'on reproche aux Allemands ! Est-ce donc le succès de ces exemples qui les entraîne ? Les essais tentés par Pasdeloup pour faire adopter Shumann dans ses concerts se sont rarement passés sans des *chut!* désapprobateurs. Trois fois on a voulu, sur un ordre impérial, exécuter à l'Opéra de Paris le *Tanhaüser* de Wagner, ce chef d'école qu'en Allemagne des mains royales soutiennent : trois fois, les sifflets ont protesté, malgré l'aide du célèbre ténor allemand Neumann et tous les soins pris pour préparer un succès. Les *Maîtres-Chanteurs* n'ont pu tenir longtemps au Théâtre-Lyrique. En Italie, la fortune de cet auteur n'a guère été meilleure, car nous lisons dans un journal musical du mois d'avril dernier : « Le théâtre de la Scala, de Milan, a définitivement renoncé aux représentations du *Lohengrin*, devant l'hostilité persistante du public. La septième et dernière représentation n'a pu s'achever, et la toile a dû tomber avant la fin de la pièce sous une avalanche de sifflets. » Le journal ajoute : « Il serait question, pourtant, de donner une dernière représentation de l'ouvrage, par souscription et pour les seuls admirateurs du maître allemand. On ne serait

admis qu'avec un certificat de *wagnérisme* en bonne et due forme. » Cette fin est, sans doute, une broderie, mais le fait de la chute n'en est pas moins attesté.

Ces insuccès complets ou partiels doivent-ils appeler le dédain sur les deux compositeurs que nous venons de nommer et sur ceux qui suivent leurs traces ? Nous devons, au contraire, comme le dit encore l'artiste angevin que nous citions tout à l'heure, « tenir en haute estime ces chercheurs infatigables qui, s'égarant quelquefois, nous font souvent découvrir des horizons nouveaux et d'une beauté incontestable. »

— Oui, estimons-les ; mais les adopter, les suivre, est une autre question ! Ils nomment leurs compositions : musique de l'*avenir ;* le nom est peut-être juste, car, d'après les épreuves subies, ce ne semble pas être la musique du présent. Ils entrevoient, paraît-il, le jour où nos esprits et nos goûts se seront tellement *germanisés* que leur style semblera seul beau et vrai... — Il est sûr que le progrès fait peu à peu adopter des nouveautés repoussées tout d'abord. Rossini l'a éprouvé avec le *Barbier*, Weber avec *Robin des Bois*. On ne saurait donc affirmer qu'à une époque donnée, le *Tanhaüser* et le *Lohengrin* ne paraîtront pas clairs et mélodieux pour tous. Mais, à notre avis, il y faut du temps, et comme, suivant le poète Béranger, *chaque chose* doit être *mise en son lieu*, nous dirons avec lui :

Celles-ci sont pour l'an trois mil !

— Il est à peine besoin d'ajouter que les deux excès que nous venons de signaler se retrouvent dans l'exécution d'un grand nombre de chanteurs ; les uns voulant

être gracieux et brillants sans se préoccuper assez des sentiments à exprimer ; les autres donnant à leur diction un caractère pénible et prétentieux. Certains vont même plus loin : ils apprêtent, souvent contre tout bon sens, des *effets* de voix destinés à surprendre et à enlever des applaudissements. Devant un public peu instruit, ces tentatives d'assez mauvais aloi réussissent quelquefois, mais elles ne réussissent pas toujours. Nous avons entendu, en effet, une cantatrice, non sans une certaine renommée, commencer une soirée par cette mélodie sans pareille, dans laquelle Chérubin nous peint le trouble de son cœur :

Voi che sapete
Che cos' è amor,
Donne, vedete
Se l'ho nel cor.

Or, sur la seconde syllabe du mot *vedete*, éclata une note *fortissimo* comparable à un son de trompette. L'auditoire resta stupéfait et toute la soirée s'en ressentit.

Cette chanteuse, évidemment, n'avait pas entendu Mme Carvalho dire cet air délicieux, et surtout elle n'avait pas mis en pratique la méthode de Garrick. On sait que ce grand acteur, quand il méditait la création d'un rôle, se figurait voir un autre lui-même jouer ce rôle sur la scène et, blâmant la faiblesse de diction de telle phrase, réprimant l'exagération de telle autre, notait et fixait sur ce Sosie le juste point où se trouvait la vérité. Avant tout, il ne songeait jamais à ses auditeurs, car, comme l'a dit Gustave Planche, un de nos critiques les plus distingués : « La méthode des médiocres est de

descendre jusqu'au public, au lieu de l'élever jusqu'à eux. »

— Quel charme, disons-le en finissant, ne devra pas posséder le chanteur qui au bénéfice de ces études consciencieuses, joindra la facilité et la pureté du son ? Sur ce dernier point, plus d'un modèle peut être cité sans doute, mais nous sommes heureux de signaler à tous une voix d'origine angevine qui, déjà appréciée parmi nous, se faisait entendre au cours de ce mois aux saluts de Saint-Germain-l'Auxerrois [1]. A l'aube de sa renommée, elle a déjà fait reconnaître en elle les qualités grâce auxquelles Alexis Dupont était devenu le chanteur privilégié de nos églises.

A l'heure où, en France, la diction mélodique subit un affligeant déclin, ne se trouvera-t-il pas un artiste qui, par son intelligence et ses études sérieuses, réalise en lui les vœux que nous venons d'exprimer ? Un succès durable lui serait assuré et il pourrait conquérir glorieusement une place près ces modèles si justement renommés : Nourrit, Duprez, Ponchard, Cinthie-Damoreau, Marie Carvalho, Pauline Viardot, Christine Nilsson !

E. Lachèse.

[1] Mlle Marie Oriard.

LE

TUMULUS DE POCÉ

Près du village de Pocé, à environ deux kilomètres de l'église de Distré, au milieu du bois de la Chesnaie, se trouve un tumulus bien connu, formé de pierres amoncelées.

M. d'Espinay, président de la Commission archéologique, ayant appris que ce monument était menacé de destruction, s'était empressé, de concert avec M. le Président de la Société d'agriculture, d'écrire à M. le Préfet de Maine-et-Loire, pour protester contre ces projets, et solliciter sa puissante intervention.

M. le Préfet a pris aussitôt les mesures nécessaires à la conservation du tumulus qui lui était signalé, et nous sommes heureux de pouvoir reproduire la correspondance administrative qui a été échangée à cette occasion, et qui prouve toute la sollicitude de M. le baron Le Guay, pour les monuments de notre Anjou.

PRÈFECTURE DE MAINE-ET-LOIEE.

Angers, le 17 avril 1873.

Monsieur le Président,

Dans une lettre du 17 mars dernier, vous m'avez exprimé les craintes que les agissements des entrepreneurs de travaux publics inspiraient à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, pour la conservation du tumulus de Pocé.

Il résulte des renseignements que je me suis empressé de provoquer à ce sujet, et qui sont détaillés dans le rapport ci-joint de M. l'Ingénieur en chef, que cet antique monument est entièrement intact, et que, jusqu'ici, aucun entrepreneur de travaux publics n'a enlevé quelqu'une des pierres qui le constituent.

J'ai en outre, par lettre dont je vous adresse copie, adressé des recommandations pressantes à M. l'Ingénieur en chef du département pour assurer, en ce qui le concerne, la conservation de cet immeuble.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet, Baron L. Le Guay.

PONTS-ET-CHAUSSÉES.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE. — ARRONDISSEMENT DE L'EST.

Rapport du Sous-Ingénieur.

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers a fait connaître à M. le Préfet de Maine-et-Loire que

l'existence du tumulus de Pocé, situé commune de Distré, près Saumur, lui paraissait gravement menacée par les entrepreneurs de travaux publics, ces derniers prétendant avoir le droit d'enlever les pierres qui constituent cet antique monument. Messieurs les membres de cette Société prient en conséquence M. le Préfet de vouloir bien mettre obstacle à cette destruction qui serait fort regrettable.

Nous avons fait de nombreuses recherches à ce sujet et croyons que la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, s'est alarmée un peu vite dans la circonstance.

Le nommé Bouillé, qui se disait autorisé à extraire de la pierre dans le monument dont il s'agit, n'est pas entrepreneur de travaux publics; il extrait du grès pour son propre compte, aux environs de Saumur; il le transforme en pavés et le revend aux entrepreneurs de travaux publics; il n'est conséquemment muni d'aucune autorisation administrative qui lui permette d'entrer dans un terrain sans que le propriétaire n'y ait consenti volontairement. Ce fabricant de pavés peut, il est vrai, devenir l'ouvrier d'un entrepreneur et être appelé par celui-ci à exploiter une carrière désignée pour les besoins d'un service public, mais nous ne pensons pas que dans aucun service de ce genre on désigne jamais le monument dont il s'agit comme lieu d'extraction de matériaux. Pour ce qui nous concerne, nous pouvons donner l'assurance qu'il a été soigneusement écarté de toute désignation dans les nouveaux baux de nos routes, et qu'à l'avenir on veillera avec non moins de vigilance à sa conservation.

Or, comme un entrepreneur ne peut ouvrir une nouvelle carrière sans une autorisation de M. le Préfet, et que le sieur Bouillé n'a pu en exhiber aucune, puisqu'il n'a pas même qualité d'entrepreneur, il ne nous paraît pas que la Société d'Agriculture, Sciences et Arts ait véritablement eu lieu de s'alarmer au sujet de l'existence du monument en question, qui n'a pas été touché jusqu'ici.

Saumur, le 27 mars 1873.

Le Sous-Ingénieur, Signé : COUET.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE,

Angers, le 17 avril 1873.

Monsieur l'Ingénieur en chef,

Vous m'avez adressé, le 28 mars dernier, en suite de la communication que je vous avais faite d'une lettre de M. le Président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, relative au tumulus de Pocé, un rapport dans lequel vous me faites connaître que cet antique monument est entièrement intact, et que, jusqu'ici, aucun entrepreneur de travaux publics n'a enlevé quelqu'une des pierres qui le constituent.

Je vous remercie de votre empressement à m'envoyer ces renseignements ; je ne saurais trop vous recommander de ne jamais désigner le monument dont il s'agit

comme lieu d'extraction de matériaux, et je vous prie de veiller tout particulièrement, en ce qui vous concerne, à sa conservation.

Le Préfet, Baron L. Le Guay.

LA

THÉORIE GÉOGÉNIQUE

ET

LA SCIENCE DES ANCIENS

PAR

M. L'ABBÉ CHOYER

Depuis un certain nombre d'années les progrès de la géologie ont appelé l'attention des savants sur le système cosmologique de la Bible ; vivement attaqué par les uns, chaudement défendu par les autres, il a été l'objet d'études sérieuses et intéressantes. M. l'abbé Choyer, qui cultive à la fois les sciences physiques et la théologie, a publié dans le journal scientifique *les Mondes*, une série d'articles sur cet important sujet. M. Faye, directeur de l'Académie des sciences, ne partageant pas sur divers points la manière de voir de notre savant compatriote, adressa au directeur *des Mondes* un article critique sur les travaux de M. l'abbé Choyer (le

10 février 1870). M. Choyer répondit par un livre aux observations de M. Faye ; nous avons à rendre compte de cette polémique aussi savante que courtoise.

M. Choyer avait avancé dans une de ses études une opinion toute nouvelle sur l'interprétation du passage suivant : *Non pluerat Dominus Deus super terram, et homo non erat qui operaretur terram, sed fons ascendebat e terra, irrigans universam superficiem terræ* (Genèse, c. II, v. 5 et 6) [1].

D'après notre auteur, cette source dont les eaux se répandaient sur la terre entière avait pour but et pour rôle de suppléer à l'absence des pluies. Le soleil est la cause physique des pluies, parce que sa chaleur, en favorisant l'évaporation, fait remonter la vapeur d'eau dans les régions supérieures de l'atmosphère, où elle se forme en nuages pour retomber ensuite en gouttes sur la terre. Mais, d'après la Genèse, les plantes ayant été créées le troisième jour de l'œuvre divine, et le soleil n'ayant été créé que le quatrième, les plantes auraient été privées d'un aliment essentiel à leur existence, la pluie. M. Choyer en conclut que cette source universelle, suppléant à l'action des pluies qui n'a pu se produire qu'au quatrième jour, avait été créée dès le troisième jour, pour assurer l'existence du monde végétal. Il trouve dans ce texte une preuve nouvelle à l'appui du système qui voit dans les jours de la Bible des périodes indéterminées, et non des jours de vingt-quatre heures. Pourquoi en effet un mode spécial d'irrigation, si quel-

[1] Cette même opinion avait déjà été émise au collége romain par le P. Pianciani ; mais il paraît que M. Choyer ignorait les leçons du savant jésuite, auquel appartient la priorité de cette théorie.

ques heures après la création des plantes, elles avaient dû recevoir et la chaleur des rayons solaires, et la fraicheur bienfaisante des pluies? Mais si au contraire, elles ont dû rester pendant une longue période de temps sans soleil et sans pluie, il était nécessaire qu'un système provisoire d'irrigation assurât leur existence pendant toute cette période. Telle est la raison qui milite en faveur de l'interprétation adoptée par M. Choyer. On sait du reste que les hébraïsants et les commentateurs sont encore partagés sur cette question; pour les uns, le texte de la Vulgate doit être entendu à la lettre; pour les autres, le sens du mot hébreu *iom* se prête à une interprétation plus large.

M. Faye, répondant à M. Choyer, fait observer que les anciens ignoraient la loi physique qui préside au renouvellement des sources. La pluie en tombant sur la terre pénètre dans les couches inférieures, et suivant leur direction, forme les sources d'où découlent les rivières et les fleuves; une source sans pluie est donc aussi impossible, que des pluies sans sources terrestres; la vapeur d'eau est dans un état de circulation continuelle; elle tombe de l'atmosphère sur la terre, et remonte de la terre dans l'atmosphère, où elle forme les nuages. Or les anciens, ignorant cette grande loi de la circulation et du renouvellement des eaux, avaient imaginé d'immenses réservoirs situés au-dessus des airs; les cieux, d'une nature solide, étaient pour eux un vaste bassin, renfermant les eaux qui en découlaient sous forme de pluie [1]; la nature invisible de la vapeur d'eau

[1] (*Cœli*) *qui solidissimi quasi œre fusi sunt* (Job). — Voir aussi Ps. CIII et Ps. CXLVIII.

ne leur permettait pas de savoir qu'elle remonte sans cesse de la terre dans l'atmosphère, et qu'il n'y a d'autre réservoir que l'air lui-même. M. Faye cite à l'appui de son opinion divers textes bibliques, et notamment celui qui a trait au déluge : *rupti sunt omnes fontes abyssi magnæ, et cataractæ cœli apertæ sunt* (Gen., c. VII, v. 11). Pour M. Faye, le grand abîme dont il est ici question, n'est autre chose que cet immense réservoir, d'où s'échapperaient les pluies, et qui était porté par le ciel solide que les anciens croyaient voir au-dessus de leurs têtes. Tel serait aussi le sens du verset : *et fecit Deus firmamentum, divisitque aquas quæ erant sub firmamento, ab his quæ erant super firmamentum* (Gen., c. I, v. 7).

En ce qui concerne spécialement le passage relatif à la source, qui fait le point de départ du débat, M. Faye pense que ce texte ne regarde pas ce qui précède, mais ce qui suit ; qu'il ne s'agit point ici d'un moyen général d'irrigation de la terre, mais seulement, suivant la lettre même, d'une fontaine, dont les eaux arrosaient le paradis terrestre et formaient la source de plusieurs fleuves. Enfin le savant académicien, sans insister sur la question des jours périodes, paraît croire qu'on ne peut, sans forcer le sens de la Genèse, leur accorder une durée de plus de vingt-quatre heures ; s'appuyant sur cette mention six fois répétée : *Factumque est vespere et mane dies unus... dies secundus... dies tertius*, etc., il repousse l'interprétation qui voit dans les jours de la Genèse des périodes de temps indéterminées. En un mot, pour M. Faye, il ne faut pas chercher la géologie dans la Genèse ; ce livre reproduit les idées

que se formaient les anciens sur l'origine du monde et ses lois, d'après une science encore dans l'enfance, et dont les conclusions ne peuvent plus être admises depuis les découvertes modernes; toute tentative de conciliation entre la cosmologie de la Genèse et la science actuelle est une œuvre vaine et sans résultat possible. Telle est la conclusion qui ressort de la lettre de M. Faye, toutefois avec beaucoup de réserve et sous une grande modération de langage; elle se devine plutôt qu'elle ne s'exprime.

C'est cette conclusion que M. l'abbé Choyer s'applique à réfuter dans toute la suite de son livre, tout en développant ses propres idées sur l'accord de la Genèse et de la science. Et d'abord il s'efforce de démontrer que, d'après les textes mêmes de l'Ecrivain sacré, la création a été successive et non instantanée et qu'elle s'est faite par des lois. Je ne puis entrer dans les détails de cette théorie; je me bornerai à citer un texte biblique dont MM. Glaire et Frank ont donné une interprétation toute nouvelle, qu'adopte M. Choyer : *Istæ sunt generationes cœli et terræ quando creata sunt, in die quo fecit Dominus Deus cœlum et terram* (Gen., c. II, v. 4). D'après les nouveaux traducteurs, ce passage signifie : *Voici ce qu'ont produit les cieux et la terre dès qu'ils furent créés.* Donc, si tel en est le sens véritable, Dieu a donné l'être à toute la création, mais elle s'est développée, suivant les lois auxquelles il l'a soumise, lentement, et par les transformations successives d'une matière première [1].

[1] *Scis autem commutationes cœli aut quæ sub cœlo simul facta sunt?* (*Job*, c. XXXVIII, v. 33).

Ce principe posé, notre auteur cherche à prouver que la science des anciens, et notamment celle des Hébreux et de Moïse en particulier, était beaucoup plus avancée, beaucoup plus conforme aux données expérimentales de la science moderne qu'on ne le croit généralement et que ne le pense le savant directeur de l'Académie. Il passe successivement en revue la géologie, l'astronomie, l'histoire naturelle et cherche à prouver sa thèse, en examinant l'état de ces sciences dans la haute antiquité.

Toute la théorie géogénique de la Genèse se trouve renfermée dans le second verset du premier chapitre : *Terra autem erat inanis et vacua, et tenebræ erant super faciem abyssi, et spiritus Dei ferebatur super aquas.* Les mots *inanis* et *vacua* traduisent l'hébreu *tohu bohu*, que les Septante rendent par ἀόρατος καὶ ἀκατασκεύαστος (*invisibilis et incomposita*). Ce passage a fait le désespoir des traducteurs et des commentateurs. M. Choyer entend par là qu'au moment de la création, les molécules qui devaient, en s'aggrégeant, former les roches et le noyau solide de la terre étaient encore en dissolution dans l'eau, et qu'il n'existait point alors de base ferme pour porter la masse liquide des mers. Pour lui, la théorie neptunienne de la formation de la terre est la seule qui puisse à la fois s'accorder avec le texte sacré et rendre compte des phénomènes observés. Puis, lorsqu'au verset 9, Dieu dit : *Congregentur aquæ quæ sub cœlo sunt in locum unum et appareat arida*, cela marque la solidification des continents sous les eaux au moyen des actions chimiques ; les molécules jusque-là isolées s'aggrégent et la terre se forme.

A l'appui de sa théorie, M. Choyer appelle les lois de la chimie et celles de la physique, puis enfin plusieurs textes bibliques d'après lesquels il cherche à établir que telle était bien la véritable pensée de Moïse, conservée par la tradition constamment reçue par les Hébreux pendant toute l'antiquité et jusqu'au temps des apôtres[1]. Cet état de fluidité primitive expliquerait, d'après notre auteur, l'aplatissement de la terre aux pôles. Il expliquerait aussi la présence des fossiles dans nos roches schisteuses ou calcaires et donnerait enfin la raison physique du déluge. Les continents, en se modifiant au sein des mers, ont laissé sous leur croûte de profonds abîmes ou réservoirs contenant un immense amas d'eau ; ce sont ces eaux souterraines qui au moment du déluge ont envahi et recouvert la terre ferme. Les mots *rupti sunt omnes fontes abyssi magnæ*, désigneraient un abîme souterrain, et non un réservoir céleste comme M. Faye le pense.

M. Choyer appelant à son aide la topographie cite un passage ingénieux de Malte-Brun qui nous représente l'océan Pacifique comme un bassin dont les montagnes de l'ancien et du nouveau continent formeraient en quelque sorte le pourtour.

Telle est dans son ensemble la théorie géogénique que M. l'abbé Choyer croit lire dans la Genèse, et dont il s'efforce d'établir l'exactitude au double point de vue exégétique et scientifique.

[1] *Diffusus est sicut terra cinis, et agglutinavi eam sicut lapide cubum* (*Job*, c. XXXVIII, v. 38, *version* des Sept.). *Cœli erant prius et terra de aqua et per aquam consistens Dei verbo* (*Petri, epist.* II, c. II, v. 5).

Sous le rapport de la science physique, les théories de M. Choyer ont le mérite de lui appartenir en propre, et de se séparer nettement de tout ce que l'on enseigne aujourd'hui dans l'école ; je crains donc qu'il ne fasse difficilement admettre par nos savants la plupart de ses idées ; peut-être ont-ils tort ? l'avenir prononcera.

Je ne suis ni chimiste, ni physicien, ni naturaliste ; il m'est donc difficile de contrôler les assertions de M. Choyer lorsqu'il traite de ces diverses sciences. Je ne puis lui opposer que la science très-élémentaire d'un bachelier ès-lettres, recueillie sur les bancs du collége, il y a tantôt 25 ans ; mais il me semble que les lois de la chimie ne tranchent nullement la question qui divise les plutoniens et les neptuniens en faveur de ceux-ci. S'il est vrai, comme le dit M. Choyer, que les éléments n'agissent qu'à l'état de dissolution (*elementa non agunt nisi soluta*), en résulte-t-il que la terre ait été à l'état de chaos aqueux et sans aucune intervention de l'élément igné ? Le calorique n'est-il pas le premier et le plus puissant de tous les agents chimiques ? et comment explique-ra-t-on sans lui la formation des roches cristallines, les actions volcaniques et les tremblements de terre ? etc. Que deviennent dans cette théorie les lois de la cristallisation ? Oublie-t-on que la silice exige une température de plusieurs centaines de degrés pour entrer en fusion [1] ? Est-ce que cette matière, qui occupe une si grande place

[1] La silice est, de sa nature, insoluble dans l'eau, infusible au feu de forge le plus intense, et ne peut être fondue qu'à l'aide du jet d'hydrogène enflammé du chalumeau ; elle est inattaquable par les acides, si ce n'est par l'acide fluorhydrique ou au moyen de ceux qui renferment un excès d'alcali (Malaguti, Traité de chimie élémentaire).

dans la masse du globe, peut se cristalliser dans l'eau froide et sans intervention de la chaleur ? est-ce que la cristallisation des matières siliceuses n'est pas l'effet d'un refroidissement lent, et ne suppose pas par conséquent un état préalable de fusion sous une très-haute température ? Les granites, les porphyres, les syénites, les corindons, les diorites, les quartz hyalins eussent-ils été cristallisés par voie humide, que cette formation exigerait encore une chaleur considérable [1]. Or, qui aurait pu produire la chaleur, mère de toutes les actions chimiques, si la terre n'eût été à l'origine qu'une masse d'eau froide renfermant des molécules en dissolution ?

M. Choyer parle des dépôts fossilifères des schistes et des calcaires qui forment une portion notable de la croûte du globe ; mais est-ce que ces dépôts sédimentaires et formés au fond des mers ne reposent pas sur les roches cristallines, sur les granites, les porphyres et les syénites ? Leur composition même prouve qu'ils n'ont pas été formés en même temps que les granites, mais à leurs dépens, et alors qu'une croûte solide sur laquelle ils pouvaient reposer était déjà constituée. C'est ce que montre d'ailleurs l'existence des fossiles. Ces animaux n'auraient pu vivre dans le chaos, dans le *tohu bohu* primitif ; il leur a fallu pour naître et se développer des mers tranquilles, des eaux où la vie fût possible ; il a fallu des îles et des rochers pour porter les premiers végétaux.

M. Choyer croit que l'aplatissement de la terre aux

[1] Dans les geysers d'Islande, l'eau arrive au jour chargée de silice, mais à une température très-élevée.

pôles ne peut s'expliquer que par l'état de fluidité aqueuse, qui aurait été son état primitif. Mais ce phénomène s'explique beaucoup plus naturellement dans le système opposé. D'après l'opinion généralement adoptée aujourd'hui, la terre a commencé par l'état de fusion; c'était donc un liquide d'abord, puis une pâte brûlante, analogue au métal en fusion, au moment où il sort du fourneau. L'aplatissement de la terre s'explique par le mouvement de rotation de cette pâte, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'état aqueux imaginé par M. Choyer.

Le point sur lequel la théorie de cet auteur me paraît surtout inadmissible, c'est l'existence de cet immense abîme souterrain qui aurait renfermé les eaux qui couvrirent la terre au moment du déluge. Que M. Choyer entend-il par là? pense-t-il que les continents soient portés par les eaux? Que deviennent alors les lois de la pesanteur et de l'équilibre?

Les matières les plus lourdes ont dû nécessairement aller au fond, c'est-à-dire au centre de la terre, et les matières plus légères à la surface; comment concilier la théorie de M. Choyer avec cette vérité élémentaire? Est-ce qu'on n'a pas partout sondé la mer, et ne sait-on pas qu'elle repose sur des roches et des sables absolument semblables aux continents? Les continents sont d'immenses chaînes de montagnes et les mers de profondes vallées, dont les fonds ont eux-mêmes, comme les terres plus élevées, des variations très-multiples de niveaux. Dira-t-on enfin qu'au-dessous de cette croûte solide se trouve un réservoir d'eau au centre de la terre? mais outre la difficulté de vérification, toutes les inductions tirées des phénomènes observés jusqu'ici tendent à

prouver le contraire ; et nos savants placent une fournaise ardente de minéraux en fusion, là où M. Choyer voit un abîme d'eau.

Je le répète, je n'ai pas la prétention de juger les théories scientifiques de M. Choyer, je me borne à constater la contradiction existant entre elles et les enseignements de l'école. Quelle que soit mon incompétence, il me semble que le savant auteur angevin n'a point encore renversé les théories contraires aux siennes, et qu'il faudrait sur ce point apporter des faits nouveaux et d'une grande importance, pour réfuter la doctrine si généralement admise aujourd'hui de l'ignition primitive de notre planète. Je dois reconnaître toutefois qu'en ce qui concerne la grande question de l'origine aqueuse et de l'origine ignée, l'accord tend à se faire dans la science ; que tout le monde aujourd'hui, sauf peut-être M. Choyer, admet l'ignition primitive, mais accorde à l'action des eaux une importance considérable dans la formation de la croûte du globe ; que beaucoup de roches, considérées d'abord comme ignées ou métamorphiques, peuvent bien être le résultat de formations sédimentaires ; qu'en un mot les exagérations de la doctrine plutonienne qui régnait seule il y a quelques années sont abandonnées maintenant par des savants de premier ordre. Mais il n'en résulte pas que la théorie de l'ignition soit délaissée, et que la science actuelle puisse accepter une théorie purement neptunienne, et ne laissant aucune place aux actions ignées. Je m'étonne de voir M. Choyer se déclarer dans un passage de son livre, partisan de la théorie de Laplace ; car Laplace admet l'origine ignée, et explique

précisément par elle l'aplatissement de la terre aux pôles.

Je ne veux pas discuter les textes bibliques cités par M. Choyer ; je ne suis ni hébraïsant, ni théologien, et ne puis le suivre sur ce terrain. Je constate seulement que la diversité des interprétations qui ont cours sur ces matières en prouve la difficulté, et que l'Église, qui n'a pas prononcé, laisse à la science une grande liberté ; le champ de ses investigations reste très-vaste, sans sortir des limites de l'orthodoxie.

La suite du livre de M. Choyer est destinée à prouver que les Hébreux possédaient sur les sciences physiques des connaissances étendues. Trois théories ont divisé les philosophes anciens sur la question de l'origine du monde : pour les uns, le monde est d'origine ignée (Platon, Gallien) ; pour les autres, il est d'origine aqueuse (Thalès de Milet) ; pour une troisième école, il est d'origine éthérée (poèmes orphiques). M. Choyer cite les opinions de ces divers auteurs, dans lesquelles il ne voit que trois phases diverses d'un même récit, celui de Moïse ; la théorie de l'origine éthérée est née de cette parole du Livre sacré : *In principio Deus creavit cœlum et terram ;* celle de l'origine aqueuse a pour source les mots : *Congregentur aquæ in unum locum et appareat arida*, et enfin il y aurait chez les partisans de l'origine par le feu intelligent, dont parle Platon, une étincelle sortie de cette autre parole biblique : *Spiritus Dei ferebatur super aquas* ; en un mot, la science grecque ne serait qu'une émanation de la science hébraïque. Cette thèse n'est pas neuve, et serait digne assurément d'une étude approfondie ; mais sur ce point, je trouve dans l'ouvrage de notre auteur une allégation, et pas de preuves à l'appui.

Revenant ensuite au point de départ de la discussion, M. Choyer combat les assertions de M. Faye à l'aide de textes bibliques, et cherche à prouver d'abord que les Hébreux connaissaient le mouvement circulatoire des eaux ; leur élévation dans l'atmosphère d'où elles retombent en pluie, pour alimenter les fleuves et les rivières ; de là elles coulent à la mer sans jamais la faire déborder. Les textes qu'invoque ici M. Choyer me paraissent, je dois le dire, assez convainquants : *Omnia flumina intrant in mare, et mare non redundat ; ad locum unde exeunt flumina revertuntur, ut iterum fluant* (Eccles., c. I, v. 7);... *qui aufert stillas pluviæ et effundit imbres ad instar gurgitum* (Job., c. XXXVI, v. 8), etc. Les Hébreux savaient aussi que la terre était suspendue dans l'espace et se faisaient par conséquent une idée exacte sur ce sujet : (*Deus*) *qui appendit terram super nihilum.*

Ils ne pensaient pas, comme le croit M. Faye, que les cieux fussent véritablement solides et d'airain ; l'auteur sacré s'est servi d'une image saisissante, et n'a parlé que de la ressemblance et non de la réalité : *Qui solidissimi quasi ære fusi sunt* ; *valide ut visio effusionis.* Ils ne s'imaginaient pas non plus que les eaux fussent portées au-dessus de nos têtes dans des réservoirs, et le contradicteur de M. Choyer donne au *firmamentum cœli,* un sens beaucoup trop absolu. *Ubi eras,* lit-on dans Job, *cum ponerem nubem vestimentum terræ et caligine illud quasi pannis infantiæ obvolverem.* Les Hébreux n'ignoraient donc pas que la terre à son origine avait été recouverte de profondes masses de vapeurs d'eau, et ne plaçaient pas la source des eaux dans des réservoirs super éthérés.

La science naturelle chez le peuple juif aurait été très-avancée au temps de Salomon ; la Bible dit en effet que ce roi avait étudié toutes les plantes, depuis le cèdre du Liban, jusqu'à l'humble hysope qui croît sur la muraille ; qu'il connaissait aussi tous les animaux de la terre, les oiseaux du ciel, les reptiles et les poissons de la mer [1].

On sait que les peuples orientaux, les Indiens, les Chaldéens, les Egyptiens possédaient des connaissances très-étendues en astronomie ; les Hébreux, leurs voisins, n'étaient point étrangers à la science des astres ; ils connaissaient, au témoignage de leur historien national Josèphe, la grande période de 600 ans, dite *luni-solaire*, et qui correspond à un nombre exact de révolutions de la lune et du soleil ; ce qui montre qu'ils n'ignoraient pas les mouvements combinés des deux astres.

Les Grecs ont connu le système *héliocentrique*, enseigné jadis dans l'école de Pythagore et abandonné plus tard par celle d'Alexandrie, pour reparaître dans les temps modernes sous le nom de Copernic. M. Choyer, en rappelant ce fait peu connu, prétend que les disciples de Pythagore tiraient leur science des Egyptiens. Mais cela fût-il bien établi, il n'en résulterait pas que le système héliocentrique fût connu des Hébreux ; cela, je l'avoue, me semble purement hypothétique et nullement démontré. Le passage de la Bible relatif au soleil arrêté par Josué, fait en effet supposer le contraire.

M. Choyer cherche ensuite la source de ces connais-

[1] *Disputavit super lignis, a cedro quæ est in Libano usque ad hyssopum quæ egreditur de pariete, et disseruit de jumentis et volucribus et reptilibus et piscibus* (*Reg.*, lib. III, c. IV, v. 33).

sances variées que nous trouvons chez les anciens, et spécialement chez les Hébreux. Appuyé sur un passage de Josèphe, d'après lequel la science astronomique des patriarches antédiluviens aurait été poussée très-loin, et sur un texte de la Genèse, qui nous montre Adam donnant des noms à tous les animaux, notre auteur fait remonter jusqu'au premier homme et jusqu'à Dieu lui-même, l'origine de la science antique [1]. Telle est l'opinion dite traditionaliste, que je n'entends aucunement contester. Toutefois les peuples anciens étaient, comme les peuples modernes, doués d'intelligence, de sagacité, d'esprit d'observation ; les Egyptiens, les Chaldéens, les Indiens n'ont-ils pu faire des découvertes, grâces à leurs travaux et à leurs recherches ? Je pense que personne ne refusera de le croire.

La religion des peuples anciens était à la hauteur de leur science. Ce n'est pas par le fétichisme ou par le sabéisme qu'ils ont commencé, mais par l'adoration d'un Dieu unique. M. Choyer nous montre par des textes nombreux la croyance au Dieu unique, non-seulement chez les Hébreux, mais chez les Egyptiens, les Thibétains, les Indous. Je crois qu'à cet égard il eût pu multiplier les citations, et ajouter à sa liste les Celtes, les Pélasges, et beaucoup d'autres peuples anciens.

Quant à la littérature, l'antiquité s'est élevée à un haut degré de perfection. Il suffit de citer les poèmes d'Homère, le livre de Job, les prophètes hébreux, les anciens livres sacrés des Hindous et des Chinois ; les beautés de premier ordre qu'ils renferment sont com-

[1] *Gen.*, c. II, v. 19 et 20, — Antiquités judaïques, l. I, c. II.

prises de tous ; il semble que plus on remonte dans l'histoire et plus les œuvres littéraires soient marquées du caractère d'une simple et grandiose beauté.

L'architecture antique ne le cède en rien à la poésie ; quels monuments gigantesques ont élevés les peuples de l'Egypte, de la Syrie, de la Chaldée ! Faut-il rappeler ces pierres de Balbek, longues de plus de soixante pieds, les pyramides d'Egypte, les temples immenses de Thèbes, qu'un de nos compatriotes a décrits dans un si beau langage [1], et le temple de Bel, et les palais de Babylone et ceux de Ninive, etc. ?

Toutes les œuvres de la haute antiquité attestent donc, conclut M. Choyer, une force de conception d'une prodigieuse énergie.

Après ce savant développement, nécessaire pour l'intelligence de sa thèse, notre auteur termine son livre par deux dissertations sur des points spéciaux controversés entre lui et son adversaire. La première est relative à la création des végétaux avant le soleil, fait qui a souvent été l'objet des railleries des adversaires de la Bible ; M. Choyer en donne à la fois une raison de texte et une raison physique. D'après lui, les végétaux n'ont pas été créés à l'état adulte, mais à l'état de germes ou de semences, et confiés à la terre par Dieu ; puis ils auraient poussé suivant les lois de leur développement. Cela résulterait, pense-t-il, des passages suivants combinés : *Germinet terra herbam virentem et facientem semen, et lignum pomiferum faciens fructum juxta genus suum, cujus semen in semetipso sit super terram...*

[1] *Un hiver en Egypte*, par M. Poitou.

et protulit terra herbam virentem et facientem semen (Gen., c. I, v. 11 et 12). *Et omne virgultum agri antequam oriretur in terra, omnemque herbam regionis priusquam germinaret* (Id., c. II, v. 5).

Les végétaux ayant été créés à l'état de germes n'auraient pu se développer s'ils eussent été livrés aux ardeurs du soleil; c'est par ce motif qu'ils ont été créés avant le soleil. Il est, en effet, reconnu par les naturalistes et par la pratique de l'horticulture, que l'action immédiate des rayons solaires est nuisible à la germination; que partout dans la nature les premiers phénomènes de la vie, parmi les êtres organisés, prennent leur origine dans l'obscurité, et qu'ils n'ont besoin de l'influence de la lumière qu'après être arrivés à un certain degré de développement.

Ce fait est incontestable. Mais M. Choyer a-t-il pour cela démontré la nécessité physique de la création des végétaux avant le soleil? Interprète-t-il exactement les textes? — C'est ce qu'il faut examiner.

La création des plantes à l'état de semences ne me semble pas très-clairement établie par le texte sacré. Les versets 11 et 12 du premier chapitre de la Genèse portent : *Herbam virentem et facientem semen...*, *lignum pomiferum faciens fructum,* ce qui désigne la plante, avec sa tige verdoyante, portant la semence, l'arbre à l'état ligneux, portant son fruit, et non la simple semence dans son état embryonnaire.

Le verset cinquième du second chapitre emploie les expressions : *Virgultum agri antequam oriretur... herbam antequam oriretur... herbam priusquam germinaret*; et plus loin : *Produxitque Deus de humo omne*

lignum pulchrum visu (Gen., c. II, v. 9); tous ces termes, ce me semble, s'appliquent à l'état développé et non à la semence [1].

Quant à la raison physique, je n'en saisis pas la portée. Sans doute la semence doit se développer à l'aide de l'humidité et dans l'ombre; mais du moment que Dieu déposait en terre les semences des plantes, elles eussent été protégées contre la trop grande ardeur du soleil, et les choses se fussent passées, dès le premier jour de la création, comme elles se passent aujourd'hui; est-ce que le soleil tue les germes qui tombent des plantes? au contraire, il les vivifie; si la raison de M. Choyer était bonne, la végétation ne se serait jamais développée. Les graines des plantes sauvages poussent d'elles-mêmes, et n'ont pas besoin des paillassons dont les jardiniers enveloppent les plantes cultivées pour être mises à l'abri de la trop grande ardeur du soleil.

La seconde dissertation est relative à la durée des jours génésiaques et aux expressions : *Factumque est vespere et mane, dies unus.* M. Choyer explique fort bien pourquoi le mot *vespere* précède le mot *mane. Vespere* ce sont les ténèbres, *mane*, c'est la lumière. Or, d'après la Genèse, le monde commence par l'obscurité, *et tene-*

[1] On lit aussi dans la Genèse : *Producant aquæ reptile animæ viventis... producat terra animam viventem in genere suo* (c. I, v. 20 et 24). Or il s'agit ici certainement de la création de l'animal à l'état adulte, soit qu'il sorte de la terre, soit qu'il sorte des eaux de la mer. Cela veut dire simplement que Dieu en créant les êtres organisés a emprunté ses matériaux à la matière inorganique déjà créée, ce qui est parfaitement exact d'après la chimie organique; de même l'homme a été créé du limon de la terre (*Gen.*, c. II, v. 7).

bræ erant super faciem abyssi ; puis la lumière se fait : *fiat lux, et facta est lux*, et du soir et du matin, c'est-à-dire de la clarté succédant aux ténèbres, se fit le premier jour ; et de même les jours suivants. L'usage de compter par nuits était général chez tous les peuples anciens ; on commençait le jour au coucher du soleil ; tradition qui existe encore à Rome aujourd'hui. Cette explication ingénieuse ne résout pas toutefois la question des jours périodes. S'il est vrai en effet que chaque jour génésiaque se soit composé d'une période obscure, suivie d'une période lumineuse, il faut admettre qu'il n'avait qu'une durée de vingt-quatre heures. Cette succession serait en effet inadmissible, si l'on suppose à chaque jour génésiaque une durée indéterminée, et composée d'un nombre prodigieusement considérable de jours, d'années et même de siècles. Il me semble donc qu'en opposant cette explication à M. Faye, M. Choyer ne détruit pas du tout le système de celui-ci, partisan des jours de vingt-quatre heures, au point de vue exégétique. Dans le système des jours périodes, les mots *vespere* et *mane* ne peuvent avoir au contraire qu'un sens abstrait et en quelque sorte symbolique, et signifier : *Ainsi commença et s'acheva la première, la seconde, la troisième période.*

J'arrive à la fin de cette trop longue analyse et je la complète par la conclusion finale de M. Choyer, qui résume dans une belle pensée parfaitement exprimée tout l'esprit du livre, et que l'on me permettra de citer textuellement :

« Ainsi le progrès des sciences, que tout fait pressentir, nous promet un ensemble de dépositions en par-

faite harmonie avec celles de la Bible et des faits observés. Comme eux il témoigne d'avance en faveur de la marche attentive et mesurée qu'a suivie le Tout-Puissant dans sa manifestation extérieure, dans la production de ses incomparables merveilles devant les intelligences créées. »

J'ai fait, en rendant compte des théories de M. Choyer, la part de la critique, et signalé celles qui me paraissent douteuses ou trop contraires aux idées reçues, c'était mon devoir d'analyste, et je l'ai rempli en toute conscience. Le livre de M. Choyer a d'ailleurs trop de valeur pour en agir autrement ; on ne critique que les œuvres de mérite ; mais je suis heureux de n'avoir plus maintenant qu'à louer, et j'ai mieux aimé garder l'éloge pour la fin. L'auteur a fait preuve dans cet ouvrage de nombreuses études, de recherches sérieuses et approfondies ; il y montre des connaissances variées, qui rendent même très-difficile l'appréciation de ses thèses. Il faudrait pour le suivre être versé comme lui dans les sciences physiques, la théologie et l'érudition classique. Mais le talent de style et la clarté de l'exposition rendent agréable la lecture du livre et sont un de ses grands mérites ; il renferme sur la science de l'antiquité des détails du plus haut intérêt, et nous initie à des matières peu connues. Enfin on ne saurait trop louer les efforts d'un savant ecclésiastique qui cherche les rapports de la religion et de la science, et qui sait faire admirer et aimer les belles pages de la Genèse, magnifique préface de l'histoire universelle.

D'Espinay.

M. CHOYER

A

SES CRITIQUES D'ANGERS

A la suite de la polémique avec M. Faye, de l'Institut, et qui a donné naissance à mon opuscule : la *Théorie géogénique et la science des anciens*, je rentrai dans ma retraite pour y continuer les études que je me proposais de mettre au jour, sur la *Géologie sans cataclysmes*. Deux honorables savants, mes concitoyens, me souhaitèrent la bienvenue : l'un, en cette enceinte, l'autre, au Cercle catholique d'Angers.

Le premier, M. d'Espinay, conseiller à la Cour et archéologue distingué, a rédigé sur mon travail un long mémoire dans lequel il a formulé de nombreux, mais non solides griefs ; et cela, je me hâte de le dire, avec une grande politesse.

Le second, M. Farge, docteur-médecin et professeur d'histoire naturelle, trouva que j'avais prêté à mes adversaires des arguments directs contre moi. Le reproche est grave et provoque une réponse de ma part.

Mes deux honorables collègues et amis se sont trouvés, sans y penser assurément, à l'unisson contre le petit bruit que commençait à faire mon essai sur la géogénie biblique.

Des objections formulées par mes critiques, les unes ont directement trait à la thèse soutenue dans ma brochure, les autres se rapportent à la formation par voie humide du globe terrestre, formation que j'ai promis de défendre, en m'appuyant à la fois sur des principes de science et sur des faits d'observation.

Cette question intéressante viendra en son temps et à son heure. Pour le moment je dois me préoccuper exclusivement du soin de dégager mon opuscule des embarras qu'on a essayé de multiplier autour de lui.

M. d'Espinay, avec une obligeance et un empressement auxquels je me plais à rendre hommage, a bien voulu me remettre son manuscrit dont on lira, plus loin, la réfutation.

Vis-à-vis de M. Farge, ma position est moins bonne. Vainement j'ai demandé, pour me guider dans mes appréciations de sa doctrine exégétique, un canevas, un sommaire quelconque.

L'honorable conférencier de la rue d'Alsace n'a pas cru pouvoir se rendre à mes désirs, par la crainte, exagérée sans doute, qu'un compte-rendu, devant le public, des causeries intimes du Cercle, ne devînt nuisible au succès de cette excellente œuvre. Disons, sans hésiter, que de pareilles appréhensions ne sont nullement fondées. Car la discussion ne peut, en aucun cas, préjudicier aux intérêts d'une institution qui, déjà, donne la mesure du bien qu'elle peut faire, en conviant ses mem-

bres à l'étude de questions aussi utiles que le sont celles dont nous allons aborder l'examen.

RÉFUTATION DE L'EXPOSÉ DE M. FARGE.

Le premier jour de la Création.

M. Farge a essayé de prouver premièrement que c'est au *fiat lux* qu'ont été créés les *agents des forces physiques*, tels que le calorique et tous les autres impondérables qui ne paraissent en être que des manifestations.

En outre, il a prétendu qu'au deuxième jour, c'est la *matière cosmique* du monde sidéral et non l'atmosphère aérienne qui a été appelée à l'existence par la volonté créatrice.

Deux propositions que je tiens pour également erronées. Je vais essayer d'en donner la preuve. Elle est facile.

M. Farge aime la Bible et il s'efforce même de la défendre avec un zèle digne de louange. Mais la Bible est on ne peut plus explicite sur l'état que présentait le globe terrestre au moment où a été créée la lumière. C'était, dit l'Écrivain sacré :

1° Une masse sans fond ou un *abîme* ;

2° Cet ensemble de minéraux à l'état liquide était nu et sans limite à sa surface ;

3° Quelle que fût la matière de son intérieur que nous ne connaissons pas bien, la partie superficielle était de l'eau;

4° Le tout était enveloppé par d'épaisses ténèbres.

Ces quatre particularités importantes se trouvent net-

tement exprimées dans les deux premiers versets de la Genèse : *In principio Deus creavit cœlum et terram. Terra autem erat* inanis *et* vacua *et* tenebræ *erant super faciem* abyssi, *et Spiritus Dei ferebatur super* aquas.

Mais si telle était la terre au moment où le Créateur s'apprêtait à faire briller la lumière, il y avait déjà, pour sûr, des *agents des forces physiques*, voire même en particulier de la chaleur.

Reprenons :

La masse initiale de la terre formait un *abîme*. Mais un amas de matière, quelle que fût d'ailleurs sa nature, n'a pu exister sans *l'attraction générale*.

L'Esprit de Dieu, est-il dit, était porté sur les eaux. Donc il y avait de l'eau. C'est élémentairement logique. Mais l'eau, tout le monde le sait, est un composé parfaitement régulier : deux volumes d'hydrogène pour un volume d'oxygène, ni plus ni moins. Une pareille union n'a pu s'accomplir évidemment sans la grande et merveilleuse loi de *combinaison*.

Enfin de ce que l'eau était à l'état liquide, il y avait sûrement de la chaleur ; et toutes les lois qui s'y rapportent devaient elles-mêmes fonctionner. Qu'en pense M. Farge ? Viendra-t-il nous dire encore que les *agents* des forces *physiques* n'existaient pas avant la création de la lumière? Ce n'est pas probable. Car il ne peut oublier que c'est après avoir soigneusement décrit toutes les particularités dont il vient d'être question, que Moïse ajoute : *Dixit Deus : fiat lux.*

Ce qu'il y a de bien certain, d'après le texte génésiaque et tout ce que nous venons de dire, c'est que le calorique a préexisté à la lumière qui n'en est qu'une

manifestation, ou mieux encore un développement. Je remercie mon savant critique de l'occasion qu'il me fournit d'affirmer de nouveau cette vérité de première importance pour la saine interprétation de l'œuvre de Dieu.

Ainsi l'explication de M. Farge se trouve à la fois en opposition et avec la teneur du texte génésiaque et avec les données fondamentales de la science. J'attends sa réponse à ma double dénégation.

Je sais que le savant docteur s'est ménagé d'avance une issue pour échapper à la conclusion que je viens de formuler. Il ne manquera pas d'invoquer l'opinion de certains interprètes de la Genèse, lesquels ont pensé que l'eau dont parle Moïse, pourrait bien n'avoir pas été de *l'eau ordinaire*, mais simplement un liquide quelconque.

Pourrait bien n'avoir pas été de l'eau ordinaire..... Entendons-nous ; n'avoir pas été de l'eau seule, oui ; mais n'avoir pas contenu d'eau absolument, cette assertion n'est pas admissible. La grande intelligence qui a raconté, avec tant de supériorité, la genèse du monde, n'a pu se méprendre au point d'appeler de l'eau ce qui n'en aurait pas été réellement. Mettez dans l'eau primitive autant que vous voudrez de substances élémentaires, encore faut-il, d'après le texte sacré, qu'il y ait eu de l'eau. Or n'en eût-il existé qu'une seule goutte, mon raisonnement, je vous prie de le remarquer, conserverait toute sa force.

La question se trouve donc réduite à ce point capital, à savoir si dans le texte hébreu, le *Spiritus Dei ferebatur super aquas* indique oui ou non de l'eau, telle que

celle qui se présente partout à nos observations. Or le fait est positif ; car toutes les traductions de la Genèse, sans exception aucune, emploient le mot *aqua* ou son correspondant, pour rendre la pensée exprimée dans l'original. Je puis à cet égard porter un défi à M. Farge et à M. Lemarchand, qui a essayé de le défendre à la Société.

Au reste, s'il fallait au passage en question, un commentaire irrécusablement vrai, ce serait la Bible elle-même qui se chargerait de le fournir, ainsi qu'en peut témoigner au besoin l'étude suivante [1]. De cette sorte, le renversement des notions du langage invoqué par le savant professeur pour étayer une opinion qui ne peut se soutenir, se trouve en opposition, non-seulement avec les données de la science et avec le texte génésiaque,

[1] Voici comment a été compris le second verset de la Genèse par les anciens traducteurs de la Bible :

Les Septante :	*Terra erat invisibilis et incomposita.*
La Vulgate :	*Terra erat inanis et vacua.*
Aquila :	*Terra erat vanitas et nihil.*
Symmaque :	*Terra erat otiosa et indigesta.*
Théodotion :	*Terra erat inanis et nihilum.*
Onkélos :	*Terra erat desolata et vacua.*

Le même passage avait déjà été commenté par le livre de la Sagesse qui s'exprime ainsi : *Creavit orbem ex materia invisa.*

Enfin, il est une remarque très-importante à inscrire ici. C'est que tous les traducteurs précités ont unanimement fait porter sur *les eaux* l'esprit, le souffle ou le vent de Dieu, comme on voudra l'appeler. Mais en preuve qu'il s'agit bien d'une eau semblable à celle dont nous nous servons aujourd'hui, nous pouvons invoquer le témoignage de l'Église elle-même, qui dit, dans l'office du Samedi-Saint : *Benedico te creatura aquæ per Deum vivum... qui te in principio, verbo separavit ab arida cujus spiritus super te ferebatur.*

mais encore avec les idées généralement reçues dans les diverses parties de la Bible. Voilà pour le premier jour. Arrivons au suivant.

Le deuxième jour de la Création.

Selon M. Farge, ce n'est pas l'atmosphère aérienne qui a été créée à cette seconde époque, mais bien la *matière cosmique* et l'étendue qui la contient.

Ici l'honorable docteur, oubliant un moment son rôle de représentant de la science moderne, a invoqué en sa faveur le témoignage de quelques Pères de l'Église qui, assurément, s'ils avaient eu à leur service l'état actuel des sciences d'observation, ne l'auraient pas négligé pour confondre les détracteurs de nos traditions religieuses.

L'opinion de M. Farge, bien qu'en retard sur la science qui a cours aujourd'hui, a pour elle quelques circonstances atténuantes. Je ne veux pas lui en refuser plus longtemps le bénéfice. Elles se tirent, ces circonstances, de l'hésitation qui s'est manifestée jusqu'à nos jours, parmi les interprètes, au sujet de la partie de l'univers désignée par la création du *ciel* ou *firmament*. Pour ne citer qu'un nom autorisé, donnons celui du docteur Reusch, professeur à l'université de Bonn. Après avoir longuement recherché quelles pouvaient être les eaux supérieures dont parle l'historien de la création, le savant commentateur ajoute : « Nous nous arrêtons donc « à l'opinion que l'œuvre du second jour est la formation « de l'atmosphère terrestre [1]. »

[1] *La Bible et la nature.*

Cette concession faite de bon cœur à mon antagoniste, je vais essayer d'abord de projeter quelque lumière sur ces *eaux supérieures* qui ont tant embarrassé les commentateurs de la Genèse. Je le ferai à l'aide de rapprochements qui m'appartiennent, et dont par conséquent je dois prendre toute la responsabilité.

Les eaux supérieures dont il est si souvent parlé dans la Bible, et qui ont dû être séparées des eaux inférieures par le firmament, n'étaient autres, à mes yeux, que celles qui constituaient l'atmosphère de vapeurs dont était primitivement entourée la terre, alors qu'elle n'était encore qu'une masse aqueuse, alors que l'atmosphère aérienne faisait défaut.

Que cette enveloppe vaporeuse ait existé au commencement des choses et avant la création du firmament, c'est un fait que l'on ne peut mettre en doute. Car la science prouve clairement qu'il a dû avoir lieu, et la Bible affirme nettement de son côté, qu'il a existé. Donnons un instant d'attention à ce double moyen de nous convaincre.

Entendons d'abord la science.

Tous ceux qui se sont quelque peu occupés d'études de physique, savent que quand on fait le vide dans un tube dans lequel on a préalablement introduit une petite quantité d'eau, au fur et à mesure que l'air disparaît, le liquide se vaporise. D'où il faut rigoureusement conclure que si les couches aériennes cessaient aujourd'hui de peser sur les mers, une atmosphère de vapeurs, formée à leurs dépens, les remplacerait immédiatement autour de notre planète. Cette première conclusion, que je crois inattaquable, repose, comme on voit, sur un

fait de science expérimentale. Je ne saurais trop appeler l'attention sur cette révélation des découvertes modernes. Car elle aura l'avantage de faire cesser bien des embarras relativement à l'interprétation du texte génésiaque, en même temps que d'écarter pour toujours l'idée malencontreuse de voir dans les vapeurs qui ont entouré le globe terrestre à son origine, un indice en faveur du *système plutonien* [1].

Quant à ce qui me concerne, qu'on ne vienne pas dire que je prouve la science par la Bible. C'est le contraire qui est la vérité. Je m'efforce d'expliquer nos textes sacrés à l'aide des données scientifiques les plus incontestées.

Maintenant, si par la pensée nous nous transportons à ces temps reculés où la terre naissante n'était, au témoignage de Moïse, qu'une *masse aqueuse; Spiritus Dei ferebatur super aquas;* si nous considérons qu'à cette époque primitive, l'atmosphère aérienne, pour nous le firmament, n'existait pas encore, évidemment un phénomène tel que les expériences de physique peuvent nous le faire concevoir, a dû s'accomplir autour de l'abîme sans limite qu'*échauffait* l'esprit de Dieu ; mais non encore une fois, l'incandescence produite par le feu central.

Cependant, si en regard de ces témoignages on ne peut plus explicites de la physique, je mets les dépositions des textes sacrés sur la réalité du fait indiqué par

[1] Cette pensée a été émise dans un article de Mgr de Kernœret, au sujet de ma brochure. Voir la *Revue des sciences ecclésiastiques*, numéro de décembre 1871.

les expériences, nous ne serons pas peu étonnés de trouver les deux témoignages en parfait accord.

Voici d'abord un passage que nous lisons au livre de l'Ecclésiastique dont les paroles significatives sont mises dans la bouche même de la Sagesse : J'ai fait briller dans les cieux une lumière qui ne devait plus s'obscurcir, et j'ai *enveloppé la terre tout entière comme d'une nuée. Ego feci in cœlis ut oriretur lumen indeficiens, et sicut nebula texi omnem terram.* (Eccles., XXIV, 6.)

Dans ce passage qui n'est qu'un commentaire manifeste du texte de Job que nous allons citer tout à l'heure, il s'agit de la terre au moment de la création de la lumière, et de l'état des eaux qui la constituaient avant que le firmament ne les eût séparées les unes des autres. Car la mention de l'apparition de la lumière est pour nous un point de repère précieux que nous ne devons pas négliger. D'un autre côté, l'idée de nuée dans l'Écriture emporte toujours celle de masses à la fois vaporeuses et aqueuses.

De sorte qu'à l'époque initiale de l'œuvre des six jours, la terre *tout entière* était vraiment enveloppée par une atmosphère de vapeurs. *Sicut nebula texi omnem terram.*

Nous avons parlé du livre de Job. Ah ! c'est là que se trouve célébrée avec magnificence, on peut le dire, la naissance de la terre au milieu des eaux et par les eaux. Ce fait, par-dessus tout important au point de vue qui nous occupe, résulte d'un interrogatoire adressé par Dieu lui-même à son fidèle, mais présomptueux serviteur.

En voici le texte : Qui a retenu la mer alors qu'elle

cherchait à se répandre hors du sein qui la contenait, alors que je lui donnais pour vêtement une *nuée de vapeurs*, et que je l'enveloppais dans *l'obscurité*, comme un enfant dans ses langes ?

Quis conclusit ostiis mare quando erumpebat quasi de vulva procedens, cum ponerem nubem vestimentum ejus, et caligine illud quasi pannis infantiæ obvolverem ? (XXXVIII, 8.)

Dans ce passage très-remarquable, les images les plus énergiques sont mises au service de la pensée qu'on a pu hésiter à bien saisir, tant que la science n'est pas venue l'éclairer. Mais aujourd'hui que le progrès des études nous a révélé ce que devait être une masse d'eau sans atmosphère, l'embarras n'existe plus. J'ai montré dans ma brochure comment pouvait se rapporter au troisième jour la première partie du texte, tandis que la deuxième moitié qui est caractérisée par l'allusion aux ténèbres primitives, devait s'appliquer nécessairement à la mer, avant la création de la lumière, à ces eaux sans limites que Moïse désigne sous le nom expressif d'*abîme* ou de masse sans fond. Les deux versets, comme on le voit, ont trait, selon nous, à deux phases diverses d'une seule et unique mer [1].

[1] L'abbé Duguet, dont l'*Explication de l'ouvrage des six jours* a été louée par Feller comme l'*un des meilleurs commentaires que l'on puisse lire sur l'histoire de la création*, pense que les deux versets doivent être rapportés à l'état primitif de la terre. Ce sentiment prouve au moins que l'allusion du second à l'origine de notre globe, peut être regardée comme hors de conteste, et que le liquide dont il s'agit ici était bien de l'*eau*, semblable à celle des mers actuelles.

De son côté, dom Calmet n'hésite pas à dire que *Dieu fait allusion* dans ce passage *à ce que Moïse raconte dans la Genèse : les ténèbres étaient sur la face de l'abîme*.

Dans le texte original il y a une opposition manifeste entre l'idée de terre solide telle que nous la voyons aujourd'hui, et celle du milieu liquide où elle se trouvait en principe. De là, ces expressions si justes et si instructives des Septante : *Terra erat invisibilis et incomposita.* C'est peut-être, pour ce passage, la meilleure de toutes les versions. Mais cet état de choses primitif n'exclut en aucune façon la présence de l'eau. Au contraire, il la suppose comme dissolvant. Est-ce que l'on ne peut pas dire, en effet, en parlant des minéraux liquides et combinés que contient la mer actuelle, qu'ils sont invisibles et incomposés, si, par la pensée, on les met en regard de ce que sont les mêmes éléments dans les roches constitutives de nos continents? Qu'on ne nous oppose donc pas que les expressions de l'hébreu signifient aussi bien un liquide en général que de l'eau en particulier, parce que cette raison ne vaut pas, nous l'avons déjà prouvé.

D'ailleurs, le texte de l'*Ecclésiastique*, de même que celui de Job, indique une circonstance décisive. C'est celle des ténèbres qui cachaient dans une obscurité complète la nuée de vapeurs évidemment aqueuse dont il est également parlé dans les deux endroits, avec cette différence pourtant que dans le premier, l'atmosphère vaporeuse entoure la *terre entière* (la terre du commencement ou la masse aqueuse), tandis que les paroles de Job s'appliquent à la mer seulement. Mais il est on ne peut plus facile d'apercevoir que l'un et l'autre passage tiennent un langage identique pour le fond, si, comme il a été dit tout à l'heure, les deux textes se rapportent à un même objet, indiqué par deux noms différents. Or

c'est manifestement ce qui a lieu, puisque la masse liquide du commencement est appelée tantôt la *terre*, et tantôt l'*abîme* ou la *mer* aqueuse sur laquelle reposait l'Esprit de Dieu.

Est-il possible, je le demande, de mieux exprimer que par les figures qui précèdent, l'état des eaux primitives, alors qu'elles n'étaient point encore ni resserrées, ni coercées, ni divisées par l'atmosphère aérienne? Dieu, dit l'Annaliste sacré, produisit ce dernier milieu précisément pour faire la part à chacune d'elles. *Fiat firmamentum in medio aquarum ut dividat aquas ab aquis.* Encore une fois tout cela suppose à n'en pouvoir douter un liquide aqueux.

Pourquoi donc aller nous perdre dans les *espaces* et la *matière cosmique* pour trouver une solution que nous avons sous la main?

La simplicité est l'un des caractères les plus frappants de l'œuvre divine. Si celle-ci est embrouillée quelque part, ce n'est assurément que dans les systèmes de cosmogonie et de géologie.

Pour conclure, au sujet de la création du second jour, affirmons qu'il ne peut plus y avoir de difficultés relativement à ces eaux supérieures qui ont tant fait chercher les interprètes. Elles se trouvaient immédiatement autour de la terre à l'état de vapeurs. C'est un fait que la science déclare avoir dû se produire, et la Bible, nous l'avons vu, atteste pareillement avec précision qu'il s'est produit. Que de passages obscurs sont ainsi appelés à s'éclaircir par le progrès des études! Honneur à la vraie science!

Ce qui a peut-être induit M. Farge en erreur sur la

nature du firmament produit au second jour, c'est la dénomination même de *ciel* qui est prise dans des acceptions très-variées.

Il est bien vrai que, selon l'Écrivain des six jours, Dieu appelle ciel le firmament : *Vocavit Deus firmamentum cœlum*. Mais il ne l'est pas moins, que le même terme signifie tour à tour le ciel aérien et le ciel sidéral et souvent les deux à la fois ; ce qui est d'ailleurs on ne peut plus rationnel, puisque, pour apercevoir l'un, il faut passer à travers l'autre.

C'est ainsi que dans le premier verset de la Genèse, *cœlum* signifie manifestement tout ce qui dans l'univers n'est pas la terre. *In principio Deus creavit cœlum et terram*. Dans l'invitation suivante adressée aux oiseaux du *ciel* de louer le Seigneur, *benedicite omnes volucres cœli Domino*, il est évidemment parlé de l'atmosphère aérienne. Quelquefois on dit le ciel du ciel ou les cieux des cieux, ce qui indique bien deux parties d'un seul tout.

Les anciens avaient des notions plus exactes qu'on n'est généralement porté à le croire, sur l'étendue limitée de l'atmosphère. Je n'en veux citer en preuve que le passage suivant du Décalogue, dans lequel Dieu défend à son peuple de rien adorer de ce qui est dans le ciel sidéral placé au-dessus du *firmament*, autrement dit le ciel. *Non facies tibi sculptile nec similitudinem omnium quæ in cœlo sunt desuper* ou si l'on met son équivalent, *in firmamentum desuper, et quæ in terra deorsum*. Il y a là manifestement un ciel limité par un dessus et un dessous. C'est l'atmosphère terrestre. Mais si, avec l'interprétation de M. Farge, il fallait aller chercher un

dessus et un dessous de la *matière cosmique*, je me demande, et je lui demande à lui-même, où l'on pourrait les rencontrer.

Mon honorable contradicteur et ami a cru pouvoir tirer de ma thèse un argument en faveur de son opinion. Voyons jusqu'à quel point une pareille prétention peut être fondée.

J'ai fait observer, dans ma brochure, qu'avant la création du soleil, il n'avait pas plu sur la terre, et j'ai attribué cet effet étonnant à l'absence même du grand luminaire qui n'a brillé qu'au quatrième jour. M. Farge a reconnu que mes rapprochements étaient ingénieux. Il les a même loués en des termes flatteurs dont j'ai été très-touché, comme je l'ai été des applaudissements sympathiques du Cercle. Mais je n'ai pu accepter les conclusions que mon savant contradicteur en a tirées. Parce qu'il ne pleuvait pas, a-t-il dit, l'atmosphère que je supposais avoir été créée au deuxième jour n'était pas un ciel comme celui qu'il aurait fallu admettre, ou si mieux on aime, comme celui qui pèse sur nos têtes, puisqu'il ne pouvait pas supporter des nuages, etc.

Ici, pour répondre aux considérants invoqués contre moi, je cède la parole à l'éminent astronome qui m'a fait l'honneur de m'adresser ses observations critiques.

« Le raisonnement de M. Choyer, dit M. Faye, est bien clair : *les pluies étant produites par l'action du soleil*, elles devaient naturellement faire défaut au troisième jour, puisque la création du soleil ne date que du quatrième ; dès lors il fallait un moyen provisoire pour fournir à la végétation du troisième jour l'aliment indispensable. Moïse avait omis d'en parler au premier

chapitre. Mais il répara son omission au second : *sed fons ascendebat e terra*, pour suppléer à *l'absence du soleil* et *par suite au manque de pluie* pendant la durée de la troisième période. Tout cela se suit bien du moment où l'on adopte le point de départ de son auteur, M. l'abbé Choyer. » (Voir la brochure, page 17.)

Ainsi c'est bien entendu : le ciel atmosphérique créé, selon moi, au deuxième jour, ne versait pas de pluie sur la terre, non parce qu'il était impuissant à supporter des nuages, mais bien parce que le soleil qui devait les former, faisait défaut.

Mes notions uranographiques contrôlées et trouvées exactes par l'habile maître dont on vient d'entendre le témoignage, me permettent de dire à l'honorable conférencier que pour trouver un appui à ses opinions dans ma brochure, il doit aller les chercher ailleurs que dans le chapitre indiqué par lui.

Voilà pour la question d'exégèse relative à l'objet de la création des deux premiers jours de l'hexaméron.

Arrivons maintenant à une conclusion plus générale.

Si les choses se sont passées comme nous l'avons dit, la Bible, pour parler le langage de l'abbé Duguet, nous fait assister à la naissance véritable de notre planète. Elle s'est formée dans les ténèbres, ainsi que devaient le faire après elle tous les êtres organisés. Rien n'est expressif et touchant comme cette attention du Créateur qui reçoit lui-même, dans ses mains, le nouveau-né, qui l'enveloppe d'un vêtement vaporeux et lui dérobe le jour jusqu'à ce que ses forces lui permissent de le supporter.

Mais que nous sommes éloignés des hypothèses de la

théorie ignée du globe ! Théorie dont on ne trouve aucune indication dans la Bible, tandis que les allusions à la formation aqueuse de la terre sont, pour ainsi dire, aussi multipliées que les pages elles-mêmes de nos textes sacrés.

Faut-il rappeler que des oppositions manifestes et radicales se présentent encore dans les passages mêmes que nous venons d'étudier et qu'elles rendent les deux systèmes absolument contradictoires ?

Ce n'est pas seulement, en effet, l'eau et le feu qui ne peuvent se concilier, dans ces deux origines si différentes ; la lumière et les ténèbres viennent, elles aussi, accentuer et élargir l'espace déjà énorme qui les sépare.

Car dans la Genèse biblique, nous l'avons vu, les premiers langes donnés à la terre ont été ceux d'une complète obscurité, pendant que la compression des vapeurs lui tenait lieu de bandelettes.

Dans l'origine incandescente du globe terrestre, c'est avec la splendeur d'un astre radieux qu'il fait son apparition dans le monde. Plus tard, il est vrai, selon l'expression originale de Buffon, il deviendra un *soleil encroûté*. Mais encore faut-il reconnaître qu'il a commencé par être un *soleil*. Je ne sais, si en suivant les données de la cause ignée, il est possible de mieux tourner le dos à la Bible.

La plupart des géologues modernes qui font ou qui dirigent la science, ont bien compris la position qu'ils prennent vis-à-vis des traditions hébraïques, en soutenant que la terre s'est formée par refroidissement. Ils ont jeté la Bible dans un coin de leur bibliothèque, en

déclarant que c'était un livre auquel on ne pouvait rien comprendre, et ils l'ont laissé tranquillement s'ensevelir dans la poussière.

En mettant ainsi à l'écart notre livre sacré par excellence, ils ont été conséquents avec eux-mêmes et avec leurs principes géogéniques. Mais que ceux qui se déclarent hautement partisans de la Bible, qui la lisent affectueusement et la défendent même, au besoin, avec zèle et énergie, soient les prôneurs de l'hypothèse qui ferait de la terre le résultat d'une incandescence refroidie, c'est, je l'avoue, ce que je ne m'explique pas facilement.

J'en ai dit assez sur la doctrine exégétique de M. le docteur Farge. Arrivons maintenant aux griefs de M. d'Espinay contre mon livre.

RÉFUTATION DU RAPPORT DE M. D'ESPINAY.

Après de nombreuses recherches, de longues méditations et des renseignements pris auprès des hommes les plus compétents dans la question, je me suis décidé à signaler à l'attention du monde instruit, un fait significatif de la Genèse mosaïque, duquel, selon moi, devait découler une conséquence incontestablement importante au double point de vue de la géologie et de l'exégèse biblique, à savoir que les jours de la création auraient été des *périodes* d'une durée étendue.

Cette thèse nouvelle venait de paraître, quand M. Faye, tout préoccupé des suites que pouvaient avoir de pareilles affirmations soutenues par un prêtre, se demanda

si mes conclusions étaient bien justifiées par la science en général et en particulier par celle des anciens. Ce qui paraît surtout avoir frappé le savant académicien, c'est que j'admettais dans l'Ecrivain sacré, la pleine et entière conscience de ce qu'il avait confié à son livre; en d'autres termes, qu'il avait écrit avec l'intention bien arrêtée d'indiquer des périodes et non des jours ordinaires.

Pour convaincre mon éminent contradicteur, je crus devoir lui présenter le raisonnement suivant : si l'idée émise par Moïse était dans l'esprit de ses contemporains; si elle a persévéré dans les traditions qui se sont faites sur ses ouvrages, ou sur des documents parallèles, jusqu'à la naissance même du Christianisme, il faudra bien qu'il me soit accordé que l'historien sacré, en formulant sa pensée, l'a fait avec complète connaisance de cause. C'est ainsi que, pour prouver la mineure de mon syllogisme, j'ai été amené à rechercher quelle a été la géogénie des âges primitifs, et celle des générations qui leur ont succédé.

Ce travail fait, j'ai pris soin de prévenir, dans une note, que, *comme complément et comme contrôle de la théorie géogénique* des peuples de l'antiquité, je mettrais, dans un travail subséquent, en regard de leurs dires, ceux de la géologie contemporaine.

Telle est, en quelques mots, la proposition que j'ai osé soutenir devant le public, et qui a motivé les observations critiques de M. Faye.

Ainsi la question débattue au fond est celle-ci : les jours génésiaques ont-ils été des périodes ou bien des jours de vingt-quatre heures, comme ceux qui divisent

aujourd'hui notre temps? Là est le véritable point de la discussion.

En rendant compte de ma brochure devant la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, M. d'Espinay a détourné l'attention du lecteur de cette base fondamentale de la controverse, pour la porter sur un objet secondaire. Tout naturellement, en effet, il devait signaler les objections relatives à ma thèse, et ajourner celles qui peuvent avoir trait à la partie réservée. Mais il n'en a point été ainsi. A part une très-légère difficulté, qui ne repose d'ailleurs que sur une méprise, il n'a pas été dit un mot tendant à contester la vérité principale que je m'étais efforcé d'établir dans mon livre. Bien plus : si j'étais mis en demeure de faire connaître le sentiment de mon honorable critique, au sujet des jours génésiaques, bien que j'aie lu avec attention son analyse, je confesse qu'il me serait difficile de dire lequel a ses préférences du système des périodes ou de celui des jours ordinaires.

En revanche, M. d'Espinay, trop préoccupé de la défense des opinions actuellement reçues en géologie, a donné, à ces dernières, une importance exceptionnelle, comme si elles eussent fait l'objet du débat. De ce déplacement regrettable de la question, il est résulté à l'encontre de mon étude, une série de difficultés, sinon intempestives, au moins prématurées. Dans cet état de confusion, ma première préoccupation a dû être évidemment de remettre chaque chose à sa place, et de rentrer moi-même dans le plan que je me suis tracé dès le commencement.

Voilà pour la satisfaction que réclame l'ordre et la méthode.

Nous pouvons maintenant aborder l'examen des difficultés soulevées par M. d'Espinay. Nous donnerons privilége à l'objection unique qui, ainsi que nous l'avons fait observer, a été formulée contre ma thèse proprement dite. Elle est tirée de ma dissertation sur les termes *vespere et mane, dies unus.*

Il me semble, dit l'auteur du rapport, *qu'en opposant cette explication à M. Faye, M. Choyer n'a pas détruit du tout le système de celui-ci.*

Je n'ai jamais eu un seul instant, je l'avoue, ni la volonté, ni même la pensée de le détruire par l'interprétation nouvelle que j'ai donnée des expressions sus-mentionnées. M. Faye a cru devoir les invoquer contre moi; c'est pour éviter les conséquences de son argumentation, que j'ai dû mettre en relief son peu de solidité, et montrer qu'elle manquait absolument de base.

A ce résultat unique ont tendu tous mes efforts ; que M. d'Espinay veuille bien relire la petite discussion relative aux expressions *vespere et mane*, et il ne tardera pas à être de mon avis.

La première des dénégations formulée contre les parties secondaires de mon opuscule, se tire de la dépression du globe à ses pôles.

Suivant le compte-rendu :

M. Choyer croit que l'aplatissement de la terre aux pôles ne peut s'expliquer que par l'état de fluidité aqueuse qui aurait été son état primitif.

Si l'auteur du rapport veut bien se reporter au pas-

sage de ma brochure, page 46, il verra sans peine qu'il ne s'agit point de prouver que la fluidité primitive fut plutôt aqueuse qu'incandescente, mais tout simplement que les molécules constitutives de la masse terrestre, sans préoccupation d'aucun système, ont été primitivement en *état de liberté*, le mot y est, et il s'y trouve justifié par ce quasi axiome des anciens : *Elementa non agunt nisi soluta*. Il y a donc encore eu là méprise. Passons.

Le rapport s'étonne de me voir partisan du système de Laplace, lequel, comme on sait, admet l'origine ignée de notre planète.

Ce que j'ai pris et défendu dans le système du célèbre astronome, c'est l'origine de la matière à l'état de ténuité extrême et sa division en globes stellaires et planétaires. Mais attendu que la matière a pu se diviser pendant qu'elle était à l'état gazeux ou fluidiforme, et que de fait, l'inspection des nébuleuses confirme cette opinion, je n'ai attaché aucune importance à la fusion ignée.

Au reste la première étude géologique répondra nettement à cette difficulté. Nons sommes donc dispensé de nous y arrêter plus longtemps.

L'objection suivante me met encore en présence d'une conséquence que je n'ai point tirée. C'est à propos du système héliocentrique. Au dire de M. Chaubart, les *peuples anciens* l'avaient reçu de leurs ancêtres antédiluviens. Suivant M. d'Espinay, cela ne prouve pas qu'il fût connu des Hébreux. Je le crois bien ; et je n'ai jamais eu la pensée de mettre à leur avoir scientifique cette nouvelle richesse, dont ils n'avaient d'ailleurs nul

besoin pour posséder des titres à notre admiration. Que cela suffise.

Ailleurs, et à l'occasion des connaissances descendues, selon moi, de l'Eden, on veut réclamer en faveur des belles intelligences des races primitives qui ont bien pu faire des découvertes dans les sciences en général, et dans l'astronomie en particulier.

Mais qui a donc refusé aux intelligences des premiers âges la possibibilité de faire des découvertes dans les sciences ?

Ce n'est pas moi, pour sûr, moi qui ai consacré la moitié de mon livre à prouver l'incontestable supériorité intellectuelle des peuples primitifs sur leurs descendants de toutes les époques. Si quelque chose m'étonne, c'est que M. d'Espinay ait tenté de me faire ce reproche, alors que lui-même affirme quelques lignes plus bas que d'après mon exposé, les *œuvres de l'antiquité attestent une force de conception d'une prodigieuse énergie.*

Ajoutons encore que la réponse à l'objection qui m'est faite, se trouve écrite en toutes lettres à la page 153 de ma brochure. Les anciens, ai-je dit, *on ne peut le nier*, *avaient une science*, *soit acquise* (remarquez bien ce mot), *soit traditionnelle.* Que peut-on me demander de plus précis ?

Mon honorable critique a fait confusion de la science des Hébreux avec la science des anciens en général, ce qui n'est pas la même chose.

En parlant des rapprochements que j'ai faits entre les écoles païennes et les traditions juives, l'auteur du rapport fait la réflexion suivante :

« Cette thèse n'est pas neuve et serait digne assurément d'une étude approfondie, mais sur ce point, je trouve dans l'ouvrage de notre auteur une allégation, mais pas de preuves à l'appui. »

Le Mémoire en constatant que la thèse n'est pas neuve, répond lui-même à l'objection qu'il fait immédiatement après. Car si la thèse n'est pas neuve, elle a été soutenue par d'autres. Il y a donc sur ce point, comme il le dit, un sujet assurément digne d'une étude approfondie des ouvrages faits et, qu'en effet, j'ai consultés. M. d'Espinay voudrait-il donc que, dans un simple essai, et pour des parties secondaires dans mon travail, j'eusse fait une analyse des œuvres que je viens de mentionner ? Il suffisait au résultat que je voulais obtenir de mettre la teneur du texte génésiaque en regard de l'enseignement des Ecoles anciennes. La coïncidence des affirmations devenait, à elle seule, un moyen suffisant de conviction. Au moins, faut-il le répéter encore, elle suffisait à l'importance du but que je me proposais d'atteindre.

Enfin, j'arrive à l'explication nouvelle que j'ai donnée de la création des plantes avant le soleil.

On veut que les germes créés dans le sol, aient pu aussi bien se développer sous les ardeurs des rayons solaires qu'en l'absence de cet astre destiné à nourrir une végétation complétement organisée. Il faut pourtant convenir que, toutes choses d'ailleurs égales, il y a une énorme différence, au point de vue qui nous occupe, entre des germes purs et simples, prenant naissance dans le sol, et les mêmes embryons arrivant à l'éclosion dans une *graine*.

Est-ce que la nourriture préparée dans la semence, quelle qu'elle soit, n'est pas au germe ce que le lait est au petit de l'animal? Essayez donc de priver un quadrupède naissant de l'aliment que la nature a préparé dans le sein de sa mère, pour son premier âge, et vous me direz si vous réussirez à sauver de la mort l'être chétif que vous aurez soumis à l'expérience.

Dans ma brochure, j'avais pourtant insisté sur ce fait que la terre a donné naissance aux germes *sans la graine*, ce qui est le fait capital. Quand M. d'Espinay me parle des plantes sauvages qui naissent et se développent sans le secours *des paillassons* de l'horticulteur, il perd évidemment de vue que les germes des plantes sauvages arrivent à l'existence dans une *graine*, tandis qu'au troisième jour de la création, ces mêmes embryons seraient sortis de terre sans le premier aliment, ultérieurement ménagé pour eux, par le Créateur. En invoquant l'expérience journalière des jardiniers, j'ai tout simplement voulu établir un *à fortiori;* et je dois dire que je le maintiens tout entier.

Une objection plus sérieuse est celle qui a été faite pendant la séance, et que je trouve à la marge du manuscrit. M. d'Espinay a eu raison de la faire entrer dans sa critique, si elle n'y était pas, parce qu'elle est spécieuse.

Elle est tirée des expressions de la Genèse : *Producant aquæ reptile animæ viventis, et volatile super terram sub firmamento cœli...* et de ces autres : *Producat terra animam viventem et motabilem*, etc.

Cette objection s'est présentée à moi, dès le commencement de mes recherches, et pourtant elle ne m'a pas

fait hésiter un seul instant dans mes conclusions. Voici les motifs qui m'ont déterminé.

Il est bien vrai que la formule qui, dans le récit biblique, fait naître les plantes, et celles qui donnent plus tard aux poissons et aux oiseaux le mouvement de la vie, se ressemblent beaucoup. Cependant, si l'on considère l'énoncé du résultat produit par la création nouvelle, on aperçoit facilement une différence radicale, que je vais essayer de faire comprendre.

Les commentateurs attentifs ont fait cette remarque très-importante, que dans le récit du premier chapitre de la Genèse, le mot *creavit* n'est employé que trois fois ; une fois pour la création de la matière au commencement, une fois pour celle des animaux, et une fois pour celle de l'homme. Est-il besoin d'insister dans le but de faire ressortir la signification de cette réserve de l'historien sacré, en même temps que l'application du mot *créer*, à la matière première de l'univers et aux êtres doués d'intelligence ?

Cette particularité constitue donc une différence réelle entre le décret divin qui donna la vie aux plantes et celui qui pourvut les êtres susceptibles de sensibilité et de motabilité, d'un principe que les lois et la matière, à elles seules, ne pouvaient produire ?

Ce qui ne contribue pas peu à marquer la dissemblance que je viens de signaler, c'est la teneur du contexte lui-même. Après qu'il eut créé tous les grands animaux, tant marins que terrestres, Dieu, reprend l'Annaliste des six jours, créa les animaux *que les eaux avaient produits*, chacun suivant son espèce. *Creavit Deus cete grandia et omnem animam viventem atque*

motabilem, quam produxerant aquæ in species suas, et omne volatile secundum genus suum (Gen., I, 21).

Déjà, en discutant le mode de formation du ciel et de la terre, j'ai eu l'occasion de faire remarquer la double création que nous apercevons en ce moment, et il suffit de rapprocher les deux textes, pour voir que c'est ici et là l'énoncé d'une même manière de faire. *Istæ sunt generationes cœli et terræ quando creata sunt* : voilà la création *ex nihilo ; in die quo fecit Dominus cœlum et terram :* c'est la transformation des éléments primitifs pour en façonner le ciel et la terre et tous leurs ornements [1]. Cette même pensée ressort également des paroles qui suivent : *Igitur perfecti sunt cœli et terra, et omnis ornatus eorum* [2]. Je n'insiste pas davantage sur la signification de ces rapprochements. Elle s'impose à qui veut bien les examiner.

La création des animaux et celle de l'homme, ne peuvent donc être assimilées à la formation des plantes qui ne sont simplement que le résultat d'une loi nouvelle.

Je me propose, si j'en ai le temps, de donner une attention spéciale à l'examen de la grande question de l'arrivée à l'existence des êtres doués de sensibilité et de motabilité. Je n'ose promettre la solution pleine et entière d'un problème qui, comme une foule d'autres de la nature, sont pour nous à peu près insondables.

Mais, quoi qu'il arrive, et pour répondre à l'objection soulevée à l'occasion des plantes créées avant le soleil,

[1] Voir ma brochure, page 37.

[2] GEN., II, 1.

je dirai : quand bien même la difficulté resterait insoluble, je ne devrais pas abandonner une chose clairement établie pour une partie du texte qui se trouve simplement obscure. C'est un principe élémentaire d'exégèse. Et puis, j'aurais toujours à produire l'excellente réponse qui fut faite, en semblable circonstance, par un illustre collègue dans le sacerdoce, le chanoine Copernic.

Si votre système était vrai, lui disait-on (le système héliocentrique), la planète de Vénus aurait des phases comme la lune ; or, elle n'en a pas ; donc toute la nouvelle théorie s'évanouit.

« J'avoue que je n'ai rien à répondre, dit le célèbre « astronome, mais Dieu fera la grâce qu'on trouve une « réponse. » En effet, remarque M. de Maistre[1], Dieu fit la grâce (mais après la mort du grand homme) que Galilée trouvât des lunettes d'approche avec lesquelles il vit les phases de Vénus, de manière que l'objection insoluble devint le complément de la démonstration.

Je m'arrête ici. Je crois avoir suffisamment répondu aux objections formulées contre ma thèse proprement dite, et contre les considérants qui lui servent de base.

Quant aux difficultés tirées, par anticipation, des données géologiques, elles devront trouver leur solution propre dans l'exposé des études qui seront ultérieurement publiées, conformément au programme proposé par ma brochure. Toutefois, je ne puis laisser passer, sans réfutation immédiate, un fait de science erroné, dont les conséquences, si elles n'étaient pas démenties,

[1] Soirées de Saint-Pétersbourg, IVe entretien.

pourraient faire naître de funestes préventions contre la formation du globe au sein des eaux.

Le voici :

M. d'Espinay trouve dans l'état d'insolubilité actuelle de la silice une impossibilité à la formation de la terre par voie humide. Mais cette fin de non-recevoir est inadmissible. Car les faits anciens, comme ceux qui s'accomplissent de nos jours, la condamnent également. Pour les premiers, la preuve est matériellement et invinciblement établie dans le sol angevin lui-même. Les ardoises, en effet, au témoignage des analyses de deux savants distingués, Klapreth et d'Aubuisson, ne contiennent pas moins de 48 % de silice. Or les schistes ardoisiers sont remplis de débris d'êtres marins qui ne pouvaient vivre qu'à une température sensiblement égale à celle des eaux actuelles. Et j'ajoute que l'état de choses qui vient d'être signalé, n'est pas particulier aux variétés phylladiques. Tous les composés carbonatés nous le montrent à un degré plus ou moins caractérisé.

Donc, pouvons-nous conclure, les phénomènes anciennement accomplis, ne laissent aucun doute sur la précipitation de la silice par voie humide.

Voyons maintenant si les faits contemporains sont moins décisifs. Ici je cède la parole à un observateur accrédité :

« La silice, dit Burmester, qui n'entre qu'en faible quantité dans les éléments des substances animales, occupe, au contraire, une grande place dans le règne végétal. Toutes les graminées, et surtout les roseaux, les palmiers, les équisétacées contiennent, dans leurs

tissus, une grande proportion de cette matière, et lui doivent leur dureté extraordinaire, le tranchant de leurs arêtes de déchirure et la persistance de leur tige. La prêle commune (*equisetum arvense*), réduite en cendre, donne 95 °/₀ de silice. Le rotang (*calamus rotang*), si employé pour former le treillis de nos chaises, 97 °/₀. Mais ce sont encore les végétaux les plus petits, composés de simples cellules, tels que les *diatomés* et les *bacillaires*, qui réalisent la fixation de silice la plus considérable. Des millions de ces êtres, que l'on place aujourd'hui avec raison dans le règne végétal, peuplent toutes les eaux tranquilles, depuis les plus petits étangs jusqu'à l'Océan lui-même, et solidifient continuellement la silice qui y est dissoute. Le développement immense et la multitude de ces êtres anguleux, si petits, munis d'une enveloppe de silice vitreuse et en partie remplie d'une matière colorée en brun, jaune ou vert, produit des résultats prodigieux. En peu de temps, ils forment d'épais dépôts de plusieurs pieds de puissance et prouvent la part énergique qu'ils prennent à l'accroissement de la terre ferme par les grands gisements, de vingt à trente pieds d'épaisseur, qu'ils produisirent dans les périodes anté-historiques, sous la forme de schistes siliceux, de tripoli ou d'émeri. Il est incontestable que ces plantes, les plus petites et les plus simples du règne végétal, sont les instruments les plus importants et les plus actifs qui contribuent à séparer de l'eau la silice dissoute, et en sont les réducteurs à l'état solide [1].

Mieux renseigné désormais, M. d'Espinay, je l'espère,

[1] *Hist. de la Création.*, p. 47.

ne m'opposera plus la fin de non-recevoir tirée de l'insolubilité actuelle de la silice, si ce n'est à chaud et sous l'action de puissants réactifs. Le fait, d'ailleurs, fût-il aussi vrai qu'il est matériellement faux, la conséquence qu'on en voudrait tirer serait encore logiquement répréhensible, attendu qu'il est journellement démontré, par les expériences, que des matières en dissolution dans un liquide donnent souvent naissance à des sels insolubles.

Ce que l'on peut et ce que l'on doit rigoureusement conclure des faits précédemment relatés, c'est qu'à une époque déterminée, et sans que nous sachions trop comment, les éléments siliceux des roches dites de *transition*, et, avec eux ceux d'un grand nombre de calcaires chargés de silice, ont été en liberté dans un milieu aqueux. Voilà, je crois, ce qu'aucun de mes antagonistes angevins ou étrangers ne pourra me refuser.

Pour nous résumer, disons que des nombreuses objections faites à ma brochure, par M. d'Espinay, une grande partie se rapporte à mes études annoncées, mais non encore publiées. Quant aux autres qui ont trait, soit à ma thèse proprement dite, soit aux considérants qui lui servent de base, nous avons vu combien d'entre elles doivent rester à la charge des méprises et des malentendus.

En finissant son analyse de mon opuscule, le savant rapporteur de la Société a bien voulu mettre à mon adresse quelques paroles aimables. Je l'en remercie. Cet acte de courtoisie prouve que dans les appréciations de mon travail, la passion ne s'est point faite la com-

pagne de la critique. Je suis heureux de pouvoir lui rendre ce témoignage.

L'hypothèse du feu central.

Maintenant que j'ai réfuté isolément et en détail les assertions de mes contradicteurs, je veux opposer à leur commune affection pour le système de la cause ignée, un témoignage qu'ils ne récuseront pas. C'est celui d'un tout récent ouvrage que M. Farge a lui-même chaleureusement recommandé au Cercle. Je veux parler du bon et beau livre de M. Albert Dupeigne. Or voici ce que celui-ci dit en parlant de l'hypothèse du feu central : « Cette science (la géogénie), donne de la formation du sol et de ses accidents une théorie qui n'est pas jusqu'ici démentie par les faits [1].

« Mais il reste encore bien des points d'interrogation, et les sciences sur lesquelles elle s'appuie, sont encore bien jeunes elles-mêmes pour que nous puissions la proclamer *définitive*. Les exemples ne manqueraient pas, dans ce siècle même, de théories scientifiques acceptées comme de l'histoire sur la grande autorité de leurs créateurs, et qui, vingt ans plus tard, ne sont plus que des romans. »

Et ailleurs :

« Dans le résumé rapide que nous venons de faire de cette histoire (de la formation des montagnes), qui n'est autre que celle de la terre tout entière, le lecteur a pu

[1] Nous discuterons à la première étude géologique cette assertion qui n'est peut-être pas aussi vraie qu'elle le paraît.

voir qu'il y a une partie *complétement hypothétique*, la première, où nous avons toujours employé la forme dubitative, et sur laquelle nous n'aurons plus de détails à ajouter [1]. »

La théorie de l'incandescence primitive du globe n'est donc ni aussi bien étayée, ni aussi généralement reçue que pourraient le faire croire les affirmations de nos deux géologues angevins. Quelle sera leur réponse à ces lignes instructives? Je l'ignore, mais il est bien entendu qu'il nous faut autre chose que de simples affirmations.

« Pas d'hypothèses purement gratuites, a dit un homme éminent par son intelligence et par son savoir, pas d'observations incomplètes, pas de conclusions hâtives ou prématurées. Etudier les faits avec une scrupuleuse exactitude ; contenir l'induction dans les limites qui lui servent de base; remonter aux principes et déduire les conséquences suivant les règles d'une logique rigoureuse et sévère, sans se proposer d'autre but que le triomphe de la vérité, c'est le devoir de toute science qui veut mériter ce nom. »

Ces paroles, qui expriment les plus sages conseils que nous puissions suivre au cours de la présente discussion, appartiennent à notre savant Evêque d'Angers [2]. J'invite mes opposants à en faire la règle de leur conduite dans la défense de leur chère, mais improbable hypothèse.

[1] *Les Montagnes*, pages 274 et 300.

[2] Discours – Panégyrique sur les droits et les devoirs de la Science, tome I, page 303.

La foi religieuse de mes honorables antagonistes et amis a pu demeurer sans atteinte au contact des théories modernes : c'est un avantage dont je suis heureux de les féliciter. Mais il faut pourtant reconnaître que de pareils principes ne sont pas absolument sans danger. Il reste en effet à la charge du système de la formation ignée du globe, que non-seulement il n'est pas prouvé, mais encore qu'il est assez difficilement conciliable avec les données bibliques. Car ce qui frappe tout d'abord et le plus fortement, quand on lit la Genèse de Moïse, c'est la série des opérations de la volonté créatrice, appelant séparément à l'existence chacune des parties importantes de l'univers.

Avec la solidification de la croûte terrestre par simple refroidissement, toute l'économie du plan divin disparaît. Les lois établies dès l'origine avec la création de la matière, suffisent à tout produire, et l'intervention directe de Dieu, dans l'organisation du monde, n'est plus nécessaire.

Quant à la vie répandue sur le globe, ne vous en inquiétez pas. Les savants plutoniens ne s'embarrassent pas pour si peu. Ils la font descendre des espaces célestes par l'intermédiaire d'un... Aérolithe... Demandez à M. William Thomson, qui pourtant n'est ni un mécréant, ni un petit esprit, ce qu'il en pense.

Il ne faut plus nous étonner que la théorie ignée du globe terrestre ait été si facilement accueillie et défendue par les partisans de la matière éternelle. Le commencement seul pourrait les embarrasser. Mais il est si loin, si loin, disent-ils, qu'on ne sait pas au juste où il est.

Montrons, avant de finir, que si les sages réserves de M. Dupeigne avaient besoin d'être justifiées, elles le seraient par l'hésitation même des hommes les mieux posés dans la science quand il s'agit d'affirmer la théorie du feu central. Pour ne citer qu'un exemple, entendons M. Faye s'exprimer dans ses *Leçons de cosmographie*, où les formes dubitatives sont loin de faire défaut. Voici ce qu'il dit sur la constitution physique du soleil :

« Puisque les taches solaires se dissolvent et disparaissent dans l'intervalle de quelques jours, *il est à croire* que ces phénomènes gigantesques s'accomplissent dans un milieu peu résistant, tel qu'une substance gazeuse. Nous voici donc encore ramenés à la conclusion que nous avaient déjà suggérée la faible densité et l'énorme température de la masse solaire. Mais il *est difficile d'aller plus loin* et de décider, par exemple, si le soleil se compose, comme les planètes, d'un noyau solide et sphérique, entouré d'une atmosphère, ou s'il y a partout continuité dans ce globe dont la densité irait seulement en décroissant du centre à la superficie. *Tout porte à croire* que les couches centrales des planètes conservent une chaleur assez intense pour les maintenir à l'état de fluidité ou de viscosité ignée, tandis que l'écorce extérieure s'est solidifiée peu à peu par refroidissement progressif. *Il est permis* d'assigner une origine commune aux planètes et au soleil, et *de croire* que les premières ont passé par un état primitif d'incandescence générale, plus ou moins semblable à celui que le soleil a conservé. *On peut dire*, avec Buffon, que les planètes sont de petits soleils encroûtés : mais toute analogie s'arrête évidemment à partir de la solidifica-

tion partielle des planètes et du refroidissement définitif de leur écorce. Cependant quelques astronomes *ont admis* que le soleil est composé d'un noyau solide, opaque, refroidi, obscur, et d'une ou de plusieurs atmosphères superposées, dont la dernière *serait seule entretenue en ignition par quelque action physico-chimique inconnue.* On a même *supposé* qu'une atmosphère intérieure soutient une couche de nuages doués d'un pouvoir réflecteur absolu, en sorte que ces nuages arrêteraient la chaleur émise par l'enveloppe lumineuse et l'empêcheraient de pénétrer jusqu'au noyau central. *Dans cette hypothèse,* la vie pourrait s'établir sur ce noyau et peupler le soleil d'êtres plus ou moins semblables aux habitants des planètes. *D'autres ont admis* au contraire, que le noyau possède lui-même une grande chaleur, capable d'augmenter la température terrestre par son rayonnement, lorsque de nombreuses taches le mettent à découvert. C'est le désir d'expliquer la formation et quelques détails de la structure des taches du soleil qui a conduit à ces *hypothèses.* »

Au résumé, il est *difficile,* selon M. Faye :

1° De décider si le soleil se compose, comme les planètes, d'un noyau solide et sphérique entouré d'une atmosphère ;

2° Tout *porte à croire* que les couches centrales des planètes conservent une chaleur assez intense pour les maintenir à l'état de fluidité ou de viscosité ignée, tandis que l'écorce s'est solidifiée peu à peu par suite d'un refroidissement progressif;

3° Il est *permis* d'assigner une origine commune aux planètes et au soleil et de *croire* que les premiers ont

passé par un état d'incandescence générale plus ou moins semblable à celui que le soleil a conservé, ou est *supposé* avoir conservé.

Et voilà tout ce que la science peut affirmer de l'incandescence primitive du globe, après cinquante ans et plus de persévérants efforts pour étudier cette question fondamentale. *Il est permis d'assigner... Il est permis de croire... Il est difficile d'admettre, etc., etc.*

Suivant M. Delesse, professeur à l'Ecole Normale de Paris, il n'y a pas même lieu à hésitation. *Les systèmes*, dit-il, *sont encore en présence aujourd'hui, comme aux premiers temps de la géologie.*

Pour conclure et donner toute notre pensée, après d'aussi désolants aveux, nous dirons : s'il nous était permis d'admettre qu'à la suite de sa rupture avec l'homme, dans l'Eden, Dieu a brisé de ses propres mains l'histoire de ses merveilleux ouvrages, et que, pour en mieux dérober le contenu à sa créature infidèle, il en a jeté les débris aux quatre vents du ciel, la géologie contemporaine pourrait, il est vrai, se flatter d'en avoir recueilli quelques fragments. Mais nous ajouterons aussitôt que pour déchiffrer ces feuillets épars des chartes divines, elle nous semble s'obstiner à vouloir les lire, comme on dit vulgairement, *la tête en bas.*

L'abbé Choyer.

LE

PÈLERINAGE DE CHARTRES

DU 28 MAI 1873.

Chartres est le pèlerinage national et historique par excellence ; toutes les grandes lignes de l'histoire de France viennent en quelque sorte aboutir à ce temple. J'ose le prédire, Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident, on y affluera de tous les points du monde.

(*Paroles prophétiques de Mgr Pie, extraites du discours prononcé en 1855 à Chartres même, à l'occasion du couronnement de Notre-Dame-du-Pilier*).

I

Nous avons plus d'une fois salué de nos souvenirs mélancoliques la disparition des berlines de voyage, et nous avons dans ce moment présentes à la pensée les pages sentimentales et imagées dans lesquelles notre cher collègue, M. Léon Cosnier, nous décrivait, il y a peu de temps encore, le charme qu'il trouvait, dans sa jeunesse, au milieu des aventures et des épisodes du trajet d'Angers à Paris par la diligence.

Sans vouloir enlever aux messageries Laffitte et

Caillard cet attrait du pittoresque et de l'imprévu dont nous avons joui nous-même, il faut avouer, sous peine d'être taxé d'injustice et de partialité, que la diligence avait bien aussi son arbitraire et ses tribulations.

Sans aller plus loin, cette ville de Chartres à laquelle nous consacrons ces lignes nous rappelle certains incidents qui n'ajoutaient rien à l'agrément du voyage.

Les moins jeunes d'entre nous pourraient se souvenir d'avoir couché à Chartres dans ce trajet. De mon temps, on y dînait encore. Mais que dis-je, dîner? La voiture s'arrête. Messieurs les voyageurs, un quart d'heure pour dîner, nous crie une voix brutale. — Mais la cathédrale, nous voulons la voir. — Après dîner, messieurs, s'il est possible, mais on se met à table à l'instant.

Les minutes se succèdent, le temps marche... le quart d'heure pendant lequel nous aurions pu visiter l'église est passé. Le potage arrive, mais si brûlant qu'on ose y toucher à peine. On tâche d'y suppléer par quelques morceaux de viande froide et de gélatine, car au moment où l'on va découper le poulet... une voix de stentor s'écrie: En voiture, messieurs, nous sommes en retard! et victimes d'une intelligence coupable entre le conducteur et l'hôtelier, il faut partir sans souvenir pour l'esprit, sans reconfort pour l'estomac.

Le chemin de fer, qui est plus impitoyable encore, quand il ne s'arrête pas, nous permet du moins de nous transporter rapidement à la destination de notre choix; et, grâce à cette économie du temps, d'entreprendre certains voyages auxquels nos occupations, souvent, ne nous permettraient pas de songer.

Cette cathédrale, que nous n'avions pu approcher

dans notre jeunesse, nous est enfin apparue, il y a quelques jours et dans quelles circonstances! Il s'agissait d'un pèlerinage à Notre-Dame de Chartres.

L'entraînement religieux avait à lui seul assez de puissance pour nous y faire voler. Pouvions-nous hésiter, lorsque l'intérêt de l'art venait, dans le même temple, s'ajouter aux élans de la piété?

Oui, le premier mobile eût suffi. Voir, en effet, après ses souffrances et ses désastres, la France chrétienne et effrayée se lever de tous les points de son territoire et se porter, de sanctuaire en sanctuaire, jusqu'aux pieds de la Vierge Marie, pour y déposer le double et pesant fardeau de ses douleurs et de ses remords; pouvoir s'associer à ces manifestations nationales et sublimes et à l'une au moins de ces migrations spontanées et généreuses qui ont l'ampleur et l'enthousiasme de la croisade; c'est pour un cœur patriotique et croyant un désir tout naturel, c'est en même temps un grand honneur dont le reflet doit se répandre sur toute la vie, puisque c'est apporter un grain de sable à ce monument sacré de repentir et de régénération.

Telle fut la pensée qui nous inspira et nous entraîna à ce pèlerinage, dont le départ eut lieu le mardi 27 mai dernier.

Le nombre des pèlerins d'Angers atteignait le chiffre de 735; il eût été certainement beaucoup dépassé, mais notre ville avait déjà fourni un contingent considérable aux solennités de Lourdes et un grand nombre de personnes se réservaient encore pour faire partie du deuxième pèlerinage vers ce lieu si justement révéré.

Le train partit à six heures et demie. A toutes les stations riveraines, nous faisions des recrues considérables de pèlerins qui venaient ajouter aux nôtres leur concert de prières et de cantiques. Le chant des wagons de 3e classe, composés de quarante personnes, retentissait au loin à travers les campagnes, dont la verdure et le rayonnement d'une belle matinée de mai venaient concourir, en quelque sorte, à la fête de Celle à qui ce mois est consacré.

Nous avions eu le bonheur d'être admis dans un wagon de dix voyageurs, au milieu d'une société d'élite aussi remarquable par la piété de ses sentiments que par la distinction de son esprit.

A une heure et demie nous étions à Chartres, et les belles flèches de la cathédrale, ornées de banderolles, faisaient résonner leurs cloches à toute volée pour accueillir les hôtes de la cité et semblaient s'élancer vers le ciel pour lui porter les échos de l'*Ave, maris Stella*.

La première chose à laquelle chacun songea, ce fut de s'assurer d'un logement. Ceux qui, comme nous, étaient inscrits pour suivre le régime du Cercle Catholique, durent se diriger vers la destination qu'on leur assignait. On déclara aux pèlerins de notre section qu'on allait les conduire à la Cour d'assises ; nous disons les *conduire* et non les *traduire*, mais ces deux mots, avec une grande différence dans le sens, se ressemblent tant que nous ne pûmes entendre prononcer le premier sans une certaine émotion.

Le confortable ne régnait pas dans ce palais et l'on ne pouvait y songer dans un pareil jour, au milieu d'une telle affluence. Aucun lit monté; une paillasse et un

drap, c'était tout ce qu'on pouvait offrir à chacun. Ces couchettes remplissaient les vastes salles; le terrain était ménagé avec la plus stricte économie; un espace vide de la même largeur que la paillasse était réservé entre les deux *voisins;* quant au mobilier, il se traduisait par *zéro.* Chaque salle représentait ainsi une espèce de damier composé de tous ces petits rectangles d'une régularité géométrique. Un bon et aimable compatriote s'associa à mon sort et nous ne nous quittâmes plus. Nous eûmes la chance de trouver un gîte dans un hôtel et nous pûmes céder nos deux paillasses à deux voyageurs dont elles firent le bonheur et qui allaient, sans elles, coucher à la belle étoile.

On sait quels sont les titres de Notre-Dame de Chartres aux hommages et à la dévotion des pèlerins qui l'ont si souvent visitée.

Voici d'abord, suivant les traditions les plus respectables, appuyées en même temps par des miracles nombreux, la circonstance qui a donné lieu à la dévotion rendue depuis tant de siècles à la Vierge de Sous-Terre.

La prophétie qui annonçait la naissance du Sauveur qu'une Vierge devait enfanter, se répandit partout à travers les nations païennes et les idolâtres et son écho vint se répercuter dans un coin de notre Gaule. Un siècle avant ce grand événement, la tribu celtique des *Carnutes*, dont la ville principale était *Autricum*, habitait le pays arrosé par l'Eure et le Loir. Au milieu des superstitions et des rites sanguinaires des druides, les traditions bibliques laissaient des traces de leur antique pureté, et la croyance à la vierge future, *Virgini pari-*

turæ, les avait séduits de tout son prestige. Sous cette impression mystérieuse, dans une grotte obscure, l'un d'eux avait reproduit, en une statuette de bois, la vierge Marie, tenant son enfant sur ses genoux, les druides ne se cachant pas d'attendre, comme dit l'abbé Bulteau dans sa *Monographie de l'Eglise de Chartres*, d'attendre de la Mère de Dieu le salut du monde ; ce qui fut très-bien compris par le roi Charles VII, quand il dit dans son ordonnance de 1432 :

« L'Eglise de Chartres est la plus ancienne du « royaume, fondée par prophétie en l'honneur de la « glorieuse Vierge Marie, avant l'incarnation de Notre-« Seigneur Jésus-Christ. »

Cette grotte servit de temple aux premiers chrétiens ; mais ne pouvant suffire au nombre toujours croissant des fidèles, il fallut élever au-dessus la première église de Chartres.

La science pourra peut-être se montrer sceptique à l'occasion de cette anticipation de la foi en pleine idolâtrie ; mais les prodiges opérés dans ce sanctuaire, ont acquis une notoriété telle que la science ne peut nous persuader encore.

Parmi les faveurs que l'on attribue à *la Vierge de Sous-Terre*, une pieuse légende cite le fait suivant : Geoffroy de Montlhéri, un des jeunes princes qui avaient assisté à la consécration de la grotte sacrée, s'était noyé. Le père l'ayant fait retirer, le porta dans ses bras devant l'autel de la Vierge qui lui aurait rendu la vie.

La seconde dévotion est celle accordée à la statue de *la Vierge du Pilier*. On cite beaucoup de grâces ob-

tenues à cet autel, où se brûlent des milliers de cierges offerts par l'espoir ou par la reconnaissance.

Enfin la troisième est celle dont la tunique de la Vierge est l'objet. Cette tunique fut envoyée en France par l'impératrice Irène, qui en fit hommage à Charlemagne. Parmi les prodiges dus à cette relique, on rapporte qu'ayant été arborée sur les remparts de Chartres, au moment de l'invasion des Normands, il lui suffit d'apparaître pour les disperser.

Nous arrivions à une heure et demie.

La voix majestueuse du bourdon nous appelait à l'église. Nous nous y rendîmes le plus tôt possible. La cathédrale était pavoisée d'oriflammes aux couleurs de la Vierge, portant des inscriptions qui rappelaient les nombreux miracles obtenus à Chartres par l'intercession de la Reine du ciel. Les ecclésiastiques, vu leur nombre considérable, avaient été autorisés à dire leurs messes dès l'heure de minuit.

Nous apprîmes qu'à dix heures, le clergé était allé chercher solennellement les évêques réunis à l'évêché. Mgr Forcade, évêque de Nevers, et récemment nommé archevêque d'Aix, avait, pendant que nous voyagions encore, célébré la messe pontificale du premier jour. Après la messe, plusieurs évêques avaient pris la parole; ce fut, d'abord Mgr Guibert, à la sollicitation de Mgr de Chartres, Mgr Forcade, et Mgr de Marguerye. La messe avait été chantée par les élèves du grand séminaire et de la maîtrise, sous la direction de M. l'abbé Goussard.

A deux heures, six évêques avaient donné la bénédiction pontificale du haut de la galerie de la façade aux

fidèles qui répondaient par les cris universels de Vive Pie IX, vive la France !

Les vêpres venaient d'être chantées ; c'était le moment de songer à la procession organisée par les soins de M. le chanoine Germond, et qui traversa les places et les rues principales de Chartres. La statue de *Notre-Dame de Sous-Terre* était portée par des Dominicains.

La statue de *Notre-Dame du Pilier* était confiée à des chanoines, et suivie des évêques accompagnés de leurs vicaires généraux. Nous empruntons leurs noms à l'un des journaux qui ont rendu compte de la fête : Mgr Vitte, évêque in partibus d'Anastasiopolis ; Mgr Grolleau, évêque d'Evreux ; Mgr Bravard, évêque de Coutances et Avranches ; Mgr David, évêque de Saint-Brieuc ; Mgr Jeancard, évêque de Cérame, in partibus ; Mgr Fillon, évêque du Mans ; Mgr Pie, évêque de Poitiers ; Mgr Guillemin, évêque de Cybistra, in partibus ; Mgr Forcade, évêque de Nevers, nommé à Aix ; Mgr de Marguerye, évêque d'Autun ; Mgr Regnaud, évêque de Chartres ; et enfin Mgr Guibert, archevêque de Paris, métropolitain, qui fermait la marche de la procession.

La présence de tant d'évêques à cette procession, au moment où l'épiscopat lutte si glorieusement contre le sensualisme et l'impiété de notre époque, était plus significative et plus touchante que jamais et donnait aux priviléges dont la sainte Vierge a été si prodigue en ces lieux vénérés, une véritable consécration.

Monseigneur Dupanloup, retenu par ses travaux législatifs, n'avait pu, bien contre son gré, arriver à Chartres dès le premier jour.

Toutes les rues étaient pavoisées comme d'usage. Du

reste, cette procession n'avait rien de mondain, rien qui pût attirer la curiosité par le côté extérieur, rien qui ressemblât à la recherche, à la mise en scène, à l'affectation ; elle était profondément religieuse et ascétique ; les vierges qui y concouraient laissaient retomber sur leurs yeux chastes et purs la gaze de leur voile qu'un seul pli au lieu de fleurs retenait sur leur tête.

Son plus bel ornement, avec ce caractère de profonde piété, consistait dans son affluence même et dans le concours immense que lui apportaient les départements environnants ; chaque délégation était désignée par une bannière spéciale sur laquelle le nom de sa ville était inscrit ; la ville de Versailles avait, à elle seule, fourni deux mille pèlerins qui portaient sur leurs habits la croix rouge des anciens preux partant pour Jérusalem.

Divers corps de musique y faisaient successivement entendre des airs variés, mais les pèlerins n'avaient qu'un seul chant composé de ces quatre vers :

Soutiens notre espérance,
Etends sur nous tes bras ;
Vierge, sauve la France,
Ne l'abandonne pas !

Ce cantique, qu'on aurait pu accuser de monotonie, produisait par son laconisme même, à raison des circonstances, au milieu de ces populations immenses et recueillies, un effet sublime ; ce n'était pas plus la voix des pèlerins de Chartres que des pèlerins de Lourdes ou de tel autre sanctuaire ; c'était la voix de la nation entière, c'était bien vraiment le cri de la France !

Le lendemain, mercredi 28, les trains du matin vinrent augmenter encore d'une manière sensible cet

édifiant concours; on porte à 50,000 personnes la population de Chartres dans cette journée. Mon ami et moi, nous avions pris de bonne heure le chemin de la cathédrale.

Dès la veille au soir, on avait préparé les illuminations intérieures. Une longue et admirable nef dans la crypte, sous de nombreux arceaux d'ogives un peu surbaissés comme dans toutes les cryptes, conduit à l'autel si vénéré de *la Vierge de Sous-Terre;* ces arceaux étaient éclairés dans toute leur courbure avec des verres en forme de pendentifs lumineux qui, dans leur ensemble, ressemblaient aux dentelures du XIVe siècle et produisaient, à minuit, un effet indescriptible.

Si la première journée a été la journée des évêques, celle du mercredi fut la journée des représentants de la France qui venaient se joindre à cette foule composée de citoyens de tout sexe, de tous états et de toutes conditions, pour implorer, avec elle, la Mère de Dieu, et demander avec elle le salut de la patrie.

Arrivés à sept heures et demie, le clergé s'était rendu à la gare, croix, bannières et musique en tête, pour les recevoir solennellement.

Nous empruntons les noms de ces députés à la même feuille qui nous a donné les noms des évêques.

On cite entre autres, comme ayant pris part à ce pèlerinage : MM. Amédée Lefèvre-Pontalis, d'Aboville, Adnet, d'Auxais, d'Abbadie de Barrau, Bourgeois, Lucien Brun, Boisboissel, Belcastel, Boyer, Costa de Beauregard, du Bodan, Carayon-Latour, Chesnelong, Chaurand, Citré, Cornulier-Lucinière, Courbet-Poulard, vicomte A. de *Cumont*, Decaze, *Delavau*, Delacroix,

Desbassyns de Richemond, du Portail, Fouler de Relingue, Franclieu, Fresneau, Gavardie, Gouvion Saint-Cyr, de Grammont, l'abbé Jaffré, *Joubert*, Keller, Kergariou, Kergorlay, Keridel, Kermenguy, Labassetière, Laborderie, La Rochefoucauld-Bisaccia, La Rochethulon, La Rochejacquelein, de la Rochette, La Roncière le Nourry, Lorgeril, Lestourgie, Lur-Saluces, Malartre, *Mayaud*, de Melun, Monjarret de Kerjégu, de la Monneraye, Pioger, Pory-Papy, de Lassus, Pontoi-Pontcarré, Puiberneau, des Roys, de Rességuier, Roy de Loulay, du Temple, de Tréveneuc.

Dans le chœur, les députés sont reçus par le chapitre, ayant en tête Mgr de Chartres et S. G. l'archevêque de Paris, qui préside la cérémonie.

La messe pontificale à laquelle assistaient dix évêques, fut suivie de la communion générale, dans laquelle l'armée fut dignement représentée par des généraux, des amiraux et des officiers de tous âges et de tous grades. Ce fut un spectacle vraiment saisissant que cette communion. Ce n'était pas un cortége, ce n'était pas une foule, c'était un océan, un océan pacifique du moins, dont chaque flot avait un soupir d'amour, et dont le flux et le reflux se composaient de fidèles, les uns qui aspiraient à Dieu, les autres qui le possédaient.

Après la messe, Mgr Guibert prononça une allocution sur les éléments nécessaires à la société.

Mgr Dupanloup monta en chaire après l'archevêque métropolitain, pour s'adresser spécialement à l'armée.

« L'armée, a-t-il dit, a besoin de retremper sa force dans la religion, et parmi tous les sentiments que la

religion nous inspire, il n'en est pas de plus naturel pour le soldat que la dévotion à Marie. Marie, en effet, a triomphé des passions, comme nous l'atteste sa virginité, et cette victoire doit être considérée comme une des plus difficiles et des plus glorieuses. De plus, le soldat est soutenu dans ses combats par les sentiments les plus habituels à son cœur, ceux de l'affection qu'il porte à sa sœur et à sa mère. Or, Marie est notre sœur : elle est de la même condition que nous ; elle a partagé nos joies et nos souffrances ; elle est aussi pour nous une mère : elle nous a enfantés au pied du Calvaire ; et l'amour qu'elle a pour son fils est inséparable pour elle de celui qu'elle éprouve pour ceux qui ont été rachetés par son sang adorable. »

Après la communion générale, le moment le plus solennel de la seconde journée a été celui de la bénédiction des douze évêques du haut de la plate-forme de la cathédrale.

A la suite des vêpres, l'illustre évêque de Poitiers a pris, à son tour, la parole. Il a démontré l'impuissance du génie et de la raison humaine pour résoudre les difficultés et réparer les malheurs des empires ébranlés par la main de Dieu. Il a fait comprendre que cette main qui les éprouvait d'une manière si visible, pouvait seule les tirer de l'abîme ; et que le plus sûr moyen de l'attendrir était de recourir à celle qui a été si justement nommée le secours des chrétiens, *auxilium christianorum*.

Mais l'heure s'avançait pour les pèlerins arrivés la veille et que le train du mercredi devait ramener dans leurs foyers ; ce qui nous empêcha d'assister à la seconde

procession du pèlerinage composée des nouveaux arrivants.

Ce qui a peut-être manqué au pèlerinage de Chartres, c'est l'ordre et l'organisation :

Ainsi, par exemple, la première journée et une partie de la nuit, deux courants immenses se croisaient dans la vaste basilique, composés d'une foule si compacte et si pressée, que celui qui s'y trouvait renfermé était quelquefois arrêté pendant huit ou dix minutes, malgré toute son ardeur et tout son empressement. D'un autre côté, aucun programme pour annoncer l'emploi de ces grandes journées, la succession des cérémonies, l'heure du départ des processions, l'heure à laquelle les orateurs prendraient la parole et quels orateurs parleraient. Mais c'est encore faire l'éloge de cette mémorable solennité, puisque l'affluence même des pèlerins en était la cause ; ce désordre ajoutait encore, s'il est possible, à l'effet de la manifestation, et quant à nous, nous y avons puisé des impressions qui ne s'effaceront plus.

Malgré ce défaut d'organisation, nous savons de source authentique que, dans ce concours immense au milieu duquel l'action de l'autorité était presque paralysée, on n'eut à signaler aucun délit, aucune contravention, ce qui n'est pas la moins surprenante des grâces que le ciel répandit sur la France dans cette belle et grande journée.

II

Avant de quitter cette ville où nous avons éprouvé de si vives émotions, il nous est impossible de ne pas

jeter un regard sur le monument si remarquable qui nous y a attiré.

Au milieu de pareilles impressions et pendant une si courte résidence, on ne s'attend pas à nous voir écrire une monographie de ces lieux célèbres à tant d'égards; nous signalerons seulement les titres principaux qu'ils offrent au point de vue de l'art à l'intérêt du touriste. Nous emprunterons ces documents aux divers auteurs qui ont traité ce sujet et particulièrement à la Monographie de M. l'abbé Bulteau.

Nous avons vu que dès les premiers temps de l'ère chrétienne, la grotte où les Carnutes avaient élevé une statue à la Vierge future, *Virgini parituræ*, était devenue insuffisante aux besoins d'un culte qui se propageait de toutes parts, et que cette grotte devait servir de base à une première église.

Au sommet d'une colline, sa situation était déjà précieuse pour un temple chrétien, et c'est cette église modeste que saint Savinien et saint Potentien dédièrent à la Mère de Dieu, même de son vivant. Saint Aventin en fut le premier évêque.

Cette sainte basilique fut détruite six fois; la première fois, elle fut victime de la persécution exercée par le gouverneur romain Quirinus, qui sacrifia lui-même sa fille Modeste. Les corps des saints martyrs furent jetés dans un puits voisin de l'autel de la Vierge et nommé pour cela le *puits des Saints-Forts*.

Elle fut détruite une seconde fois en 743, sur l'ordre de Hunalde, duc d'Aquitaine, qui, honteux et repentant de ce crime, se fit moine dans le monastère de l'île de Rhé.

Relevée par l'évêque Godessald, elle existait depuis un siècle quand les Normands apportèrent, dit la Chronique, en notre terre, *les pilleries*, *saccagements et bruslements*, et la brûlèrent à leur tour avec l'évêque saint Frobold, entouré de son clergé et d'une foule de chrétiens, en 858.

Un quatrième édifice fut de nouveau la proie des flammes le 5 août 963, et cet incendie fut encore allumé par les Normands et les Danois.

Réédifiée plus belle que jamais, le feu du ciel, sous le règne du saint roi Robert et l'épiscopat de Fulbert, la détruisit en 1020. On en voit encore des restes et des fragments dans la chapelle de Saint-Lubin. Elle fut reconstruite et terminée vers 1040.

Un nouvel incendie anéantit l'église de Fulbert en 1194.

L'église qne nous voyons aujourd'hui fut, avec grande pompe et allégresse, après des sacrifices inouïs, consacrée le 17 octobre 1260, par Pierre de Maincy, soixante-seizième évêque de Chartres, en présence du roi saint Louis, de la famille royale et de la cour.

En 1275 on termina la statuaire des Porches, et la sacristie à la fin du même siècle; les trois pignons de cette belle église datent du commencement du XIVe siècle.

Au milieu du XVIe siècle, s'éleva la flèche du clocher dit le *clocher neuf*, sous la direction de Jean de Beauce, à la fois architecte et sculpteur.

En 1514, on commença la riche clôture du chœur; on posa, en 1519, les premiers groupes, et les derniers en 1716 : il a donc fallu cinq cents ans pour compléter ce noble édifice.

Au XVIIIe siècle, on abattit malheureusement le beau jubé, présent du roi saint Louis, délicieuse tribune où se lisait l'Evangile aux assistants.

On posa bientôt les bas-reliefs au style compassé et mignard qui sont placés sur chacun des déambulatoires, et pour mieux éclairer ces regrettables restaurations, on défonça de magnifiques verrières dont certaines étaient encore dues à la munificence du roi saint Louis et de saint Ferdinand de Castille.

En 1506, le clocher neuf avait été détruit par le feu du ciel, mais la flèche fut bientôt reconstruite par Jean de Beauce.

Au mois de juin 1836, par l'imprudence de deux ouvriers plombiers, la charpente devint encore la proie des flammes, mais l'édifice en lui-même resta intact.

En 1853, Mgr Eugène Regnault, cent-seizième évêque de Chartres, contribua beaucoup par ses saintes largesses à cicatriser tant de blessures. C'est également lui qui eut l'honneur de restaurer la chapelle de *Notre-Dame de Sous-Terre*.

A l'extérieur, la cathédrale de Chartres brille, par l'ampleur de ses lignes majestueuses, par son ordonnance et son harmonie. Elle est admirable par la beauté de ses proportions et l'unité de son style. Elle appartient à la plus pure période du XIIIe siècle. Ses arcs-boutants sont les plus beaux qui aient été construits. Ses clochers seuls lui vaudraient une renommée universelle, le *clocher vieux*, surtout : « C'est le plus grand clocher, dit M. Viollet-Leduc, et certainement le plus beau des monuments de ce genre que nous possédions en France. »

Les porches sont remarquables par leur statuaire qui représente toutes les scènes du Nouveau Testament et l'histoire de la Vierge Marie.

La façade occidentale est celle du grand portail, qui s'élève majestueusement entre deux autres plus petits.

On écrirait des volumes entiers sur l'iconographie de ces admirables ogives. La galerie dite galerie royale est composée de seize niches renfermant les statues des rois bienfaiteurs de cette église.

L'intérieur répond par son aspect imposant à la noblesse de l'architecture extérieure et sa naïveté donnerait la foi à ceux qui ne la possèdent pas.

Napoléon Ier, entrant dans cette vaste basilique, ne put s'empêcher de s'écrier : « Un athée doit se trouver mal à l'aise ici ! »

La voûte est soutenue par cinquante-deux piliers isolés et quarante demi-piliers adhérents aux murs. Dans sa hauteur, on trouve trois travées d'une grande sévérité et en même temps d'une grâce charmante.

La clôture du chœur est admirée de tous les hommes de l'art.

« Lorsqu'on parle des clôtures du chœur, dit Berty, dans son *Dictionnaire d'architecture du moyen âge*, il est impossible de ne pas citer celle de Chartres, qui est sans doute la plus magnifique qui existe. »

Le chœur est le plus vaste qu'il y ait en France, après celui de la cathédrale de Laon.

« La vitrerie peinte de la cathédrale de Chartres, dit l'abbé Bulteau dans sa *Monographie*, est sans contredit la première du monde ; elle garnit cinquante roses et cent vingt-deux grandes fenêtres ogivales ; elle compte

trois mille huit cent quatre-vingt-neuf figures peintes datant presque toutes du XIIIe siècle. »

De son côté, M. de Lasteyrie, dans son *Histoire de la peinture sur verre*, s'exprime ainsi : « La cathédrale de Chartres offre au peintre verrier un des plus parfaits modèles qu'il puisse étudier; et si, comme exécution de détails, on a été beaucoup plus loin, il n'existe, j'ose le dire, rien de plus complet, rien de plus admirable comme décoration et entente des effets. Chartres est un type, ajoute-t-il, et un type parfait. »

La crypte actuelle occupe l'emplacement où les druides élevèrent un autel à la Vierge future. La Vierge n'a nulle part un sanctuaire aussi ancien. La crypte que nous voyons aujourd'hui a été construite par l'évêque Fulbert en deux années, de 1020 à 1022. Il n'en existe point en France de plus célèbre pour l'étendue et pour les traditions. « On descend dans ces lieux, dit Sablon, par quatre beaux escaliers de pierre de taille; et sitôt que l'on y est entré, l'on se sent surpris d'une agréable odeur et d'une dévotion extraordinaire, qu'inspire dans les cœurs même les moins tendres, la majesté de cette sainte grotte. » Dévastée en 1793, la restauration en est due aux soins de l'évêque actuel, Mgr Regnault, à son retour de Rome en 1855.

Indépendamment de la chapelle principale de Notre-Dame de Sous-Terre, elle en renferme un grand nombre d'autres.

Après ce temple admirable, la plus belle église de Chartres est celle de Saint-Pierre, dont le style se rapproche beaucoup de celui de la cathédrale. Elle aurait plus de renommée si elle n'était effacée par la célébrité

de son illustre voisine. « On peut, dit l'abbé Bulteau, la regarder comme une des plus belles églises secondaires que possède la France ; plusieurs de nos cathédrales lui sont même inférieures. »

Commencée au milieu du XII^e^ siècle, elle a été terminée au XIII^e^.

Si la cathédrale est la plus riche de France en peintures sur verre du XIII^e^ siècle, l'église de Saint-Pierre renferme la plus belle collection de verrières du XIV^e^ siècle.

Mais hélas! pourquoi faut-il passer comme l'oiseau au milieu de ces traditions et de ces monuments qui demanderaient l'étude de toute la vie !

P. Belleuvre.

M. LEGEARD DE LA DYRIAIS

Notre cité a perdu au mois de janvier dernier, un des hommes qui par leurs vertus et la distinction de leur intelligence, lui faisaient le plus d'honneur. M. Legeard de la Diriays, chanoine de la cathédrale, ancien aumônier du lycée et ancien curé de la Trinité d'Angers, était depuis longues années membre de notre Société. A ces titres, outre bien d'autres, sa mémoire ne pouvait être omise dans nos annales. Nous empruntons la notice suivante à *l'Union de l'Ouest*, avec d'autant plus d'empressement qu'elle est due presque tout entière à l'un de nos collègues.

Les obsèques de M. l'abbé Legeard de la Dyriais ont eu lieu, jeudi, avec le concours nombreux de tous ceux qui connaissaient et aimaient ce digne et vénérable prêtre. La magistrature, le barreau, l'administration académique, l'université, les communautés religieuses, les hospices étaient représentés dans le long cortége qui remplissait toute la nef de la cathédrale.

Après la messe, Mgr l'évêque, entouré du chapitre, a donné l'absoute ; puis le cortége s'est mis en marche

vers le cimetière, accru à chaque pas par l'empressement de ceux qui voulaient. une dernière fois, saluer au passage leur bienfaiteur et leur ami. Rien de plus touchant que cet hommage spontané qu'expliquent, d'ailleurs, le dévouement infatigable et la charité discrète de l'ancien curé de la Trinité.

Nous avons recueilli, sur les derniers moments de M. l'abbé Legeard, quelques détails plus propres que nos éloges à peindre son caractère d'homme et de prêtre.

Dimanche, avant les vêpres, on lui dit que son tour était venu de faire la quête pendant l'office, mais qu'on le remplacerait s'il ne se trouvait pas en état de remplir cette tâche. — Je ne suis pas très-bien, répondit-il ; mais je n'aime pas à me décharger de mon devoir sur d'autres. La quête est en faveur des Crêches. et je tiens à prouver mon bon vouloir pour cette excellente œuvre. Je ne sais, je ne sais, ajouta-t-il d'un air enjoué, si j'irai jusqu'au bout ; je pourrai bien tomber au milieu des bancs ; mais vous me relèverez, et vous achèverez ma besogne.

Il entreprit vaillamment sa collecte qu'il réussit à rendre abondante. Chacun s'empressait avec respect de lui faire libre passage ; mais en remarquant l'altération de ses traits et la fatigue qu'il cherchait à dominer, les personnes accoutumées à le voir, conçurent de vives inquiétudes.

Le lendemain, lundi, après être resté, comme à l'ordinaire, quatre ou cinq heures au confessionnal, il avertit sa vieille domestique qu'il allait continuer ses visites de premier de l'an. — J'irai, aujourd'hui, dans

le quartier de la Trinité ; je vous prie d'aller changer ce billet de cent francs. La domestique comprit et fit quelques difficultés. M. Legeard insista ; il eut la monnaie de son billet et partit. On le vit pendant toute l'après-midi, pénétrer dans les ruelles les plus sombres de la Doutre, entrer dans de tristes réduits ; nulle part il ne déposa de cartes, car ce jour-là n'était point pour ses anciens paroissiens aisés.

Le soir, semblant remis des labeurs du jour, il descendit gaiement son escalier, en disant : — Jeanne, donnez-moi ma canne, je veux bien finir ma journée. — Il prononça ces mots avec un air qui signifiait : — comme je l'ai commencée..... On sait aujourd'hui quel en fut le commencement.

Le lendemain, quand on ouvrit son porte-monnaie, il ne contenait que deux francs cinquante centimes.

Tel fut ce saint prêtre. Au cimetière, M. Léon Cosnier son collègue et son ami, a raconté sa vie et ses œuvres dans le discours suivant, que nous sommes heureux de publier comme un hommage et un témoignage de profonde vénération pour celui qu'il nomme si bien « le père des pauvres, »

Messieurs,

La grande perte que nous venons déplorer avec vous laissera des souvenirs ineffaçables. Cependant, quelque douloureuse qu'elle soit, nous ne ressentons point cette amertume, ces appréhensions que soulèvent après elles les existences incomplètes, dont la fin soudaine ou attendue avertit chacun de se tenir prêt à paraître devant le souverain juge. L'ami qui nous a tant char-

més par ses douces effusions, l'homme de Dieu dont l'exemple ne cessera pas de nous servir de guide, avait achevé sa tâche ; il était mûr pour la récompense suprême.

Louis Legeard de la Dyriais appartenait à l'une de ces anciennes familles de la magistrature bretonne qui contribuèrent puissamment au renom des vertus parlementaires. Il vint à Angers en 1822, avec son père, nommé conseiller à la Cour royale, et entra comme externe au collége, dont il fut un des brillants élèves. Ses premières études terminées, il préféra aux autres écoles de Droit, celle de Rennes, où le docte enseignement de Carré et de Toullier attirait les esprits laborieux. Notre ami y trouvait un autre avantage dans la direction d'un oncle, jurisconsulte érudit, président de chambre, et qui, plus tard, en 1849, se fit remarquer, pour son vaste savoir, à l'Assemblée législative.

De retour à Angers, après avoir conquis vaillamment tous les grades auxquels il aspirait, Legeard hésita quelque temps sur la carrière à embrasser. Riche d'une jeunesse pure et bien remplie, quel que fût son choix, il devait y trouver le succès. Porté dès longtemps vers l'état par excellence, le sacerdoce, il voulut éprouver sa vocation et débuta avec honneur au barreau de notre ville. S'il n'eut pas le temps de donner, comme avocat, la mesure de ses facultés oratoires, il assura ses résolutions pendant cette sorte de noviciat dans le monde; il y acquit cette expérience, cette indulgence éclairée qui étend si efficacement l'action du ministère sacré. Sa destinée était de servir de lien, de trait d'u-

nion entre les éléments religieux et civils de la société angevine.

Legeard avait vingt-sept ans lorsqu'il entra au séminaire, sous les auspices de son ancien proviseur devenu premier vicaire général. Mgr de Cambrai eut toujours une tendre prédilection pour son ancien élève, et celui-ci, en le considérant comme un maître incomparable, lui était attaché comme au plus illustre de ses amis.

Préparé à l'étude de la théologie et par ses dispositions particulières et par les cours de droit, l'abbé Legeard montra dans les diverses épreuves de ce haut enseignement une rare supériorité. Immédiatement après son ordination, il fut nommé vicaire du vénérable curé de Saint-Joseph. Quelques mois à peine s'écoulèrent, et le titre d'aumônier du Lycée venant à vaquer, on y appela d'une commune voix l'ancien lauréat de la maison, au seuil de laquelle la Providence semblait l'avoir conduit.

Dans ce poste difficile, qui comprenait le service de l'Ecole normale, l'abbé Legeard se concilia tout d'abord l'estime des professeurs, la confiance des parents et la sympathie des élèves ; il les conserva sans effort par la seule influence de ses qualités naturelles : une bienveillance non-seulement souriante mais profonde, une franchise, une sincérité qui éclataient dans toute sa personne.

Telle était sa passion pour la vérité que, malgré une timidité apparente qui se trahissait par la rougeur subite de son visage, on sentait que rien ne lui eût coûté pour confesser cet amour, même au fort du péril. De là ses légères et rapides impatiences, ses élans de pro-

testations contre les actes injustes, contre les paroles qui lui semblaient blesser le droit et la raison. Il ne pouvait dissimuler, quand même il l'eût voulu, car on lisait ses pensées, pour ainsi dire à fleur de peau. L'expression de ses traits offrait l'accord de cette candeur virginale et de cette maturité de jugement qui donnent tant de charme à certains portraits de dignes disciples de François de Sales et de Fénelon.

Un tel mérite ne pouvait rester dans une position très-honorable assurément, mais un peu à l'ombre. La promotion du populaire curé de la Trinité au grand vicariat de Rennes laissait libre le vaste et pauvre héritage de l'abbé Gruget et de son zélé successeur. Mgr Angebault ne pouvait faire un choix plus heureux qu'en appelant notre ami à le recueillir. Cette préférence lui causa un véritable effroi. Dans son humilité, il se jugeait incapable de remplir une telle charge, et il en eût décliné l'honneur si le sentiment du devoir n'avait égalé chez lui la conviction de son insuffisance. Le nouveau pasteur n'eut pas longtemps à se préoccuper de redoutables souvenirs : à peine fut-il installé au presbytère de la Trinité que le concours des fidèles de toute condition y afflua plus empressé que jamais. Si les uns y venaient pour recevoir des secours matériels, d'autres s'y rendaient pour demander des conseils, des encouragements, et tous, charmés de l'expansion de l'accueil, ne se retiraient point sans avoir reçu la satisfaction de leurs désirs.

Quel est celui des nombreux amis du bon curé qui n'ait été témoin de la distribution quotidienne d'argent et de vivres aux indigents, dans sa cour, après le re-

pas de midi ? La variété et les diverses attitudes des solliciteurs, leurs témoignages de reconnaissance, la vivacité cordiale du distributeur, en formaient des scènes dignes d'un peintre et que l'on n'observait qu'avec un sentiment d'admiration attendrie, et cependant le très-généreux, nous n'osons dire le trop généreux bienfaiteur ne croyait jamais avoir assez fait. Un jour, ce renouvellement des agapes terminé, après être remonté en courant, dans la salle où je l'attendais, il tomba affaissé, sur un siége, puis il se leva aussitôt en disant : Je crains d'avoir brusqué une de ces pauvres femmes ; et malgré mes instances, il descendit pour la prier de lui pardonner une précipitation dont elle ne s'était, probablement, pas aperçue.

On ne sera point surpris de l'ascendant qu'il exerçait sur ses paroissiens, souvent à son insu. Rien n'égalait son désintéressement ; c'est pourquoi tout ce qu'il faisait tournait en faveur de la religion. Il aimait à répéter qu'il n'essuya pas un seul refus de la part des milliers de moribonds qu'il avait assistés. Le salut des âmes était son unique but comme son unique récompense.

Si l'on pouvait lui adresser un reproche, c'était de croire à la perfection ici-bas ; il y tendait sans cesse et n'osait se reposer sur personne pour l'accomplissement de ce qu'il croyait ses obligations. Prédicateur aussi infatigable que persuasif, il ne passait pas un dimanche sans monter en chaire. On l'a vu souvent parler trois fois en un jour, sans préparation, d'abondance de cœur et de mémoire, mettant à profit les trésors de savoir qu'il avait amassés dans sa studieuse jeunesse et dans ses

loisirs de l'aumônerie du Lycée. Son éloquence toujours élevée sans cesser d'être pratique, était empreinte d'un goût pur et littéraire. Sans chercher l'effet, il en produisait toujours un excellent par la chaleur de son âme et la distinction de son esprit. On se souviendra longtemps de ses discours au cimetière de l'Ouest, le jour de la Toussaint, où du haut d'un tertre de gazon, aux pâles rayons d'un couchant de soleil d'hiver, il évoquait les plus touchants souvenirs, pour engager son immense auditoire à la prière et à l'aspiration vers un monde meilleur.

Tout le monde se retirait ému par des accents si noblement inspirés. Celui qui les avait fait entendre, seul, n'était pas content de lui, et semblait ignorer que s'il eût consenti à se répandre davantage, il eût gagné le renom de l'un de nos premiers orateurs sacrés.

Un jour, le bruit se répandit que le curé de la Trinité allait être nommé évêque. La nouvelle était vraie, mais prématurée. Les félicitations mêlées de regrets affluèrent de toutes parts. Le digne pasteur les reçut simplement, sans embarras comme sans fierté, tout résigné à la volonté divine. Quand il sut que par incidents fortuits la présentation officielle était ajournée, il bénit le ciel de lui avoir épargné cette éclatante faveur, et s'attacha avec plus de zèle et de modestie que jamais, à sa belle église, si habilement restaurée grâce à son infatigable sollicitude, et à son pauvre presbytère.

L'abbé Legeard dirigea vingt et un ans la paroisse de la Trinité. Pendant cette longue période, il se multiplia sans cesse; son courage ne faillit pas un instant, mais l'approche d'infirmités graves l'avertit qu'il était

temps de déposer son pesant fardeau. Néanmoins, persuadé que le pasteur d'un troupeau immense et nécessiteux devait mourir en l'évangélisant, il n'eût pas pensé à le quitter si des symptômes d'affaiblissement physique n'eussent augmenté ses scrupules de rester au-dessous de sa grande mission. Après de cruels combats, il crut que le moment de s'éloigner de sa chère paroisse était sonné ; mais cette séparation lui causa un déchirement et des regrets tels que, sans nul doute, ils furent la principale cause de la maladie implacable à laquelle il a succombé.

La retraite ne fut, pour l'abbé Legeard, guère moins féconde que le temps de sa grande activité. L'étendue de ses connaissances théologiques fut employée dans diverses fonctions éminentes, surtout depuis qu'une impulsion magistrale est venue enflammer le goût pour les splendeurs de la philosophie chrétienne.

Il ne nous appartient point de caractériser le rôle de M. Legeard dans cette renaissance d'un si heureux augure pour la renommée du clergé angevin et pour la résurrection de notre Université. D'autres voix feront à notre ami la part qui lui appartient dans ce grand mouvement intellectuel. Il nous suffit de dire qu'elle a été considérable, et cependant elle ne l'empêchait pas de remplir avec une exactitude exemplaire ses fonctions comme membre du conseil académique et comme membre de la commission des hospices.

Dans la première de ces assemblées, l'abbé Legeard apporta un concours aussi conciliant que régulier. Nous ne manquerons pas à la discrétion en rappelant que les affaires les plus délicates, surtout les questions de

personnes, s'y présentaient souvent. Le temps n'est pas encore éloigné où les rapports de l'Université avec l'Eglise étaient dangereusement tendus. L'intervention de M. Legeard, au dire de témoins irrécusables, fut toujours en faveur de la paix et des transactions, lorsqu'elles étaient possibles. Grâce à l'accord de ses sentiments avec ceux de ses collègues, on put éviter presque toujours les conflits auxquels exposait parfois un concours de circonstances critiques.

Sincère partisan de la liberté d'enseignement, l abbé Legeard appartenait à l'école de Lacordaire, d'Ozanam, de l'abbé Perreyve, de Montalembert, de l'évêque d'Orléans. Avec ces grands esprits, il désirait la destruction du monopole de l'Université, mais non de son existence. Il pensait que le régime d'une équitable liberté lui serait aussi salutaire qu'aux institutions religieuses, en relevant l'enseignement public en France au point d'où il n'aurait jamais dû descendre.

Si je ne puis préciser, tout en la comprenant, la part d'influence de l'abbé Legeard au sein du conseil académique, je ne crains pas de révéler, en connaissance de cause, l'action bienfaisante qu'il exerçait sur les délibérations du Conseil des hospices et sur les branches de cette grande institution. Toujours enclin aux mesures d'ordre, d'exactitude et de prévoyante économie, sa vive intelligence saisissait, sur-le-champ, les détails les plus étrangers à ses occupations habituelles, et il finissait toujours par prononcer ou par accepter les solutions les plus ingénieuses et les plus sensées, tant il est vrai que le guide infaillible pour aboutir aux résultats efficaces est l'esprit de charité, la

vraie science du bien et des moyens de l'accomplir. Pour veiller aux intérêts des indigents, de tous ceux qui souffrent, pour administrer les établissements qui leur servent d'asile, il faut un peu de prudence et beaucoup d'amour ; M. Legeard possédait ces vertus à un degré éminent : aussi son passage aux Hospices y laissera-t-il une trace lumineuse. Nul n'a mieux mérité le beau nom que les anciens titres donnaient aux tuteurs des hôpitaux : celui de pères des pauvres.

Après cette rapide et incomplète esquisse de la vie de l'abbé Legeard, on pensera qu'il en fut peu de plus fécondes et de mieux remplies. Sans doute la Providence en jugea ainsi, puisqu'elle a rappelé notre ami, alors qu'il semblait encore si plein d'ardeur et de dévouement. Nous est-il permis d'entrevoir un effet de la prédilection divine jusque dans le genre de mort choisi pour son élu ? — grâce ineffable, pour le petit nombre des chrétiens sans peur et sans reproche. — Connaissant la délicatesse de son cœur, sa sensibilité si facilement alarmée, Dieu a voulu qu'il exhalât son âme au milieu d'une pieuse famille, le soir, près d'un foyer ami, sans plainte, sans convulsion, se détachant doucement des choses de la terre par des soupirs à peine entendus, qui ne laissèrent sur ses traits que l'empreinte d'une suprême sérénité.

Que puis-je ajouter, messieurs, sinon que l'abbé Legeard fut un de ces hommes que l'on aime comme des frères, que l'on ne voit jamais assez, que l'on quitte toujours à regret avec l'espérance de bientôt les revoir?

Emportés par le cours des préoccupations si impé-

rieuses de notre époque, on se refuse trop souvent ces pures jouissances, ces édifiantes et charmantes relations, en se disant qu'on les renouera plus étroitement quand viendra l'âge du repos ; mais il ne vient pas, ou il vient trop tard, et ces chères amitiés sont brisées au moment le plus imprévu. Pourtant, du milieu des tristesses de la séparation dernière, ne doit-on pas s'élever vers les pensées consolantes ? A quoi servirait d'avoir au cœur de telles affections, si nous n'avions la certitude de leur éternité et la confiance qu'il dépend de nous de les retrouver au Ciel ?

LA

LÉGENDE DE SAINT NICOLAS

Crescite et multiplicamini.

ANECDOTE.

Sur notre existence, ici-bas,
Des saints on connaît l'influence :
Citons ici de préférence
Le vénérable Nicolas,
Patron des filles et des *gas*,
Dont il assure l'alliance ;
Si bien que notre humaine engeance,
Grâce à lui, ne s'éteindra pas.

Ecoutez donc certaine histoire
Que j'ai lue, au cours d'un journal
Très-répandu dans Maine-et-Loire,
Elle a tout le parfum local :
Que si vous la traitez de conte,
Sachez, ô bien-aimé lecteur,
Que n'affirmant rien, je raconte,
Et sans prendre ici sur mon compte
Ce qui revient au rédacteur.

Il était donc une fillette
Parvenue à ses dix-huit ans,
Et qui, par son humeur coquette,
La recherche de sa toilette,
Tâchait d'attirer les amants.
Trop vains désirs! la demoiselle,
En dépit de coûteux apprêts,
Accusant un sexe rebelle,
Craignait d'en être pour ses frais.
C'est qu'en mariage on raisonne,
L'amour se fait calculateur;
A la beauté de la personne
Unir la dot est de rigueur :
La nôtre était pauvre, ô malheur!

Que de fois, au cours de l'année,
A la poursuite d'hyménée,
Consultant le magicien,
Dans un langage symbolique,
Un roi de cœur, un roi de pique
Lui promit un riche lien!

Quoique légère, elle était sage.
Si le couvent lui faisait peur,
Elle était vaillante à l'ouvrage
Et toujours fidèle à l'honneur.
Jamais de la moindre critique
On n'eût osé l'injurier :
Oh! quelle ménagère unique
Pour un jeune homme à marier!
Avec ses mœurs, sa gente mine,

C'eût été dommage vraiment
De rester dans l'isolement,
Et coiffer sainte Catherine.
Le temps en rêves s'écoulait,
Sans que l'espoir faiblît en elle;
Ce qui surtout la consolait,
C'est que son miroir révélait
Qu'elle était toujours jeune et belle.

Or, voyez l'effet du hasard!
Un mouleur passant dans la rue
Avait à vendre une statue,
Un vrai petit chef-d'œuvre d'art.
Et voilà la foule attirée
Aux cris de l'artiste ambulant;
La pièce à la ronde admirée
Porte l'empreinte du talent.
Voyez monsieur, voyez madame,
Je vous la cède à bon marché,
Disait au public alléché
Le marchand fort de sa réclame;
Et chacun s'était approché.
L'ouvrière de sa fenêtre
Avait vu tous ces curieux;
Allons, dit-elle, reconnaître
Ce qui captive ici leurs yeux!
Elle s'empresse de descendre :
O la bonne inspiration!
Saint Nicolas était à vendre,
Elle en fait l'acquisition.
Puis, aussitôt dans sa chambrette,

Maîtresse du nouveau trésor,
Elle emporte la statuette
Qui vaut plus que son pesant d'or.
Devant l'image agenouillée,
Du lever au déclin du jour,
La pauvre fille humiliée,
Dans l'accent d'un pieux amour,
Répétait : Pitié pour ma peine,
Protecteur de l'espèce humaine!
J'appelle humblement vos faveurs :
Confiante en votre légende,
Vous savez ce que je demande,
Vienne un époux sécher mes pleurs!
Et toujours priant, la chrétienne
Sans fin prolongeait son antienne,
Et son peu d'argent s'en allait
Dans les cierges qu'elle brûlait.
Oh! qu'elle fut persévérante!
On dit même que sa santé,
S'affaiblit, devint chancelante,
Tant elle eut de ténacité
Dans l'excès de sa piété.
Le saint faisait la sourde oreille,
Qu'elle n'en persistait pas moins,
Dans une ferveur sans pareille
Redoublant de vœux et de soins.

Après un an de vaine attente,
Lassée, on peut le concevoir,
Chez notre fille impatiente
Survint un profond désespoir.

Puis, d'un ton de voix courroucée :
Nicolas, à quoi penses-tu ?
Tu fus témoin de ma vertu,
Et m'avoir toujours repoussée !
Au ciel on est donc bien têtu ?
Puis, joignant le geste à l'outrage,
Par la fenêtre elle a lancé
Du saint cruel l'auguste image;
Un homme en passant fut blessé.
C'était un ouvrier habile
Qui, revenant de ses travaux,
Se rendait à son domicile,
Quand il reçut le projectile
Qui faillit lui briser les os.

Grande fut la rumeur publique;
Du sang avait été versé;
En bonne forme juridique,
Un procès fut soudain dressé.
On sait que dans la conjoncture,
Quand le travail est arrêté,
Et qu'il s'agit d'une blessure
Entraînant de la gravité,
Au mal la peine se mesure,
Aussi bien que l'indemnité.

Pour la coupable, quel supplice,
Alors que dans ce jour fatal,
Sur l'ordre exprès de la justice,
Elle apparut au tribunal !
De crainte émue et palpitante,

Jamais elle n'eut plus d'attraits :
Sa douleur la rendait charmante,
Le deuil illuminait ses traits.
Le blessé, témoin de ses larmes,
Subit leur ascendant vainqueur ;
Trop heureux de rendre les armes,
Il se désista de grand cœur.

Et pour terminer cette histoire,
Disons, qu'au sortir du prétoire,
Nos jeunes gens s'étaient compris ;
Que Raymond ainsi qu'Henriette,
Déjà d'une flamme secrète,
L'un pour l'autre s'étaient épris.

Huit jours après, on vit paraître
Au pied de l'autel, à genoux,
Nos fiancés, jurant au prêtre
De s'aimer en tendres époux.
Saint Nicolas, sur un nuage,
Souriait à ce mariage,
Et, comme gage de pardon
D'un petit accès de colère,
Il donnait à notre ouvrière
Pour mari le meilleur garçon.

Dr R. Grille.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES.

SÉANCE DU 29 JANVIER 1873.

Présidence de M. le Dr A. Lachèse.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après une rectification demandée par M. d'Espinay.

M. le Président donne communication de la correspondance.

Plusieurs cartes envoyées des États-Unis par le ministre de la guerre, sont remises à l'examen de M. Lemarchand.

M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce annonce le prochain envoi d'un volume sur les plus récents concours agricoles.

M. le Ministre de l'Instruction publique a décidé qu'une réunion des délégués des Sociétés savantes aura lieu cette année à la Sorbonne ; des séances de lectures et de conférences publiques seront tenues les 16, 17 et 18 avril. M. le Ministre invite notre Société à se faire représenter à ces solennités ; en même temps, il rappelle que les travaux qui y seront lus, devront avoir été préalablement communiqués à une société savante, et approuvés par elle.

M. le Président prie ceux de nos collègues qui désireraient être délégués, de se faire connaître avant la réunion du mois de mars, réunion où devront être lus les travaux destinés aux séances de la Sorbonne.

Il propose dès aujourd'hui d'offrir le titre de délégué à M. Henry Jouin, en ce moment à Paris. Cette proposition est unanimement adoptée. Avis en sera donné à notre zélé collègue.

Parmi les brochures déposées sur le bureau, M. le Président signale un volume de l'Académie delphinale, qui contient un curieux travail sur l'Académie protestante de Die. M. Léon Cosnier veut bien se charger de faire un rapport sur ce travail.

M. Henry Jouin envoie à la Société le manuscrit des Conférences sur *Hippolyte Flandrin et ses œuvres*, qu'il a faites tout récemment à Paris, avec un succès incontesté. Il demande que ces Conférences, encore inédites, soient soumises au Comité de rédaction, pour prendre ensuite place dans nos Mémoires. La Société, reconnaissante de cette marque de bon souvenir, décide qu'il en sera donné lecture, au moins partiellement, à la prochaine séance.

M. Paul Lachèse lit une *Revue bibliographique*, dans laquelle il signale quelques-uns des travaux des Sociétés correspondantes qui ont un intérêt plus spécial pour notre pays. Les passages à Angers du fameux connétable de Richemond, la question assez étrangement soulevée de la nationalité de Jeanne d'Arc, les troubles survenus à diverses époques en Bretagne, puis des documents sur des familles angevines établies au Canada, sur deux grands-maîtres du Temple de Carentoir, sur l'amiral de

la Galissonnière, tel est le sommaire de cette *Revue*, qui est renvoyée au Comité de rédaction.

M. l'abbé Choyer donne lecture d'un travail intitulé : *L'exégèse biblique de M. le docteur Farge*, dans lequel il combat les idées émises récemment par notre savant collègue, sur les deux premiers jours de la création, dans une Conférence au Cercle catholique.

M. l'abbé Choyer se prononce énergiquement pour la formation aqueuse du globe et repousse la formation ignée, généralement adoptée cependant aujourd'hui ; aussi, suivant lui, il y eut, dès le premier jour, de l'eau, telle que nous la voyons, et c'est d'elle que le globe a été formé.

Défendant le système de M. Farge, qui est malheureusement absent, M. Lemarchand soutient que le premier jour il n'y avait pas d'eau, mais seulement une matière *incompositable*, c'est-à-dire, sans forme, sans force. Pour la tirer de ce chaos, il fallait le mouvement, et par suite la lumière, la chaleur, l'électricité. L'eau n'a été produite qu'après le *Fiat lux* qui en a réuni et mis en œuvre les éléments, auparavant confondus dans la masse de la matière incompositable.

M. l'abbé Choyer croit qu'il est dans le vrai et maintient son opinion : l'eau existait dès le principe. Dieu, du reste, a pu aussi bien créer l'eau toute formée, que les éléments séparés de cette eau.

MM. Lemarchand et d'Espinay combattent de nouveau ce système, en contradiction avec la science actuelle.

Le travail de M. l'abbé Choyer est renvoyé au Comité de rédaction. Toutefois, M. Farge devant faire une nouvelle Conférence au Cercle catholique, sur le troisième

et le quatrième jour de la création, M. Choyer apportera à son travail les modifications qu'il jugerait utiles, après l'avoir entendue. Il se réserve, du reste, de continuer ses études à la prochaine séance, et de répondre à la fois à M. Farge et au rapport de M. d'Espinay, lu à notre dernière réunion.

M. le docteur Pissot, de Cholet, est présenté comme membre correspondant. A l'appui de cette candidature, M. le Président communique un très-précieux manuscrit intitulé : *Historique du 29e régiment de mobiles, pendant les campagnes de la Loire et de l'Est* (1870-1871). M. Pissot était attaché comme médecin à ce régiment, et il en retrace, jour par jour, les glorieux combats, puis les non moins glorieuses infortunes. A l'unanimité, M. le Dr Pissot est nommé membre correspondant.

M. d'Espinay n'ayant pas accepté, malgré les plus vives et les plus cordiales sollicitations, le titre de président, auquel il avait été élu, la Société est appelée à nommer un nouveau président.

M. le Dr A. Lachèse est nommé par acclamation et, revenant sur une précédente détermination, il accepte ce poste avec l'espoir de pouvoir être utile encore à une Société à laquelle l'attachent depuis tant d'années des liens si étroits de confiance et d'affection.

Le Secrétaire, Paul Lachèse.

SÉANCE DU 5 MARS 1873.

Sont présents au bureau : MM. A. Lachèse, président ; P. Belleuvre, secrétaire général ; Rondeau, trésorier.

En l'absence de M. Paul Lachèse, M. Belleuvre donne lecture du procès-verbal rédigé par M. Lachèse, secrétaire de la Société. A propos du mot *eau* employé purement et simplement par M. Choyer, dans son travail intitulé : l'*Exégèse biblique de M. le docteur Farge*, il convient de rappeler que, suivant M. Lemarchand, le mot *aqua* ne pouvait être pris comme exprimant le mot *eau*, mais le mot *fluide*. — M. d'Espinay appuie le sens littéral, sans rien pouvoir dire sur la substance que représentait cette expression dans le langage de l'Écrivain sacré.

M. le Président, au nom de la réunion qui s'y associe unanimement, adresse des remerciements à MM. Barassé, Grille et Rondeau, membres de la Commission qui avait bien voulu intervenir auprès de la Municipalité pour débattre les intérêts de la Société, au sujet du local dont la ville veut bien la laisser jouir, et les félicite des améliorations et réparations qu'ils ont obtenues de l'Administration.

M. Adolphe Lachèse, président, communique une note sur un procédé de M. Tessié du Mottay, très-intéressant pour l'agriculture, et relatif à l'extraction du phosphate ammoniaco-magnésien. C'est le complément d'un travail analogue fait dans la Sarthe ; M. Adolphe Lachèse se propose d'analyser les deux ouvrages, dans le but de

faire apprécier à leur juste valeur ces engrais dans nos campagnes.

M. le Président rappelle le prix de 500 fr. que le Conseil général a voté l'année dernière en faveur de la Société. Il demande à quel objet la Société l'appliquera. M. d'Espinay, qui fait partie de la Commission, déclare qu'elle n'a pas été convoquée, ce qui appartient au doyen de cette Commission.

La Société scientifique industrielle de Marseille fait hommage à notre Société de son premier Bulletin, et, par l'organe de son secrétaire, exprime combien elle serait flattée d'être mise au cours de nos travaux et de faire échange de ses productions avec les nôtres. Ce vœu sera transmis à M. l'Archiviste, qui est prié de prendre les mesures nécessaires pour qu'il soit rempli.

L'Académie du Gard informe la Société qu'elle a mis au concours pour un prix de poésie, en 1873, le sujet suivant : *Hospitalité donnée par la Suisse, en* 1871, *à l'armée française.*

M. le Président donne avis à la réunion qu'il a fait adresser à l'exposition de Vienne plusieurs volumes des Annales de notre Société, auxquels ont été joints des extraits des travaux archéologiques de M. Godard-Faultrier et le compte-rendu des séances de la Société sur lesquelles les discours de Mgr Freppel et de M. le comte de Falloux ont jeté tant d'éclat.

La réunion des Sociétés savantes se tiendra à la Sorbonne les 16, 17 et 18 avril.

Les membres de la Société qui se sont fait inscrire pour la représenter à Paris, dans cette circonstance solennelle, sont :

MM. de Salies, Jouin, Godard-Faultrier et Théophile Cosnier.

Plusieurs des délégués se proposent de lire des mémoires dont la Société va entendre préalablement la lecture, pour se conformer aux règlements établis pour cette solennité.

M. Godard présente, dès aujourd'hui, à la Société, la notice qu'il a composée sur les fouilles archéologiques des Châteliers.

M. Godard décrit d'abord l'état général des lieux compris à quatre kilomètres sud d'Angers, dans le vaste triangle communément désigné sous le nom de *Camp de César*, triangle dont le sommet se termine au confluent de la Maine et de la Loire ; territoire nommé autrefois *Angularia* et qui s'abaisse, à partir du village de *Frémur*, jusqu'à celui du *Ruisseau doré* ; territoire abrité des vents froids, offrant autant d'agrément pour la douceur de son climat que d'avantages pour des projets de castramétation, double considération qui devait porter les Romains si épris des belles situations, à y former un établissement militaire. — Là s'élèvent une antique chapelle et quelques ruines toutes chrétiennes des XII^e^, XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles.

Mais, non loin de la chapelle il signale de vieilles substructions, des segments de tours en petit appareil, un noyau de maçonnerie chaîné de briques et des contreforts d'une levée de terre en forme de croissant. Ce sont les Châtelliers des Frémur.

Trois champs s'ouvrent à nos investigations : le premier dit champ des Noyers, ou pâture aux bœufs. En 1847, dans ce champ, on découvrit sur une ligne paral-

lèle à la corde de la levée, en hémicycle, trois massifs en grand appareil ; massifs semblables à ceux qu'on avait extraits de ce même champ avant 1847, et qui avaient été transportés à Châteaubriant, propriété appartenant aujourd'hui à M. Lainé-Laroche, pour y servir à l'érection d'un petit temple de fantaisie; cinq pierres sont encore restées de cette première découverte sur le talus d'un fossé de ce champ des Noyers.

Le second champ appelé le Verger, a pour limites un mur romain. On y trouve vers le sud des fouilles pratiquées en 1852, aux frais de notre Société, qui découvrirent une terrasse de 4 mètres de large, un bronze de Vespasien, un mur romain parallèle à la terrasse et le commencement d'un canal ; mais ces fouilles furent arrêtées par les dispositions du propriétaire, qui se montra plus agriculteur qu'archéologue. On put cependant en 1855 dresser un plan assez régulier de l'ensemble des découvertes du champ du Verger. Parmi beaucoup d'objets d'antiquités, on y trouva la charmante statuette d'un discobole, sur laquelle nous reviendrons bientôt.

Nous arrivons au troisième champ, dit les Dix-Quartiers. Du plateau situé au sud émergeaient, dit M. Godard, deux piles carrées, à petit appareil imbriqué, de 2m. de face et de 1m,70 d'élévation; tel était l'aspect de ce champ lors de son acquisition par M. Hip. Godard, en novembre 1871.

Dès la deuxième moitié du XVIIIe siècle, ces lieux avaient été explorés déjà par les jeunes étrangers qui suivaient les cours de notre *Académie royale des exercices*, parmi lesquels se trouvait Wellington sous le nom d'Arthur Wellesley. Wellesley y recevait les premières

notions de cet art de la guerre dont il s'est trop bien souvenu à Waterloo.

En 1847 on y avait trouvé la statuette d'un gladiateur, bronze précieux déposé au Musée, qui parut avoir beaucoup de prix aux yeux de MM. Lenormant et Mérimée, alors en tournée dans notre Anjou. Déjà M. de la Sauvagère, vers la fontaine Frotte-Pénil, avait attiré l'attention de la science vers un mur qui semblait être les restes d'un aqueduc. On voyait encore ce mur en 1848. Plus tard, M. Toussaint Grille y avait recueilli un assez grand nombre de médailles.

En 1856, on signala à M. Godard une tête d'un beau galbe, un Jupiter suivant les uns, un Hercule suivant les autres, qui a enrichi notre Musée, et quelque temps après de nouvelles médailles et des fragments d'architecture.

Depuis le mois de novembre 1871, grâce aux allocations de la Société française d'archéologie et de la Société d'agriculture, sciences et arts, ces fouilles ont acquis un degré d'importance qu'elles n'avaient pas encore atteint.

Les deux piles déjà décrites, les bases de deux autres signalées par M. le curé Robin au XVIII^e^ siècle, sont séparées par des cabinets garnis de bassins desservis par de petits canaux ouverts sous les piles elles-mêmes. Des débris de stucs moulourés et peints, des pierres lacustres, des verres plans, des briques vitrifiées, des tessons historiés, apparurent au fond des cabinets ; enfin des tufs striés, les uns en lozanges, les autres en zigzags.

A la suite du quatrième pilier, on a découvert un mur épais percé vers l'est d'une ouverture en briques calci-

nées qui paraît avoir été l'embouchure d'un fourneau. « Ce quatrième pilier seul n'est pas percé, dit M. Godard ; l'eau s'arrêtant contre cette pile devait s'élever et avoir une issue indirecte encore à découvrir, car, poursuit-il, nous ne pensons pas qu'un tube en plomb de six mètres, bien que placé vers ouest le long des deux piliers en aval, ait servi de tuyau de décharge. » La longueur primitive de ce tuyau est indéterminée. Ici le canal, par plusieurs contours, embrasse un espace rectangulaire percé d'un trou par où les eaux devaient s'échapper, comme par un égoût collecteur.

Vers le levant apparaît un second bassin rectangulaire disposé de la même façon, mais plus étendu que le premier. Pourquoi ces deux bassins ? l'un était-il réservé à l'eau chaude, l'autre à l'eau froide ?

Huit petits piliers très-rapprochés soutenaient évidemment un plancher. L'enceinte présente une gracieuse enceinte polylobée qui révélerait l'existence d'un réservoir de chaleur au-dessous d'une vaste salle, en un mot d'un véritable *hypocauste ;* vers le sud, un vestibule remarquable par une couche de stuc de diverses couleurs, blanche, rouge et verte, et dans lequel plusieurs fragments de stucs moulourés furent recueillis ; en outre, vers le point culminant, une salle carrée, desservie par un canal, et enfin vers le levant une rangée de quatre grosses piles parallèles à la première.

De toutes ces constructions, n'est-on pas en droit de conclure à l'existence de Thermes romains ?

Cette salle polylobée a beaucoup d'analogie avec celle de Pompeï, avec celle du Laconicum de Pise, et avec les ruines des bains de Gennes, en Anjou.

La plume de M. Godard qui décrit si bien toutes ces choses, n'a pas le temps de sécher, ni de se reposer ; de nouvelles murailles, de nouveaux vestiges apparaissent sans cesse sous la pioche qui s'use dans cette merveilleuse moisson. Mais on trouvera toujours des pioches et l'on ne trouvera pas toujours des mines aussi riches et aussi fécondes !

Nous avons donc bien des félicitations à adresser à M. Godard-Faultrier ; mais il faut avouer qu'il a été providentiellement servi dans ses investigations par son fils le Dr Hippolyte Godard. Le crayon à la fois mathématique et inspiré du jeune docteur nous a donné vingt-trois planches remarquables comme plans par la plus rigoureuse exactitude et au point de vue artistique imprégnées du véritable caractère de ces ruines curieuses.

Non-seulement le plan d'ensemble, mais les statuettes, particulièrement celle du discobole, et les moindres fragments, sont reproduits avec le même sentiment, et toutes les personnes versées dans la science et dans l'archéologie ont rendu au jeune et habile dessinateur l'hommage qu'il mérite si bien. Aussi sommes-nous heureux de le confondre ici avec son père dans l'expression de notre gratitude.

On présente la candidature de M. Castonnet-Desfosses, avocat, et sur les renseignements flatteurs que fournissent sur son compte M. Bellier et M. le Dr Grille, son admission est votée à l'unanimité.

M. le Président invite M. l'abbé Choyer à lire son travail en réponse au résumé analytique de sa brochure par M. d'Espinay.

M. Choyer commence par exprimer le regret que le rapporteur de la Société ne se soit pas exclusivement renfermé dans la partie traitée par l'opuscule qu'il était chargé d'examiner. Il aurait ainsi évité de formuler un grand nombre d'objections, pour le moins prématurées.

Après cette satisfaction donnée, comme il le dit, à l'ordre et à la méthode, l'auteur de la *Théorie géogénique des anciens* aborde les difficultés soulevées par son contradicteur. Il s'efforce de montrer qu'elles ne sont que le résultat de méprises et de malentendus. Toutefois il en est une à laquelle il a cru devoir donner quelques moments de particulière attention, parce qu'elle lui paraissait plus spécieuse que toutes les autres. Elle se tire des expressions : *Producant aquæ reptile animæ viventis et volatile super terram,* etc. Par leur ressemblance avec les termes de la formule qui, dans la bouche du Créateur, a donné naissance aux plantes, ces paroles semblent mettre sur le même rang la production des végétaux et celle des animaux, ce qui ne paraît pas admissible. M. Choyer en est convenu lui-même. Aussi s'est-il appliqué à faire ressortir une particularité importante, suffisant à elle seule à différencier dans le texte génésiaque, le mode d'arrivée à l'existence du règne végétal et du règne animal.

Pour ce dernier, l'annaliste sacré emploie le mot *creavit* en résumant l'effet produit par les paroles précitées, tandis que rien de semblable ne se retrouve relativement aux végétaux qui ne paraissent être que le résultat d'une loi.

D'ailleurs, quand bien même, sous le rapport qui nous occupe, dit M. Choyer, il resterait quelque incer-

titude, on ne devrait pas abandonner une partie du texte clairement énoncée pour une autre qui est simplement obscure. Ainsi le veulent les règles de l'exégèse quand on se trouve en présence de semblables difficultés.

Nous nous croyons dispensé d'entrer dans de plus longs détails sur cette question, si intéressante qu'elle soit d'ailleurs, par cette considération que les pièces relatives à la discussion doivent trouver place dans les Mémoires de la Société.

Après avoir consacré quelques lignes à montrer que la silice, contrairement aux assertions de M. d'Espinay, a été autrefois soluble dans l'eau, à une température ordinaire, M. Choyer a établi, par le fait de la végétation, que le même phénomène s'accomplit encore de nos jours.

Enfin s'adressant à la fois et à M. Faye et à M. d'Espinay, il a opposé à leur commune affection pour le système du *feu central*, des preuves tirées de l'hésitation même de la science relativement au point en ce moment débattu. Il a cité un passage très-explicite du récent ouvrage publié par M. Albert Dupeigne, et qu'avait cru devoir recommander à l'attention des membres du Cercle catholique d'Angers, M. le Dr Farge.

M. Choyer a aussi fait appel au témoignage de M. Faye, dont personne ne conteste la science profonde. Il a cité ce qu'il dit de la constitution physique du soleil, en faisant ressortir les formes dubitatives généralement employées par l'éminent astronome, pour caractériser l'état actuel de la masse de matière qui sert de centre à notre système planétaire.

Enfin, de tout ce qu'il a exposé, l'auteur de la *Théo-*

rie géogénique des anciens conclut que ceux qui s'attachent à la formation ignée de la terre lui semblent s'efforcer de lire le livre de la nature en le prenant dans un sens qui n'est pas le vrai.

M. d'Espinay répond à M. l'abbé Choyer, qu'ayant été chargé par M. le Président de rendre compte à la Société du livre de M. Choyer, il n'a dû faire qu'une chose : analyser le système de l'auteur et l'apprécier au point de vue de la science moderne. M. d'Espinay ne pouvait prévoir les développements et les explications que M. Choyer a l'intention de donner ultérieurement pour compléter son œuvre ; il devait prendre le livre tel qu'il est et ne pouvait apprécier que ce qu'il dit.

M. d'Espinay n'est ni chimiste, ni géologue ; il ne pouvait donc juger la valeur du système de M. Choyer, qu'en s'en référant aux auteurs qui jusqu'ici font loi dans l'enseignement de la science. Il s'est borné à constater que ce système nouveau sort entièrement des données ordinaires et qu'il est en contradiction complète avec les théories professées aujourd'hui dans l'école. Laplace, Élie de Beaumont, sont encore les maîtres de la science cosmologique et géologique. Leurs doctrines font toujours le fond de tous les livres élémentaires en France et en Allemagne [1]. L'avenir prononcera entre elles et les théories de M. l'abbé Choyer.

En ce qui concerne spécialement la question de la dissolution de la silice dans l'eau, M. d'Espinay reconnaît qu'il s'est exprimé dans son rapport d'une manière

[1] Voir pour l'Allemagne le *Cosmos* de Humboldt, et le livre de Zimmermann ; pour la France les *Traités élémentaires* de Coquard, de Beudant, de M. Figuier, de M. A. Mangin, etc.

trop absolue. Sans doute la science admet aujourd'hui que dans bien des cas la silice peut être tenue en dissolution dans l'eau [1]. Mais il faudrait presque un volume pour constater les circonstances dans lesquelles ce phénomène peut ou non se produire. Ce qui est certain, c'est qu'aucun géologue n'a encore admis que la masse immense de silice qui existe dans le globe ait pu être tenue en dissolution dans l'eau de la mer. Cette opinion est propre à M. Choyer.

M. l'abbé Choyer a parlé en dernier lieu de la formation du soleil et des planètes ; cette partie de sa réponse ne s'adresse pas à M. d'Espinay, qui n'en avait pas parlé dans son rapport, mais à M. le Dr Farge. Celui-ci n'étant pas présent à la séance, M. d'Espinay croit pouvoir répondre cependant à M. Choyer quelques mots sur ce point. Si la science admet que les planètes ont été incandescentes et sont aujourd'hui refroidies, il doit en être de même pour la terre, qui, elle aussi, est une planète. Quant au soleil, il est incandescent ; d'après la théorie d'Herschell, cet astre serait un noyau solide et compact entouré d'une photosphère lumineuse ; mais les découvertes des savants modernes sur le spectre lumineux ont fait abandonner cette théorie. Aujourd'hui, on considère le soleil comme un globe incandescent, mais qui tend à se solidifier et à se refroidir. Cette opinion a été développée par un homme dont la science est profonde, la réputation universelle, et dont M. l'abbé Choyer ne contestera pas l'orthodoxie, le R. P. Secchi, directeur de l'Observatoire romain. Les belles Conférences que le cé-

[1] Voir le *Traité de Chimie* de Pelouze.

lèbre jésuite a faites à Paris au collége Vaugirard, il y a quelques années, sur cet important sujet, méritent une sérieuse attention [1]. Les découvertes modernes, loin d'infirmer la théorie de l'ignition primitive, lui ont donc apporté au contraire une éclatante confirmation.

D'après les explications données par M. Choyer, ajoute M. d'Espinay, il paraît que la pensée de l'auteur sur la création des plantes n'avait pas été parfaitement saisie ; les végétaux n'auraient pas été créés à l'état de germes, mais auraient été formés par la terre en vertu d'une loi physique et sans intervention nouvelle et spéciale de la part de la puissance divine. Si tel est bien le système de M. l'abbé Choyer, il se rapproche beaucoup de celui des *générations spontanées*. M. d'Espinay ne pense pas que Moïse ait jamais songé à ce mode de création, et le texte biblique lui semble dire absolument le contraire. Cet important sujet demanderait un long travail ; aussi M. d'Espinay conclut en disant qu'il lui est impossible d'accepter tant au point de vue exégétique qu'au point de vue philosophique et même expérimental cette interprétation de la Genèse par M. l'abbé Choyer.

Après que M. d'Espinay eut cessé de parler, M. Choyer reprit la parole pour reconnaître que son honorable collègue, dans son rapport, s'était conformé à la manière de voir du plus grand nombre des géologues de notre époque, dont l'enseignement est encore dans le sens de l'hypothèse du feu central, hypothèse et enseignement

[1] Voir les *Études religieuses et scientifiques* publiées par les R. P. Jésuites.

que M. l'abbé Choyer, de son côté, a déclaré tenir pour regrettables et funestes, suivant lui, aux progrès de la science géogénique.

L'heure avancée de la séance ne permettant pas de donner lecture du texte des Conférences de M. Henry Jouin sur Hippolyte Flandrin, cette lecture est remise à la prochaine réunion.

Il est neuf heures et demie, la séance est levée.

Le Secrétaire général, P. Belleuvre.

SEANCE DU 26 MARS 1873.

Présidence de M. le Dr Lachèse, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et est adopté après diverses observations.

M. Rondeau croit que les Châteliers de Frémur étaient beaucoup plus étendus que ne le dit le procès-verbal, d'après M. Godard.

Selon M. Rondeau, ce nom s'appliquait à tout le triangle formant le camp de César.

M. le Président fait observer que le procès-verbal ne mentionne pas le vote par lequel la Société a autorisé la lecture du travail de M. Godard à la réunion de la Sorbonne. Il est important que ce vote soit rappelé, ainsi que l'unanimité avec laquelle il a eu lieu.

M. d'Espinay demande également, comme il avait été du reste convenu, l'insertion au procès-verbal du résumé de sa réponse à M. l'abbé Choyer, résumé dont il a donné lecture.

Il est ensuite procédé à la désignation des délégués de la Société au prochain Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne. MM. Henry Jouin et Théophile Cosnier, en ce moment à Paris, ont déjà reçu ce mandat.

MM. de Salies, Godard-Faultrier et Hippolyte Godard, sont également nommés délégués.

M. d'Espinay lit un remarquable rapport sur les *Chroniques craonnaises*, par M. de Bodard de la Jacopière. Il analyse sommairement cet ouvrage rempli de détails intéressants et où l'érudition surabonde, et termine par cette phrase, à coup sûr le meilleur éloge qu'ait pu recevoir M. de Bodard de la Jacopière :

« Ce qui fait le charme du livre de M. de Bodard, c'est qu'on apprend à connaître et à estimer l'auteur en lisant son œuvre. J'ai cité au début de ce travail un mot bien souvent répété de Buffon ; on me permettra de terminer par un autre mot de ce grand naturaliste : « Le style c'est tout l'homme. » D'après le livre de M. de Bodard, on voit de suite que l'auteur est fort érudit, homme d'esprit, causeur aimable et courtois, et, ce qui vaut mieux encore, homme de cœur, écrivain sincère et consciencieux. »

Le rapport de M. d'Espinay est unanimement renvoyé au comité de rédaction.

M. Henry Jouin a envoyé à la Société un travail intitulé : *L'art et le peuple*, dont il désire donner lecture au Congrès de la Sorbonne et il demande, conformément au règlement, l'autorisation de la Société.

Après en avoir entendu la lecture, obligeamment faite par M. d'Espinay, M. de Lens, sans s'opposer à l'autorisation sollicitée, manifeste la crainte que ce travail ne

puisse pas être lu au Congrès. Celui-ci, en effet, formera trois sections : histoire, archéologie, sciences, et il ne rentre dans aucune.

Il est répondu que nous avons seulement à donner l'autorisation ; le travail sera renvoyé au Ministre de l'Instruction publique, seul chargé du classement.

Après diverses autres observations, la Société considérant que, si les aperçus de M. Jouin sont quelquefois un peu vagues, son travail est cependant généreux et élevé dans son ensemble, accorde l'autorisation demandée pour sa lecture à la réunion des délégués des Sociétés savantes.

M. Henry Jouin avait envoyé à la Société le manuscrit de deux Conférences qu'il a faites à Paris sur *Hippolyte Flandrin et ses œuvres*, afin qu'elles pussent prendre place dans nos Mémoires. Le secrétaire donne lecture de la première partie qui intéresse vivement l'assemblée. Après une courte biographie de Flandrin, M. Jouin passe en revue l'œuvre capitale de ce grand artiste, les fresques de Saint-Vincent-de-Paul, étudiant chaque personnage, le mettant en quelque sorte sous nos yeux, avec un grand charme de pensée et de langage.

L'heure avancée ne permet pas d'achever la lecture de ce travail ; elle sera continuée à la prochaine séance.

Le Secrétaire, Paul Lachèse.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1873.

Présidence de M. le Dr A. Lachèse.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente à la Société un exemplaire de la traduction des œuvres complètes d'Horace, par notre collègue, M. le Dr Grille. Cet ouvrage a pour nous un prix tout particulier, car c'est à notre Société même qu'il est dédié, et voici en quels termes délicats :

« *A Messieurs les Membres de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*

DÉDICACE.

« Messieurs et chers collègues,

« Je vous dédie cette œuvre née au milieu de vous, et que vous avez encouragée de vos bienveillants suffrages : puisse-t-elle, sous d'aussi heureux auspices, affronter, sans trop de danger, cette mer où se dressent tant d'écueils,.... la publicité !

« Servez de parrains à ma muse !
Je redoute un public malin
Qui, n'admettant jamais d'excuse,
A médire est toujours enclin.
Soutenez de votre tutelle
Un pas timide et chancelant,
Dans cette carrière nouvelle
Que l'auteur aborde en tremblant.
Vous avez, confidents intimes
D'un désir qu'inspira l'orgueil,
A mes insuffisantes rimes
Prodigué le plus doux accueil,
Et, dans une attachante étude

Evoquant un passé lointain,
Partagé ma sollicitude
Pour le grand poète Romain.
Grâce à cet appui tutélaire,
Que dans le monde littéraire
L'œuvre arrive à quelque succès !
Mais si la voix de la critique
A mes vers n'est pas sympathique,
Qu'on pardonne à d'humbles essais ! »

M. le Dr Grille a déjà reçu de l'un des plus éminents critiques de notre époque, de l'un des plus fervents admirateurs d'Horace, Jules Janin, une charmante lettre de félicitation. Moins que toute autre, notre Société doit rester indifférente à l'œuvre qui lui est présentée. Après avoir hautement et cordialement remercié M. le Dr Grille, elle renvoie donc sa traduction d'Horace à l'examen de M. J. Sorin.

M. le Président fait ensuite connaître que notre Société était représentée au congrès des Sociétés savantes qui vient d'avoir lieu à la Sorbonne, par trois de ses membres, MM. Godard, Cosnier et Jouin. A la suite de la lecture de son travail sur les fouilles de Frémur, M. Godard a été nommé officier de l'Instruction publique, et nous ne pouvons qu'applaudir à une distinction si bien méritée. Du reste, au moment même de venir à la séance, M. le Président a reçu de M. Jouin la lettre suivante, relative à la part prise au Congrès par nos délégués :

« Paris, 29 avril 1873.

« Monsieur le Président,

« Je suis en retard pour vous rendre fidèle compte de la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier.

« Pendant que M. Godard-Faultrier représentait la Société d'agriculture, sciences et arts dans la section d'archéologie, je m'acquittais d'un semblable devoir dans la section d'Histoire.

« M. Godard-Faultrier et moi nous nous étions rencontrés au début du Concours, j'ai été heureux de retrouver mon illustre compatriote à la séance solennelle de la distribution des récompenses et de voir que ses longs travaux justement appréciés lui méritaient un titre dont l'honneur rejaillit sur notre Société tout entière. Nul plus que moi n'a été heureux de ce triomphe.

« J'ai, pour ma part, donné lecture de mon étude, *l'Art et le Peuple*, qu'il m'a été assez difficile de faire entrer dans le programme, mon nom ayant été omis comme lecteur, malgré l'avertissement préalable que vous aviez eu la précaution de faire tenir à M. le Ministre.

« Mon travail m'a été demandé pour aider à la composition d'un rapport général que prépare le Ministère. Quand mon manuscrit me sera rentré, j'aurai l'honneur de vous l'adresser afin qu'il soit soumis au jugement du Comité de rédaction. La note patriotique très-accentuée, dans la seconde partie de mon étude, m'a valu de chaleureux applaudissements, dont tout l'honneur vous revient, car c'est à votre prière que je me suis mis en devoir d'écrire ces pages... »

M. le Président entretient la Société du tumulus de Pocé, qui a été tout récemment menacé d'une destruction complète. M. d'Espinay ayant appris du régisseur de Pocé même, qu'un entrepreneur prétendait avoir le

droit de prendre dans ce tumulus les pierres dont il avait besoin pour la construction de chemins voisins, s'est empressé de venir s'entendre avec M. le Président de la Société, et tous les deux ont aussitôt adressé une lettre très-pressante à M. le Préfet, lui demandant d'intervenir en faveur de ce précieux monument.

M. le baron Le Guay s'est hâté de prendre toutes les mesures administratives nécessaires, et aujourd'hui la conservation du tumulus de Pocé est assurée.

M. le Président, prévenu de l'heureuse solution de cette affaire, a adressé à M. le Préfet les plus sincères remerciements, au nom de notre Société qui s'associe de tout cœur à cette reconnaissante démarche.

M. le Président communique une brochure adressée par le Comité d'agriculture de Beaune, sur les manières de préserver les vignes contre les gelées du printemps. Le Comité préconise surtout la production de la fumée au-dessus des vignes menacées. On prépare, principalement au nord-est, sur le pourtour des terrains à préserver, et espacés de vingt à trente mètres, des tas de sarments, des fagots recouverts de fumier, de mauvaises herbes, de débris de toute nature, en un mot, de tout ce qui peut produire de la fumée. On y met le feu avant le lever du soleil, lorsqu'on craint la gelée. Ce moyen, employé près d'Angers même, aux Fauconneries, par M. le général Goury, lui a très-bien réussi lors des dernières gelées qui ont été si funestes à certains de nos vignobles; il serait toutefois insuffisant et même impraticable pour les grandes exploitations.

M. d'Espinay annonce à la Société la perte irréparable que vient de faire le monde savant dans la per-

sonne de M. de Caumont, et en quelques paroles émues, il retrace les éminents services de cet homme de bien. Dès l'âge de trente ans, M. de Caumont se faisait connaître par ses études sur la constitution géologique du Calvados, et bientôt par ses cours d'archéologie qui ont jeté les bases de la science des monuments du moyen âge en France. Naturaliste, géologue et surtout archéologue, il était doté d'une puissante activité. Un grand nombre d'hommes instruits dans toutes les branches du savoir humain ne tardèrent pas à se grouper autour de lui.

M. de Caumont devint ainsi le fondateur de plusieurs sociétés dont il était l'âme et la vie, et notamment de la Société française d'archéologie et de l'Institut des provinces. Il avait créé la première pour veiller à la conservation des monuments historiques et pour les étudier ; il lui donna pour organe le *Bulletin monumental*, recueil de tous les travaux et de toutes les découvertes des membres de la Société.

Tous les ans, il présidait un congrès archéologique, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, et par sa vigilante initiative, mettait successivement à l'étude les monuments de toutes les parties de la France. Angers et Saumur ont été le siége de ces congrès en 1843, 1862 et 1871. M. de Caumont savait, dans ces réunions, inspirer le goût de la science, populariser l'étude des monuments, découvrir les vocations scientifiques et les développer.

L'Institut des Provinces n'a pas rendu moins de services que la Société archéologique, grâce à son illustre fondateur. Les congrès scientifiques ont élucidé, sous

son intelligente direction, une foule de questions relatives à l'histoire locale, à la linguistique, à l'ethnographie, à la topographie, à la géologie, à l'histoire naturelle, à l'économie politique, industrielle et commerciale, et à l'agriculture.

On n'a pas oublié le brillant congrès scientifique d'Angers en 1841.

M. de Caumont avait, à un degré éminent, le don d'exposer avec lucidité et de faire participer ses auditeurs à la science qu'il possédait si parfaitement. Comme naturaliste et comme géologue, il a toujours su marcher avec le progrès de la science ; comme archéologue, après avoir posé les principes de la science monumentale en France, il ne s'est jamais laissé devancer par personne, il est toujours resté à la tête du mouvement.

Dévoué à la conservation des monuments historiques et artistiques, il luttait pour eux avec une constance qui ne se démentit jamais. Dire combien il a déployé d'énergie dans cette lutte contre l'ignorance et les préjugés, demanderait un long volume.

M. de Caumont emporte les regrets unanimes de tous les hommes instruits de la France et de l'étranger, de tous ceux qui ont pu apprécier ses rares et éminentes qualités comme homme et comme écrivain.

La Société s'associe unanimement à ces regrets, et elle charge M. d'Espinay d'être son interprète auprès de M. de Cougny, le président actuel de la Société française d'archéologie.

M. Léon Cosnier donne lecture de son travail sur le *Dépôt de mendicité en* 1873. Cet établissement, si essentiellement charitable, semble menacé de destruction ;

aussi M. Cosnier en prend-il hautement la défense près du Conseil général. Il passe en revue les transformations et améliorations faites depuis quelques années dans ce dépôt, avec une habileté et une charité admirables, au point de vue physique, comme au point de vue moral, les véritables prodiges accomplis par les sœurs qui le dirigent. Il démontre, en terminant, les services rendus à si peu de frais par le Dépôt de mendicité dans une ville où les hospices ne suffisent plus à recueillir tous les infortunés, souvent dans la plus affreuse détresse.

Ce travail est renvoyé au Conseil de rédaction.

M. d'Espinay attire l'attention de la Société sur une des salles du Dépôt de mendicité qui date du XII^e^ siècle, et qui est un précieux reste d'architecture civile. Saint-Nicolas a été rebâti au XVII^e^ siècle. Cette salle est tout ce qui reste de la construction primitive.

Il y a à Angers, à Lesvière, une autre construction civile du XII^e^ siècle même ; ce sont d'anciennes servitudes (*horreum*), aujourd'hui magasin à fourrage.

M. le Président fait observer que des travaux importants vont avoir lieu à Lesvière. Il demande s'il ne serait pas opportun d'y faire des fouilles qui seraient, assurément, d'un grand intérêt.

M. d'Espinay répond que M^gr^ Freppel les favoriserait sans aucun doute. Peut-être retrouverait-on même la crypte dans laquelle était cachée la statue de la Vierge découverte par Yolande d'Aragon.

Après ces observations, la séance est levée.

Le Secrétaire, Paul LACHÈSE.

SÉANCE DU 30 MAI 1873.

Sont présents au bureau MM. Adolphe Lachèse, président, Belleuvre, secrétaire général, Rondeau, trésorier.

M. Belleuvre donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

M. le Président informe la Société d'une démarche faite par lui auprès de M. Jean Sorin, inspecteur honoraire d'Académie, pour le prier de vouloir bien rendre compte du volume de poésie de M. le Dr Grille : *Traduction des œuvres complètes d'Horace.* Il a en même temps le regret d'annoncer à la réunion qu'alléguant des motifs de santé, M. Sorin n'a pu accepter cette tâche; mais M. le Président espère que la santé de M. Sorin aura bientôt surmonté cette épreuve, sans doute momentanée, et il se propose de faire alors, auprès de lui, un nouvelle tentative.

M. le Président présente la brochure résumant les travaux du Comité d'archéologie de Senlis. M. d'Espinay est prié d'en rendre compte et veut bien se charger de cet examen.

M. le Président entretient l'assemblée des dispositions prises par la Commission du prix à décerner pour 1873.

Le Comité propose pour objet du concours : l'*Invasion des Normands en Anjou et leur influence sur la civilisation dans cette province.* Le terme pour le concours a été fixé au 30 novembre. Suivant l'observation de M. d'Espinay, c'est un trop court délai; il faut pour

ce travail de longues recherches et consulter une foule de documents.

Il faudrait obtenir une prorogation, par exemple jusqu'au 1er avril. Il y a pour cela des difficultés résultant des conditions administratives et réglementaires. A cet égard, M. le Préfet pourrait seul nous venir en aide. M. le Président aura une entrevue avec lui à ce sujet, et ne doute pas qu'il ne prête son concours à la Société.

A propos de l'avénement de M. Beulé au ministère, M. le Président croit qu'il a prévenu le vœu de la Société en adressant au nom de ses collègues une lettre de félicitation au nouveau ministre, lettre dont M. Lachèse donne lecture à la Société.

M. Lachèse a parfaitement compris notre pensée à tous.

M. Beulé est un de nos présidents d'honneur; il avait, comme artiste et comme littérateur, bien plus de titres qu'il n'en fallait pour devenir ministre de l'instruction publique. Sa nomination au poste de ministre de l'intérieur est le plus grand hommage que l'on pouvait rendre à son caractère.

M. Beulé (personne ne l'oubliera) a occupé une fois à ce bureau le fauteuil de la présidence, avec quel éclat pour lui et avec quel charme pour nous! Nous nous souviendrons toujours avec quelle éloquence et quelle noble érudition il a exposé devant l'auditoire captivé, à propos des découvertes de Carthage, les richesses de ses souvenirs et de ses impressions.

La Société a toujours conservé avec lui, par l'organe de son président, les plus agréables relations.

M. Louis Rondeau pense que ce serait l'occasion de

profiter des bonnes dispositions de M. Beulé pour lui rappeler, dans le double intérêt de la religion et de l'art, l'état de délabrement dans lequel se trouve l'église de Fontevrault, afin de prendre des mesures pour la conservation de ce monument historique. La motion de M. Rondeau est adoptée en principe, mais le moment de saisir M. Beulé de cette question ne semble pas encore venu, M. Beulé étant encore à peine installé et n'ayant pas trop de tout son temps pour étudier les nombreux dossiers d'un département auquel il a été inopinément appelé.

Conformément à l'ordre du jour, M. le Président prend la parole pour présenter quelques observations sur une discussion précédente :

« Comme vous, messieurs, dit-il, j'ai écouté avec un vif intérêt le travail de M. l'abbé Choyer sur la *Théorie géogénique* et les observations critiques que nous a présentées sur ce travail notre savant collègue, M. d'Espinay. J'ai su que M. le Dr Farge, notre collègue aussi, avait fait sur le même sujet au Cercle catholique, plusieurs conférences éloquentes. De semblables discussions prouvent de la part de ceux qui les soutiennent de longues et patientes recherches, une vive et riche imagination; mais elles ne sont pour moi, je vous l'avoue, quand elles sortent des faits appréciables à l'homme, que des luttes d'esprit qui ne peuvent arriver à aucune démonstration positive. »

Pour mieux faire comprendre sa pensée, le Président lit la première page de l'*Histoire générale de l'Eglise*, page dans laquelle M. l'abbé Darras parle dans les termes les plus élevés, les mieux inspirés, de toute l'im-

mensité de l'infini, de l'éternité de Dieu et de la grandeur de ses œuvres ; puis il reprend :

« La Genèse nous apprend que Dieu créa le ciel et la terre ; elle nous dit dans quel ordre cette création eut lieu ; mais elle ne nous explique rien, car pour expliquer quelque chose, il faudrait expliquer Dieu lui-même. Tout homme prudent doit, selon moi, en faire autant. Doué d'une noble et vaste intelligence, il peut, il doit étudier sans cesse, ne fût-ce que pour les admirer, les êtres créés sur la terre et dans les cieux, sans chercher à connaître la cause première, la cause essentielle qui les a lancés dans l'espace, qui les y maintient et qui les y fait vivre. L'homme a pu calculer la marche des planètes autour du soleil, celle de la lune autour de la terre, le flux et le reflux de la mer ; mais Newton qui s'est immortalisé en découvrant les lois de la gravitation universelle, a-t-il jamais cherché à scruter la nature, l'essence de ces lois ? Le marin qui, l'œil sur sa boussole, fait, sans inquiétude, sa route à travers l'océan, a-t-il besoin de savoir pourquoi l'aiguille aimantée est toujours tournée vers les deux pôles ? Les savants qui ont découvert chez les êtres vivants la circulation, la digestion, la respiration, l'action des nerfs, ont-ils jamais pensé à expliquer, par exemple, l'action chimique par laquelle le sang veineux, devenu sang artériel dans les poumons, et porté dans les divers organes, saura distribuer à chacun d'eux les éléments qui les feront agir et se régénérer ?

« Non, messieurs, encourageons par nos applaudissements, par notre admiration, les astronomes, les anatomistes, les physiciens, les chimistes qui con-

sacrent leur vie à l'étude des êtres créés, et qui, par leurs découvertes, font sans cesse marcher dans la voie du progrès réel nos arts, nos sciences et notre industrie ; mais n'oublions pas qu'au delà des *faits accessibles* à nos sens, à nos instruments, à nos calculs, tout est pour l'homme ténèbres et mystère dans l'œuvre de la création, et qu'il est parfois dangereux de vouloir scruter, analyser avec trop de persistance, ce que la raison humaine ne peut comprendre ni expliquer; car, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire en commençant, c'est vouloir expliquer Dieu lui-même, ce qui est impossible. »

S'il y a un ami fidèle, sincère, éclairé de l'art et des artistes, c'est bien assurément M. Eliacin Lachèse. Sans négliger jamais aucun de ses devoirs de magistrat qu'il remplit avec zèle et avec amour, sa pensée, dans ses moments de loisir, revient sans cesse à son élément favori, à l'étude des compositions lyriques et à l'examen de ceux qui prétendent les interpréter.

Si c'est un ami tendre, c'est aussi un juge impartial; c'est un droit que son goût inné pour ce genre d'inspiration et sa brillante éducation musicale lui ont acquis. S'il est heureux, en effet, d'applaudir aux succès légitimes et de bon aloi de ceux qui parcourent cette noble carrière, il est l'ennemi des gloires usurpées, et il avoue sans merci, à ceux qu'il aime et à qui il veut être utile, leurs défaillances et leurs erreurs.

Dans un article reproduit par un journal de Paris, M. Lachèse avait déjà signalé aux chanteurs cette malheureuse habitude du tremblement de la voix due au caprice d'une actrice gâtée par les flatteries du parterre

et qui pensait, sans doute, qu'on pouvait tout lui passer ; il avait attaqué aussi cette exagération du son qui change si souvent l'expression du chant.

Aujourd'hui, il s'adresse aux compositeurs. Parmi les Italiens, Rossini, avec son extrême talent, a pu se permettre bien des choses, et ajouter, par des innovations déjà audacieuses, à l'éclat de la phrase, à la richesse des accompagnements, même après Cimarosa et Paësiello ; mais en dehors même du genre bouffe ou léger, il n'a pas toujours su rester dans la situation.

En Allemagne, on a souvent pris la science de l'harmonie pour l'inspiration ; et l'on a recherché et obtenu des effets qui n'avaient souvent que trop de puissance, mais qui n'étaient pas dans la nature.

Beethowen lui-même, dans sa troisième manière, n'a pas été exempt de cette fièvre dont Mozart n'avait jamais été atteint.

Ce reproche peut surtout être adressé à Richard Wagner.

Quant à la France..., elle a un rôle particulier, que M. Beulé a si bien déterminé dans son discours sur l'Opéra à l'Assemblée nationale. La France, comme il le dit, ouvre aux génies étrangers des horizons nouveaux, la France a pris à l'Italie et à l'Allemagne ses grands compositeurs, elle les a naturalisés, et, pour nous servir de son expression, *elle les a faits Français*.

La cause en remonte à cette vérité d'expression, et à cette juste mesure, toujours respectée par les écrivains lyriques, que la France a enfantés ou adoptés.

En Allemagne, trop souvent, en France quelquefois, l'on oublie cette sage mesure dans une orchestration,

savante, peut-être, mais assurément réprouvée par le bon goût et par la vérité, orchestration qu'on pense faire adopter sous le nom de *musique de l'avenir*.

M. Lachèse revient aux chanteurs qui, sous l'empire d'une illusion déplorable, croient produire d'heureux effets, en oubliant le naturel du style, et en donnant à leur diction, suivant l'expression de l'auteur, un caractère pénible et prétentieux. Ils ont un plus sûr moyen de plaire, c'est de revenir aux grands modèles qu'ils retrouveront toujours avec Nourrit, Duprez, Ponchard, avec Mmes Cinti-Damoreau, Carvalho, Viardot et Nilsson!

L'ordre du jour appelle un morceau de poésie de M. Victor Pavie. *La Vipérine*, tel est le titre de cette pièce de vers. La vipérine est une petite fleur qui s'attache souvent aux vieilles murailles, avec lesquelles sa couleur sombre se confond. Elle garde, même à travers les rayonnements du printemps, cet aspect sombre et mélancolique. Même au milieu des beaux jours, elle semble annoncer l'hiver et les frimats. Cette antithèse donne à M. Pavie l'occasion d'exposer dans ses vers une philosophie toute spiritualiste et de monter dans les régions les plus élevées du sentiment et de la pensée.

Il est neuf heures et demie, la séance est levée.

Le Secrétaire général, P. Belleuvre.

SÉANCE DU 27 JUIN 1873.

Présidence de M. le Dr A. Lachèse.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. l'abbé Choyer s'élève contre les paroles prononcées par M. le Président à cette séance, relativement à la discussion sur les premiers jours de la création; suivant lui, cette étude est des plus fructueuses et des plus utiles.

M. le Président lui répond qu'il est des questions qu'il ne faut aborder qu'avec une extrême réserve : on arrive trop vite à l'inconnu ; il ne faut pas risquer des démonstrations qui peuvent dégénérer et craindre d'entrer dans la théologie, domaine qui nous est formellement interdit.

M. d'Espinay se rallie à cette opinion. Il croit la question épuisée.

M. l'abbé Choyer demande que les paroles de M. le Président soient retranchées du procès-verbal, d'autant mieux que sous une forme générale, elles s'adressaient à lui seul.

M. le Président déclare que ses paroles ne s'adressaient pas plus à M. l'abbé Choyer qu'aux autres membres de la Société. Il a seulement voulu mettre fin à une discussion qui ne lui semblait pas sans danger. Quant à supprimer une partie du procès-verbal, il s'y oppose formellement. Le procès-verbal a été adopté par la Société sans observations et doit être maintenu dans son intégralité.

M. l'abbé Choyer demande alors l'insertion au procès-verbal de la note suivante :

« M. l'abbé Choyer, absent d'Angers lors de la dernière réunion de la Société, regrette de n'avoir pu prendre part à la discussion relative aux traditions géogéniques des anciens, et qui se trouve consignée dans le procès-verbal de la dite séance.

« Il déclare ne pouvoir accepter les motifs formulés par M. le Président pour écarter du sein de la Société un débat qu'elle a elle-même provoqué par ses critiques. Les fins de non-recevoir en ce moment opposées par elle, n'ont pas seulement l'inconvénient d'être peu en harmonie avec sa mission scientifique, mais encore et surtout de condamner l'opportunité d'une question qui est plus que jamais à l'ordre du jour parmi les hommes d'étude. Elles ont en outre le tort de jeter un blâme indirect sur des ouvrages spéciaux au sujet desquels les revues les plus compétentes ont donné des appréciations aussi encourageantes que flatteuses.

« M. Choyer, confiant dans l'impartialité de la Société, et faisant réserve de ses droits de discuter ultérieurement et en détail, les considérants de la motion dont il croit avoir à se plaindre, demande que la présente note soit intégralement jointe au procès-verbal.

« Choyer. »

La Société, après une courte discussion, vote l'insertion de cette note, et déclare close ainsi toute discussion sur le même sujet.

M. le Président informe la Société qu'il a reçu la visite d'un gentleman fort distingué, M. Gibson Richardson,

dont le but est d'étendre la culture de l'orge en France. L'Angleterre n'en cultive pas assez pour les besoins de son industrie, et nos agriculteurs trouveraient là, sans peine aucune, d'avantageux débouchés. M. Richardson a donné à M. Lachèse deux sacs d'orge pour semence, qui seront remis, à titre d'essai, à M. le comte de Falloux et à M. Parage. Depuis il lui a adressé la note suivante :

« Southwark, ce 23 juin 1873.

« Monsieur,

« Quand j'ai eu l'honneur de me présenter chez vous dernièrement à Angers, je vous ai dit que j'écrirai quelques mots sur la culture de l'orge pour être présenté à la Société dont vous êtes le Président.

« Je ne manquerai pas à cet engagement, seulement j'en remettrai l'exécution jusqu'au moment ou j'aurai reçu de la Société centrale d'agriculture de France les échantillons et les rapports sur les orges que j'ai envoyés en France pour les semences du printemps. J'aurai en même temps à soumettre à la considération des diverses Sociétés Agricoles françaises les opinions des brasseurs Anglais sur le résultat de ces expériences.

« A présent je me bornerai à donner mon opinion individuelle sur ce que j'ai vu des orges en France en ce moment, et je vous dirai qu'il m'était pénible de voir les plantes si serrées. Il est possible que le climat exige un tel excès de semences. Mais chez nous on voit sur terre moins que la moitié de plantes que je n'ai vu en

France, et à la récolte on verra probablement la moitié plus de production et de meilleure qualité ici qu'en France. Si j'avais pu j'aurais déraciné la moitié.

« Permettez-moi, Monsieur, de me saisir de cette opportunité d'exprimer combien j'ai été frappé pendant mon passage en France de l'énergie montrée par les Sociétés telles que celle dont vous êtes le Président.

« Je vous prie, monsieur, d'accepter l'assurance de ma considération distinguée.

« Votre serviteur, GIBSON RICHARDSON. »

M. le Président propose de nommer M. Gibson Richardson membre correspondant, pensant que cette nomination ne pourra qu'être très utile à la Société. Cette proposition est unanimement adoptée.

M. le Président entretient ensuite la Société de deux pertes qu'elle vient de faire. La première est celle de M. Vitet, de l'Académie française, l'un de nos présidents d'honneur. M. Vitet n'avait jamais eu beaucoup de relations avec notre pays : cependant lors de l'affaire des statues de Fontevrault, il prit hautement la défense de notre juste cause. Nommé à cette occasion l'un de nos Présidents d'honneur, il répondit par une lettre charmante que nous croyons devoir rappeler :

« Paris, 4 août 1867.

« Monsieur le Président,

« Je suis profondément touché de l'honneur que je reçois de votre Compagnie et vous prie de vouloir bien

lui transmettre, non-seulement mon acceptation empressée, mais mes plus respectueux et plus sincères remerciements.

« Je n'ai mis au service de votre trop juste cause qu'un peu d'empressement et beaucoup de sympathie. Vous payez largement des intentions plutôt que des services, car je vous prie de croire, Monsieur le Président, que ce m'est une douce récompense de me sentir désormais plus étroitement uni à tant d'hommes d'une vraie distinction et qui savent au besoin se montrer si noblement jaloux de notre honneur national.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Président, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« VITET. »

Depuis, en toutes circonstances, M. Vitet a manifesté pour notre Société des sentiments d'une véritable affection ; M. le Président en apporte les preuves les plus touchantes. Aussi il demande que la Société s'associe par un vote aux regrets causés, on peut dire, à la France entière par la mort de cet homme de bien.

La Société ne peut qu'applaudir aux paroles de son Président et à la reconnaissante pensée qui les lui a dictées.

M. le Président annonce ensuite la mort cette fois d'un savant tout angevin, M. Millet de la Turtaudière.

M. Millet est un des fondateurs de notre Société. Il faisait partie du cercle qui se réunissant chez le si respectable M. Pavie, père, fit revivre l'ancienne Académie d'Angers, en créant la Société d'Agriculture, sciences et arts. M. Millet était né en 1784 ; il a fait ses

études à l'Ecole Centrale, entr'autres avec l'éminent M. Chevreul qui, jusqu'à la fin, a entretenu avec son vieux camarade les plus affectueuses relations.

La longue vie de M. Millet a été entièrement consacrée au travail. En 1813 — il y a 60 ans — il publiait une brochure sur les *Mollusques terrestres et fluviatiles du département de Maine-et-Loire*. Les mollusques devaient être du reste l'objet de ses études de prédilection et donner matière à d'autres travaux plus considérables. Il ne négligeait pas cependant les autres branches de l'Histoire Naturelle et on lui doit entr'autres, de précieux ouvrages sur la Faune de Maine-et-Loire, la Paléontologie, la Polyphagie, et, à plus de quatre-vingts ans, il publiait, sous le titre d'*Indicateur de Maine-et-Loire* une véritable encyclopédie, fruit des recherches de sa longue existence, et dont le troisième et dernier volume est formé de planches presque toutes dessinés par lui.

Une longue amitié liait notre Président à M. Millet de la Turtaudière, et il croit que la Société doit, en attendant une notice plus complète, consigner dans ses procès-verbaux l'expression des profonds regrets que lui cause la mort de l'un de ses fondateurs, et en même temps la disparition d'un de ces hommes modestes, sans ambition, dont l'existence laborieuse ne peut être que d'un bon et utile exemple.

La Société s'associe unanimement au désir de son Président.

La parole est ensuite donnée à M. d'Espinay pour la lecture d'un très important et très savant travail sur la mission de saint Gatien dans les Gaules. L'objet de ce

travail n'est autre que la question fort controversée de l'époque à laquelle le Christianisme a été introduit dans nos contrées. M. d'Espinay lit seulement la première partie de ce mémoire, d'une importance capitale pour l'histoire de notre Anjou, et la suite est renvoyée à la séance prochaine. Cette première partie a pour sujet l'analyse d'un livre de M. Jehan de Saint-Claireu, membre de la Société archéologique de Touraine, d'après lequel saint Gatien aurait été envoyé à Tours par saint Pierre lui-même.

Enfin, M. Paul Belleuvre nous entretient du *Pèlerinage de Chartres* du 28 mai dernier, de cette grande manifestation de la religion et du patriotisme, où les prières pour la France s'associaient toujours aux prières pour l'Eglise, où le nom de notre bien-aimée patrie n'était jamais séparé de celui du chef auguste de la catholicité. M. Belleuvre est revenu profondément touché de ces grandioses spectacles ,de la foi profonde des milliers de pèlerins qui se pressaient à Notre-Dame de Chartres. Aussi il nous raconte avec émotion les principaux épisodes de ces journées sans précédents, qui ont eu l'ampleur et l'enthousiasme des Croisades.

Le travail de M. Belleuvre est renvoyé au Comité de rédaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, Paul LACHÈSE.

ERRATUM

Page 96 : au lieu de *le chanvre,* lisez *la culture en grand du trèfle.*

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME SEIZIÈME (1873) — N^os^ 3 et 4

ANGERS

IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1873

DE LA FONDATION

D'UN

SECOND HOPITAL

A ANGERS

A M. le Maire et MM. les Conseillers municipaux d'Angers.

MESSIEURS,

Parmi les sujets qui intéressent au plus haut degré le présent et l'avenir de notre ville, il n'en est point de plus grave que la question des Hospices. Cependant bien peu s'en préoccupent, non certes par indifférence, mais parce que n'étant pas connue, on ne la croit pas aussi menaçante qu'elle l'est, en réalité, pour le budget municipal. Avant que le point noir devienne orage, il nous a semblé utile d'étudier cette grande affaire, et de préparer les voies à une solution, onéreuse, sans doute — elle ne peut être autrement — mais non accablante. Notre position particulière nous faisait un devoir de mettre au service du public la modeste expérience acquise dans l'exercice de fonctions spéciales. Il est difficile de s'y attacher sans une sorte de passion. A ce titre, vous voudrez bien, Messieurs, me pardonner les

arides explications où je dois entrer, et le mécontentement causé par la perte de votre quiétude, que partagent la plupart de nos concitoyens, à l'égard de nos institutions hospitalières.

Hâtons-nous d'ajouter que la position actuelle n'a rien de désespéré. Malgré l'énormité des charges qui pèsent sur l'entretien de nos hospices, les ressources suffisent pour y subvenir et même, depuis quatre ans, l'inventaire de chaque année se solde par un excédant de recettes. Ce n'est donc pas pour le présent que nous jetons le cri d'alarme, c'est pour l'avenir, mais un avenir tellement rapproché qu'il serait imprudent de ne pas préparer dès aujourd'hui les moyens de conjurer, d'atténuer au moins, les périls qui vont fatalement surgir.

Commençons par combattre un opiniâtre préjugé : quand nous autres administrateurs manifestons de trop justes appréhensions sur les dépenses nécessaires, on nous répond presque invariablement : — Vous pouvez tout ce que vous voulez, vous êtes si riches ! — C'est une grande erreur. Si l'on estime la richesse d'après l'importance des chiffres, les Hospices auraient droit à se vanter de cet avantage ; mais il est relatif, et l'on ne peut s'en prévaloir lorsque la somme des obligations égale presque celle des revenus.

Que l'on consulte le Compte administratif publié chaque année par la Commission, et l'on verra que si pour l'année 1872, les recettes se sont élevées à 452,357 francs, les dépenses n'ont pas été inférieures à 433,142 francs. Reste une réserve de 19,215 francs, ce qui est bien modique pour une si grosse affaire. Quand nous disons recettes, nous n'employons pas à dessein

le mot revenu : le revenu fixe des hospices d'Angers se compose , en biens-fonds et en rentes sur l'État, de 312,066 francs. Les autres 140,291 francs ne sont que l'indemnité aléatoire de frais équivalents, tels que journées de militaires, entretien des enfants assistés, etc.

Nous ne disconvenons pas que 452,000 francs et même 312,000 francs ne soient une somme importante, mais quand on réfléchit qu'elle sert à nourrir treize cents personnes, et à les fournir de tous les accessoires de la pension : vêtements, literie, lingerie, pharmacie, traitements du personnel, on est effrayé de l'immense consommation de chaque jour , et l'on s'émerveille que cette somme considérable en elle-même, mais relativement faible, puisse y suffire ; aussi serait-elle insuffisante si l'on n'apportait une scrupuleuse économie dans tous les services, et s'ils n'étaient surveillés par l'esprit d'ordre et de désintéressement de ces incomparables ménagères qui tiennent à honneur de se nommer Filles de la Charité.

Quelque loin que soit poussé cet esprit, ce génie devrions-nous dire, les choses de ce monde suivent leur train, et la cherté des subsistances s'élevant sans relâche, il n'est que trop facile de prévoir qu'un jour prochain viendra, dans quatre, cinq années au plus, où la balance des recettes et des dépenses ne pourra plus être maintenue. Nous ne voudrions effrayer personne pour le besoin de notre cause ; mais il ne serait pas impossible que cet écart se produisît dès 1874. En effet les trois principaux objets de consommation sont le pain, la viande et le vin. Notre budget est basé, pour la farine sur un prix moyen de 60 francs la culasse ou mesure

de 157 kil. Aujourd'hui elle coûte 75 francs. Baissera-t-elle? nul ne le sait ; ce ne sera toujours que dans une faible proportion. Or, comme nous consommons cent culasses par mois, nous sommes à peu près certains de dépenser, rien que pour cet article, du 1er septembre prochain au 1er juillet 1874, dix-huit mille francs de plus que les années ordinaires. Pour la viande il n'est guère à espérer de diminution notable. Quant au vin, devenu le premier des médicaments, nul n'ignore que le prix est augmenté d'un tiers au moins, notamment sur les produits du midi, qui conviennent le mieux aux malades, parce qu'ils sont plus toniques que ceux de notre pays.

Si nous passons en revue tous les chapitres de notre budget, nous trouverons presque partout des augmentations analogues : l'allocation de la pharmacie, entre autres, tend à se gonfler chaque jour, malgré la discrétion de nos médecins, à cause des nouveaux impôts et des découvertes de la science. Au lieu de 12,257 francs inscrits en 1868 pour cet objet si essentiel, nous avons dépensé, en 1872, 16,003 francs, et il en est de même à peu près de toutes les divisions et subdivisions de notre passif.

Mais, nous dira-t-on peut-être : — Pourquoi avez-vous tant tardé à vous plaindre? Engagés comme nous sommes dans des entreprises considérables, vous êtes mal venus maintenant à nous crier misère. — Cependant depuis longtemps nos prédécesseurs et nous-mêmes faisons entendre de pressantes doléances. Convaincu de leur justice, le Conseil général déchargea les Hospices de tous frais relatifs aux enfants assistés, et fixa à un franc par jour et par personne, l'indemnité due par

les communes qui envoient leurs malades à l'Hôtel-Dieu. Vous-mêmes, Messieurs, avez reconnu équitable notre réclamation pour les femmes du *refuge*, lequel constitue un service municipal. Enfin, bien à contre-cœur, forcée par une nécessité absolue, la Commission crut devoir supprimer l'Orphelinat peu avant l'entrée en fonction de la plupart d'entre nous.

Si maintenant nous ajoutons qu'au prix de démarches réitérées, nous avons obtenu une augmentation de vingt centimes par journée de militaire, nous aurons parcouru tout le cercle des répétitions et des améliorations possibles. Nous aurons démontré que le navire, qui porte la fortune des pauvres confiée à votre sollicitude comme à la nôtre, allégé de poids excessifs, peut désormais se soutenir, à la condition de ne recevoir aucune surcharge. Nous n'osons pas nous livrer à cet espoir, après les appréhensions trop fondées que nous venons d'exprimer; on doit donc prévoir qu'à la première occasion de déficit, et elle ne tardera pas à se produire, on sera contraint de recourir à une demande de subvention municipale. Sachant que la Commission des hospices ne se résignera qu'avec une peine infinie à cette extrémité, veuillez, Messieurs, consentir à chercher avec elle s'il n'y aurait pas un expédient actuel très-légitime, une ressource considérable, pour restreindre cette imminente obligation du budget de la ville aux proportions les moins onéreuses.

Ne nous effrayons cependant pas outre-mesure de cette perspective de subvention. Le mot n'est pas prononcé pour la première fois. Elle fut discutée au sein du Conseil, qui vous précéda, et chacun avait reconnu

que dans l'impossibilité constatée de l'administration des Hospices de faire face à ses dépenses, la commune devait lui venir en aide, ainsi qu'il est d'usage dans presque toutes les cités un peu importantes. Sans aller au loin chercher des exemples, nous citerons Nantes qui alloue à ses Hospices plus de trois cent mille francs par an [1], et l'hôpital de Saumur qui ne pourrait exister sans un secours périodique.

Ces subventions sont commandées par l'humanité, elles le sont aussi par la justice. Au nom des principes modernes, la Révolution de 93 ne se contenta pas d'abolir les priviléges des riches, elle supprima également ceux des pauvres. Sous prétexte d'égalité et de fraternité les droits productifs de notre hôpital Saint-Jean disparurent en même temps que ses exemptions et ses franchises. Ce ne fut pas tout; on s'empara bientôt des domaines immobiliers que la libéralité de tant de prêtres et de religieux, de tant de seigneurs, de tant de bourgeois et de tant d'artisans chrétiens, avait réuni peu à peu en un patrimoine sacré, au prix des plus grands sacrifices, comme un monument de la foi et de la charité de six siècles.

La Convention décréta, le 11 juillet 1794, qu'elle acceptait comme dettes nationales toutes les créances des établissements de bienfaisance, mais qu'en retour elle faisait rentrer dans les domaines de l'État tous les biens des hôpitaux — il y en avait deux mille en France — en se réservant le droit de les vendre au premier jour. En lisant ce décret, on croit entendre un

[1] Les Hospices de Nantes réclament cette année 560,000 fr. pour aligner leur budget.

honnête voleur, prenant votre bourse et promettant de payer vos dettes.

Un pareil abus parut tellement monstrueux, les conséquences se montrèrent avec tant de force que la Convention, effrayée elle-même, recula devant les embarras qu'elle se créait en irritant le pauvre peuple ainsi privé de son dernier asile. Une loi nouvelle suspendit la vente des biens hospitaliers, et le 7 octobre 1796 le Directoire abrogea le décret promulgué deux ans auparavant par la Convention.

Néanmoins une partie du mal était accomplie : plusieurs des propriétés de Saint-Jean avaient été vendues, les rentes diminuées, les revenus affaiblis. En même temps les sources de la charité étaient taries par la dispersion générale, par les guerres, par la ruine. Si la municipalité de l'époque, cédant aux réclamations des médecins et des malades, n'avait appelé les religieuses de Sainte-Catherine et leur digne supérieure, Mme Autin, pour suppléer les sœurs de Saint-Vincent, proscrites et réfugiées à l'hôpital maritime de Lorient, Saint-Jean eût continué d'être livré à des mains mercenaires, c'est-à-dire à tous les excès de la cupidité et de la brutalité. Heureusement un habile administrateus, M. Jean Farran, vint rétablir l'ordre dans la direction de nos hospices, qu'il appelait le plus précieux joyau de la couronne municipale, image pompeuse, selon le style du temps, et d'une couleur locale douteuse, puisque l'on était en l'an IV de la République, mais idée fort juste. Non content de réorganiser les services intérieurs, il parcourut le département, et choisissant parmi les biens nationaux invendus, ceux qui lui semblaient présenter

le plus d'avenir, il rétablit, si même il ne l'augmenta, la fortune immobilière des Hospices. Les souvenirs du mairat de M. Farran[1] ne doivent jamais être oubliés. Quand il mourut en 1801, les bons offices qu'il avait rendus aux pauvres comme leur premier tuteur occupèrent la meilleure place de son éloge funèbre. On lira son nom avec respect sur les tables de marbre consacrées aux bienfaiteurs des Hospices, et qui vont être dressées sous le vestibule de la chapelle de Sainte-Marie.

Depuis le rétablissement de la situation financière de nos établissements de charité par M. Farran aîné, elle se soutint, avec des incidents divers, jusqu'en 1854 où fut inauguré l'Hospice général, et 1860 où l'on résolut d'y juxtaposer l'Hôtel-Dieu. Il n'entre point dans les bornes de notre sujet de louer ou de blâmer ces transformations radicales. Tout ce que nous nous permettrons de dire à cet égard, c'est qu'elles étaient conformes à la passion de changement qui, sous le nom de progrès, caractérise notre époque. L'exposition des nouveaux bâtiments, devons-nous ajouter, est excellente ; le vaste enclos qui les entoure présente toutes les conditions requises de salubrité ; enfin quels que soient les regrets causés par l'abandon du vénérable Saint-Jean, et nul ne les ressent plus douloureusement que le signataire de cette lettre, il faut convenir que, pour le traitement des malades, les salles multipliées de l'Hôtel-Dieu présentent des avantages réels sur l'installation primitive de l'admirable, mais incommode, basilique de Henri Plantagenet.

[1] M. Jean Farran était oncle de M. Farran-Lachèse, dont le caractère modéré, bienveillant, et l'administration économe ont laissé les plus honorables souvenirs.

Cette réunion à Bellefontaine de deux établissements distincts forme un ensemble considérable, trop, peut-être, et cependant il y manque bien des choses essentielles : ainsi, à Sainte-Marie, les ateliers de travail étant dispersés, ne peuvent être soumis à une surveillance nécessaire, au point de vue de la morale encore plus qu'à celui de l'industrie. A l'Hôtel-Dieu, on réclame avec raison un bâtiment spécial pour les contagiés, et il n'a pu encore être exécuté. Si des ateliers d'une valeur de 25,000 francs, si un pavillon pour les épidémiques du prix de 50,000 francs, ne sont pas encore construits, malgré l'urgence constatée, c'est que tout simplement les ressources font défaut.

On nous croit riches, parce que jusqu'à présent nous ne sollicitons point de subvention du Conseil municipal. Cette réserve de notre part qui devrait être un titre en notre faveur tourne à notre désavantage. On nous dit :— Vous tenez à votre indépendance ; grand bien vous fasse ! vous vous suffisez à vous-mêmes, et vous êtes si jaloux de votre autonomie que vous protestez à peine contre les droits d'octroi perçus à notre caisse pour votre approvisionnement de vin, viande, charbon, bois, et qui sont remboursés presque partout ailleurs, notamment à l'hôpital de Tours.

On conçoit que notre édilité qui a beaucoup de charges, se trouve heureuse de se délivrer ainsi à bon marché du principal souci de beaucoup d'autres cités, l'entretien des malades, des vieillards et des infirmes indigents. Toutefois ceux-ci souffriront bientôt tellement de cette illusion qu'elle ne durera pas longtemps, et nous avons trop de confiance, Messieurs, dans votre

sollicitude à l'égard des classes malheureuses de la population pour croire que vous veuilliez nous en laisser tout le fardeau, quand vous saurez que nous ne pouvons plus le porter en entier.

Enfin cette croyance erronée généralement répandue que les Hospices d'Angers sont proportionnellement, dans l'Ouest de la France, des plus favorisés par la fortune, entraîne un autre grave inconvénient : c'est de tarir, ou à peu près, la source des donations et des legs. Cependant quelle institution parmi nous possède plus de titres aux libéralités que l'Hospice général ? n'est-ce pas l'asile, le refuge suprême des misères de l'humanité sous les formes les plus respectables et les plus touchantes, depuis l'enfant abandonné jusqu'à la vieillesse au désespoir ; depuis les victimes du devoir militaire jusqu'à celles des inventions de l'industrie, en passant par toutes les séries de souffrances et de fléaux, de la rougeole jusqu'à l'épilepsie, depuis les idiots jusqu'à ces humbles et vaillantes femmes, ouvrières ou servantes, qui, par une sublime imprudence, ont sacrifié à leurs proches, le dernier produit de leur travail, le dernier jour de leur santé ?

Pour une si grande variété de maux et de besoins, on conçoit qu'il faut une infinité de moyens d'assistance, et nous sommes loin de les posséder tous à Sainte-Marie. En première ligne, nous l'avons déjà dit, un bâtiment isolé pour les maladies contagieuses est indispensable. Quand il y a peu de temps, la fièvre puerpérale s'est déclarée, quand la petite-vérole surtout, cette peste de notre âge, s'est manifestée avec une effroyable intensité, nous avons eu pour ressource l'hôpital Saint-Jean ;

mais aujourd'hui il est en partie occupé par un orphelinat, et certes ce n'est pas nous qui nous en plaindrons. Vous avez créé là une œuvre parfaitement organisée qui répond au vœu universel. Quoi qu'il en soit, Saint-Jean était pour nous une sorte de déversoir que nous ne pouvons plus emprunter. Vous n'êtes plus libres également et ce n'est pas votre faute, devons-nous le reconnaître, de disposer des anciens Greniers, érigés comme dégagement de l'Hôpital par la prévision charitable de nos ancêtres, plus ingénieux que nous sur bien des points. Eh bien ! avec tous ces obstacles, toutes ces impossibilités, supposons, ce qui n'est que trop probable, une épidémie à la Maternité[1], ou bien aux salles des enfants, service trop restreint et trop enclavé dans le quartier des femmes : au milieu de l'angoisse générale

[1] Le malheur a voulu que l'événement suivît de près cette prévision. A peine avions-nous écrit ces lignes, que la fièvre puerpérale se déclarait à la Maternité. On en refusait l'entrée aux nouvelles arrivantes, et trois malades étaient transférées dans les salles de médecine. Là, des symptômes plus inquiétants encore s'étant manifestés, on a cru devoir isoler les pauvres femmes dans un chétif logis, exigu et incommode, qui a servi plusieurs fois aux varioleux.

Pour justifier nos paroles, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire la lettre suivante, adressée par l'un des médecins en chef à l'administrateur de semaine :

« La petite épidémie qui vient de sévir à la *Maternité* a eu, comme je le craignais, des circonstances désastreuses pour le service de médecine dans lequel j'avais placé les malades atteintes d'affections puerpérales.

« La deuxième malade a été prise de gangrène, et deux jours après, deux malades de la salle Sainte-Anne, en communication nécessaire avec la salle Fabiola, où l'on avait placé les péritonites, viennent d'être envahies par la même gangrène.

« Dans cette pénible nécessité, je vous prie de vouvoir bien autoriser le transfert de ces trois malades, etc. »

Depuis ce jour (20 août 1873), deux de ces malades sont décédées.

quelles mesures prendre pour arrêter ou du moins circonscrire le fléau ? Nous nous trouverons dans le plus cruel embarras. Il serait donc d'une extrême urgence que ces deux services fussent agrandis et éloignés d'un foyer d'émanations dangereuses.

Nous l'avons reconnu déjà, l'exposition de l'Hôtel-Dieu et de Sainte-Marie est excellente, et l'air en est très-sain. Le courant de la rivière le renouvelle d'une manière heureuse : mais à côté de ces avantages, il y a l'inconvénient des brouillards et d'une mollesse de température produite par cette même humidité qui en fait la fraîcheur. Ces conditions générales composent un ensemble satisfaisant, d'accord ; il n'en est pas moins vrai que pour certaines affections, peut-être même pour certaines opérations, une atmosphère plus sèche serait préférable. C'est pour de tels motifs, surtout pour cette nécessité de changement d'air, que l'on a créé en dehors de Paris les hôpitaux de convalescence de Vincennes et du Vésinet, à l'intention principalement des clients du grand Hôtel-Dieu, dont les bâtiments, comme l'on sait, bordent l'un des bras de la Seine. Cette translation des malades, au moment du premier retour à la santé, produit, de l'avis des hommes de l'art, des effets excellents. Si l'Assistance publique de la capitale n'était pas accablée de charges, elle eût continué le cours de cette bienfaisante innovation ; mais du moins elle a le nécessaire tandis que nous ne possédons rien à cet égard.

Un instant toutefois on a pu constater à Angers l'effet sur les constitutions affaiblies du passage d'un air vicié à un air plus vif. C'était à l'époque des ambulances : on eut l'idée de transporter de Saint-Jean à Saint-

Nicolas les militaires qui bien qu'à peu près guéris ne recouvraient ni l'appétit ni le sommeil. Ils s'y ranimèrent à vue d'œil ; à peine ces braves jeunes gens étaient-ils installés dans l'ancienne abbatiale très-élevée et baignée de flots d'air pur, que respirant à pleins poumons, ils éprouvaient soudain un bien-être réparateur.

Est-il besoin de faire observer que si les hôpitaux de convalescence sont salutaires aux malades, ils ne seraient pas moins efficaces pour celles qui leur prodiguent des soins si généreux ? N'est-il pas dur de contraindre les sœurs à vivre sans relâche ni merci, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre, dans un milieu imprégné de miasmes, en dépit de toutes les précautions imaginables de propreté et de ventilation ?

On plaint les indigents de n'avoir ni congés ni vacances; mais les sœurs hospitalières en ont moins encore, car le dimanche est pour elles occupé comme les autres jours. Aussi sont-elles presque toutes d'une santé délicate, parce que, ne se plaignant jamais, elles dépassent très-souvent la mesure de leurs forces physiques qu'elles supposent à la hauteur de leur énergie morale.

Le sentiment du devoir, chez les religieuses, est porté à un point qui devrait nous faire rougir nous autres hommes. Je ne puis m'empêcher de citer un exemple qui le démontrera mieux que des raisonnements ; il me donnera aussi l'occasion de rapporter une parole admirable. Un jour, j'insistais respectueusement près de Mme de la Grandière, dont la pâleur et l'affaiblissement faisaient peine à voir, pour qu'elle allât prendre un peu de repos, dans son pays, dans sa famille. — Lorsque je vins à Angers, me répondit-elle, je reçus quelques invitations pressantes et je ne crus pas pou-

voir les refuser toutes. A peine fus-je arrivée dans un beau château, que je me repentis d'avoir cédé aux plus aimables instances. Mal à l'aise au milieu de meubles somptueux, devant une table exquise, *il me semblait que je volais le bon Dieu.* Je devais rester huit jours, je priai qu'on me rendît ma parole, et trente-six heures après mon départ de Sainte-Marie, j'étais revenue près de mes sœurs et de mes pauvres malades.

Pourquoi ne penserait-on pas non plus au bien-être des infirmiers et infirmières, moins dignes que les sœurs, il est vrai trop souvent, surtout les premiers, d'un intérêt sympathique ; mais il est néanmoins parmi eux, de fort braves gens qui s'attacheraient davantage à leur service, si après qu'ils ont exposé leur santé, on leur offrait les meilleurs moyens de la rétablir?

Sans nous étendre davantage sur les considérations en faveur de l'érection d'un nouvel hôpital, un argument sans réplique en clora la liste indéfinie : les dimensions de l'Hôtel-Dieu ne suffisent plus pour les besoins de notre cité.

Voici la distribution et la composition des quartiers affectés à la population civile :

SERVICE DE MÉDECINE POUR HOMMES :

Salle Saint-Paul, compris la salle d'isolement	21 lits.
Salle Saint-Jean (clinique)	13
Salle Saint-André (clinique avec salle d'isolement)	17
Enfants au-dessous de quatorze ans . .	12
	63 lits.

SERVICE DE MÉDECINE POUR FEMMES :

Salle Sainte-Marthe avec salle d'isolement	20 lits.
Salle Sainte-Anne (clinique avec salle d'isolement)	23
Enfants au-dessous de quatorze ans	12
Maternité	17
	72 lits.

CLINIQUE CHIRURGICALE,

Hommes :

Salles Saint-Eugène, Saint-Joseph, Saint-Thomas, Saint-Luc et salle d'isolement.	54 lits.
Salle Saint-Michel.	11
Salle des voyageurs	4
	69 lits.

Femmes :

Salle Sainte-Monique.	23 lits.
Salle de voyageuses	3
Salle Sainte-Madeleine	11
	37 lits.
Total.	251 lits.

Nous le demandons : ce chiffre est-il en rapport avec les besoins actuels, avec le nombre des malheureux? C'est juste 40 lits de plus seulement que le nombre contenu en 1830 par l'hôpital Saint-Jean, et depuis quarante ans, la population de la commune a monté de 30,000 à 60,000, c'est-à-dire qu'elle a doublé.

Si les sociétés de secours mutuels, comprenant 12,000 personnes environ, membres actifs, femmes et enfants, n'étaient venues à notre aide, en entretenant leurs malades à domicile, au moyen de cotisations volontaires, nous nous trouverions, vis-à-vis des besoins des classes ouvrières, dans une effroyable pénurie.

Ah ! je sais ce que l'on peut m'opposer, car je tiens à ne laisser aucune objection sans réponse : — Vos salles sont plus vastes que vous ne le dites, car il y a quatre ans, par raison d'économie, vous avez fait démonter soixante-neuf lits ; pourquoi ne les rétablissez-vous pas ? — Cette mesure a été prise avant notre entrée à l'administration, et si elle n'avait pas été adoptée, nous la proposerions sans doute, car les mêmes motifs de prudence financière existent. De plus les autorités les plus compétentes avaient reconnu que l'encombrement de certaines salles, à l'origine, empêchait chaque malade de jouir de la provision d'air exigée par l'expérience hygiénique. D'ailleurs pour concilier les besoins avec les ressources, vingt-quatre de ces lits ont été remontés, et l'on ne peut plus, sans danger, en augmenter le nombre. Il va sans dire que ces 24 lits sont compris dans le chiffre de 251 cité plus haut.

Le bienfait des sociétés de secours mutuels à l'égard de l'Hôtel-Dieu, est grand sans doute ; mais il est balancé par l'arrivée de familles nécessiteuses qui affluent des contrées pauvres du Maine et de la Bretagne pour s'entasser dans nos manufactures. Malgré toutes les améliorations dues à l'humanité des directeurs de ces multitudes, le travail est devenu plus insalubre. Les tisserands et les fileuses d'autrefois respiraient plus

aisément dans leurs caves ou sur le seuil de leurs portes que dans les ateliers obscurcis par la poussière du chanvre. De plus, la multiplication des cabarets, l'immoralité et les excès croissants de l'alcoolisme ont singulièrement accru le chiffre des solliciteurs à la porte des hôpitaux.

Ne pouvant les admettre tous, on refuse les moins gravement atteints. Sont-ils admis après des tentatives réitérées, on leur fournit généreusement tous les moyens de se guérir ; mais quand la période des crises aiguës est finie, quand le convalescent est en état de faire quelques pas, on lui délivre un billet de sortie pour donner sa place à un autre. Dans le quartier des fiévreux surtout, dans ceux des femmes en couches et des enfants, il n'y a presque jamais de lits vacants. A peine les possesseurs sont-ils partis que surviennent des successeurs impatients.

Aussi qu'arrive-t-il? une notable partie de la clientèle de l'Hôtel-Dieu est pour ainsi dire intermittente. Elle se compose d'individus guéris réellement de leurs affections, et qui recouvreraient la santé s'ils trouvaient en retournant dans leur misérable gîte, les secours que nous recevons en relevant de maladie. Comme ils ne rencontrent chez eux que disette et trop souvent malpropreté, ils retombent et lâchent de venir reprendre la place qu'ils ont à peine quittée. Que l'on veuille bien réfléchir sur les inconvénients de cette façon d'agir, si familière à un certain nombre d'habitués qu'ils l'appellent *faire la navette*.

— Eh bien! peut-on nous répondre, si vos salles de fiévreux sont trop exiguës, prenez-en d'autres. — Mais nos

bâtiments ne sont pas élastiques à volonté. Il y a d'abord les salles de chirurgie auxquelles on ne doit pas toucher. Si elles contiennent un peu plus de lits disponibles que le quartier de la médecine, le motif en est grave. Il faut s'attendre aux accidents, et l'on ne peut ajourner une ouvrière blessée dans une fabrique ou un charpentier tombé d'un toit. Par un traité passé avec l'administration de la guerre, on doit toujours tenir prêts cent cinquante lits, qui ne sont pas occupés tous, il est vrai ; quelques-uns même sont distraits pour le service civil et font partie du chiffre de deux cent cinquante-un ci-dessus indiqué. Cet empiétement, modéré d'ailleurs, ne porte pas atteinte aux engagements ; mais ils peuvent être rappelés d'un moment à l'autre et il faut se mettre en mesure de ne pas faire attendre pour les remplir. Enfin ce nombre de cent-cinquante, élevé, peut-être, pour l'effectif actuel de la garnison, deviendra insuffisant lorsque celle-ci sera doublée, et la prévoyance conseille de ne rien négliger pour cette éventualité qui, selon toute apparence, sera prochainement certitude.

Quant au quartier de la maternité et à celui des enfants, ils laissent presque autant à désirer que celui des fiévreux. La preuve en est facile à donner puisque le premier ne compte que dix-sept lits, resserrés dans deux compartiments trop contigus. Les deux salles des petites filles et des petits garçons ne renferment que douze couchettes chacune, si recherchées que l'on est obligé parfois d'en monter de supplémentaires entre les rangs. Si cette mesure devient nécessaire dans des cas extrêmes, ce n'est jamais sans de sérieux inconvé-

nients. — Nous admettons tout ce que vous nous dites, me répondrez-vous peut-être, et nous n'essaierons de contester aucune de vos idées ; mais nous vous voyons venir, vous désirez que nous érigions un second hôpital sur la rive gauche de la Maine ; de combien de lits ? — Deux cents. — Combien coûterait-il ? — Cinq cent mille francs[1]. — Eh bien ! nous avons pour les souffrances des malheureux autant de sympathie que vous pouvez en avoir ; nous les soulageons de vingt manières et du mieux possible ; mais nous ne possédons aucun moyen de faire face à la grande affaire que vous nous proposez. Par la force des choses, l'administration qui nous a précédés, a dépensé largement. Les économies ne nous ont pas été plus faciles. Nous avons une foule d'obligations à satisfaire. Songer aujourd'hui à bâtir un hôpital serait une insigne imprudence. Nous laissons à nos successeurs, dans des temps plus heureux, à une époque lointaine, c'est à craindre, l'honneur de réaliser une œuvre qui plairait à notre cœur, mais qui nous empêcherait de diminuer la dette municipale.

C'est précisément pour ne pas charger la Ville d'une subvention exorbitante que, bon gré mal gré, dans un bref délai, elle sera contrainte de donner aux Hospices, à moins de réduction des pensionnaires de Sainte-Marie, c'est précisément pour conjurer cet avenir trop certain,

[1] Ce chiffre est établi sur les frais de construction de l'Hôpital de Saumur, érigé, dans les dernières années de l'administration féconde et prudente de M. Louvet, par M. Joly-Leterme. Cet édifice, qui réunit à l'élégance des proportions toutes les conditions exigées par la science moderne, a coûté 798,000 fr. Il contient trois cents lits, et l'on pourrait aisément en ajouter cinquante autres.

que j'ai développé ce long préambule de la proposition suivante.

Dans quelques jours, le 5 septembre, la caisse municipale va perdre un revenu considérable, le péage du pont de la Basse-Chaîne. L'année prochaine, le 1er novembre, arrive le terme de celui de la Haute-Chaîne, appartenant à une compagnie. Le produit réuni des deux ponts est en moyenne de trente-huit mille francs. Or, si on l'affectait à la formation d'un capital spécial, au bout de cinq ans avec les intérêts, il dépasserait deux cent mille francs. On pourrait procéder aux premiers travaux, et après une période égale, en 1883, notre second hôpital serait achevé sans la moindre allocation de la Ville. De plus il serait assuré d'un revenu qui suffirait aux deux tiers des frais d'entretien évalués à soixante mille francs environ.

Les objections sont faciles à prévoir. Comment! maintenir le péage ! mais on s'attend à sa suppression. Elle a été promise et annoncée. Est-il possible ! conserver un usage féodal ! Ce sera une vraie délivrance pour le peuple de passer librement sur les deux ponts. Les terrains et maisons du voisinage y gagneront de suite une plus-value ; presque partout les péages sont abolis, notamment à Paris, etc., etc.

Je reconnais bien volontiers la valeur de ces raisonnements ; mais sont-ils incontestables et n'émanent-ils pas de préjugés, en majeure partie, du moins ?

A propos des taxes dont l'établissement est rendu nécessaire par le déficit du budget de l'État, M. Magne disait dernièrement : « Il faut beaucoup réfléchir avant de frapper le pays de nouvelles charges ; mais il faut

réfléchir plus encore avant de supprimer un ancien impôt. »

— Le péage des ponts de la Haute et Basse-Chaîne est un peu gênant, j'en conviens; toutefois il a un grand mérite, l'habitude. S'il était conservé sans en indiquer l'emploi, les réclamations seraient unanimes; mais si l'on affirmait qu'il serait consacré à un objet aussi urgent, aussi sympathique, aussi populaire que la création d'un nouvel hôpital, parlons de sang-froid, croyez-vous qu'il s'élèverait, en dehors des rares personnes tout à fait intéressées, une voix, une seule, contre la conservation d'une ressource éminemment précieuse ?

Comme on ne doit désirer qu'une chose, que la lumière soit complète sur cette grave question, je ne recule devant aucune explication, et je vais répondre de suite à un argument *ad hominem* que l'on ne manquera pas de m'adresser.

— Il vous est facile, à vous habitants du haut de la ville, d'insister pour le maintien du péage de la Basse-Chaîne, il ne vous touche guère; mais nous qui en souffrons, on nous en a promis la suppression et nous réclamons l'exécution de cette parole. —

Je répondrai simplement que pour remplir des fonctions qui me sont chères, je traverse ce pont au moins une fois par semaine; en conséquence j'en suis un des tributaires les plus réguliers; j'en suis aussi un peu l'inspecteur, bénévole s'entend : or j'ai observé que les trois quarts, au moins, de ces tributaires sont des personnes aisées. Les voitures forment le principal contingent de

la recette, puis les véhicules du commerce, les promeneurs, les propriétaires des campagnes voisines, les bouchers, les paysans des jours de foire et de marché. Quant aux ouvriers ou citadins prolétaires, ils ne forment que l'extrême minimum de la clientèle contribuable. C'est donc un impôt volontaire, à base essentiellement aristocratique, ne pesant que dans une proportion imperceptible sur les classses à existence précai e.

— C'est possible, répliquera-t-on peut-être ; mais quand le passage sera libre, les ouvriers, les pauvres gens afflueront. — Ce ne sera qu'un petit nombre, car la route des ateliers est ailleurs, et les quartiers indigents sont à une certaine distance. Du reste, soyez certains que si l'on met les ouvriers dans cette alternative : faire quelques pas de plus avec la perspective de recevoir des soins aux mauvais jours, ou ménager quelques minutes sans certitude d'être assistés en cas de maladie, il n'y aura pas la moindre hésitation chez tous ceux qui sont doués du moindre bon sens.

Le péage est un souvenir du moyen âge ; d'accord. Cependant, à cette rude époque, tout n'était pas à blâmer, en fait d'hôpitaux surtout, que l'on nommait *Aulmosneries* ou *Maisons-Dieu*. C'est en plein moyen âge que Saint-Jean a été ouvert, non-seulement aux pauvres d'Angers mais à tous les *pauvres du Christ*, avec un esprit de charité, une munificence dont nous sommes bien loin, hélas ! Souvenons-nous de la dédicace inscrite sous la dictée de notre ancien duc, Henri II, et des actes de donation par son sénéchal Etienne. Au

XII^e siècle on écrivait peu de traités sur le paupérisme, mais on accourait de toutes parts au secours des malheureux.

Les nombreuses chartes que nous possédons sur l'*Aulmosnerie* de Saint-Jean démontrent que l'on ne se contentait pas de léguer *in extremis*, mais on donnait de son vivant, ses biens, ses soins et jusqu'à sa personne. Des familles entières, se consacrant à la *Maison-Dieu*, s'honoraient du titre de *serviteurs et servantes de nos seigneurs les povres*. Certes notre époque n'a point dégénéré en fait de dévouements : il suffit de pénétrer dans une salle d'hôpital pour en être convaincu ; mais n'oublions pas nos pères des vieux siècles ; ils comprenaient à merveille la fraternité chrétienne, et nous leur devons la plupart de nos grandes institutions de charité.

Non content de bâtir un palais en forme de basilique pour ses sujets en détresse, Henri II voulant leur assurer des rentes, bâtit le pont des Treilles et en concéda les moulins à ses humbles protégés. Son sénéchal les dota du droit d'obole sur le péage du grand pont. Pour prix de longs services, Hues de Château-Dun venait de l'en gratifier. Le souvenir de ces libéralités, au lieu d'éveiller de fâcheux sentiments, ne doit inspirer que la reconnaissance. Tous les gens éclairés trouveraient bon à suivre cet exemple, quelque ancienne qu'en soit la date. Aux yeux des ingénieurs et des économistes rien ne semble plus légitime, après le remboursement du capital d'un pont, que de calculer sur la continuation d'une prime pour les facilités de circulation qu'il procure. Nous sommes entourés de ponts à péage : Chalonnes, Saint-Mathurin, Juigné-Béné, Épinard, Briollay, etc., et nul ne trouve à

redire à une indemnité si faible pour un service si grand.

Il est vrai que la taxe de cinq centimes perçue à Paris au pont des Arts a été condamnée ; mais à quelle époque ? le 24 février 1848, un de ces jours de révolution où tous les droits sont méconnus. Ce revenu qui montait à plusieurs centaines de mille francs n'atteignait que ceux qui avaient parfaitement le moyen d'y contribuer. On le regrette tellement que l'on a pensé plusieurs fois à le rétablir ; mais l'interruption avait été trop longue. Rien n'est difficile comme de remettre sur pied un impôt, même quand le motif en est inattaquable. Le défaut de cette ressource précieuse se fait péniblement sentir au trésor de la capitale, si épuisé par les dernières années. On ne met pas en doute que sans l'appréhension des clameurs de quelques journaux, l'édilité parisienne n'hésiterait pas à rouvrir cette source de produits parfaitement équitables, et d'un poids aussi léger que peut l'être un impôt.

Ce n'est pas le péage qui nuit d'une manière sensible aux propriétés de l'avenue Garnier et du boulevard de l'Abattoir, c'est bien plutôt l'établissement qui donne son nom à ce dernier. Selon les principes administratifs, un abattoir doit être construit dans un endroit d'un accès facile, mais à l'écart des habitations et surtout des promenades. Le voisinage de l'étang de Saint-Nicolas, à quelques centaines de pas de la route de Nantes, nous semble remplir ces conditions. Il est bien à désirer que le transfert de l'Abattoir s'effectue aussitôt que la dépense en sera possible. Sans doute, quelques intérêts en souffriront ; mais les égards qu'ils méritent ne peuvent balancer les nombreux avantages de cette mesure.

Le dernier Conseil les avait appréciés en ajournant des réparations et compléments devenus nécessaires. Les frais de reconstruction sur un autre point seraient notablement diminués par la valeur qu'acquerraient les terrains de la ville autour de l'ancien emplacement. Les environs, jusqu'à l'extrémité du quai Ligny, ne seraient plus sous le vent de bruits sinistres ou d'émanations fades et pénétrantes. La ligne de notre verdoyante ceinture cesserait d'être interrompue par une tuerie insupportable aux sens comme à la pensée. On pourrait y substituer une élégante esplanade qui dominerait comme un observatoire le bassin de la Baumette. Les promeneurs s'y reposeraient en suivant le tour de nos anciens remparts; et si plus tard, on y érigeait la statue d'un de nos grands hommes, trop négligés, de l'un des bienfaiteurs de notre pays, Robert le Fort ou le général Hoche, par exemple, l'étranger, choqué aujourd'hui par cette odieuse construction qui frappe ses premiers regards à l'entrée de nos murs, applaudirait à notre goût des beaux-arts et à nos sentiments de gratitude.

Tous, dans notre pauvre France, quel que soit notre parti, nous avons beaucoup à faire, beaucoup à réparer; par conséquent, il faut se résigner d'ici à longtemps, jusqu'à ce que la Providence nous envoie un Sully ou un Turgot, il faut se résigner à de lourdes contributions, qu'elles proviennent de l'État ou de la commune; l'important est de les bien employer. La mode n'entraîne plus aux constructions de luxe. On blâmerait le faste dans une école comme dans un théâtre. Le temps, le goût, sont aux entreprises de bienfaisance, celles qui s'appliquent aux souffrances populaires : c'est à les sou-

lager que l'on doit consacrer la majeure part de l'excédant du budget des villes au delà des dépenses obligatoires. Dans cet ordre d'idées qui, nous osons le dire, est compris maintenant par tous les esprits de bon vouloir, ne doit-on pas mettre en première ligne les œuvres hospitalières? Maintenant l'on connaît l'insuffisance de l'Hospice général pour satisfaire aux besoins actuels, et par conséquent aux nécessités à venir dont le flot monte avec une rapidité irrésistible. N'est-il pas opportun d'apporter avec discernement, mais sans retard, une satisfaction, un remède à cet état de choses? Une rare bonne fortune se présente, saisissons-la donc avec empressement quand ce ne serait que pour éviter bientôt d'amers regrets.

Hélas! en dépit de tous nos progrès, combien nous avons à apprendre en fait de vraie philanthropie! Sans aller bien loin, nul enseignement à cet égard ne vaudra pour nous l'étude du chartrier de Saint-Jean : c'est une suite de leçons incomparables, à commencer par ce début de la charte de 1581 :

« Henricum... archiepiscopis, episcopis... salutem. « Sciatis me pro Dei amore et pro salute anime mee et « pro animabus omnium antecessorum et successorum « meorum dedisse et concessisse et presenti carta mea « confirmasse Deo et pauperibus Christi apud Andega- « vum juxta fontem Sancti Laurentii ; quam scilicet « domum ego in honore Dei ad hospitalitatem egenorum « et ad eorum inopiam relevandam de propriis elemo- « sinis meis fundavi... »

On ne se borne pas aux paroles ; l'esprit qui les a inspirées, se communique aux actes. « .... Comme à

Noyon (1217), dit l'auteur de la notice historique sur l'hôpital Saint-Jean d'Angers [1], à Amiens 1233, à Beauvais 1246, à Troyes 1263, un type, une règle identique semble avoir servi de modèle aux prescriptions multiples, ordres ou conseils, qui gouvernent tous les divers services, mais ici peut-être avec une douceur de commandement, une tendresse de charité confraternelle qui donnent au devoir journalier le mérite et l'attrait d'un dévouement sans cesse volontaire et sans cesse invaincu.

« Deux fois par semaine, le jeudi et le samedi, des commis spéciaux, ordinairement les jardiniers, vont en ville recueillir les pauvres malades. Quand un pauvre se présente à la porte pour être reçu, le portier, s'il est à son poste, ou la prieure vient elle-même ou envoie quelqu'une des sœurs de bon visage et de douce parole qui écoute ou apprécie les besoins du nouvel hôte et l'introduit, s'il y a droit, dans la maison qui devient la sienne. Comme à Troyes, Beauvais, Noyon, Paris, comme partout, il se confesse d'abord et communie, s'il le demande en toute piété, puis est porté au lit qu'il doit occuper, bien garni à l'avance de couette et de couverture. Ses hardes sont sur l'heure même marquées d'un signe de reconnaissance pour lui être rendues à sa sortie ou s'il meurt dans la maison sans en disposer, pour être employées aux besoins des pauvres... »

On me saura gré d'avoir copié ce passage parce qu'il prouve, entre autres choses, la vitalité des institutions chrétiennes. Si, à sept siècles de distance, le mode d'accueil à l'intérieur de notre Hôtel-Dieu n'a presque pas

[1] M. Célestin Port, édit. in-4°, page VI.

varié, c'est que l'esprit est resté le même. Nos sœurs de Saint-Vincent sont les dignes héritières des religieuses Augustines de 1199. Elles en continuent fidèlement les touchantes traditions. Ce ne sont pas elles qui ont changé : ce sont les formes administratives et les conditions si généreuses de l'assistance publique qui ont dû être resserrées à cause de l'extension du paupérisme, de la cherté croissante de la vie et de la diminution des libéralités [1].

[1] L'éloge de l'esprit de charité des anciens temps n'exclut point la justice à rendre aux immenses progrès des sciences médicales, particulièrement de l'hygiène. On lit avec stupeur dans l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Paris*, qu'en 1786, les malades y couchaient encore deux et même jusqu'à quatre par lit. Ce fut Louis XVI qui, sur un mémoire de Bailly et de Lavoisier, ordonna de faire cesser ce déplorable entassement.

Bien avant cette époque, le service était installé à Saint-Jean, selon les régles de l'humanité. Les salles étaient plus encombrées qu'elles ne le sont de nos jours, mais d'ordinaire chaque malade avait son lit.

En 1645, six ans après la venue des filles de Saint-Vincent, un procès-verbal authentique donne un état exact de la situation de Saint-Jean. Il constate l'existence de 170 lits pour les hommes, 190 pour les femmes, dont 42, avec un petit berceau à côté de chacun, pour la Maternité. Total, 360. Il y avait donc alors 109 lits de plus que nous n'en possédons dans le service civil.« En 1685, l'aération des salles fut modifiée et les fenêtres agrandies. La même année, l'ancien logis des prêtres avait été transformé en chambres des agonisants pour assurer aux mourants la paix et le respect de leurs dernières heures. Depuis 1635, des fondations spéciales permettaient de donner aux pauvres sortants un petit secours pour suffire aux premiers besoins. En 1689, Nicolas Cupif de Teildras donna 1000 liv. pour la construction spéciale d'une salle de convalescents ; et en 1701, André Lanier attribua à leur bien-être la valeur ou les revenus de la terre de la Tour du Pin et de trois closeries. » (Célestin Port, *Notice sur l'Hôpital Saint-Jean.*)

N'est-ce pas affligeant de penser que dans l'érection de notre nouvel Hôtel-Dieu, on ne se soit pas souvenu de ces pieuses traditions de salles d'agonisants et de convalescents ?

Aujourd'hui l'Hôtel-Dieu n'est accessible gratuitement qu'aux malades de la cité, si toutefois il y a des lits. Les malades des autres communes doivent payer un franc par jour, encore faut-il qu'ils soient de l'arrondissement d'Angers. On n'admet les malades des autres arrondissements que pour des cas chirurgicaux, encore faut-il qu'il y ait danger, toujours moyennant indemnité. Enfin le touchant usage d'ouvrir une porte hospitalière aux pèlerins et aux voyageurs a dû également être restreint. Vous avez vu dans notre tableau du personnel de l'Hôtel-Dieu que le nombre des places réservées pour les passants a été réduit à sept, quatre dans le quartier des hommes et trois dans celui des femmes. La vérité me force à dire qu'il n'y a pas lieu de réclamer contre cette part modeste faite à la détresse errante. Soit à cause du trouble des esprits, soit pour d'autres motifs, nos hôtes de quarante-huit heures ne sont pas la fleur des gens bien élevés, et ne présentent pas toujours un modèle de reconnaissance.

Ce n'est point par esprit de critique que je me livre à ces tristes réflexions ; je reconnais la nécessité de ces mesures restrictives. Si elles n'avaient été prises, le déficit était inévitable. Il reste encore treize cents personnes à faire vivre, c'est une grande préoccupation au point de vue de l'ordre et de l'économie ; mais aussi tous les étrangers qui visitent Sainte-Marie s'empressent de rendre hommage à l'esprit organisateur qui préside à chaque service.

Toutefois c'est l'importance même de cet établissement qui en présentant un remarquable ensemble d'institutions bienfaisantes, interdit désormais tout surcroît

d'agglomération, et peut même exiger, à l'improviste, d'impérieuses mesures d'allégement et de dégagement.

Depuis quelques années le corps médical presqu'en entier, a reconnu que les grands hôpitaux avaient de graves inconvénients. On a estimé que la réunion de quatre cents malades était le nombre maximum et que si on pouvait le réduire de moitié, ce serait mieux encore. C'est juste le chiffre du projet que je prends la liberté de vous soumettre. Je n'oserais pas l'appuyer d'une foule de considérations que les habiles praticiens, vos collègues, feront beaucoup mieux valoir qu'un profane dans la plus utile et la plus noble des sciences. Permettez-moi seulement d'émettre quelques aperçus d'ordre administratif.

L'emplacement du nouvel hôpital devrait être à l'opposé de l'ancien, c'est-à-dire au midi de la ville, dans les terrains entre la route de Frémur et celle des Ponts-de-Cé, on bien entre celle-ci et la Madeleine. Il se trouverait à proximité des casernes et de nombreuses usines. Ce n'est pas une mince précaution d'humanité que d'éviter à un malheureux, blessé ou en proie à une crise aiguë, une demi-heure de marche ou de transport. Le terrain est cher, il est vrai, dans cette contrée; mais le prix de trois hectares ne serait pas exorbitant. Il faudrait au moins cet espace pour cultiver un vaste jardin, procurer des promenades aux convalescents et laisser croître des arbres à haute futaie, dont les rameaux touffus, servant d'éventails, sont des agents précieux pour le renouvellement et la purification de l'air.

Il est bien un autre site qui conviendrait mieux encore à un hôpital de convalescents : ce sont les Plaines, au-

delà des Justices. Là tous les avantages se trouvent réunis : vue riante, horizon immense, température qui tient de l'air vif des montagnes et de la douceur des bords de la Loire. Seulement c'est un peu plus éloigné que les environs de la rue Chèvre. Il est vrai que cet inconvénient serait compensé par le bon marché des terrains à acquérir et par le voisinage de populations ouvrières.

Nous avons dit que 60,000 fr. suffiraient pour l'entretien de cet hôpital, sans avoir la prétention d'en fixer le budget avec une rectitude mathématique. Cependant il y a lieu de croire que l'on ne dépasserait pas cette somme ; car les frais de gestion seraient aussi modiques que possible si on la rattachait à celle des Hospices dont cette maison deviendrait succursale. Douze à quinze sœurs, un aumônier, un agent comptable, deux internes en formeraient le cadre. Avec le dévouement qui caractérise leur profession, les adjoints des chefs de service de l'Hôtel-Dieu accepteraient, nous osons le garantir, de donner leurs soins au nouvel asile ouvert aux souffrances de leurs concitoyens ; et celui-ci profiterait de l'économie résultant des grands approvisionnements de la maison-mère.

Voilà bien des sujets d'examen et peut-être de discussion : loin de moi l'idée de vous en proposer la solution après une simple lecture ! Ce ne peut être que le résultat d'études approfondies. L'essentiel aujourd'hui est de ne pas laisser échapper le capital qui serait la base d'un établissement de premier ordre, dont la naissance serait saluée par des acclamations unanimes.

Pressés par le temps, vous ne pouvez prendre sur ce

sujet grave une résolution immédiate. Je regrette de ne vous en avoir pas entretenus plus tôt, mais il n'y a que peu de jours que j'ai appris la date fatale de la fin du péage. Dans la hâte de mon incomplet plaidoyer, quelques erreurs de détail ont pu m'échapper, je ne crois pas en avoir commis sur le fond même de la question. Vous en jugerez l'objet digne de votre attention, même quand vous ne prendriez pas de décision à son égard. Tous les intérêts seraient sauvegardés si vous vouliez bien consentir à suspendre pendant trois mois l'abolition de la taxe à la Basse-Chaîne. Il nous semble facile de rendre irréprochable la légalité de ce temps d'arrêt. Cela permettrait à une commission composée d'autorités compétentes de se prononcer sur ce sujet populaire, en parfaite connaissance de cause, et vous donneriez un nouvel exemple de votre sollicitude pour le bien-être moral et matériel de la population.

Nous n'ignorons pas que le droit de péage est établi par une loi et ne peut être prorogé que par une autre loi. Comme il s'agit d'une affaire purement administrative, nous ne savons si un arrêté du Préfet ou une ordonnance du ministre n'auraient pas force suspensive pendant les vacances parlementaires. En cas de négative un simple avis du Maire à ses concitoyens, les invitant à continuer le péage au bénéfice du futur hôpital, suffirait pour décider le plus grand nombre à l'acquitter. Comme il n'y aurait point de contrainte, quelques centaines de francs ne seraient pas perçues ; mais le receveur restant à son poste, l'apparence serait sauvée. Après la rentrée de la Chambre, avec le concours de nos députés, le projet de loi exigé passerait probable-

ment sans discussion, et le mois de novembre ne serait pas écoulé que, cette grande affaire régularisée, s'ouvrirait la perspective certaine de lourdes charges de moins pour l'Hospice général et d'une institution de plus pour les malheureux.

Quant au pont de la Haute-Chaîne, la question présente plus de difficultés. Heureusement, nous avons une année pour nous préparer à les vaincre. Le pont n'est pas à la Ville. Celle-ci n'en touchant pas le revenu, n'est point chargée des frais d'entretien, par conséquent l'Etat, en lui concédant la continuation d'un privilége, lui accorderait une faveur qui exigera les motifs les plus sérieux. En est-il de plus décisifs que l'engagement de consacrer le produit de cet impôt à l'institution dont nous venons d'exposer la nécessité ? L'espoir est donc fondé que l'Assemblée qui n'hésite pas, sur des exposés satisfaisants, à élever le tarif des octrois, à propos d'objets de première nécessité, consentira à proroger une taxe modique qui n'atteint que des personnes aisées et qui ne profitera qu'à de pauvres gens.

— Vous parlez de ces beaux désirs à votre aise, se hâtera-t-on de me répondre ; il n'est plus temps d'y songer, le Conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité le 29 juillet ; il ne peut se déjuger quelques jours après. D'ailleurs, la suppression du péage est affichée sur les murs. C'est un fait accompli.

— D'abord, il est toujours temps de réparer une erreur de bonne foi, ou une omission involontaire. Vous avez encore huit jours, et c'est assez pour faire bien des choses. Cependant je n'ignore pas combien il

est hardi d'adjurer une assemblée délibérante de revenir sur une décision. Certes, je n'oserais le tenter si je n'étais profondément convaincu de la bonté de ma cause.

— Mais votre idée n'a que la valeur d'une opinion individuelle. Vous ne la soutenez ni au nom de vos collègues, ni en celui du corps médical. Il est peut-être regrettable que vous ne l'ayez pas présentée plus tôt. Au point où nous sommes arrivés, nous devons passer outre.

— Si j'insiste, messieurs, croyez bien que ce n'est pas par vanité. Je crois que cette idée, que vous voulez bien m'attribuer, serait rapidement adoptée. Quelques amis auxquels je l'ai communiquée m'ont encouragé à vous la soumettre. Ce n'est pas par esprit d'opposition, car il n'est pas douteux que si vous abandonnez la ressource des péages, ce sera, quand le mal deviendra irrémédiable, le thème de reproches sévères et prolongés. Permettez-moi encore de vous dire qu'en fait de mesures administratives, l'isolement n'est pas toujours une preuve de méprise. Il est facile de vous en citer des exemples : Lors de la discussion, au Conseil municipal de 1842, sur l'emplacement de l'Abattoir dont nous venons de parler, M. Langlois soutint seul qu'il ne devait pas être situé à la Basse-Chaîne; il fut vaincu, et vous savez à qui l'opinion publique a donné raison.

Il est dans la vie administrative, comme dans la vie ordinaire, des circonstances critiques où il faut savoir braver quelques plaintes importunes pour prendre une résolution énergique, d'où dépend le renom de votre carrière publique comme le succès de vos entreprises

privées. Admettons ce qui n'est pas certain, que des protestations s'élèvent contre le péage continu des ponts, ne serez-vous pas indemnisés par le sentiment du grand service que vous rendrez aux intérêts généraux? Ce n'est pas seulement un revenu de 38,000 francs qu'il faut considérer, c'est ce revenu pendant vingt ans ; or, il ne produirait pas moins, avec les intérêts capitalisés, de 1,230,000 francs. C'est donc cette énorme somme que vous mettriez dans la main des pauvres , puisqu'elle servirait à leur rendre le premier des biens, la santé. Nous avons trop de foi en votre prévoyance pour craindre que vous vous laissiez aller, en repoussant notre requête, aux illusions d'une vaine popularité. L'administration qui vous a précédés, avait résolu en principe, nous assure-t-on, de demander la prorogation du péage. Vous ne voudrez pas non plus, permettez-nous de l'espérer, encourir la responsabilité de l'abandon, en pure perte, d'une valeur aussi considérable.

La création d'un hôpital de convalescents à Angers est un de ces heureux projets qui réunissent bientôt tous les suffrages, de même que l'accroissement de la garnison dans une juste mesure, et l'érection de la gare de l'Ouest dans la prairie Saint-Serge. On peut même avancer que le degré de sympathie excité par la fondation d'un second Hôtel-Dieu, comme d'une Université libre, l'emporterait sur des établissements d'ordre matériel. Félicitons-nous ensemble de cette insigne fortune pour notre avenir municipal. Nuls sujets n'y touchent d'aussi près que les questions de bienfaisance hospitalière. Les dissentiments s'effacent devant ces grandes et belles causes dont la défense doit réunir tous les amis éclairés

de leur cité. Plus que jamais, sur ce terrain commun, n'est-ce pas pour nous tous un devoir d'éloigner ce qui nous divise, de rechercher ce qui nous rapproche?

Malgré la longueur de ce mémoire, l'occasion me tente de répondre à deux ordres d'idées qui partagent le public, ou qui sont adoptés successivement, lorsque l'on s'entretient de la situation des Hospices, peu connue, disais-je en commençant, bien que tout s'y passe au grand jour et en parfaite loyauté.

Les uns disent que les Hospices jouissent d'une opulence telle qu'ils n'ont besoin d'aucun secours : nous avons répondu péremptoirement à cette supposition. Les autres soutiennent que les constructions de Sainte-Marie et de l'Hôtel-Dieu ont compromis la fortune des pauvres. Cette assertion est non moins erronée que la première et présente même des conséquences plus dangereuses : grâce à Dieu il est aisé d'y répondre, et de la manière la plus irrécusable, par des chiffres.

Il n'entre point dans ma pensée de défendre nos prédécesseurs. Ils n'ont nul besoin d'avocat. Libre à chacun d'apprécier la transformation de notre établissement hospitalier; là n'est point la question; il s'agit seulement de démontrer que les revenus postérieurs aux constructions sont supérieurs à ce qu'ils étaient auparavant.

La moyenne des trois années 1837, 1838 et 1839, seize ans avant les constructions, fut de 278,122 fr.

Celle de 1859, 1860 et 1861, cinq ans après l'inauguration de Sainte-Marie, de 296,310 fr.

Celle de 1866, 1867 et 1868, un an après la translation de Saint-Jean à l'Hôtel-Dieu, de 307,618 fr.

Ainsi que nous l'avons dit, la recette totale, en 1872, s'est élevée à 452,357 fr.

On le voit, l'ascension de la fortune des Hospices est sensible, mais dorénavant elle nous semble stationnaire à moins que des donations et des legs ne viennent rétablir l'équilibre entre les dépenses toujours croissantes et les recettes dont nous ne prévoyons pas l'accroissement.

On doit remarquer encore que l'augmentation du revenu des Hospices a suivi le cours des fortunes privées. La valeur de l'argent décroît à mesure que le prix des denrées s'élève, si bien que d'après des calculs trop fondés, on estime à un quart au moins la déperdition d'un revenu depuis trente ans. Quatre francs en 1843, ne valent plus que trois, et les 452,000 fr. de la recette fixe et aléatoire des Hospices en 1872 n'ont réellement pas une valeur bien au-dessus des 278,122 fr. de 1838.

Ces calculs nous conduisent naturellement à discuter un grief contenu dans le rapport de votre Commission, chargée, l'an dernier, d'examiner les comptes des Hospices. Le travail de M. Beucher, rédigé du reste dans des termes fort bienveillants, réclame d'abord avec instance la construction d'un bâtiment isolé pour les épidémies. Nous partageons complétement son avis, sur ce point; mais nous prenons la liberté de nous en écarter sur un autre. M. Beucher se plaint des retards qu'éprouvent les pétitionnaires pour l'admission à Sainte-Marie. Cette attente est assurément fort pénible

car elle fait languir des gens en détresse, souvent très-respectables, des pauvres honteux qui préfèrent dépérir de besoin plutôt que tendre la main. Comment faire pour obvier à cette douloureuse situation? Sainte-Marie contient, il est vrai, plus de sept cents vieillards ou infirmes; mais on ne peut y faire entrer de nouveaux indigents qu'au fur et à mesure de vacances par décès ou sortie volontaire. Or, le mouvement annuel est de quatre-vingts vacances environ. Nous avons en ce moment cent-vingt pétitions : voilà donc l'avenue de ce dernier asile obstruée pour dix-huit mois, sans compter les demandes qui se succèdent en cette année difficile, plus nombreuses et plus pressantes que jamais.

Si le prix des subsistances croît chaque jour, le nombre des nécessiteux augmente à proportion. L'année dernière, le total des journées de la population entière de l'hospice général ne s'est pas élevé à moins de 475,057.

Certes de tels chiffres ont leur éloquence; car ils démontrent mieux que toutes nos paroles l'immensité des services rendus. Peut-on les continuer? — Cette question aujourd'hui se pose forcément. — Non, si l'on ne vient pas à notre aide. Il faudra très-prochainement commencer par réduire d'un cent le nombre des pensionnaires de Sainte-Marie. Ce seront cent malheureux rejetés sur la voie publique, c'est-à-dire sur la voie de la dernière misère et de la mort.

Mais si, comme nous en sommes convaincu, dans votre répugnance à cette extrémité lamentable, vous voulez bien écouter nos avertissements, alors vous devez vous attendre à de grands sacrifices. Ne vaut-il pas mieux

les demander, sous une forme légère et autorisée par l'habitude, à la bourse de nos concitoyens aisés, que de les imposer lourdement à la caisse municipale, cette chère bourse de tout le monde ?

Ah ! si nous vous demandions ce sacrifice pour une innovation, une découverte n'ayant point encore fait ses preuves, l'hésitation serait naturelle ; mais en vous proposant de créer un hôpital à diverses fins, divisé en pavillons, spécialement pour les contagiés et les convalescents, nous vous demandons simplement ce qui s'est pratiqué pendant des siècles dans notre ville. Non-seulement le précieux édifice appelé Greniers de Saint-Jean recueillait les épidémiques, mais on les transportait au Sanitat construit sur l'île Briant. A leur entrée en convalescence, ils étaient conduits, soit dans le domaine plantureux d'Aigrefoin, près Saint-Barthélemy, soit à la Papillaye, dont les riants coteaux exposés au soleil du levant, dominent le bassin de la Baumette.

Bien plus, outre la grande aumônerie de Henri II, il existait en ville et dans les faubourgs, douze ou quinze autres hôpitaux, ouverts aux diverses misères, ainsi que le constatait, en 1553, Grimaudet, installant, au nom du procureur du roi, l'administration des premiers bourgeois qui succédaient aux religieux, hôpitaux « pour les pauvres passants, pour les pauvres enfants, pour les vieilles gens, pour les aveugles, pour les pauvres malades et langoureux. »

En résumé, Messieurs, permettez-moi de le répéter, la suppression du péage ne tournera au profit que de quelques intérêts privés ; la conservation de cette ressource incomparable vous aiderait puissamment à la

fondation d'un second hôpital qui était jadis dans nos mœurs et qui est ardemment désiré par la science moderne. Vous renoueriez ainsi notre époque au passé par le plus doux, le plus populaire des liens, celui de la charité ; vous élèveriez un de ces monuments qui sont, à la fois, un honneur devant les contemporains, un titre au souvenir des générations futures.

L. Cosnier.

Angers, 27 août 1873.

LE DOIGT DE DIEU

Oui ce monde, Seigneur, est vieilli pour ta gloire,
Il a perdu ton nom, ta trace et ta mémoire ;
Et pour les retrouver, il nous faut dans son cours,
Remonter flots à flots le long fleuve des jours ;
. . . . . .
. . . . . .
Change l'ordre des cieux qui ne nous parle plus ;
Lance un nouveau soleil à nos yeux éperdus...
Viens, montre toi toi-même et force-nous de croire.

LAMARTINE (*Méditations :* Dieu).

I.

Lorsque Dieu secouant la poudre du vieux monde,
Résolut d'y semer sa parole féconde,
Quand il fallut enter, sur ce tronc vermoulu,
Le gentil que sa voix d'avance avait élu,
Pour sauver nos aïeux, parmi les filles d'Ève,
Il permit que l'amour accomplît ce grand rêve
Et voulut qu'une sainte, épouse d'un roi Franc,
Fît jaillir la lumière au front du mécréant :
Clovis chancelle,... il prie... et, qu'il nous en souvienne,
La foi lui rend la gloire, et la Gaule est chrétienne :

De là son droit d'aînesse et son suprême bien !
Dieu pourra l'éprouver, mais ce peuple est le sien.
Sur son berceau battu par les flots de la terre
Se penche avec douceur le regard de son père,
Tout fait place à ses pas sur le globe interdit,
Avec le nom du Christ son nom plane et grandit ;
Il s'élance, il étend en tous lieux ses phalanges ;
Lorsqu'il combat, il semble entouré de tes anges,
Seigneur ; nul ne soutient la flamme de ses yeux,
Et pour lui tout se peut, même le merveilleux !!!
Enivré de succès, s'il péche, s'il s'égare,
A son front radieux si le sang du barbare
Monte encor ; dans son cœur si le flambeau divin,
Au vent des passions, s'obscurcit ou s'éteint,
S'il se souvient parfois de son antique idole,
S'il se fait meurtrier, s'il manque à sa parole,
S'il se souille devant l'univers étonné...
Un mot de repentir... l'aveugle est pardonné !
Même dans ses erreurs, sous ta puissante égide,
A ses destins de loin ta sagesse préside,
Le Vandale est absous, et tu vois dans les plis
De sa robe germer Robert et saint Louis.

Le pénitent, un jour, se nomme Charlemagne [1],
Il domine la Saxe et brave l'Allemagne ;
Hier tu le créais, et déjà, cet enfant
Peut devenir demain l'empereur d'Occident ;
Tout recherche l'appui de sa vaillante épée ;
Dans son domaine étroit la papauté frappée

[1] Allusion au massacre des Saxons pendant une trêve, reste des mœurs barbares.

L'appelle... le Lombard insulte l'Exarchat,
Et pour le délivrer il suffit d'un combat ;
Le monde est à nos pieds, et la grande puissance,
L'arbitre de l'Europe, à cette heure est la France ;
Plus il se fie à Dieu, plus ce pouvoir est fort,
Il tombe en devinant les corsaires du Nord.
Quand le géant se couche et se voile la face,
L'horizon se noircit... Déjà tout nous menace,
Devant l'envahisseur nous sommes à genoux,
Mais le regard de Dieu veille toujours sur nous.

Près d'un siècle à subir de honte et d'incendie !
Le ciel avec l'azur va nous rendre la vie ;
A des fils parfois même oublieux de son nom
Il réserve toujours Eudes ou Gédéon !
Oui, toujours l'arc-en-ciel est près du météore ;
Quand, déluge vivant, l'ambition du Maure
S'élevait jusqu'à nous, avant le coup mortel
Il avait fait surgir ou Roland ou Martel.

Un jour, un roi voisin qui nous devait hommage,
Comme duc, envieux et las de ce servage,
Préférant la conquête à la soumission,
Trouve en son chartrier le droit d'être félon ;
Rien ne l'arrêtera, tout tombe sous sa chaîne,
Ou sous son fer, hélas ! et le sort qui l'entraîne,
Lui livrera le roi, les princes et les grands,
Connétable, barons, nos villes et nos champs,
Provinces, marquisats, fiefs... tout va disparaître,
Nul vestige demain ne restera peut-être
De ce qui fut la France ; et pour comble d'horreur,

Une main parricide accueille le vainqueur
Et la trahison ouvre un sol qu'on se partage...
Ah! ce n'est plus, ce jour, à lui de rendre hommage...
Sans miracle, grand Dieu, rien ne nous sauvera...
Eh bien! vous le ferez et Jeanne d'Arc naîtra !!!

II.

Pourquoi donc quand un autre orage
Lance la foudre autour de nous,
Ne rêvant que mort et naufrage
Se lamenter comme des fous?
Ainsi qu'en la barque de Pierre,
Laissons ce puéril émoi
Et cette tremblante prière
Aux disciples de peu de foi.

Quel est le ciel, quels sont les âges
Où la foudre ne gronda pas?
Quelles sont les mers et les plages
Vierges du deuil et du trépas?
Quel peuple a vécu sans tempête?
Quel drapeau, quelle nation
Connut la gloire sans défaite,
La paix sans révolution?

Quel lion n'a pas lieu de craindre
Le chacal et le léopard?
Quel astre aurait lieu de se plaindre
Ou de l'éclipse ou du brouillard?

L'aigle dont l'ardente prunelle
Fixe le soleil à midi,
Sous le trait qui perce son aile
Peut s'endormir loin de son nid.

Qui sait d'ailleurs ce que Dieu cache
Sous les sanglots et les douleurs?
Fait-on disparaître une tache
Avec le miel et les saveurs?
Ne nous défions pas sans cesse
De l'épreuve et de la leçon,
Mon Dieu, si le fer qui nous blesse
Ne prend au cœur que le poison!

A des destins encor plus sombres
Si nos pères ont survécu,
Nous apprendrions de leurs ombres
Que le calme leur fut rendu;
Qu'ils purent récolter la gloire
Aux champs arrosés de leurs pleurs
Et que l'éclat de leur mémoire
Est dû peut-être à leurs malheurs,

Ils ont pu voir la lutte immense
D'un monarque et de ses féaux,
Plus de force et plus de puissance
Jaillir de principes nouveaux;
D'un perfide et sombre génie
Ils ont eux-mêmes profité
Et leurs fils ont vu la patrie
Conquérir sa grande unité,

Une splendeur nouvelle inaugure un autre âge :
La nation se forme et règle son langage ;
Cette aurore, Boileau l'a peinte d'un seul trait ;
Du Bellay déjà songe et Ronsard apparaît ;
Titien peint François, les maîtres d'Italie
Jettent dans nos palais une nouvelle vie
Et l'art grec travesti, sur tous nos monuments
Promène les contours de ses rinceaux charmants.
Tout renaît... et ce mot résumera l'époque ;
Guise l'ambitieux médite sous sa toque ;
Siècle trop fortuné s'il n'eût produit Luther,
Ange orgueilleux sans doute échappé de l'enfer.
Voici donc l'examen, le doute, la réforme,
Mouche dorée encore et plus tard monstre énorme,
Triste et premier drapeau de la révolte, hélas !
La révolte, vautour qui ne s'arrête pas !
Pour la première fois la discorde est la reine,
De scrupule on se prend d'abord et puis de haine,
On devient criminel chacun de son côté
Et le sang coule au nom du Dieu de vérité.
Prosternons-nous, Seigneur, voilons-nous le visag;
Cruels, funestes jours, plus funeste présage....
Mais à travers ces champs de fureur et de mort,
Dieu soutient la patrie et lui dit : marche encor!

III.

Déjà le grand siècle se lève
Et l'astre sort des flots du temps ;
Comme l'alcyon sur la grève
Il laisse passer les autans;

Il nous montre le blond visage
De ce monarque radieux,
Délicat et tendre par l'âge
Et par instinct impérieux.

Tantôt il joue à la bataille,
Tantôt résiste au Parlement,
Tout l'admire, mais tout tressaille
A son premier commandement !
Pour souhaiter sa bienvenue,
A ce brillant et jeune roi
Déjà la France tout émue
Présente Fribourg et Rocroy.

Qui lui dirait quand tout l'entraîne,
Que le vieux Louvre, une autre fois,
Verrait s'abreuver dans la Seine
Les cavales du Bavarois ;
Charlemagne revoit sa France,
Du ciel il sourit au vainqueur
Et le grand Roi, dans sa puissance,
Se souvient du grand empereur.

Les voluptés, les mélodies
Autour de ses nombreux exploits,
Tous les talents, tous les génies
Mêlent leurs concerts et leurs voix.
La poésie et la doctrine,
Du grand Corneille à Massillon,
De Molière au pieux Racine,
De la Fontaine à Fénelon !

Mais tout gravite et meurt, suivant la loi divine ;
Ce soleil déjà tourne au couchant et décline,
Le monde entier fermente et cherche d'autres lois ·
La réforme s'assied sur le trône des rois.
La féodalité n'est plus leur ennemie,
La Circé qui va naître est la philosophie ;
Elle adresse d'abord à cette royauté
Les purs accents du droit et de la vérité...
On s'unit, on s'embrasse à la nouvelle aurore,
Et puis, on se divise, on lutte, on se dévore.
Mirabeau, Tollendal, déjà ne sont plus là ;
Le peuple est souverain... La royauté s'en va
Et meurt !!!... Hélas ! comment décrire
Cette longue agonie et cet affreux martyre
Et ces longs appétits de l'échafaud sanglant,
Rocher où tout échoue et se brise en mourant ;
Odieux sacrifices, absurdes hécatombes
Où rang, culte, vertu, talents, trouvent leurs tombes,
Où l'on n'épargne rien, faiblesse ni beauté,
Devant un tribunal où tout est suspecté.

IV.

Oh Révolution ! oh fureur inouïe....
Et c'est toi dont la main punit la tyrannie !
Où donc est le tyran qui commit tes forfaits ?
Quelle est ta liberté... sur les marches du trône
Quand le tribun soldat en ton nom se couronne ?
Ah ! ton égalité ne vit que dans la mort ;
A quoi bon tes excès s'ils font des rois encor ?

Jamais ta tâche n'est finie,
Toujours il se trouve un génie
Prêt à se jouer de tes lois;
Et qui s'aimant plus que toi-même,
A ta face sinistre et blême,
Saura se dresser un pavois.

Mais qu'importe ce qu'il te vole,
Si chacun des tyrans immole
Ses victimes à sa façon?
Tous deux vous leur prenez la vie:
Toi pour nourrir ton utopie
Et l'autre son ambition.

Du moins il court à la victoire
Et sait déguiser sous la gloire
Ses crimes devant l'univers;
Du moins son cœur est héroïque;
Ton âme est franche... mais cynique;
Lequel est donc le moins pervers?

Ce qu'il comptait pour un trophée
Aux vivats de la grande armée,
Arcole, Austerlitz, Iena...
Au prix de notre sacrifice;
Qui sait un jour dans sa justice
Comment le ciel l'appellera?

A l'heure de la décadence
Prisonnier d'une autre puissance,
Jouet d'une autre nation,

Qui sait si la honte ou l'outrage
Dont il gémissait avec rage
Ne fut pas l'expiation ?

Qui sait, à des lueurs certaines,
Si le fantôme de Vincennes
Et le spectre de Ferdinand,
Sous la douleur qui les afflige
N'effaceront pas le prestige
Du Thabor et de Friedland ?

Un jour il est tombé, toi rien qui te retienne
Il a fini sa tâche et tu poursuis la tienne :
Sans cesse tu péris, sans cesse tu renais...
Peu t'importent les fruits, les douceurs de la paix
Et l'ordre et le repos, les arts et l'industrie ;
Tu laboures toujours le sol de la patrie,
Non pour le féconder, mais, dans ton triste sort,
Eternel fossoyeur, pour y semer la mort !

V.

Dans ta marche boiteuse et ton horrible histoire
Le peuple quelque temps, sans doute, a dû te croire,
Sous ton triste étendard, malgré ta cruauté,
Ton premier règne encore est une vérité :
Après les torts des grands, après les injustices,
Tu pouvais t'égarer et prendre les supplices
Un jour pour le remède... et te dire il le faut...
Et te faire une foi du moins de l'échafaud ;

Malgré l'atrocité mêlée aux Saturnales,
On peut trouver parfois, en fouillant tes annales,
Un héroïque effort et certaines grandeurs,
L'amour de la patrie au moins au fond des cœurs,
Certains faits par instant qu'on excuse ou pardonne ;
Oui c'est un juste aveu qu'on te doit, qu'on te donne,
Il laisse encore assez d'infamie en retour...
D'ailleurs Dieu jugera le reste au dernier jour !

Puis sous le voile du mensonge
Ta République comme un songe,
Vint nous surprendre une autre fois ;
Elle ne fut pas sanguinaire
Et sans génie et sans colère
Elle n'immola que des lois.

Dans le pays nul ne l'appelle :
Au devoir la cour est fidèle
Et le roi n'est qu'un citoyen ;
Mais dans les banquets et les fêtes,
Pour les scribes et les prophètes
Elle était le suprême bien.

Pauvre liberté ! tu chemines,
Plantant des arbres sans racines
Auprès d'ateliers sans travaux ;
Le peuple-roi, pour apanage,
Reçoit l'universel suffrage,
Ton effroi dans les jours nouveaux.

Il était alors sur la terre
Pour ton édifice éphémère

La couronne du monument ;
La manne fraternelle et tendre
Qui longtemps s'était fait attendre ;
Oh ! qu'en fais-tu dans ce moment ?

Non tu n'as laissé qu'une chose
Noble, sublime, grandiose,
Un mot qui vaudra tout un chant...
Digne de sa lyre divine...
La parole de Lamartine
Jetée à ce drapeau sanglant.

Va, pars sous la honte et le rire,
Tu nous épargnas le martyre,
Mais sans enfanter un héros,
Trop heureux dans un jour plus sombre,
A nos fils si ta main, dans l'ombre,
N'avait préparé d'autres maux !...

VI.

Et nous qu'avons-nous fait? nous ce peuple de France,
En qui le Ciel mettait toute sa complaisance,
De l'Église en tout temps les soutiens, les aînés,
En quelle voie un jour sommes-nous entraînés ?
O révolution ! du moins dans ton délire,
Tu cours les yeux fermés et sans savoir pourquoi,
Suivant la passion, le démon qui t'inspire...
Nous, nous marchions avec la foi !

A quoi bon t'insulter ? de quoi venir nous plaindre ?
De César ou de toi quel est le plus à craindre ?
Lequel aura dressé l'autel le plus menteur ?
Qui nous aura porté le dernier coup au cœur ?
Oui, tu nous as trompés : tu n'es qu'un faux prophète...
Mais si ton fer, souvent, menaça notre front,
Si ta main fit planer la mort sur notre tête...
César y fit jaillir l'affront !

Depuis longtemps déjà la morne indifférence
De notre ciel d'azur troublait la transparence,
Et les brouillards du doute, aux perfides vapeurs,
Dans l'oubli du devoir semblaient noyer nos cœurs ;
Depuis longtemps chacun dans une fièvre impie
Sentait comme autrefois osciller sa raison,
Aux accents d'Epicure, aux refrains de l'orgie
Dans un délétère horizon !

Depuis longtemps, déjà, l'insatiable idole
Du veau d'or, de l'orgueil, de la volupté folle
Egarant nos esprits, fascinait nos regards...
L'envie autour de nous jetait ses yeux hagards,
Et lui-même César, de ces forfaits complice,
Disait au scepticisme : Allez, allez toujours,
Et lui-même César buvait dans ce calice
A ses périssables amours !!!

L'Évangile en entier n'est qu'une parabole,
Judas toise Jésus et se croise les bras ;
On l'applaudit, il parle et devient chef d'école ;
Tel autre dit que Dieu pourrait bien n'être pas.

L'empire seul est grand ! et grandir est son rêve,
Le monde tant de fois nous a crié : merci !
Qui peut nous résister ? César tire son glaive...
Mais Dieu prenait son glaive aussi.

Pour la première fois ce Dieu bravé se venge
D'un peuple généreux qu'il avait tant aimé,
Contre nos légions il enverra son ange,
L'ange exterminateur de son courroux armé ;
L'Europe voit tomber cet éphémère empire,
Comme le grain fauché tombe sous le fléau
Et pour nous écraser, dans sa colère, il tire
Du Nord un Attila nouveau.

VII.

Berlin dont se courba la tête
Sous le poids de notre conquête
Dans nos jours de prospérité,
Comme un vautour guette sa proie,
Depuis épia notre joie
Riant de notre cécité.

En vain dans notre capitale
A sa noble et grande rivale
Elle avait ramené des rois ;
Ce n'était pas là la vengeance :
Elle n'avait pas vu la France
Gémir et plier sous ses lois.

Au front elle portait encore
Cette tache qui déshonore,
Cette tache qu'il faut laver,
Qu'imprime une main étrangère
Et qu'on ne lave sur la terre
Que dans le sang de l'étranger.

Comme un champion dans une passe
Voit le défaut de la cuirasse
Sur un acier étincelant,
Entre nos folles allégresses
Elle étudia nos faiblesses,
Mais avec un regard plus lent.

Dans cette soif qui la dévore
Et que le temps aiguise encore,
Elle fait mieux, elle fait plus :
Toujours elle songe et médite
Les fautes avec le mérite,
La défaillance et les vertus.

Le temps viendra... rien ne la presse,
Elle nous flatte et nous caresse,
Sa voix nous exalte souvent ;
A sa caresse l'on se fie,
On la prendrait pour une amie,
Pour une sœur... c'est un serpent.

Que notre pied marche ou recule,
En pleine paix elle calcule,
Mesure chacun de nos pas ;

Et nous vient-il une pensée
Que sa haine habile et censée
D'un œil jaloux n'observe pas ?

Pour écraser notre patrie,
Des lois de la chevalerie
Son âme n'a pas la fierté ;
Pour se composer un empire
Volontiers son glaive en déchire
Le Code autrefois si vanté.

Elle nous suivit comme l'ombre,
Mais son génie est dans le nombre
Et dans les engins meurtriers ;
Un jour si sa main nous enchaîne
Il faudra des feuilles de chêne
A son front, mais non... des lauriers.

Pour vaincre elle se fait barbare,
Quand tout nous trompe et nous égare,
Elle a tout conçu, tout construit ;
Et de sa main puissante et fière
Elle amoncelle la matière
Qui nous mutile et nous détruit.

A quoi bon, chère et noble France,
Tes prouesses et ta vaillance ?
L'héroïsme ne compte plus.
Reischoffen sert à leur mémoire ;
Il ne peut rien pour notre gloire...
Mais quel beau nom pour des vaincus

Où donc trouver la gloire pure ?
Où sont, dans ces jours de souillure,
L'opprobre et le signe infamant,
S'il suffit, pour sa renommée,
Au front d'une masse acharnée
De la hache de Gengiskan !

Souffrons... peut-être une autre aurore
Suivra ces fastes qu'on abhorre,
Où nos rêves furent déçus,...
Ce jour-là, quand les deux armées
Auront mesuré leurs épées,
La vaillance aura le dessus.

VIII.

C'est ici qu'on voudrait arracher à l'histoire
Et sa voix vengeresse et son fatal burin ;
C'est ici qu'on voudrait soustraire à la mémoire
Des générations le verdict du destin.
Ce que dira l'histoire, annales d'aucune ère
Ne l'ont jamais écrit pour aucun peuple, hélas !
Attends, attends encore, ô muse, il faut te taire,
Attends... on ne te croirait pas !

Quand tout n'est parmi nous que trouble et défaillance,
Aux Vandales nouveaux qui déchirent la France
Quand tous, chefs et soldats, ministres, souverain
Nous livrent affolés en se donnant la main ;
Quand de stupides bras, agents d'un cœur de pierre

Brisent en se jouant et, fleuron par fleuron,
La couronne d'honneur, l'étoile séculaire
Qui rayonnait à notre front ;

Quand pour nous dépouiller de ce passé sublime,
On pense nous plonger dans un oubli profond,
Quand sous nos pas on voit déjà s'ouvrir l'abîme
Qui peut ensevelir jusques à notre nom ;
Quand on veut pour jamais effacer de ce monde
Ce peuple de héros, tant de fois triomphant
Et pour mieux étouffer cette sève féconde
Nous replonger dans le néant ;

Quand le hulan brutal injurie et soufflète
L'étendard qui flottait au souffle du Très-Haut,
Quand sa main vient jeter l'affront à cette tête
Qui se montrait si fière et se tenait si haut ;
Quand tout nous envahit, nous meurtrit, nous épuise,
Quand sur ce ciel chéri s'étend un voile épais,
Quand sur notre blason le burgrave se grise
Pour dicter de nouveaux forfaits,

Qui pourra croire qu'à cette heure
Où le monde gémit et pleure
Sur ce Paris agonisant,
Ses propres enfants en démence
Près du drapeau de la défense
Aient levé le drapeau du sang ?

Ah ! toujours, toujours cet emblème,
Sombres batailleurs au teint blême,
Hommes altérés de combats,

Hé quoi ! vous voyez votre mère
Se tordre en cette lutte amère,
Et vous ne la défendez pas !

Vous allez, poursuivant vos rêves,
Joignant vos poignards à ces glaives
Qui nous broyent en ce moment ;
Et joyeux de tous nos mécomptes,
Vous applaudissez à nos hontes,
A votre propre abaissement !

Que l'on nous tue à la frontière,
C'est bien, c'est le droit de la guerre ;
Vous opprobre des nations,
Vous assassinez, plus barbares
Que les Goths et que les Avares
De toutes les invasions !

Vous venez unir votre haine
A la rage qui les entraîne
Contre l'Europe et contre nous,
Votre orgueil à leur gloriole,
Votre pétrole à leur pétrole,
Votre courroux à leur courroux !

Puis, vous nous appelez vos frères
Avec vos instincts sanguinaires !!!
Votre égoïste passion,
C'est vous... et vous n'en avez qu'une ;
Non... vous n'êtes pas la Commune...
Vous êtes la division !

Pour arriver rien ne vous coûte ;
Du moins le but de votre route,
L'univers aujourd'hui le sait,
Du moins on vous suit à la trace :
Vous ne couvrez plus votre face
Du masque qui vous déguisait.

Vous ne trompez plus la patrie :
Vous laissez toute théorie
Sur le bien de l'humanité,
Vous arborez votre bannière
Et pour votre âme meurtrière
La terreur... c'est la vérité.

Oui, dans vos atrocités folles,
Les actes suivent les paroles
Et la mort suit la trahison ;
Et tel est votre brigandage
Que la France dans son langage
Pour vous flétrir n'a plus de nom.

Vous avez le nom sur la terre
De quiconque immole sa mère...
Le ciel vous appelle autrement.
Devant la divine balance
Que tient sur nous la Providence
Vous vous nommez le *châtiment*.

IX.

Le châtiment ! voilà le secret de nos larmes.
Hélas ! Dieu contre nous tourne toutes ses armes,
Il nous renverse au pied de nos autels nouveaux ;
Mais Attila n'est pas le plus grand des fléaux :
Nous avons à livrer de plus sombres batailles,
Nos plus grands ennemis sont nos ressentiments,
Oh ! ma belle patrie ! et ce sont tes enfants
Qui préparent tes funérailles !

Dieu pouvait nous briser en ce fatal moment;
A travers sa rigueur il veut être clément
Encore cette fois ; pour nous réduire en poudre
Il ne lui fallait plus qu'un dernier coup de foudre ;
Sur nos fronts consternés son bras est suspendu,
Il nous permet d'entrer dans une nouvelle ère,
Toute leçon renferme un avis salutaire...
Ah ! du moins qu'il soit entendu !

Marchons avec sa loi vers d'autres destinées,
Déposons à ses pieds nos aigles profanées,
Nos étendards souillés, notre orgueil abattu ;
La gloire s'est enfuie avec notre vertu,
La foi seule rendra son éclat à la France,
Laissons-là nos erreurs, nos haines, nos transports
Et faisons succéder aux antiennes des morts
L'hymne sacré de l'espérance !

Pourquoi désespérer? pourquoi? dans son passé
Le pays fut parfois encor plus menacé,
Il ne fut plus qu'un point, il ne fut plus qu'une ombre,
Dieu fit jaillir l'éclair de ce nuage sombre.
Pour lui rendre l'honneur et la prospérité,
A ces mêmes destins peut-être il nous convie,
Avec plus de ressort il nous laisse la vie :
Vivons pour la postérité !

L'épreuve fut pour nous, sans doute c'est pour elle
Ramenée à l'union, au devoir plus fidèle
Que le ciel montrera le signe du pardon ;
A nos neveux le soin de laver notre nom !
Rappelons-nous jadis que Bourges fut la France,
Et déjà qu'en ces jours de pleurs, de dénûment,
Versailles constellait de son rayonnement
L'horizon de la Providence !

Nos fils ont l'avenir, pourquoi désespérer ?
A nous de les instruire et les régénérer!
Abaissons notre front, comme fit le Sicambre;
Devant la vérité portons la myrrhe et l'ambre ;
Déjà le pays libre a payé sa rançon,
Nous pouvons être fiers de son crédit immense ;
Nous pouvons respirer, faisons notre semence,
Le temps viendra de la moisson.

Notre dernier sanglot retentissait encore
Et le dernier hulan dormait auprès de nous,
De l'arche du pardon quand le ciel se colore...
La France est tombée à genoux !

C'est toute une croisade aux autels de Marie...
Un vague espoir s'allume au cœur du pèlerin ;
La foi renaît : chacun s'accuse, chacun prie
Celle que nul n'implore en vain !

Le cri du repentir que Dieu semblait attendre
Est monté vers son cœur, et l'esprit en descend ;
Nous ne pouvions hier dans Babel nous comprendre :
Tout cède à ce souffle puissant.

La raison se fait jour... il nous fallait des hommes...
Hélas ! ils étaient tous sans courage et sans voix,
Dieu voulut nous montrer sans lui ce que nous sommes :
Par lui tout renaît à la fois :

Éloquence et valeur, dévouement et génie ;
On respire, on revoit la gloire à l'horizon ;
Si Catilina veut nos biens et notre vie,
Nul ne lui donnera raison !

Dieu l'aveugle à son tour, lui comme ses sicaires ;
Il rêve en liberté, méditant dans son lit,
Ses perfides desseins, mais ils sont éphémères
Et sa tombe est son discrédit.

Tout change autour de nous sous un pouvoir magique;
Un prince d'Orient, l'Araschild d'aujourd'hui,
Arrive confiant en notre République,
De nos escadrons ébloui.

Vous... des républicains, dit-il, au cœur féroce!
Comment le supposer avec vos airs courtois ;
Si c'est votre nom, soit; mais la légende est fausse,
Vous n'êtes que des fils de rois !

Vous reverrez vos rois, a dit, même, un prophète...
Sans sonder l'avenir, jouissons du pardon,
La paix avec le ciel vaut bien une conquête
En attendant un autre don !!!

P. Belleuvre.

LA CONTROVERSE

SUR L'ÉPOQUE

DE LA MISSION DE SAINT GATIEN

DANS LES GAULES.

L'une des questions les plus controversées, mais aussi les plus importantes de l'histoire de France, c'est celle de l'époque à laquelle le christianisme a été pour la première fois prêché dans notre pays. Elle offre pour l'Anjou un intérêt tout particulier; l'un des premiers apôtres de la Gaule, saint Gatien, étant venu s'établir à Tours, chef-lieu de la province ecclésiastique de laquelle nous dépendons, et d'où la foi a dû se répandre dans les régions environnantes.

Mais à quelle époque saint Gatien et ses compagnons sont-ils venus évangéliser l'ouest de la Gaule? Est-ce au I^er^ siècle de l'ère chrétienne? Est-ce au III^e^? Ont-ils été envoyés, soit par saint Pierre lui-même, soit au moins

par saint Clément, son troisième successeur[1]? ou seulement par le pape saint Fabien, au temps de la persécution de Dèce, vers l'an 250? Grand problème qui depuis plus de trois siècles, je pourrais presque dire depuis dix siècles, divise les hommes les plus savants et les plus compétents en matière d'histoire ecclésiastique. Sans remonter au delà du XVII^e siècle, nous voyons les auteurs de la *Gallia christiana*, P. de Marca et beaucoup d'autres érudits, faire remonter l'établissement d'un grand nombre de diocèses gallo-romains à l'époque apostolique; tandis que les Bollandistes, Sirmond, Lenain de Tillemont placent au III^e siècle seulement la fondation de ces mêmes églises. Les historiens et les hagiographes des deux derniers siècles forment deux écoles très-tranchées; mais au milieu des difficultés de cette question, il y a place cependant pour bien des opinions intermédiaires, et tel auteur, partisan de l'école du I^er siècle, en général, fera exception pour un missionnaire qu'il reportera au III^e; tel autre écrivain, au contraire, bien que favorable au III^e siècle, reculera cependant un autre missionnaire jusqu'au I^er. En un mot, dès qu'on étudie ce sujet on trouve devant soi d'immenses difficultés, et la diversité même des opinions montre l'embarras qu'éprouvent les savants à résoudre le problème.

De nos jours la querelle s'est renouvelée, et depuis une vingtaine d'années, on discute avec ardeur les deux

[1] La Chronologie d'Eusèbe, généralement adoptée aujourd'hui, fait de saint Clément le troisième successeur de saint Pierre; mais un autre système, qui avait cours au moyen âge, place saint Clément immédiatement après saint Pierre.

thèses contraires. L'opinion de Tillemont et des Bollandistes était généralement suivie au début de ce siècle, mais la découverte de textes importants et jusqu'alors inconnus, et les savants travaux de MM. les abbés Faillon, Darras, Arbellot et de D. Piolin ont changé le cours des idées ; aujourd'hui le système du Ier siècle est devenu dominant. L'adhésion qu'ont accordée à cette opinion d'éloquents et savants prélats, lui a donné une grande autorité. Une notable partie du clergé incline vers elle, et il paraît presque téméraire de ne pas la partager. On a même cherché à jeter une mauvaise couleur sur l'opinion contraire. Les jansénistes avaient combattu avec passion les anciennes légendes ; aussi les partisans du système légendaire sont-ils trop portés à traiter en ennemis les critiques qui ne pensent pas comme eux, et à les accuser de faire revivre les idées jansénistes. La question appartient cependant à l'ordre purement historique, et n'a rien de commun avec celle de la grâce et de la prédestination; on peut la traiter sans toucher au terrain théologique. Le P. Sirmond et les Jésuites qui dirigent la publication des Bollandistes n'étaient et ne sont point jansénistes, et à Rome on a donné l'approbation canonique aux bréviaires des divers diocèses, malgré la divergence des opinions adoptées sur ce sujet. Mais peut-être aussi les adversaires des légendes ne rendent-ils pas suffisamment justice à la science sérieuse et à la critique qui brillent souvent dans les écrits des défenseurs de ces mêmes traditions légendaires.

Si une partie du clergé a cru devoir adopter le système du Ier siècle et des missions apostoliques, l'Insti-

tut tient au contraire fortement pour le système opposé, et de savants écrivains défendent la thèse qui recule les missions de la Gaule au IIIe siècle [1]. Entre d'aussi graves autorités, le choix d'une opinion est, on le voit, assez difficile à faire.

Je dois, pour l'intelligence de ce travail, ne pas omettre de dire qu'on donne aujourd'hui le nom d'école grégorienne aux partisans du IIIe siècle, parce que leur système repose principalement sur divers passages de Grégoire de Tours, et celui d'école légendaire aux défenseurs du Ier siècle, parce qu'ils s'appuient surtout sur les légendes, c'est-à-dire sur les leçons des bréviaires et sur les vies des saints.

Je ne puis pas ici, Messieurs, vous rendre compte de l'ensemble de ce grand débat ; il faudrait pour cela un gros volume. Je vous parlerai seulement de deux ouvrages faisant partie des Mémoires de la Société archéologique de Touraine, avec laquelle nous entretenons ces rapports d'échange, si utiles entre les Sociétés de province.

Lors de la publication du nouveau bréviaire de Tours, dont le propre avait été rédigé par une commission composée de savants ecclésiastiques, des discussions s'élevèrent dans le clergé tourangeau, au sujet de la mission de saint Gatien dans les Gaules [2]. Le bréviaire qui avait adopté le système grégorien, légèrement

[1] Voir les ouvrages de MM. Taillard, d'Ozouville, l'abbé Bernard.

[2] Parmi les membres de cette Commission se trouvait M. l'abbé Bourassé, érudit et archéologue distingué, dont les Sociétés savantes regrettent vivement la perte.

modifié, ayant reçu la sanction canonique à Rome, il n'y avait plus à revenir sur la question au point de vue liturgique; mais elle restait ouverte sur le terrain purement historique. Des brochures furent d'abord publiées par les partisans des deux systèmes; l'une d'elles sous le pseudonyme du *Chevalier Noir*, se fit remarquer par la verve spirituelle de son auteur; ce n'étaient encore que des escarmouches, mais elles furent bientôt suivies d'une lutte plus sérieuse qui s'engagea devant la Société archéologique de Touraine. A la séance du 30 novembre 1870, M. Jehan de Saint-Clavien lut un mémoire fort intéressant et qui avait pour but d'établir que saint Gatien était venu à Tours dès le temps de saint Pierre. En réponse à ce travail, M. l'abbé Chevalier, aujourd'hui président de la Société archéologique de Touraine, publia dans les Mémoires de la Société un ouvrage d'une grande importance, destiné à défendre le système de Grégoire de Tours contre ses adversaires (septembre 1871).

Afin de mettre plus d'ordre dans mon analyse, je commencerai par parler de l'ouvrage de M. Jehan de Saint-Clavien, qui est le premier en date; je vous entretiendrai ensuite de celui de M. l'abbé Chevalier, qui ne vient que le second; puis j'apprécierai, autant que mes connaissances fort élémentaires dans cette difficile matière me le permettront, la valeur des arguments présentés de part et d'autre.

I.

Saint Gatien, premier Evêque de Tours, par M. Jehan de Saint-Clavien.

L'auteur débute par poser nettement sa thèse. Suivant lui, dès le 1er siècle de l'ère chrétienne, trois missions ont évangélisé la Gaule : la première, composée de sainte Madeleine, de sainte Marthe, de saint Lazare et de saint Maximin, partit de Judée quelques années après la mort du Sauveur, et vint aborder en Provence; Lazare fut le premier évêque de Marseille; Maximin, le premier évêque d'Aix.

La seconde mission aurait eu lieu quelques temps après; elle se composait de sept évêques envoyés par saint Pierre, et qui fondèrent les premières Eglises des Gaules; ce furent : saint Trophime à Arles, saint Martial à Limoges, saint Austremoine à Clermont, saint Serge-Paul à Narbonne, saint Saturnin à Toulouse, saint Gatien à Tours, saint Valère à Trèves.

Puis saint Clément, d'abord vicaire de saint Pierre, et plus tard pape, aurait envoyé une troisième mission sous la direction de saint Denys l'aréopagite, converti par saint Paul, lors de sa prédication à Athènes et devenu ensuite premier évêque de Paris. Saint Denys avait pour compagnons saint Rieul, premier évêque de Senlis, saint Julien du Mans, saint Lucien de Beauvais, saint Saintin de Meaux, saint Teurin d'Evreux, et plusieurs autres.

La mission de saint Pothin, disciple de saint Poly-

carpe, et premier évêque de Lyon, serait postérieure à toutes ces missions apostoliques.

Avant d'entrer dans le détail des missions, et notamment de celle de saint Gatien, qui est l'objet spécial du livre, M. de Saint-Clavien cherche à prouver par des textes que la Gaule a été évangélisée dès le 1er siècle. Il cite des passages des Evangiles, des Actes des Apôtres, des Epîtres, desquels il résulte que les apôtres ont dû se répandre par toute la terre; puis des passages de plusieurs Pères de l'Eglise faisant allusion à la rapide propagation de l'Evangile dans le monde ancien. Hermas, saint Ignace, saint Justin, saint Méliton, Sérapion, Hégésippe, saint Clément d'Alexandrie, Origène, saint Cyprien, Tertullien, Eusèbe de Césarée, apportent successivement leurs témoignages, auxquels viennent se joindre ceux de Pline le Jeune et de Sénèque. Mais le plus important de tous ces témoins des premiers siècles chrétiens est assurément saint Irénée, évêque de Lyon, à la fin du second siècle [1]. Deux conciles composés, l'un de douze, l'autre de treize évêques, auraient été tenus sous sa présidence contre les hérétiques de la secte de Valentin et de Marcion, et contre les quartodecimans.

Mais ce n'est pas seulement la Gaule qui, parmi les contrées occidentales, avait reçu dès lors la foi. L'Espagne aurait été évangélisée par saint Paul, au témoignage de Tertullien, Théodoret, saint Jérôme, etc. Une

[1] Et neque hæ quæ in Germania sunt fundatæ ecclesiæ aliter credunt aut aliter tradunt; neque hæ quæ in Iberis sunt, neque hæ quæ in Celtis, neque hæ quæ in Oriente, neque hæ quæ in Egypto, neque hæ quæ in Libyâ, neque hæ quæ in medio mundi constitutæ, etc. (S. *Irenæi adversus hereses*, lib. I, c. x.)

inscription fort curieuse trouvée dans la province de Burgos, félicite Néron d'avoir purgé la contrée des « voleurs et de ceux qui prêchaient au genre humain une superstition nouvelle [1] » ; ce qui, suivant M. de Saint-Clavien, désigne les chrétiens. Saint Paul, allant en Espagne, prêcha dans la Narbonnaise, et laissa, d'après d'anciennes traditions, plusieurs de ses disciples dans ce pays : saint Trophime à Arles, saint Crescent à Vienne, saint Serge-Paul, ancien proconsul, qu'il avait converti en Chypre, à Narbonne.

La Bretagne insulaire aurait aussi reçu la foi chrétienne dès le Ier siècle, d'après Tacite, Tertullien, Origène, Eusèbe de Césarée; un texte de Gildas paraît établir qu'elle y avait été portée dès le règne de Néron par des Syriens exilés [2].

Une citation d'un ancien ouvrage syriaque termine cette première partie; d'après ce texte, qui remonterait au VIe ou au VIIe siècle, Rome, l'Italie, la Gaule, l'Espagne, la Grande-Bretagne et les contrées voisines « virent s'étendre sur elles la main sacerdotale des « Apôtres sous la direction de Simon Céphas, qui en « quittant Antioche, alla instruire et diriger l'Eglise qu'il « édifia à Rome et chez les peuples voisins [3]. »

[1] Neroni Claudio, Cæsari augusto, pontifici Maximo, ob provinciam latronibus et his qui novam generi humano superstitionem inculcabant purgatam.

[2] Nec litem moveant de diffusione evangelicæ lucis apud Britanos, ad quos legiones integra ex Syria, ubi passionis dominicæ et apostolorum actuum ac certaminum pars magna fuerant sub Tiberio, a Caio Caligula, a Claudio, a Nerone transvehebantur.

[3] Texte publié par le cardinal Maï.

Ces généralités terminées, M. de Saint-Clavien consacre la seconde partie de son travail à analyser les textes spécialement relatifs aux différents missionnaires dont j'ai déjà parlé : Saint Trophime, saint Paul de Narbonne, saint Denys, saint Martial, saint Austremoine.

Il prend dans les Martyrologes, les légendes et les actes des conciles, les passages qui lui paraissent propres à établir que ces saints personnages sont venus en Gaule dès le 1er siècle. Mais ici, l'auteur rencontre Grégoire de Tours, d'après lequel ils n'auraient évangélisé notre pays que l'an 250 de l'ère chrétienne [1]. Il faut ruiner le témoignage du père de l'histoire de France ; aussi M. Jehan lui déclare-t-il une guerre acharnée. Il relève contre lui les critiques émanées d'auteurs divers, énumère consciencieusement toutes les erreurs de faits, de dates, toutes les inexactitudes, les contradictions qu'il a trouvées ou cru trouver dans Grégoire et cherche à l'écraser sous le poids de ses fautes historiques. Pour lui, notre vieil historien n'a ni science, ni critique, et paraît doué de peu d'intelligence.

Après avoir exécuté, en quelques pages, le saint évêque de Tours, l'auteur entre plus avant dans son sujet, et discute les sources auxquelles il avait emprunté son opinion. Grégoire cite en effet une ancienne légende de saint Saturnin, d'après laquelle ce premier évêque de Toulouse fut martyrisé sous Dèce, l'an 250 [2]. M. de

[1] Sub Decio vero imperatore multa bella adversus nomen christianum exoriuntur... hujus tempore septem viri episcopi ad prædicandum in Gallias missi sunt, sicut historia passionis sancti martyri Saturnini denarrat. (Greg. Tur., *Hist. franç.*, lib. I, c. XXVIII.)

[2] La *Passio* de saint Saturnin a été publiée par D. Ruinart dans ses *Acta sincera*.

Saint-Clavien cherche à établir par la comparaison des divers manuscrits de cette légende, et notamment par un manuscrit découvert à Florence, à la fin du dernier siècle, que la date de 250 était une interpolation, et que d'après la véritable leçon, saint Saturnin avait été envoyé à Toulouse au temps de Claude, ce qui fixerait son martyre sous le règne de Néron.

La troisième partie de l'ouvrage est plus spécialement consacrée à saint Gatien et à l'Eglise de Tours. Saint Grégoire, après avoir parlé de la mission des Gaules, au premier livre de son Histoire, donne à la fin du x^e^ livre le catalogue complet des évêques de Tours, depuis saint Gatien jusqu'à lui-même. Dans ce catalogue, Grégoire fait venir saint Gatien, comme il l'a déjà dit, au temps de Dèce. Son épiscopat dure cinquante ans; puis une persécution met obstacle pendant trente-sept ans à l'élection d'un nouvel évêque ; et enfin saint Lidoire devient le successeur de saint Gatien et le prédécesseur de saint Martin[1].

Notre savant auteur combat ce nouveau passage de Grégoire avec la même ardeur que le premier. Il lui oppose un texte assez obscur de Sulpice Sévère, d'après lequel il y aurait eu plusieurs évêques à Tours avant saint Martin[2]. Il s'efforce d'établir que le Catalogue des évêques est rempli d'erreurs et de fautes, que Grégoire n'avait ni dyptiques, ni documents authentiques à sa disposition, et l'a rédigé d'après des renseignements vagues, ou même à sa fantaisie ; il est impossible, d'après M. de Saint-Clavien, qu'il y ait eu un interrègne

[1] Greg. Tur., *Hist. franç.*, lib. X, c. XXXI.
[2] Sulp. Sever., *Vita S. Martini.*

de trente-sept ans entre saint Gatien et son successeur, précisément au temps de Constantin et de la paix de l'Eglise. Il oppose Grégoire de Tours à lui-même, car dans le *Livre de la Gloire des Martyrs*, le pieux évêque fait envoyer en Gaule saint Eutrope par saint Clément et saint Saturnin par les disciples des apôtres. Il lui oppose aussi la légende de saint Ursin, d'après laquelle saint Gatien aurait été envoyé avec les autres dès le temps de saint Pierre, et qui fait de saint Ursin un des disciples de Notre-Seigneur. M. de Saint-Clavien place au v^e^ siècle la rédaction de cette légende, ce qui lui donnerait une grande autorité historique.

Grégoire de Tours paraît s'être aussi contredit en ce qui concerne saint Ursin; au premier livre de l'*Histoire de France*, il en fait un disciple des sept missionnaires, et au *Livre de la Gloire des Confesseurs* un envoyé des disciples des Apôtres.

Un document provenant de l'église d'Arles, et dont M. de Saint-Clavien, d'après M. Faillon, fait remonter la rédaction au v^e^ siècle, rapporte aussi la mission des sept évêques, parmi lesquels figure saint Gatien, au temps de saint Pierre.

Une ancienne vie manuscrite de saint Gatien que possède la bibliothèque municipale de Tours, et dont la rédaction remonte à une très-haute antiquité (M. de Saint-Clavien la croit même antérieure à Grégoire de Tours), une vie de saint Austremoine, attribuée à saint Priest (VII^e^ siècle); la vie de sainte Madeleine, découverte à Oxford par M. Faillon, et attribuée à Raban-Maur (IX^e^ siècle); l'ancienne vie de saint Julien, qu'on fait remonter au v^e^ ou au VI^e^ siècle, Yves de Chartres,

diverses chroniques locales, les anciens bréviaires du diocèse de Tours jusqu'au XVIII^e^ siècle, et quelques lettres de papes, tous ces documents, cités par M. de Saint-Clavien, placent la mission de saint Gatien et de ses compagnons au temps de saint Pierre, sans parler des érudits modernes qui ont adopté ce sentiment.

Une authentique des reliques de saint Gatien, qui furent portées à Arras, sous Charles le Chauve, pour les soustraire aux injures des Normands, dit que saint Gatien était un des soixante-douze disciples de Notre-Seigneur.

Pour dernier argument enfin, la tradition constante de l'Eglise de Tours, comme celles de presque toutes les églises des Gaules, font remonter leur établissement au I^er^ siècle. En cette matière, *possession vaut titre*, dit M. de Saint-Clavien ; la tradition doit être réputée vraie jusqu'à preuve contraire. Vainement objecterait-on le silence des auteurs des premiers siècles, sur tel ou tel point particulier ; l'argument négatif ne prouve rien ; ce qui est attesté par des témoignages sérieux, bien que relativement récents, constitue la tradition. Il n'est pas nécessaire de remonter à la source originale, qui a souvent été détruite par suite des malheurs des temps.

C'est à tort qu'on objecterait aussi la pauvreté des catalogues épiscopaux, qui ne présentent ordinairement que quatre ou cinq évêques antérieurs au V^e^ siècle, du moins dans la plupart des diocèses. Les documents ont péri, les persécutions n'ont pas permis de rédiger, dès cette époque des Vies et des Catalogues exacts. Certaines églises d'ailleurs présentent des listes assez com-

plètes (Chartres, Metz, Reims, Narbonne); l'église de Trèves possède une liste fort longue du Ier au Ve siècle; et une seule exception bien établie suffit pour renverser le système de Grégoire.

On objecte aussi qu'il serait étrange que Tours, Paris, Trèves, l'Ouest et le Nord eussent reçu la foi avant Lyon et la vallée du Rhône et de la Savoie; mais rien ne prouve que saint Pothin, venu en Gaule au second siècle et martyrisé en 177, sous Marc-Aurèle, ait été le premier évêque de Lyon. Il a pu avoir des prédécesseurs, bien qu'ils soient restés inconnus.

Je ne puis, Messieurs, entrer dans tout le détail de l'argumentation de M. de Saint-Clavien; j'ai dû me borner à vous faire connaître l'ensemble de son système et les autorités principales qu'il cite en sa faveur. Son mémoire est court et substantiel; il résume avec beaucoup de clarté et de vigueur le système des missions apostoliques et de l'évangélisation de la Gaule au Ier siècle. Il expose en quelques pages les découvertes des savants auteurs qui ont, à notre époque, fait revivre le système légendaire et dont il s'est fait l'écho; il peut servir en quelque sorte d'introduction générale à l'étude de leurs livres et des documents qu'ils ont publiés.

Je discuterai plus loin la valeur du système lui-même, en ce qui concerne surtout saint Gatien. Pour le moment, je me bornerai à adresser à l'ouvrage de M. de Saint-Clavien, du reste rempli d'érudition, quelques observations. Sa critique à outrance contre Grégoire de Tours dépasse le but; elle est empreinte d'exagération, et n'est pas même toujours exacte. Quelqu'opinion

que l'on ait sur le système de cet écrivain, il ne faut pas oublier qu'il porte la triple auréole de la sainteté, de la science et de l'antiquité, et qu'il est, après tout, le *père de l'Histoire de France.*

En second lieu, il est échappé à M. de Saint-Clavien quelques erreurs de date. Il place la rédaction des ouvrages de saint Irénée, de l'an 120 à l'an 140 (p. 656), tandis que ce saint, qui a été évêque de Lyon, de 177 ou 178 à 202, était à peine né en l'an 120, ou n'était encore qu'un très-jeune enfant. Plus loin, notre auteur mentionne le diplôme de Thierry de Chelles pour l'abaye de Saint-Denys, et le dit antérieur à Grégoire de Tours, tandis qu'il est postérieur de près d'un siècle et demi à la mort de l'évêque de Tours. M. Jehan de Saint-Clavien prend pour un document du IXe siècle l'authentique des reliques de saint Gatien, déposées à Amiens, et ce document porte en toutes lettres la date de l'an 1550. Ce sont de ces erreurs auxquelles l'esprit se laisse entraîner par la préoccupation exclusive et le désir de trouver des raisons pour une thèse débattue; elles ne prouvent rien contre la bonne foi de l'auteur, mais elles montrent qu'il est nécessaire de toujours se tenir en garde contre soi-même.

Enfin, bien que M. Jehan de Saint-Clavien cite un grand nombre de textes, son livre semble avoir été composé sur les ouvrages modernes des savants partisans des légendes, et non sur les sources mêmes. Il reproduit les opinions de MM. Faillon, Arbellot, Darras et de D. Piolin, sans jamais s'en écarter et sans chercher à les contrôler. Son travail manque donc un peu d'originalité ; c'est, comme je l'ai dit plus haut, un très-bon ré-

sumé ; mais ce n'est pas une œuvre puissante et neuve.

Je passe maintenant à l'ouvrage de M. l'abbé Chevalier.

II.

Les Origines de l'Église de Tours, par M. l'abbé Chevalier.

Le livre de notre savant confrère est destiné à répondre à celui de M. Jehan de Saint-Clavien et à développer la thèse contraire. Mais M. de Saint-Clavien n'avait fait qu'un exposé, et son contradicteur a répondu par un volume de 600 pages, qui traite la question dans son ensemble et avec beaucoup de développement. Cet ouvrage comprend trois parties précédées d'une introduction très-complète.

M. l'abbé Chevalier commence par établir qu'il y a eu dans la Gaule une première mission au temps de saint Clément ; quelques passages de Grégoire de Tours lui-même confirment cette opinion qui présente, d'ailleurs, tant de vraisemblance [1]. Serait-il possible en effet que les papes fussent restés à Rome pendant plus d'un siècle sans chercher à évangéliser une contrée si voisine de l'Italie? M. Chevalier n'est pas éloigné d'admettre même comme authentiques le voyage de saint Paul en Espagne, ses prédications, celles de saint Luc et de saint Crescent, dans le midi de la Gaule. Il pense que saint Trophime, disciple de saint Paul, s'est établi à Arles dès le Ier siècle.

[1] *De gloria martyrum*, lib. I, c. XII, LV, LVI. — *De gloria confessorum*, c. LXXX.

Ce sentiment s'appuie sur des documents fort anciens et notamment sur une lettre du pape Zozime (417) et un libelle ou Mémoire adressé par les évêques d'une partie de la Narbonnaise au pape saint Léon (450). Mais d'après M. Chevalier, ce premier fondateur de l'église d'Arles, serait un personnage distinct de celui du même nom que mentionne Grégoire de Tours, à l'an 250. Au sujet de saint Paul de Narbonne, l'auteur ne se prononce pas d'une manière formelle et incline à suivre saint Grégoire, malgré l'autorité du petit martyrologe romain qui recule ce missionnaire au 1er siècle, sans toutefois le confondre avec Sergius Paulus.

M. Chevalier admet donc une première mission dans la Gaule méridionale au 1er siècle, il pense même que divers missionnaires ont pu parcourir une portion de la Gaule, mais sans y fonder d'évêchés; puis il décrit rapidement la mission de saint Pothin à Lyon, et l'évangélisation des contrées voisines par les disciples de ce saint évêque et de saint Irénée, son successeur. Ceci posé, notre auteur se renferme dans le système de Grégoire, dont il se fait le champion avec tout le talent et toute la science qu'il possède. Il discute les textes des Pères de l'Église cités par son adversaire et n'a pas de peine à démontrer qu'on en a singulièrement exagéré la portée. La plupart de ces passages, celui de saint Irénée notamment, sont postérieurs à la mission de saint Pothin, et appartiennent à une époque, où de l'aveu de tous, la foi avait été prêchée dans la Gaule; par conséquent ils ne tranchent pas la question pour la période apostolique plus ancienne et plus douteuse; d'autres ne doivent pas être pris à la lettre, et portent

le cachet du style oratoire et apologétique, toujours un peu empreint d'exagération. Les textes anciens et vraiment historiques ne s'expriment pas de même; Sulpice Sévère, disciple de saint Martin, dit formellement, au sujet de la mort de saint Pothin et de ses compagnons, martyrisés en 177, qu'alors on vit pour la première fois des martyrs en Gaule, la foi ayant été embrassée tardivement dans ce pays [1]. Les Martyrologe sont loin de contredire le témoignage de Grégoire et de Sulpice-Sévère. En effet, des sept missionnaires nommés par Grégoire de Tours, le petit Martyrologe romain, qui est du VIIe siècle, n'appelle disciples des apôtres que saint Trophime et saint Paul de Narbonne; le Martyrologe de Bède, dans sa rédaction primitive, ne mentionnait que saint Denys, et sans lui donner de date. Le Martyrologe d'Adon place saint Saturnin au temps de Dèce, distingue saint Denys de Paris de saint Denys l'Aréopagite et ne lui fixe pas de date. Il ignore complètement la mission de sainte Madeleine en Provence. Raban-Maur attribue au contraire saint Denys au temps de saint Clément, et saint Saturnin au temps des disciples des apôtres ; mais il ignore aussi la mission de sainte Madeleine en Provence, tandis que l'école légendaire veut le faire auteur d'une vie de cette sainte, où cette mission est longuement rapportée.

Les textes les plus anciens ne parlent donc pas de l'évangélisation de la Gaule dès le Ier siècle, et cet argument négatif a une grande importance aux

[1] Ac tùm primum inter Gallias martyria visa, serius trans Alpes Dei religione suscepta. (Sulp. Sever., *Hist. sacra*, l. II.)

yeux de M. l'abbé Chevalier. Comment les légendaires des XIe, XIIe et XIIIe siècles auraient-ils mieux connu l'époque des missions primitives de la Gaule que les écrivains des siècles précédents qui ont parlé du même sujet? Le silence de ceux-ci est une grande preuve contre de prétendues traditions qui n'ont pris naissance que plus tard. On a suppléé par l'imagination à ce que l'on ignorait.

Comment d'ailleurs la Gaule aurait-elle été convertie dès le Ier siècle, quand nous voyons les saints et les évêques du IVe siècle, encore entourés de païens, user leur vie à les convertir au milieu des plus grandes difficultés? N'est-ce pas saint Martin qui a converti la Touraine et le Berri, saint Maurille et saint Florent, l'Anjou au IVe siècle? Leurs vies écrites à des époques très-rapprochées des événements eu fournissent la preuve [1].

L'archéologie et l'épigraphie apportent à notre auteur des arguments nouveaux. Si l'on excepte quelques contrées voisines de la Méditerranée, aucune partie de la Gaule n'a fourni d'inscriptions chrétiennes, ni de sarcophages remontant à une époque voisine des temps apostoliques.Cette preuve négative n'est pas sans valeur.

Les plus anciennes traditions orientales ne mentionnent pas les prétendues missions apostoliques de la Gaule; les *Constitutions apostoliques*, livre faussement attribué à saint Clément, mais qui est du IIIe siècle, relate une trentaine d'évêques envoyés en divers lieux par saint Pierre ou par saint Clément, et ne parle pas de ceux de la Gaule.

[1] Voir la *Vie de S. Martin*, par Sulpice Sévère, disciple lui-même du grand thaumaturge.

A Rome même on n'a pas conservé trace de cette mission si générale ; la chronique de Félix IV, monument romain de la plus haute antiquité, attribue à saint Clément l'ordination de cinq évêques seulement [1].

Le système légendaire enfin transforme la plupart des missionnaires de la Gaule en disciples de Notre-Seigneur. Or, d'après Eusèbe de Césarée, parmi les soixante-douze disciples de Notre-Seigneur, fort peu sont connus. A peine en nomme-t-il trois ou quatre. Comment aurait-on pu découvrir au XIe siècle ces noms inconnus du premier historien de l'Eglise, qui écrivait au IVe siècle, en Orient, près des lieux où les disciples étaient nés ?

De tous ces documents, d'après ce qu'ils disent, et d'après ce qu'ils taisent, M. Chevalier conclut que l'évangélisation générale de la Gaule au Ier siècle est absolument fabuleuse, et qu'à part trois ou quatre missionnaires, dont on retrouve les noms dans le Midi, il ne faut pas parlerde prédicateurs antérieurs à saint Pothin et à ses compagnons. Telle est la conclusion de cette savante introduction.

La première partie du livre de M. l'abbé Chevalier traite des origines de l'Église de Tours, d'après saint Grégoire. Les premiers chapitres sont destinés à faire connaître au lecteur la personne même de Grégoire de Tours. Avant de défendre l'opinion du pieux évêque, l'auteur a voulu mettre en relief le personnage lui-

[1] La question du nombre d'évêques ordonnés par saint Clément présente une certaine difficulté. Le fragment du *Liber Pontificalis* cité par Labbe (Conciles, t. I, *de sancto Clemente*), lui attribue au contraire l'ordination de quinze évêques envoyés en divers lieux.

même avec toutes ses vertus. Quelques détails biographiques nous montrent qu'il avait été fort à même de connaître les traditions des Églises des Gaules, et notamment celles de l'Église de Clermont, sa patrie et celles de l'Église de Tours, son siége épiscopal, où il a passé presque toute sa vie. Grégoire n'est pas un homme ordinaire; il avait de la science, du jugement, et surtout une grande bonne foi. Son témoignage a donc une haute valeur. On a cherché à le ruiner en relevant ses erreurs, et surtout ses erreurs de date; mais les objections faites à ce sujet portent souvent à faux. M. Chevalier cite plusieurs exemples à l'appui de son affirmation. On a voulu le trouver en défaut et c'est le critique lui-même qui s'est trompé. Grégoire de Tours suit la chronologie d'Eusèbe, qui est encore aujourd'hui admise par tous les auteurs ecclésiastiques. On lui a reproché sa crédulité, sa naïveté; mais les légendaires du XI^e^ siècle ne sont-ils pas cent fois plus crédules, plus naïfs que lui? En fait de dates, ne font-ils pas des erreurs monstrueuses? Ne cherche-t-on pas la paille dans l'œil de Grégoire, quand on refuse de voir la poutre qui crève celui des légendaires plus récents?

Ces préliminaires posés, M. Chevalier entre dans le vif du sujet. A quelle source saint Grégoire a-t-il puisé son système? Sur quoi s'appuie-t-il pour fixer la grande mission des sept évêques sous le règne de Dèce? Premièrement à la tradition orale des Églises; secondement aux légendes déjà existantes de son temps. Or, il était assez instruit dans ces matières pour avoir recueilli avec discernement ce qui était connu et admis à cette époque.

Il cite la légende de saint Saturnin d'une manière tout à fait conforme aux manuscrits publiés depuis par Surius et par D. Ruinart. Or, parmi les manuscrits consultés par D. Ruinart, il y en avait qui remontaient au VIIIe siècle. On objecte, il est vrai, des leçons différentes trouvées dans d'autres manuscrits, et notamment dans celui de Florence [1]; mais on ne fait pas attention que toutes ces leçons, et notamment celle qui place saint Saturnin au temps de Claude, sont les moins anciennes; que le manuscrit de Florence ne remonte pas au-delà du XIe siècle, que les autres documents sont plus récents encore, et que par conséquent, la priorité appartient à la version qui avait cours au temps de Grégoire; c'est la leçon authentique et sincère. Les autres ne sont que des falsifications, ou tout au moins des altérations, très-ordinaires aux copistes de cette époque. Il ne les faisaient pas du reste par mauvaise intention, mais ils croyaient corriger les erreurs de leurs devanciers, en conformant leurs copies aux idées qui dominaient de leur temps.

On a prétendu que saint Grégoire avait emprunté à une ancienne légende de saint Ursin, l'idée de la mission simultanée des sept évêques, et qu'il avait changé la date donnée par cette légende, qui fait remonter, en effet saint Ursin, premier évêque de Bourges, au temps de saint Clément. Mais il est facile à M. Chevalier de prouver que la légende de saint Ursin, telle que nous la possédons aujourd'hui, est beaucoup plus récente que Grégoire de Tours, et que c'est le légendaire qui a au

[1] Voir les textes cités par M. Chevalier. Pièces justificatives, n° 1.

contraire copié Grégoire ; mais comme il écrivait à une époque où la date de saint Clément était admise généralement, il a tout naturellement donné cette date à la mission.

Grégoire de Tours s'est-il contredit lorsqu'au livre des Martyrs, il fait de saint Saturnin un disciple des apôtres [1] ? Non, dit M. Chevalier, car dans sa bouche, cette expression n'a qu'un sens vague et peut s'appliquer à tous ceux qui ayant reçu et prêché la foi que professaient les apôtres, sont en réalité leurs disciples. S'est-il contredit au sujet de saint Ursin? Au premier livre de l'histoire des Francs, il dit que la foi fut portée à Bourges par un disciple des sept évêques, au temps de Dèce, mais il ne le nomme pas. Au Livre des Confesseurs, il fait de saint Ursin, premier évêque de Bourges, un envoyé des disciples des apôtres. M. Chevalier paraît croire qu'il s'agit ici de deux personnages distincts, et que le disciple des sept évêques, mentionné au livre Ier de l'Histoire des Francs, a renouvelé la foi déjà portée par saint Ursin à une époque plus ancienne.

M. l'abbé Chevalier pense que l'époque de Dèce était favorable à une mission ; il établit qu'au temps de la persécution, beaucoup de chrétiens quittèrent Rome et durent porter la foi au loin. La Chronique de saint Félix attribue à saint Fabien quatorze ordinations d'évêques, ce qui permet de croire qu'à ce moment les moissonneurs étaient prêts pour la riche récolte qu'ils avaient à recueillir dans l'Ouest [2]. Prenant ensuite les do-

[1] *De gloria martyrum,* c. XLVIII.

[2] Le texte du *Liber Pontificalis,* cité dans Labbe (Concil. *de sancto*

cuments relatifs à chacun des sept évêques en particulier, l'auteur s'efforce de justifier le système de Grégoire de Tours : saint Trophime, saint Saturnin, saint Paul de Narbonne, saint Austremoine de Clermont, saint Martial de Limoges, saint Denys de Paris, sont successivement passés en revue. M. Chevalier discute les textes des Martyrologes et des Légendes, et réfute les arguments des partisans de l'école légendaire. Il cherche à prouver que rien ne s'oppose à ce qu'on admette un saint Trophime au IIIe siècle (mais distinct du fondateur de l'Église). Il démontre, en ce qui concerne saint Martial, que le document d'après lequel on a attribué sa mission au temps des apôtres, est une vie apocryphe, attribuée à Aurélien, son successeur, mais qui ne date en réalité que du Xe siècle; l'ancienne Vie ayant été perdue. Ce document ne mérite donc qu'une confiance très-limitée.

La question la plus difficile est celle de saint Denys, premier évêque de Paris ; des documents fort anciens le font remonter au temps de saint Clément ; les uns le confondent avec saint Denys l'Aréopagite ; les autres distinguent les deux personnages. Mais il s'en faut que toutes les versions des manuscrits soient semblables ; des rédactions, fort anciennes aussi, ne fixent pas de date à sa mission, et bien des critiques pensent que les textes ont subi des interpolations et des altérations. Je ne puis entrer ici dans les détails de cette dif-

Fabiano), n'attribue à ce pape que deux ordinations d'évêques. Celui que citent les Bollandistes (au 20 janvier) lui en attribuent onze ; la *Chronique* de saint Félix, citée par M. Chevalier, quatorze. Il est difficile de savoir la vérité au milieu de ces variantes des anciens manuscrits.

ficile question, que M. Chevalier traite cependant avec quelques développements.

On accuse Hilduin, abbé de Saint-Denys, au IXe siècle, d'avoir falsifié des textes; mais avant lui, on trouve déjà des traces de l'opinion qui fait remonter saint Denys au Ier siècle, et qui le confond avec l'Aréopagite. Les évêques de la province de Paris, en 824, parlaient de sa mission, par saint Clément, sans toutefois mentionner l'aréopagitisme. Ce témoignage est l'un des plus graves qu'on puisse opposer à Grégoire de Tours; il prouve que dès cette époque, l'opinion de l'envoi de la mission par saint Clément, était admise pour saint Denys; mais cela cependant ne résout pas la question, qui reste fort difficile à décider. M. Chevalier, sans la trancher formellement, incline cependant très-fortement vers l'opinion de saint Grégoire.

La mission de saint Gatien ne présente pas les mêmes difficultés. Au Xe livre de son *Histoire des Francs*, Grégoire de Tours affirme de nouveau que saint Gatien est venu au temps de Dèce; il établit avec précision, d'après la tradition de son église, la série des évêques, depuis l'an 250 jusqu'à lui-même. Qui pourrait mieux que lui connaître l'histoire de sa propre Église, à une époque qui n'était pas encore fort éloignée des événements? N'avait-il pas d'ailleurs sous les yeux les pièces authentiques, les dyptiques, où s'inscrivaient les noms des évêques? Il est vrai qu'il n'a pas pu les retrouver pour tous (*integre*); mais cela ne prouve pas qu'il n'en ait eu aucun et que tous les documents fussent perdus; loin de là. La précision avec laquelle il donne le nombre d'années, de mois et de jours pendant lesquels ont duré certains épis-

copats, montre qu'il avait sous les yeux des documents anciens et exacts. On a contesté l'authenticité du dernier chapitre du livre X de l'*Histoire des Francs*; mais cette contestation porte à faux : ce chapitre est bien l'œuvre de saint Grégoire et se trouve dans les manuscrits les plus anciens; s'il manque dans quelques-uns, c'est que ces derniers sont incomplets, et l'on y signale des lacunes bien plus graves encore pour d'autres parties de l'ouvrage, dont cependant personne ne conteste la sincérité.

On a reproché à Grégoire d'avoir omis un prétendu évêque de Tours, nommé Arnoul; c'est à tort. Arnoul n'a jamais été évêque de Tours, c'est un personnage légendaire, ainsi que le démontre M. Chevalier. L'auteur cherche aussi à éclaicir les difficultés relatives à la vacance du siége entre saint Gatien et saint Lidoire.

Après avoir développé dans cette première partie l'histoire des origines de l'Église de Tours d'après Grégoire, et justifié le saint évêque des attaques portées contre lui, l'auteur, dans une seconde partie, traite des origines de la même Église, d'après la tradition historique. M. Chevalier analyse tous les documents locaux du VI^e^ au XIII^e^ siècle, et démontre par un ensemble imposant de témoignages que pendant cette longue période, le système de Grégoire a été seul reçu à Tours, en ce qui concerne l'époque de la mission de saint Gatien.

Pas de documents écrits aux VII^e^ et VIII^e^ siècles, mais la tradition orale avait dû conserver le système de Grégoire, car dès le IX^e^ siècle, on la voit consacrée par des pièces authentiques : ce sont les Catalogues épisco-

paux, dont l'un remonte au IXe siècle; une lettre du pape Adrien II; les pièces de la procédure relatives à la querelle qui s'éleva entre l'Église de Tours et celle de Dol, au sujet de la suprématie religieuse de l'Armorique; puis la Vie de saint Julien, écrite par le moine Letalde, au Xe siècle; cet auteur lettré, judicieux et savant, déclare qu'il a adopté le système de Grégoire, par ce qu'il est conforme aux anciennes Vies des Saints et que l'opinion opposée ne s'accorde ni avec la tradition des anciens, ni avec la chronologie [1]. Toutes les chroniques tourangelles : P. Béchin, les Actes des évêques de Tours, la grande et la petite Chronique de Tours, etc., sont conçues dans le même sens. A ces documents historiques s'ajoutent les documents liturgiques : le Responsorial de Marmoutier du XIe siècle; l'ancien Martyrologe de l'Église de Tours, du XIIe siècle, le Lectionnaire de saint Martin du XIIIe, sont tous conformes au système grégorien. L'ancienne Vie de saint Gatien, qui paraît avoir été rédigée avant le XIIIe siècle, et dont le chanoine Maan a conservé quelques fragments, ne paraît pas le contredire.

A partir du XIIIe siècle, l'opinion change et la tradition s'altère; on fait de saint Gatien un des soixante-douze disciples de Notre-Seigneur, envoyés en Gaule par saint Pierre, et la légende prend la place de l'histoire. Mais quelques témoins viennent encore protester en faveur de l'antique tradition.

[1] Quod vero S. Julianus dicitur a B. Clemente destinatus, neque ratio temporum, neque veterum consentit autoritas. (*Vita S. Juliani. Epistola dedicatoria.* Bolland., januar, t. III. Append., p. 757.)

Et d'abord, la légende de S. Gatien, du XIV^e^ siècle, apporte un témoignage indirect et involontaire, elle reproduit le Catalogue de Grégoire de Tours ; saint Gatien règne cinquante ans ; puis saint Lidoire, après trente-sept ans d'interrègne, lui succède, et après lui, sans interruption, vient saint Martin. Le légendaire n'en savait donc pas plus que Grégoire, et tout son système consiste dans une erreur absurde de date ; il ne place qu'un siècle à peine entre saint Clément et saint Martin. Une chronique inscrite sur les registres de la cathédrale de Tours, mentionnait la date de sa mission en 250 ; on la corrige maladroitement en substituant le mot *moritur* au mot *mittitur* que le texte portait primitivement, et l'on fait mourir saint Gatien en l'an 250, tandis qu'il serait venu dès l'an 50.

Le Bréviaire de saint Martin, de 1519, rédigé à une époque où le système légendaire était en pleine vigueur, ne trahit pas d'opinion et ne fixe aucune date ; au concile de Tours en 1583, on prescrit de faire disparaître des Bréviaires les parties fabuleuses des légendes et de revenir à la vérité.

Une première réforme du Bréviaire de Tours, en 1612, efface des leçons les détails les plus légendaires ; le Bréviaire de 1784 et les différents Propres des abbayes de Saint-Julien et de Marmoutier reviennent au système de saint Grégoire, qui est adopté de nouveau dans le Bréviaire romain actuel, approuvé à Rome. Ainsi, la tradition liturgique du diocèse de Tours est conforme au système grégorien, malgré une interruption de trois siècles qui, du reste, n'a jamais été complète, ni sans protestation.

En dehors du diocèse, elle est confirmée par celle du diocèse de Clermont. Un ancien Bréviaire auvergnat place le martyre de saint Gatien et de ses compagnons sous Dèce, tout en les faisant venir sous saint Clément. C'est un système dont on trouve aussi des traces dans les chroniques des évêques du Mans. Il consiste à placer l'arrivée des missionnaires sous saint Clément, conformément à une idée généralement admise dès le IXe siècle, tandis qu'on fait vivre les saints jusqu'à une époque beaucoup plus récente, d'après les documents primitifs. Cette contradiction ne choquait pas les hommes du temps parce qu'ils n'avaient que des notions confuses en matière chronologique.

Quant à la critique des deux derniers siècles, elle est généralement favorable au système de Grégoire, surtout en ce qui concerne saint Gatien. Bosquet, Ruinart, Sirmond sont pour lui; certains auteurs même, qui adoptent le système légendaire dans son ensemble, font exception pour saint Gatien, et s'appuyant sur l'autorité de Grégoire de Tours, le placent au temps de saint Fabien; tels sont P. de Marca et Baronius, dans son Martyrologe romain. A Tours, le chanoine Maan défendait l'opinion de Grégoire, tandis que le chanoine Ouvrard s'était fait le champion de la légende.

La science et la tradition se réunissent donc pour confirmer complétement le système grégorien en ce qui concerne l'époque de la fondation de l'Église de Tours.

La troisième partie du livre de M. Chevalier est consacrée à exposer l'origine des légendes, et notamment celle de la légende de saint Gatien. Au sujet de ces

pieux récits, il faut se préserver de deux excès : une crédulité trop grande, qui accepte sans examen des faits controuvés, des impossibilités historiques, des dates absurdes ; un scepticisme exagéré qui, par crainte du surnaturel, rejette tout, et s'expose ainsi à méconnaître des faits historiques et sérieux. Après avoir posé cette règle si sage, notre auteur poursuit ses recherches.

L'esprit légendaire a eu plusienrs mobiles : les uns, peu avouables, tels que la vanité des églises, qui voulaient exagérer l'antiquité et la célébrité de leurs origines, quelquefois même la cupidité des clercs ; d'autres plus innocents : l'ignorance, la crédulité, une dévotion par trop naïve, et enfin, un certain amour du romanesque et du merveilleux.

Ces sources diverses ont donné lieu à un grand mouvement légendaire, qui se développe du IXe au XIIIe siècle. Il prend sa source dans les fausses Décrétales, et arrive à son épanouissement complet dans les Bréviaires des XIIIe et XIVe siècles, dans le *Speculum* de Vincent de Beauvais, dans la légende Dorée de Jacques de Voragine, etc.

On sait que les fausses Décrétales, dont l'origine n'est pas connue d'une manière exacte, sont attribuées à un certain *Isidore Mercator*, confondu d'abord avec saint Isidore de Séville, mais qui n'a rien de commun avec ce savant évêque.

Le Recueil des fausses Décrétales a été répandu en Gaule par Riculfe, archevêque de Mayence, vers la fin du VIIIe siècle, d'après le récit de l'archevêque Hincmar. Il débute par cinq lettres apocryphes de saint Clément,

successeur de saint Pierre, dont les deux premières sont soi-disant adressées à saint Jacques, évêque de Jérusalem, frère du Seigneur. Dans la première de ces lettres, il est dit que saint Clément, par ordre de saint Pierre, envoya des missionnaires en Gaule, en Espagne, en Bretagne, en Germanie; que des évêques furent établis dans toutes les villes où, du temps des païens, il y avait des archiflamines. Parmi les fausses lettres des premiers papes qui figurent dans le recueil d'Isidore, on en voit aussi une attribuée à saint Anaclet, lettre dans laquelle il est dit que les provinces existaient dès le temps des païens, et furent reconstituées par saint Clément pour devenir des évêchés et des métropoles.

Les fausses Décrétales partent d'un fait vrai : l'évangélisation de l'Occident par le siége romain, et l'établissement des évêques et des métropolitains dans les chefs-lieux de provinces et de cités; mais rédigées longtemps après les événements ces lettres brouillent les dates; elles attribuent à un seul pape ce qui est l'œuvre de plusieurs; elles supposent au Ier siècle une organisation provinciale qui ne fut complète qu'au IVe; de même pour la fondation religieuse et la circonscription des métropoles et des évêchés, elles fixent à une date unique ce qui a demandé près de trois siècles.

La publication des fausses Décrétales donna, d'après M. l'abbé Chevalier, une vive impulsion au mouvement légendaire; elles eurent une grande influence, au IXe siècle, et furent promptement répandues partout. On sait avec quelle rapidité se propagent certaines idées, lorsqu'elles flattent les goûts du temps. De là se répandit facilement, dès la fin du VIIIe siècle, l'opinion favo-

rable à l'évangélisation générale de la Gaule et de l'Occident par saint Clément.

La publication des Aréopagitiques d'Hilduin, abbé de Saint-Denys, vers 835, contribua puissamment aussi à répandre la même idée. Cet abbé, sur la foi de documents plus ou moins authentiques, et qu'on l'accuse même d'avoir falsifiés dans le but de rehausser la gloire et la puissance de l'abbaye de Saint-Denys, confondit saint Denys de Paris avec saint Denys l'Aréopagite, converti par saint Paul. Dans le système d'Hilduin, saint Denys, envoyé en Gaule par saint Clément avec ses compagnons, est l'auteur des œuvres qui portent le nom de saint Denys l'Aréopagite ; cette thèse fut facilement adoptée au IXe siècle.

Deux siècles plus tard, au concile provincial de Limoges, saint Martial, premier évêque de cette ville, fut déclaré apôtre, et mis au-dessus de tous les fondateurs des Eglises des Gaules.

Dès lors, le mouvement légendaire ne connut plus de bornes ; pendant les IXe et Xe siècles, il avait pris une grande extension ; il en prend une plus grande encore pendant les siècles suivants. On remanie toutes les légendes ; chaque Église veut remonter aux temps apostoliques ; chaque missionnaire a été envoyé, soit par saint Pierre lui-même, soit par saint Clément. Il y a plus : chacun de ces missionnaires est venu d'Orient, il a vu Notre-Seigneur ; c'est un des soixante-douze disciples ; si l'on eut pu augmenter indéfiniment le nombre des apôtres, chaque église gauloise eut eu le sien ; mais à défaut d'apôtres, il fallut bien se contenter des simples disciples.

La Touraine ne pouvait rester en arrière de ce mouvement général ; c'était un souffle puissant qui entraînait tout, un engouement général. Toutefois, elle fut une des dernières à sortir de la tradition historique pour adopter la fable légendaire ; c'est seulement vers la fin du XIIIe siècle que la légende s'affirme dans les documents liturgiques du diocèse de Tours.

M. Chevalier discute ensuite la valeur de certains documents où se revèle le système légendaire, et qui placent saint Gatien au Ier siècle ; ce sont : 1° La Vie de saint Ursin ; mais ce document, que l'on prétend antérieur à Grégoire de Tours, n'est que du XIe siècle ; — 2° Le document de l'Église d'Arles, réputé du VIe ou du VIIe siècle, n'a aucune date certaine ; il se trouve confondu avec d'autres documents d'âges divers dans un manuscrit du XIe siècle ; — 3° La Chronique d'Hugues de Fleury, qui ne remonte pas au delà du XIIe siècle, et fourmille de fautes chronologiques ; comment pourrait-elle infirmer l'autorité de Grégoire de Tours ? — 4° On a fait grand bruit de la découverte d'une Vie de sainte Madeleine, trouvée à la bibliothèque d'Oxford, vie attribuée à Raban-Maur ; le manuscrit est du XIVe siècle ; on peut admettre que la rédaction première remonte vers la fin du XIe siècle ou le commencement du XIIe ; mais l'ouvrage n'est pas de Raban-Maur qui, dans son Martyrologe, n'a parlé nullement de la mission de sainte Madeleine en Provence et la fait mourir en Orient avec Marthe et Lazare ; — 5° Les Actes de saint Austremoine, dont on attribue la rédaction à saint Priest, au VIIe siècle, ne datent que du XIIe ; c'est encore une pièce apocryphe contredite par l'ancien bré-

viaire du XIIIe siècle, qui fait martyriser saint Austremoine sous Dèce, tout en le disant envoyé par saint Clément.

Ainsi, tous ces documents, dont on a beaucoup trop exalté la valeur, sont des pièces apocryphes ou assez récentes et sans grande autorité dans la question. Il en est de même des documents liturgiques du diocèse de Tours, qui ont fait de saint Gatien un des soixante-douze disciples ; c'était lui qui, lors du miracle de la multiplication des pains, portait les corbeilles et qui ramassa les restes ; il était présent à la Cène, etc. ; tous ces détails des bréviaires des XIVe et XVe siècles sont de pure invention, et ne reposent sur rien de solide. M. Chevalier établit, par l'étude sérieuse qu'il a faite de tous les anciens documents liturgiques imprimés ou manuscrits, que l'admission de la légende de saint Gatien ne remonte pas au delà de cette époque. Ce système, contraire à toute l'antiquité, ne saurait donc constituer une tradition. Enfin, on objecte quelques lettres de papes ; mais ces documents, d'une époque récente, sont des actes purement gracieux, dans lesquels la chancellerie romaine copie généralement les termes de la requête ; ce ne sont pas des décisions doctrinales, et elles n'ont pas fait obstacle à l'adoption du propre du bréviaire rédigé dans le sens grégorien.

Notre savant auteur conclut donc que saint Gatien est venu en Touraine au milieu du IIIe siècle.

L'ouvrage est suivi de pièces justificatives, parmi lesquelles on remarque des documents fort curieux, appartenant à l'ancienne liturgie tourangelle. Ils ont une grande importance pour l'histoire ecclésiastique de Tours.

M. l'abbé Chevalier a traité son sujet avec autant de science que de talent ; érudition profonde; recherches immenses et aussi complètes que possible, tant parmi les livres imprimés que parmi les manuscrits ; critique sévère, mais sans exagération, tels sont les mérites de cet ouvrage, sous le rapport du fond. Quant à la forme, elle est aussi fort remarquable. M. Chevalier possède un rare talent d'exposition ; la méthode, la clarté, la précision et l'élégance du style sont les qualités qui distinguent cet habile écrivain. Bien que son livre ait demandé un immense travail, on ne s'en aperçoit qu'en lisant les notes ; à la lecture du texte on le croirait fait d'un jet; le labeur disparaît sous la plume facile de l'auteur. C'est en somme une œuvre d'une haute valeur destinée à prendre rang parmi les grands travaux de critique historique faits à notre époque [1].

Cet ensemble de qualités qui se trouvent rarement réunies, ont valu à l'auteur le beau succès qu'il a obtenu à l'Institut. Le livre a été couronné par l'Académie des Inscriptions, qui s'est prononcée en même temps en sa faveur sur le fond même du débat.

[1] M. Chevalier déclare modestement qu'il a profité des recherches de M. l'abbé Verger et de M. l'abbé Bourrassé. Si le mérite de l'érudition peut être partagé entre les savants collaborateurs, celui de la mise en œuvre appartient tout entier à M. Chevalier.

III.

Appréciation des deux systèmes.

Je ne remplirais qu'imparfaitement ma tâche si, après avoir analysé d'une manière aussi rapide, les deux systèmes opposés, je ne faisais connaître mon avis sur la valeur des arguments présentés de part et d'autre. Je n'ai pas la prétention de résoudre en quelques pages une question aussi importante et qui divise les savants depuis des siècles ; je me bornerai à quelques observations sommaires. Le débat s'est fort élargi dans la discussion entre les deux adversaires et surtout sous la plume de M. l'abbé Chevalier. Ce savant écrivain répond non-seulement à M. Jehan de Clavien, mais aussi à MM. Darras, Faillon, Arbellot, D. Piolin ; en un mot, il réfute tous les nouveaux légendaires. Le problème est très-complexe, et l'on peut admettre l'un ou l'autre système sur un point et le rejeter sur un autre, comme je le disais en commençant.

Je ne m'étendrai donc pas sur les points que je considère comme accessoires au débat présent, bien qu'ils puissent avoir une grande importance par eux-mêmes.

En ce qui concerne les Missions de la Narbonnaise, celle attribuée à sainte Madeleine, sainte Marthe et Lazare, est une question à part. Elle présente de grandes difficultés ; on n'en trouve pas de traces authentiques avant le x^{e} siècle ; les traditions de la Provence ne s'accordent pas sur ce sujet avec les tra-

ditions orientales, qui font mourir sainte Madeleine à Ephèse [1].

Les moines de Vezelay et les dominicains de Saint-Maximin, près d'Aix, se disputaient l'honneur de posséder les reliques de sainte Madeleine, tandis que les églises romaines possèdent elles-mêmes beaucoup d'ossemens de la même sainte [2].

Les magnifiques tombeaux déposés dans la crypte de Saint-Maximin, et que l'on attribue à sainte Madeleine, à saint Maximin, à son successeur, saint Sidoine, et aux saints Innocents, et celui dit de sainte Marthe, à Tarascon, sont-ils bien authentiques? Cette question, qui intéresse à la fois l'histoire et l'archéologie, n'est pas encore résolue, malgré les savants travaux de M. l'abbé Faillon [3]. Mais la présence de la fa-

[1] Post obdormitionem sanctisssimæ dominæ nostræ Deiparæ, profecta est Ephesum ad dilectum discipulum, ubi cursum apostolicum per martyrium unguentifera Maria perfecit, nolens ad extremum usque spiritum a beato Joanne evangelista et Virgine separari. (*Modesti archiep. Jerosol. ap. Photius*, col. 1526.) — Voir aussi Greg. Tur., *De gloria martyr.*, c. xxx. — *Vita S. Wilbaldi.*

[2] *Le culte de sainte Madeleine à Rome*, par Mgr Barbier de Montault.

[3] La crypte de saint Maximin renferme cinq tombeaux, qui par leur style décoratif et par les sculptures dont ils sont ornés, appartiennent aux premiers siècles chrétiens et rappellent les peintures des catacombes. Celui dit de sainte Madeleine est en albâtre; sur les frises se trouvait jadis sculptée la scène de la Madeleine chez Simon le lépreux, au rapport des plus anciens légendaires, remontant au moins au xe siècle; malheureusement cette sculpture est aujourd'hui brisée. Celui dit des saints Innocents, reproduit le massacre des Innocents et l'adoration des Mages; beaucoup d'autres sujets bibliques sont représentés sur diverses parties de ces mêmes tombeaux; on y remarque en outre quelques sujets païens. Ceux

mille de Béthanie en Provence dût-elle être rejetée, saint Maximin, premier évêque d'Aix, pourrait cependant remonter aux temps apostoliques.

La mission attribuée à saint Paul, en Espagne, paraît assez bien établie; saint Clément, pape, semble y faire allusion dans sa lettre aux Corinthiens, la seule authentique que nous possédions de lui [1]; elle est admise par presque tous les Pères de l'Église et même par la critique rationaliste [2]; il est donc difficile de la rejeter, et, si elle a eu lieu, le voyage de saint Paul dans le midi de la Gaule doit être tenu pour probable [3].

de saint Maximin et de saint Sidoine sont aussi couverts de sculptures du même genre. Sur la frise de celui dit de sainte Marthe, à Tarascon, on voit Moïse frappant le rocher, la multiplication des pains et la résurrection de Lazare. (Voir M. Faillon, *L'apostolat de sainte Madeleine en Provence*, t. I.) Ces tombeaux ne remontent certainement pas au delà du IIIe ou du IVe siècle; ils sont postérieurs à l'époque des Antonins. Les sujets qu'ils représentent se trouvent partout reproduits sur les premiers monuments chrétiens et ne sont pas une preuve suffisante de leur authenticité ; mais les Provençaux du VIIIe et du IXe siècle, qui ignoraient l'archéologie sépulchrale des catacombes, ont dû croire que ces marbres renfermaient les restes des personnages qui sont représentés sur leurs faces. Les sculptures des sarcophages n'auraient-elles pas donné naissance à la légende ?

[1] Paulus... et in Oriente et Occidente Verbi præco factus, illustrem fidei suæ famam sortitus est, in justicia mundum universum instruens et ad Occidentis terminos veniens, et sub imperatoribus martyrium subiens, sic è mundo migravit. (S. *Clementis papæ, ad Corinthios*, epist. I, Labbe, t. I.)

[2] L'abbé Darras, *Hist. de l'Église*, t. V, p. 530. — M. Renan, *Vie de S Paul*, c. XXII, et introd., p. 44.

[3] Il existe cependant une autorité très-grave contre cette opinion, c'est une lettre du pape saint Gélase, qui dément formellement le voyage de saint Paul : « Sicut beatus apostolus pro devotione præ-

En résulte-t-il que saint Paul ait fondé dès-lors les Églises de Vienne, d'Arles et de Narbonne? Faut-il identifier saint Crescent, premier évêque de Vienne, saint Trophime, premier évêque d'Arles, avec les disciples du même nom qui suivaient en Orient l'Apôtre des Nations, et saint Paul, premier évêque de Narbonne, avec Sergius-Paulus, proconsul de Chypre, converti par le même apôtre?

Le passage de l'épître à Timothée où il est dit que Crescent est parti pour la Galatie porte le mot Γάλατία et non Γαλλία; s'agit-il de la Gaule occidentale ou de la Galatie asiatique [1]? Théodoret et saint Epiphane disent positivement que l'Apôtre a voulu désigner la Gaule; Eusèbe de Césarée paraît partager cette opinion. On peut donc encore, sur ces autorités, admettre le voyage du disciple de saint Paul dans la Gaule méridionale; toutefois, il faut remarquer que ces auteurs paraissent plutôt chercher à interpréter le texte de l'Apôtre, qu'à constater une tradition [2].

D'autre part, saint Crescent pourrait avoir évangélisé le midi de la Gaule sans que pour cela le premier évêque de Vienne, qui porte ce nom doive être confondu

dicationis injunctæ ad Hispanias se profitetur iturum, quod tamen certa dispensatione Deitatis quod fieret, non provenit. (*Tractatus III adversus Pelasgianos.* Labbe, t. IV, col. 1253.) Ce pape a régné de 492 à 496.

[1] *S. Paul. ad Timotheum,* epist. II, c. IV, v. 10. — D'après les *Constitutions apostoliques,* ouvrage fort ancien (IIIe siècle) quoique apocryphe, saint Crescent fut le premier évêque de Galatie. (*Const. apost.*, l. VII, c. XLVII.)

[2] Théodoret sur saint Paul. — S. Epiphane, *adversus hæreses* II, 11. — Eusèbe de Césarée, III, 4.

avec lui. Les documents du v^e^ siècle, relatifs aux querelles des Églises d'Arles et de Vienne, ne mentionnent point saint Crescent, et il faut aller jusqu'au IX^e^ siècle pour trouver des textes qui les confondent [1]. On pourrait donc à la rigueur admettre le voyage de saint Crescent, disciple de saint Paul, dans le midi de la Gaule, sans faire remonter jusqu'à lui la fondation de l'Église de Vienne. Il ne faut pas oublier qu'au temps de saint Pothin elle était administrée par un simple diacre, et qu'il n'est pas question de l'évêque de Vienne dans la lettre des martyrs de Lyon, alors que le diacre Sanche était martyrisé avec l'évêque de Lyon [2].

La tradition qui confond saint Paul de Narbonne avec Serge Paul, ancien proconsul de Chypre, n'est pas très-ancienne; elle paraît postérieure au IX^e^ siècle; mais le Martyrologe romain, du VIII^e^ siècle, et celui d'Adon, sans confondre saint Paul de Narbonne avec Serge Paul, n'en placent pas moins le premier évêque de Narbonne aux temps apostoliques.

D'après ces graves autorités, je suis fort porté à croire que saint Paul de Narbonne, qu'il soit ou non le même que le proconsul converti, remonte au I^er^ siècle, ou tout au moins au commencement du second, et que Grégoire de Tours s'est trompé en le plaçant au temps de Dèce [3]. Sans doute, le mot *Discipulus apostolorum* a

[1] *Martyrologe* d'Adon, 29 décembre.

[2] Eusèbe de Césarée, v, 1.

[3] XI kal. april. Narbonæ S. Pauli episcopi, discipuli apostolorum (*Martyrol. rom. vetus*). — In Galliis, civitate Narbona, natale S. Pauli episcopi et confessoris discipuli apostolorum (*Martyrol.*, Adonis). — Dans les Martyrologes plus récents ou interpolés, le premier

un sens un peu élastique et ne fixe pas une date précise, mais il indique cependant une époque assez voisine du temps des Apôtres. La mission de saint Aphrodite, à Béziers, est contemporaine de celle de saint Paul, du moins d'après les légendes et les martyrologes [1].

Saint Trophime d'Arles est-il le même que le disciple de saint Paul du même nom? Cela n'est nullement prouvé. Le Trophime dont il est question dans les Epîtres de saint Paul, paraît être mort en Asie. On a contesté l'authenticité de la lettre du pape Zozime, où se trouve mentionnée la mission apostolique du premier évêque d'Arles; cette lettre a été extraite des anciennes archives de l'Église d'Arles d'après un manuscrit du XI^e^ siècle; mais elle existait dès le concile de Francfort où elle fut présentée (en 794), et elle est citée dans le Martyrologe d'Adon (IX^e^ siècle). On peut trouver étonnant que, d'après cette lettre, le pape eût donné aux évêques d'Arles une juridiction générale sur toute la Gaule; peut-être dans l'intérêt de leurs querelles avec l'Église de Vienne, les évêques d'Arles ou leurs scribes ont-ils falsifié cette lettre? Quoiqu'il en soit, elle dit bien que saint Trophime a été le premier prédicateur des Gaules; mais elle ne dit ni qu'il fût le disciple de saint Paul, ni qu'il ait été envoyé par saint Pierre lui-même, mais seulement par le Siége apostolique [2]. Le *Libellus*

évêque de Narbonne devient Sergius Paulus, proconsul de Chypre, converti par l'Apôtre saint Paul.

[1] Légende de saint Paul de Narbonne. — Usuard.

[2] Nam sanctæ memoriæ Trophimus, sacerdos quondam Arelatensi urbi *ab apostolica sede* transmissus, ad illas regiones tanti nominis

des évêques de 450 est plus explicite ; il dit formellement que saint Trophime a été envoyé par saint Pierre, sans énoncer, il est vrai, qu'il fût le disciple de saint Paul; mais ce document fut rédigé dans un but intéressé par les évêques qui voulaient exercer la suprématie sur toute la Narbonnaise, aux dépens de l'Église de Vienne, et peut-être même sur toute la Gaule [1].

Or, nous voyons que cette prétention était fort exagérée, car elle a été rejetée par plusieurs papes et notamment par saint Léon qui, pour faire cesser la querelle des deux Églises d'Arles et de Vienne, partagea entre elles la province viennoise. Il invoqua même l'appui du bras séculier contre les usurpations d'Hilaire, évêque d'Arles. Loin donc d'obtenir la suprématie sur toutes les provinces de la Narbonnaise, l'évêché d'Arles ne l'obtint que sur une partie de la Viennoise. Ce partage fut plusieurs fois sanctionné de nouveau et a persisté jusqu'à nos jours [2]. Les prétentions des évêques d'Arles avaient pris naissance dans les décrets d'Honorius, qui

reverentiam *primus* exhibuit, et in aliis non immerito ea quam acceperat auctoritate transfudit. (Zozime, epist. VIII. Labbe, t. II)

[1] ... Quod prima inter Gallias Arelatensis civitas, missum a *beatissimo Petro apostolo* S. Trophimum habere meruit sacerdotem, et exinde aliis paulatim regionibus Galliarum bonum fidei et religionis infusum ; priusque alia loca ab hoc rivo fidei, quam ad nos apostolicæ institutionis fluenta miserunt, meruisse manifestum est sacerdotes quam *Viennensem civitatem*, quæ *sibi nunc impudenter ac notabiliter primatus exposcit indebitos.* (Libellus episc. arelat. ad ann. 450. Labbe, t. II.)

[2] S. Bonifacii papæ, epist. III ; — S. Celestini papæ, epist. II. (Labbe, t. II) ; — S. Leonis papæ, epist. LXXXIX, CVI, CIX ; — Novella Valentiniani III. (Labbe, t. III). — Voir aussi Concile de Turin, en 397 ; etc.

avait érigé la ville d'Arles en capitale des Gaules. Leur but intéressé enlève à la tradition qu'ils invoquent une partie de sa valeur. Toutefois, le vieux martyrologe romain place saint Trophime à l'époque apostolique [1]; ce qui nous permet de voir dans cet évêque, sinon l'Apôtre de toute la Gaule, du moins un missionnaire très-rapproché des temps apostoliques.

Sur ce point, M. l'abbé Chevalier a adopté un système mixte; ne voulant pas abandonner Grégoire de Tours, qui place saint Trophime au IIIe siècle, et trouvant d'autre part des documents qui le font remonter au Ier, il a pensé qu'il y avait eu deux Trophimes. Mais ce système ne semble pas probable; aucune tradition ne mentionne deux Trophimes à Arles; les catalogues de cette Église ne font connaître que trois ou quatre noms, parmi lesquels celui de Trophime figure le premier; puis viennent Regulus, Felicissimus, Gratius [2], et enfin, Marcien, qui tomba dans l'hérésie de Novatien. D'après une lettre de saint Cyprien, ce dernier avait été ordonné par saint Corneille, qui fut pape de 251 à 252 [3]. Il est donc très-difficile d'admettre que saint Trophime n'ait occupé le siége d'Arles qu'en 250, lors de la persécution de Dèce; il aurait eu à peine le temps d'en prendre possession, et l'on ne trouverait pas place pour

[1] IV Kal. jan... Et Trophimi discipuli apostolorum (*Martyr. rom. vetus*). — Item apud Arelatem natalis S. Trophimi episcopi et confessoris, discipuli apostolorum Petri et Pauli (*Martyr.* Adonis).

[2] Les deux derniers sont d'une authenticité assez douteuse, il est vrai.

[3] Marcianus... qui episcopo Cornelio in catholica ecclesia de Dei judicio et cleri ac plebis suffragio ordinato. (S. Cypriani, epist. LXVII, *ad papam Stephanum.*)

d'autres évêques entre lui et Marcien, élu dès 252, au plus tard. Il est vrai que dans une autre lettre, saint Cyprien parle d'un Trophime qui avait apostasié pendant la persécution, et auquel le pape Corneille avait pardonné ; mais saint Cyprien ne dit pas que ce Trophime fût évêque d'Arles, et il n'est pas admissible que le premier évêque d'Arles, honoré comme saint, ait été apostat [1]. Grégoire de Tours s'est très-probablement trompé et je crois qu'il eut mieux valu l'abandonner sur ce point que tenter de concilier deux systèmes à peu près inconciliables en ce qui concerne le premier évêque d'Arles.

En résumé, la mission de saint Paul, et même celle de saint Crescent en Narbonnaise, peuvent être admises bien qu'il n'y en ait pas de preuve complète ; mais il est fort douteux que le disciple de saint Paul doive être identifié avec l'évêque de Vienne, du même nom ; il est douteux aussi que saint Trophime d'Arles fût le disciple de saint Paul, laissé par lui à Milet, et que saint Paul de Narbonne soit le même que Serge Paul ; mais d'autre part, il est très-probable que ces deux fondateurs des Églises d'Arles et de Narbonne appartiennent à l'époque apostolique.

Les provinces Narbonnaises ont donc reçu la foi dès la fin du 1er siècle ou au commencement du second ; cette conclusion que j'admets avec M. Chevalier, a pour elle, non-seulement de graves et anciennes autorités, mais elle est confirmée par une de ces présomptions plus fortes quelquefois que les textes eux-mêmes. Il

[1] S. Cypriani, epist. LII, *ad Antonianum*.

n'est pas vraisemblable que les papes, établis à Rome dès le temps de l'empereur Claude, n'aient pas songé à la Gaule avant le temps de saint Pothin. La Narbonnaise était voisine de l'Italie; elle a dû la première recevoir la foi.

La mission de saint Pothin s'est probablement effectuée vers le milieu de second siècle. Malgré son origine orientale, elle était en communion étroite avec le Saint-Siége, c'est ce que prouvent les lettres de saint Irénée et les décisions des synodes qu'il a présidés. De Lyon, la foi s'étendit rapidement dans les vallées de la Saône et du Rhône, à Besançon, Langres, Autun, Vienne, Grenoble, comme on le voit dans toutes les légendes et tous les martyrologes; la plupart des prêtres et des diacres qui la portèrent dans cette région étaient disciples de saint Polycarpe et de saint Pothin, et furent martyrisés au temps de Marc-Aurèle [1]. Sous saint Irénée la foi fit de nouveaux progrès; aussi vers la fin du IIe siècle, elle avait pris un grand accroissement, comme le montre le texte cité plus haut de saint Irenée; mais il ne faut pas en exagérer la portée; il ne date que de la fin du IIe siècle, et par conséquent ne prouve nullement que la Gaule entière ait reçu la foi dès le Ier siècle ; il en est de même des textes d'Origène et de Tertullien, qui ne font preuve aussi que pour l'époque à laquelle ils appartiennent.

Saint Irenée a-t-il tenu deux conciles composés, l'un de douze, l'autre de treize évêqnes, contre les erreurs des

[1] Voir dans Eusèbe de Césarée la magnifique lettre des martyrs lyonnais. (*Hist. eccles.*, v, 1.)

Gnostiques? Ce fait est assez douteux ; on n'en a pour garant que le *Synodicon*, document grec du IXe siècle, séparé des événements par un long intervalle et de temps et de lieu. L'auteur paraît avoir mal compris un passage d'Eusèbe de Césarée relatif aux lettres de saint Irénée contre les Gnostiques [1]. Les légendes et les Martyrologes ne permettent guère de croire que les Églises de l'Est aient été régies par des évêques dès le temps de saint Pothin, à l'exception de celle de Lyon ; car d'après ces documents, tous les missionnaires qui ont, sous sa direction, porté le christianisme dans la région lyonnaise étaient des prêtres ou même des diacres ; saint Pothin seul avait alors la dignité d'évêque [2]. L'Église de Vienne, elle-même, ainsi que nous l'avons dit, paraît n'avoir eu qu'un simple diacre à sa tête lors de la persécution de Marc-Aurèle [3]. Il ne serait pas impossible toutefois que les chrétientés de l'Est formées par les disciples de saint Pothin aient été érigées en diocèses au temps de saint Irenée ; cela paraît même assez vraisemblable. Mais un texte d'Eusèbe de Césarée présente sur ce sujet une certaine difficulté. Il mentionne en effet un synode tenu par saint Irenée au sujet de la Pâque, et d'autres synodes ou conciles,

[1] Héfélé, *Hist. des conciles*, t. Ier, c. 1, II.

[2] Voir la légende de saint Bénigne (Surius, 1er novembre) ; celle de saint Symphorien (Ruinart, *Acta sincera*, p. 62) ; — les mentions de saint Bénigne, saint Félix et saint Fortunat ; de saint Andoche, saint Tyrse et saint Félix ; de saint Marcel de Châlons ; de saint Speusippe et saint Eleusippe ; de saint Ferréol et saint Ferrucion. (*Martyrologes* de Bède, d'Adon, d'Usuard.)

[3] Voir Eusèbe de Césarée, *loc. cit.*

tenus dans le même temps et pour le même objet dans diverses contrées. Tandis que l'écrivain ecclésiastique parle des évêques de Palestine, d'Italie, du Pont, d'Achaïe, il se sert d'une expression différente relativement au synode de la Gaule, et dit seulement : « Les paroisses que saint Irenée régissait alors en qualité d'évêque [1]. » On pourrait peut-être induire de ce texte que saint Irenée n'a présidé que des synodes composés de prêtres et de diacres et que seul il était évêque de sa province [2]. Il écrivait au pape saint Victor, toujours au sujet de la Pâque, une lettre *au nom de ses frères;* mais le passage d'Eusèbe ne dit pas que ce fussent des évêques, bien que certains écrivains aient cru lire ce dernier mot, qui n'est pas dans le texte [3]. Ces difficultés d'interprétation n'ont pas cependant une grande importance; car le terme latin *parochia* (paroisse) est pris souvent pour *diocèse*. Il en est de même du mot grec παροίκια. D'autre part, bien que le mot *archevêque* n'ait été usité qu'au IVe siècle, les écrivains ecclésiastiques sont d'accord sur l'existence des métropolitains dès les premiers temps de l'Église. Saint Irenée a donc pu présider des synodes d'é-

[1] Καὶ τῶν κατὰ τὴν Γαλλίαν δὲ παροίκιων ἃς Εἰρηναῖος ἐπέσκοπει. (Eusèbe de Césarée, lib. V, c. XXIII.

[2] D. Massuet, préface des œuvres de saint Irénée.

[3] Ἐν οἷς καὶ ὁ Εἰρηναῖος ἐκ προσώπου ὧν ἡγεῖτο κατὰ τὴν Γαλλίαν ἀδελφῶν ἐπιστείλας παρίσταται... (Eusèbe de Césarée, l. V, c. XXIV.) — M. l'abbé Darras traduit ce passage ainsi : Il écrivit au nom de *ses frères, les évêques*. (*Hist. de l'Eglise,* t. V. *Le Christianisme en Gaule.*) — La vieille traduction française de Cousin rend le même passage par : *les fidèles qu'il avait sous sa direction.* — Chacun traduit les textes pour les plier à un système préconçu, et leur faire dire ce qu'on veut qu'ils disent.

vêques en qualité de métropolitain ou d'évêque supérieur.

Un fait reste incontestable, c'est que les vallées du Rhône et de la Saône et les contrées voisines ont été converties au christianisme dans le cours du IIe siècle ; par conséquent elles ont dû avoir des évêques dès une époque ancienne, et je ne vois rien d'impossible à ce que saint Irenée eût érigé en évêchés les chrétientés de l'Est, déjà formées au temps de son prédécesseur, saint Pothin.

Au sujet des martyrs de Lyon, Grégoire de Tours a fait toutefois une erreur que je dois signaler. Il fait mourir les quarante martyrs avec saint Irenée (en 202), tandis qu'ils étaient morts en 177 avec saint Pothin [1].

Il faut remarquer que dans les traditions relatives aux compagnons de saint Pothin et de saint Irenée, il n'est jamais question des cités voisines de la Méditerrannée ; or, les missionnaires du IIe siècle auraient dû chercher à les convertir, si, à cette époque elles n'avaient pas déjà reçu la foi ; cette considération me paraît confirmer la première conclusion.

Remarquons enfin qu'au moyen âge on a fait remonter saint Pothin au temps de saint Clément ; c'est absolument inadmissible. Saint Pothin est mort en 177 âgé de 90 ans, il est vrai ; il avait par conséquent 13 ou 14 ans à l'époque de la mort de saint Clément (vers 100 à 102) ; il est donc impossible qu'il ait été à cet âge chef d'une mission. Fût-il mort dès l'an 67, il n'eut eu que 23 ou 24 ans à l'époque de la mort de saint Clément, et

[1] Greg. Tur. *Hist. franç.*, l. I, c. XXVII.

n'eut pu encore être mis à la tête d'une mission aussi importante. Ceci nous montre comment, à une certaine époque, on a tout rapporté à saint Clément, sans tenir compte des impossibilités d'âge et de date [1].

J'arrive à la mission dite des sept évêques. Grégoire de Tours a admis la simultanéité de cette mission et depuis lui, on y a cru généralement, sur son autorité. M. Chevalier pense aussi que les sept évêques ordonnés par saint Fabien, dans ce but, sont partis de Rome au temps de la persécution de Dèce [2]. J'avoue que pour ma part, j'ai beaucoup de peine à admettre la simultanéité de la mission des sept évêques. A quelle source Grégoire de Tours l'a-t-il prise? Il cite la légende de saint Saturnin; mais cette légende donne la date de la mort de ce saint et ne parle pas des autres. L'aurait-il trouvée dans la légende de saint Ursin? Mais M. Chevalier démontre parfaitement que cette légende a elle-même emprunté le fond de son récit à Grégoire. Nous venons de voir d'ailleurs que saint Trophime d'Arles et saint Paul de Narbonne étaient probablement plus anciens que ne le croyait le saint évêque de Tours. Nous verrons aussi que saint Denys de Paris paraît avoir été le chef d'une mission spéciale, et qu'il avait lui-même un grand nombre de compagnons.

Il me semble donc probable que Grégoire a réuni par induction et rapporté à une même date, la mission de

[1] Voir Yves de Chartres, Hugues de Saint-Victor, etc., cités par Labbe. (Tome I^er^ *de S. Clemente.*) — Voir les légendes de sainte Madeleine et de sainte Marthe. (Vincent de Beauvais. *Speculum historiale,* l. X.)

[2] Première partie, ch. v.

plusieurs évêques d'époques différentes. Car des sept évêques nous sommes obligés d'en séparer au moins trois. Bosquet, avait remarqué avec raison que ces différents missionnaires n'avaient pu venir ensemble en Gaule, parce que saint Saturnin et les autres martyrs du règne de Dèce avaient déjà vécu longtemps en Gaule à cette époque, tandis que saint Gatien n'y était venu que la première année du règne de Dèce [1].

Que penser de saint Saturnin lui-même et de sa date? celle de 250 est-elle exacte? ou faut-il reporter sa mission au temps de Claude avec le manuscrit de Florence? Pour ma part je n'accorde pas une grande importance à ce dernier document. Dans cette question, c'est au texte le plus ancien qu'il faut s'en rapporter. Or, le texte le plus ancien est celui qu'a connu et cité Grégoire de Tours. Le manuscrit de Florence n'est que du XI^e^ siècle et ne saurait prévaloir contre une version admise dès le VI^e^. On dit, il est vrai, que ce manuscrit a été copié sur un plus ancien qui remonterait au IV^e^ siècle, parce que le récit de la translation des reliques du saint n'y est pas mentionnée, et que cette translation eut lieu au V^e^ siècle. C'est une bien faible raison. Est-ce que le copiste du XI^e^ siècle, qui écrivait à une époque où le système des missions apostoliques était dominant, n'a pas pu modifier ce passage? Rien de plus fréquent que les altérations de ce genre au moyen âge.

Grégoire de Tours lui-même s'est rétracté, dit-on, car au *Livre des Confesseurs*, il avance que saint Satur-

[1] Voir plus bas le passage de Bosquet.

nin a été envoyé par les disciples des Apôtres; il est probable qu'il a eu sous les yeux un manuscrit renfermant cette formule un peu vague. Toutefois dans un autre passage du même livre, il se réfère positivement lui-même à ce qu'il avait dit antérieurement sur ce sujet; il ne s'est donc pas rétracté comme le prétend M. Jahan de Saint-Clavien, mais les deux versions données par saint Grégoire n'en sont pas moins inconciliables [1].

On objecte enfin que le manuscrit de Saint-Germain, publié par D. Ruinart, a été interpolé : c'est vrai, mais l'interpolation ne comprend que les mots *ante annos quinquagenta*, *sicut actis publicis refertur;* c'est ce que révélait l'état matériel du manuscrit, au dire de D. Ruinart lui-même. Supprimez ce membre de phrase, et vous retrouvez la phrase exacte de Grégoire de Tours : *Sub Decio et Grato consulibus sicut fideli recordatione continetur* qui est reproduite aussi dans le manuscrit publié par Surius. Il est fort probable que le copiste du manuscrit de saint Germain a voulu combiner ensemble deux leçons différentes, l'une qui ne mentionne que la tradition, l'autre qui invoque le témoignage des actes publics, c'est ce qui a rendu sa phrase obscure et confuse. Quoi qu'il en soit de cette explication, il est facile, en supprimant l'interpolation, de retrouver le texte que Grégoire avait sous les yeux et qui est parfaitement clair [2]. M. l'abbé Chevalier a donc raison de ne pas

[1] Per sanctum enim Stremonium qui et ipse a romanis episcopis, cum Gatiano beatissimo et reliquis quos memoravimus est directus, primum Arverna civitas verbum salutis accepit. (*De gloria confess.*, c. XXX.)

[2] Voir aux pièces justificatives qui terminent le livre de M. l'abbé

faire remonter la mission de saint Saturnin à l'époque de Claude.

Mais cette date de 250 est-elle bien celle de la mission? N'est-elle pas uniquement celle de la mort du saint? C'est ce qui me paraît résulter du texte de la *Passio* de saint Saturnin publié par D. Ruinart. La date de la mission n'était point connue d'une manière exacte. Un missionnaire arrivait dans une ville au temps des persécutions; il s'y tenait caché; rien ne constatait son arrivée, connue seulement d'un petit nombre de fidèles qui la tenaient secrète. Mais la date du martyre faisait époque. L'exécution était inscrite aux actes publics; lorsque ces actes, par suite des malheurs des temps, ont été perdus, la tradition en a conservé la mémoire, parce que la mort d'un martyr frappait les yeux de tous, et que le souvenir en restait gravé dans le cœur des chrétiens [1]. Aussi, la plupart des érudits placent-ils la mission de saint Saturnin quelques années avant 250, au temps de l'empereur Philippe, alors que l'Église jouissait d'une paix complète. Cette opinion me paraît expliquer le vrai sens de la légende, et je crois que l'année 250 est pour l'hagiographe celle de la

Chevalier, les deux textes du ms. de Saint-Germain et de celui de Florence en regard. Voir aussi les notes de D. Ruinart.

[1] Mgr Freppel, en parlant des martyrs s'exprime ainsi : « Il n'y avait qu'un jour dans la vie des serviteurs du Christ que l'Église enregistrât avec soin, dont elle se plut à recueillir toutes les circonstances pour en éterniser la mémoire : c'était le jour de leur mort, de leur martyre, que par une sublime antiphrase elle appelait le jour de leur naissance : *natalitia martyrum*, parce que c'était le jour de leur naissance à une vie plus haute et plus heureuse. » (Les *Pères apostoliques*, XVe leçon, p. 320).

mort de ce saint au temps de Dèce, et non la date de sa mission. Telle était, sur ce point l'opinion de Bosquet et celle de D. Ruinart, qui me semble conforme à la vérité [1]. Grégoire de Tours paraît avoir confondu la date de la mission de saint Saturnin avec celle de son martyre. Reste à savoir si l'hagiographe était bien renseigné, et à expliquer la double tradition qui existait dès le VI^e^ siècle sur l'époque de saint Saturnin. Si d'ailleurs la foi a été prêchée à Narbonne dès l'époque apostolique, on ne comprend pas qu'elle l'ait été si tardivement à Toulouse.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'au sujet de ce saint, nous ne savons de certain que ce que dit la *Passio*, publiée par Ruinart, et que la seconde légende, beaucoup plus récente, n'est qu'un tissu de fables incompatible avec l'histoire sérieuse [2].

Je ne dirai qu'un mot des missions de saint Martial

[1] Omnes simul et semel venisse antiqua traditio refert, quæ Gregorii Turonensis auctoritate confirmatur. Hic tamen ad annos Decii refert propter Saturnini actorum consules, missionis tempus cum passionis confundens. Nam Saturnini acta Gregoriani ævi traditionis regula et fundamenta fuere. Verum non simul venisse eadem traditio convincit, quando quidem longam duxisse vitam in Galliis Saturninus et alii sub Decio passi dicuntur, Gratianus autem primo Decii anno venisse. Non ergo simul et semel, sed per varia horum trigenta octo annorum intervalla ab episcopis romanis in Galliis missi fuerunt. Quod non solum traditio, acta et scriptorum fides confirmant, verum etiam discipulorum tempora manifestissimi demonstrant. (Bosquet, cité par Bolland., *De S. Paulo Narbonensi comment. prævius*. Martii, t. III.) — Voir les notes de D. Ruinart sur la *Passio* de saint Saturnin.

[2] Voir dans le livre de M. Chevalier cette légende qui brouille l'histoire ancienne et fait vivre au temps de Notre-Seigneur des personnages morts avant l'ère chrétienne.

et de saint Austremoine. La question relative au premier est assez difficile, sans doute ; toutefois, il me paraît bien probable que la Vie attribuée à Aurélien, son disciple, est apocryphe, et qu'on ignore l'époque précise de la mission de saint Martial en Gaule, les documents primitifs et authentiques ayant été perdus ou détruits. Quant à saint Austremoine, il est fort à croire que Grégoire de Tours a raison : il devait connaître les traditions de l'Église de Clermont, puisqu'il était originaire de cette ville, et si elle avait eu une tradition reportant sa fondation au temps des Apôtres, saint Grégoire ne l'eut pas ignorée; l'autorité du pieux évêque de Tours est donc ici très-grande, et ses adversaires n'ont rien de sérieux à lui opposer sur ce point. L'ancien Bréviaire auvergnat cité par M. Chevalier me paraît confirmer complétement son opinion.

D'autre part, si l'Auvergne n'a reçu la foi qu'au III^e^ siècle, il n'est guère admissible que le Limousin ait été évangélisé dès le I^er^; l'époque de la mission de saint Austremoine permet de reporter celle de saint Martial à peu près vers le même temps, à cause du voisinage de ces deux provinces.

J'arrive à saint Gatien. Ici, il me paraît difficile de ne pas admettre l'autorité de Grégoire de Tours. S'il ignorait l'histoire de sa propre Église, qui la connaîtra? S'il s'est trompé, comment le redresser? Les légendaires des XIV^e^ et XV^e^ siècles peuvent-ils prévaloir contre lui? Peut-on même lui opposer des textes des IX^e^ et X^e^ siècles, étrangers à son diocèse et rédigés sous l'influence d'une idée qui devenait dominante, mais qui, en ce qui concerne Tours au moins, ne reposait pas sur

des textes précis. De deux choses l'une : ou du temps de Grégoire, les dyptiques de l'Église de Tours, les pièces authentiques existaient encore, ou ils avaient déjà péri par suite des persécutions, des invasions, des pillages, etc. Si le Catalogue des évêques de Tours, dressé par le saint auteur, est parfaitement authentique, et conforme aux documents originaux, comme le croit M. l'abbé Chevalier, il n'y a rien à lui objecter et foi entière lui est due; c'est un document d'une autorité irréfragable. Si, au contraire, Grégoire de Tours n'avait pas de documents authentiques, et s'il s'est borné à constater la tradition admise de son temps, comment les écrivains liturgiques des XIII^e^ et XIV^e^ siècles auraient-ils mieux connu que lui la tradition primitive? Les traditions non constatées par écrit s'altèrent promptement; si la tradition tourangelle était déjà assez obscure au VI^e^ siècle, pour que Grégoire l'ignorât, les écrivains plus récents de sept ou huit siècles auraient-ils pu la mieux connaître? Il est par trop évident qu'elle était alors complétement effacée et qu'ils l'ont créée de toutes pièces. M. Jehan de Saint-Clavien prétend qu'en fait de tradition possession vaut titre : soit; mais quand il n'y a pas d'interruption; quand l'origine de la tradition est immémoriale et qu'elle n'est pas contredite par des documents anciens. Or, le témoignage de Grégoire, en ce qui concerne sa propre Église vaut bien quelque chose, et l'on peut admettre qu'il était au moins l'organe de la tradition admise à son époque. Comme en ce qui concerne saint Gatien, on ne peut lui opposer aucun témoignage antérieur au sien, force est bien de l'admettre; pourrait-on du reste en trouver un qui soit

entouré de plus de garanties de science et de sincérité ?

La tradition constante de l'Église de Tours, du IX^e^ au X^e^ siècle, confirme d'ailleurs d'une manière éclatante le système de Grégoire. Cela est tellement vrai que des écrivains, partisans d'ailleurs du système légendaire, tels que de Marca et Baronius, ont fait exception pour saint Gatien et admis, en ce qui le concerne, l'autorité de Grégoire de Tours [1].

Pour moi, j'admets aussi son témoignage, mais je le crois fondé sur la tradition orale, plutôt que sur des dyptiques et pièces authentiques. Il dit lui-même qu'il n'avait pas tous les documents relatifs aux premiers évêques [2] ; or il est probable que les documents perdus étaient les plus anciens, ceux de l'époque des persécutions et des invasions. Grégoire de Tours établit la durée des premiers épiscopats en chiffres ronds, et ne donne le détail des ans, mois et jours, que pour les plus récents. En second lieu, il dit positivement que la durée de l'épiscopat de saint Gatien n'est établie que traditionnellement [3]. Je crois donc, qu'en ce qui concerne ces deux premiers évêques, nous avons des dates traditionnelles et approximatives, et non des dates précises et authentiques. Aussi beaucoup d'érudits, et à

[1] *Martyrologium romanum a Baronio.* — P. de Marca.

[2] Licet in superioribus de episcopis Turonicis scripserimus, annotantes annos eorum, non tamen sequitur ac supputatur numerus chronicalis quia intervalla ordinationum integre non potuimus reperire. (*Hist. franc.*, l. X, c. XXXI, n. 19, in fine.)

[3] In hac urbe sub tali conditione, ut ferunt, annos quinquaginta commoratus, obiit in pace (Gatianus). (*Hist. franc.*, lib. X, c. XXXI, n. 1.)

leur suite, le Propre du Bréviaire de Tours, placent-ils la mission de saint Gatien sous le règne de l'empereur Philippe.

Quoi qu'il en soit, établie par des documents ou par la seule tradition, l'époque de la mission de saint Gatien ne peut remonter au temps de saint Pierre, comme le dit la légende, et M. l'abbé Chevalier a parfaitement raison contre son adversaire, sur ce point, qui est le sujet capital du débat.

Il y a toutefois une objection assez grave à faire à Grégoire de Tours, et que je ne puis passer sous silence. Il place un interrègne de trente-sept ans entre saint Gatien et saint Litoire, de l'an 300 à l'an 337; on ne comprend pas comment le siége de Tours a pu vaquer si longtemps, précisément pendant le temps du règne de Constantin le Grand, et comment, à cette époque, une persécution locale aurait pu avoir une pareille durée. Il est permis de se demander si Grégoire de Tours n'a pas fait ici quelque confusion, et si la tradition qu'il invoque était bien claire et bien précise.

A la mission dite des sept évêques, Grégoire de Tours rattache celle de saint Ursin, premier évêque de Bourges. Il est vrai, qu'au premier livre de l'*Histoire des Francs*, Grégoire parle de lui sans donner son nom; au Livre de la *Gloire des Confesseurs*, il le désigne par son vrai nom et en fait un disciple des apôtres [1]. A-t-il voulu parler de deux personnages différents ou d'un seul? Je crois qu'il s'agit du même personnage. Seulement pour saint Ursin, comme pour saint Saturnin,

[1] *Hist. franc.*, lib. I, c. XXXIX ; *De gloria confess.*, c. LXXX.

Grégoire a adopté, dans son dernier ouvrage, une formule différente de celle qu'il avait employée dans son premier écrit. Nous avons déjà dit que dans la pensée du saint évêque il n'y avait pas là une rétractation; mais il y a cependant une contradiction évidente.

L'opinion émise au sujet de saint Eutrope, premier évêque de Saintes, paraît singulière, car Grégoire, dans son Livre des Confesseurs, le place positivement au temps de saint Clément; il n'y a pas de vague dans l'expression; elle est ici précise [1]. M. Chevalier admet la version donnée par les éditeurs de Grégoire. Les Bollandistes pensent que c'est une erreur du pieux évêque, et que saint Eutrope doit être comme les autres, placé au IIIe siècle [2]; mais Bosquet est porté à voir dans ce passage une interpolation. Il est, à cet égard, difficile de se prononcer; il faudrait pour cela faire une étude minutieuse sur les manuscrits, étude qui peut être n'est plus possible aujourd'hui [3].

Saint Grégoire n'a point parlé des saints Euchaire, Valère et Materne, premiers évêques de Trèves. On veut aussi les faire remonter au temps de saint Pierre; et cependant leur Vie publiée par les Bollandistes n'a pas grande valeur historique, au dire même des savants éditeurs [4]. On cite pour preuve une longue liste d'é-

[1] Eutropius quoque martyr Santonicæ urbis a beato Clemente episcopo fertur directus in Gallias. (*De gloria martyr.*, c. LVI.)

[2] La légende de saint Eutrope est comme celle de saint Saturnin de M. Latou, un tissu de fables. (Voir Bolland., april, t. II, *de sancto Eutropio.*)

[3] Si modo Clementis nomen glossema non est, unum ex his quibus hi Gregorii libri aspersi sunt. (Bosquet, *Hist. eccles.*)

[4] Bolland., januar., t. III.

vêques portée sur le Catalogue de l'Eglise de Trèves; mais les auteurs de la *Gallia Christiana*, partisans d'ailleurs des missions apostoliques, font observer que ce catalogue repose sur des documents modernes et sans valeur, et retranchent vingt noms sur cette longue liste, ce qui la ramène aux proportions des catalogues des autres diocèses [1].

Reste la question de saint Denys. Est-ce à tort ou à raison que saint Grégoire l'a placé avec les autres, ou est-il le chef d'une mission spéciale? Il faut reconnaître que la plupart des légendes relatives à saint Denys et à ses compaguons en font le chef d'une mission spéciale ; on lui donne généralement dix ou douze coopérateurs [2]. Mais à quelle époque doit-on placer cette mission, qui s'est étendue principalement sur les provinces de la Gaule Belgique? Est-ce au temps de saint Clément ou au IIIe siècle seulement? On cite de part et d'autre des documents importants et fort anciens, mais les manuscrits diffèrent, comme le fait justement observer M. Chevalier, et l'on ne peut arriver à des leçons absolument certaines. Ainsi la très-ancienne vie de sainte Geneviève, dont la rédaction première est de l'an 630 parle, il est vrai, de saint Clément; mais cette version ne se trouve que sur l'un des trois manuscrits que l'on possède [3]. La première Vie de saint Denys, dont la rédaction peut remonter jusqu'au VIe ou VIIe siècle, parle aussi de saint

[1] *Gallia Christiana* ; Episcopi Trevirenses.

[2] Voir les légendes de saint Denys, de saint Piat, de saint Lucien de Beauvais, des saints Fuscien et Victoric, de saint Quentin, etc., (dans les Bollandistes et les Martyrologes).

[3] Voir les Bolland., *Vita sancta Genovefæ*, januar., t. I.

Clément, d'après le texte publié par les Bollandistes ; tandis que le manuscrit publié par Bosquet ne donne pas cette date. Les poèmes de Fortunat et de saint Eugène sont d'une authenticité douteuse. Les actes du concile de Paris, de 824, ont été rejetés des collections de Labbe et de Sirmond, comme apocryphes et d'une orthodoxie suspecte [1]. En un mot, pour toute la période antérieure aux Aréopagitiques d'Hilduin, on n'a que des documents d'une authenticité douteuse ou des variantes dans les manuscrits, ce qui ne permet pas d'asseoir un jugement définitif. Hincmar croyait à l'aréopagitisme de saint Denys. On possède de lui une lettre authentique adressée au roi Charles le Chauve. On voit par cette lettre que le savant évêque était un chaud partisan de ce système ; mais qu'il n'était pas admis de tous les hommes de son temps, et que l'aréopagitisme était alors, comme aujourd'hui, une question controversée [2];

[1] His igitur prætermissis quæ absurda sunt ideoque a Bellarmino et Baronio maximis cardinalibus accurati refutata (Sirmond., *Concil. ant. Galliæ*, t. II, col. 459, et seq.) — ... Tanquam spuria et illegitima vel saltem de fide suspecta, nequaquam huic editioni inserenda esse putavi. (Labbe, *Concil.*, t. V, col. 1524, ad ann. 824. note.)

[2] ... Qui negabant dominum et patrem nostrum patronem nostrum Dionysium esse Areopagitam et a B. Paulo apostolo baptizatum ac Atheniensium ordinatum episcopum et in Gallias a sancto Clemente directum, etc. (Lettre d'Hincmar, reproduite par Mabillon, *Vetera anal.*, t. I, p. 59 et suiv. — Cette lettre est citée par Frodoard, *Hist. de l'Eglise de Reims*, III, 18, in fine.) — Hincmar, dans une de ses lettres à l'évêque de Laon (c. XVI), parle de la fondation de l'Église de Reims dont le premier évêque, d'après le ms., aurait été envoyé par le pape saint Sixte, et cite la décrétale du pape Anaclet ; on a démontré que les mots *à Sixto pontifice* étaient une erreur de copie, et qu'il

ce n'était donc pas une de ces traditions immémoriales admises de tous sans contestation, comme le prétendent les partisans du système légendaire.

En somme, l'époque précise de l'arrivée de saint Denys n'est pas connue; mais l'opinion la plus probable est celle qui la place au IIIe siècle; il a dû être martyrisé, soit au temps d'Aurélien, comme le pensent les Bollandistes, qui donnent des raisons sérieuses à l'appui de leur opinion [1], soit au temps de Dioclétien; sa mission serait donc un peu plus récente que celle de saint Gatien [2]. C'est ce qui me paraît résulter des textes combinés d'Eusèbe de Césarée [3], des Martyrologes les plus anciens et les plus authentiques, et enfin, de l'ensemble des légendes relatives aux martyrs qui l'ont accompagné. Si l'est de la Gaule n'a été évangélisé qu'au IIe siècle et l'ouest au IIIe, il n'est guère à croire que le nord l'ait été dès le Ier [4].

Ainsi, la foi portée d'abord dans la Narbonnaise dès

fallait lire *à Petro* (Ravenez, *Origine de l'Église de Reims*, IIe partie, c. XI). Cela ne prouve rien en faveur de l'apostolicité de l'Église de Reims et montre seulement qu'Hincmar écrivait sous l'influence des fausses décrétales.

[1] *De sancto Dionys. comm. prævius*, octobr., t. IV.

[2] La question de l'authenticité des œuvres attribuées à saint Denys l'Aréopagite, est une question complétement distincte de celle de l'époque à laquelle saint Denys est venu en Gaule.

[3] Eusèbe cite un passage d'Aristide, apologiste du Ier siècle, relatant que saint Denys l'Aréopagite fut évêque d'Athènes et ne disant pas un mot de sa mission en Gaule. (L. IV, c. XXIII.) — Voir les autorités déjà citées.

[4] Toutefois si les documents du VIe siècle qui parlent de l'envoi de saint Denys par saint Clément n'ont été ni interpolés, ni remaniés, au IXe siècle ou plus tard, sous l'influence des fausses decrétales, ils infirmeraient cette conclusion.

la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne ou au commencement du second, n'aurait fait que peu de progrès dans les Gaules jusqu'à l'époque de saint Pothin. Cet évêque et ses compagnons la répandirent pendant le cours du second siècle dans les vallées du Rhône et de la Saône, et dans les contrées voisines ; sous saint Irénée, elle prit encore plus d'extension. Dans le cours du IIIe siècle seulement furent fondés les évêchés aquitains, ainsi que ceux de l'ouest et du nord de la Gaule. La marche du christianisme a donc été du sud au nord et de l'est à l'ouest ; il s'est répandu peu à peu, *paulatim et gradatim* comme le dit fort sensément l'ancienne légende de saint Saturnin.

Le pape saint Innocent écrivait dans une de ses lettres que tous ceux qui avaient fondé des Églises dans toute l'Italie, l'Espagne, les Gaules, avaient été institués évêques par le vénérable apôtre saint Pierre *ou par ses successeurs* [1]. Telle est la vérité historique : l'évangélisation successive des provinces occidentales par le Saint-Siége, mais non par saint Pierre, par saint Clément ou par saint Fabien, seul. Elle n'a même été complète qu'au IVe siècle ; avant l'apostolat de saint Martin, il y avait encore peu de chrétiens dans l'ouest de la Gaule ; c'est ce que disent très-positivement plusieurs évêques aquitains au VIe siècle, dans une lettre adressée à la reine sainte Radégonde [2].

[1] ... In omnem Italiam, Gallias, Hispaniam, Africam atque Siciliam insulasque interjacentes, nullum instituisse ecclesias, nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus successores constituerint sacerdotes. (*Sancti Innocenti,* epist. I, Labb., t. II, ann. 402-417.)

[2] Itaque cum ipso catholicæ religionis exortu cæpissent gallicanis

Le système grégorien, beaucoup plus conforme à la réalité que le système légendaire, n'est cependant vrai qu'à moitié. L'autorité historique du grand évêque, si vigoureusement défendue par M. l'abbé Chevalier, contre ses adversaires anciens et modernes, n'a point été détruite par les attaques qui, à notre époque, ne lui ont point été épargnées. On ne saurait lui opposer des documents, liturgiques ou autres, beaucoup plus récents, et qui sont loin d'avoir la même valeur. Toutefois le saint évêque de Tours n'est pas absolument exempt d'erreurs, et il faut, pour lui comme pour tous les autres historiens, même les meilleurs, contrôler ses assertions et lui appliquer les règles d'une sage critique. De son temps, la tradition commençait déjà à s'obscurcir un peu, les souvenirs à s'effacer, les dates à se rapprocher dans les esprits. On manquait de moyens de contrôle ; de là ces expressions vagues que nous lisons souvent dans les auteurs des VI^e^ et VII^e^ siècles, sur la question qui nous occupe (*à sede apostolicâ*, *à discipulis apostolorum*, etc.). Je crois donc que Grégoire de Tours ne connaissant pas d'une manière précise la date de chacun des fondateurs des premières Églises des Gaules,

in finibus venerandæ fidei primordia respirare, et adhuc *ad paucorum notitiam* tunc ineffabilia pervenissent Trinitatis dominicæ sacramenta ; ne quid hic minus acquireret, quam in orbis circulo predicantibus apostolis obtineret, beatum Martinum peregrina de stirpe ad illuminationem patriæ dignatus est dirigere..... (Greg. Tur., l. IX, c. XXXIX.) — Quant à la Germanie, on dit qu'elle fut chrétienne dès le I^er^ siècle ; si des missionnaires y pénétrèrent à cette époque, ils n'y laissèrent aucune trace ; car l'histoire prouve d'une certaine manière que tous les peuples germains étaient païens au moment des invasions des IV^e^ et V^e^ siècles.

a groupé ensemble des personnages venus isolément et à diverses époques. Il a cru simultané ce qui avait été successif, et il a donné à des missions diverses la date unique du martyre de saint Saturnin, qu'il avait prise dans la légende de ce saint. On a attribué, sur la foi de son autorité, à un seul pape, ce qui avait été l'œuvre de plusieurs; là se trouve peut-être le premier germe de la légende, ou du moins l'un de ses éléments. C'est toujours ainsi que naissent les légendes; au bout d'un certain temps, lorsque la tradition est devenue obscure et douteuse, les souvenirs populaires confondent les hommes et les temps; on associe plusieurs personnages d'époques diverses autour d'un seul qui a plus vivement frappé l'imagination; on attribue à un homme l'œuvre d'une époque entière. C'est ainsi que tous les restes des camps, des théâtres, des cirques romains sont toujours l'œuvre de César. Dans quelques siècles, toutes les églises démolies pendant le XIX^e^ siècle, auront été détruites par la Révolution; on rattache à un fait principal tous les faits secondaires. Ce procédé intellectuel est tout naturel, parce qu'il soulage la mémoire, en fondant les détails dans les généralités. C'est exactement ce qui s'est produit sur la question qui nous occupe.

La simultanéité de la mission des sept évêques étant admise, les hagiographes postérieurs à Grégoire ont reporté au I^er^ siècle, sous l'influence des Clémentines, le grand fait que l'évêque de Tours avait placé au III^e^. C'est avec raison que M. l'abbé Chevalier attribue un rôle important aux fausses épîtres-décrétales dites de saint Clément. La collection du faux Isidore a été très-

répandue au IXe siècle. Elle a porté partout l'idée de l'évangélisation par saint Clément. Il faut observer toutefois que si cette idée n'est développée que dans la seconde partie de l'épître à saint Jacques, elle est en germe dans la première partie, qui est beaucoup plus ancienne que la seconde, et remonte au IIIe siècle [1]. Les fausses décrétales, en popularisant l'idée d'une mission unique par saint Clément, trouvaient le terrain très-bien préparé, car on sait que ce grand pape était réputé l'auteur d'une foule d'écrits apocryphes, et qu'on en avait fait le héros d'un véritable roman religieux qui eut une grande vogue dans les premiers siècles de l'Église [2]. Sous l'influence des Clémentines, on finit même par confondre deux missions, cependant fort distinctes : celle de saint Pothin, et celle dite des sept évêques. On attribua à saint Clément la première, comme la seconde, bien que la date de celle-ci, ou du moins celle du martyre de son chef fut parfaitement connue et beaucoup plus récente que le règne de saint Clément. Cette période marque une seconde phase dans le développement de la légende.

Aux XIe et XIIe siècles, la légende fait un pas de plus, et se surcharge de fables, d'impossibilités, de confusions historiques; les hagiographes brodent de toutes les façons sur le fond primitif, comme l'a fort bien montré M. l'abbé Chevalier. Saint Martial ayant été dé-

[1] Petrus... qui obscuriorem mundi plagam Occidentis (velut omnium potentior) illuminare præceptus est, quique et integre potuit implere præceptum. (*Sancti Clementis papæ ad Jacobum*, epist. I.)

[2] Mgr Freppel, *les Pères apostoliques*.

claré apôtre au concile de Limoges, tous les diocèses qui ne pouvaient revendiquer le même honneur, veulent avoir cependant un personnage évangélique pour patron, et bientôt un grand nombre de légendaires transforment le patron de leur diocèse en l'un des soixante-douze disciples de Notre-Seigneur, quoiqu'ils fussent presque tous inconnus des anciens auteurs ecclésiastiques. La donnée des fausses décrétales, à savoir celle de la mission unique envoyée par saint Clément, se fond avec la donnée nouvelle introduite par la légende de saint Martial et par celle de sainte Madeleine et de sainte Marthe; de saint Clément, on recule l'arrivée des missionnaires en Gaule jusqu'à saint Pierre; de la fin du 1er siècle, on remonte jusqu'au temps les plus voisins de la mort du Christ. La première légende relative à la famille de Béthanie ne parlait que de sainte Madeleine et de saint Maximin, premier évêque d'Aix. Mais dans les vies plus récentes, les soixante-douze disciples, avec sainte Madeleine et sainte Marthe, sont jetés dans un vaisseau, quelque temps après le martyre de saint Etienne; ils arrivent en Gaule et convertissent le pays, au milieu des plus incroyables prodiges. Ce vaisseau miraculeux porte tous les missionnaires de la Gaule; saint Trophime, saint Paul de Narbonne, saint Gatien, saint Denys l'aréopagite s'y rencontrent avec saint Irenée, et saint Austregisile, avec Lazare, sainte Marthe et sainte Madeleine, et cela avant même que saint Pierre ait quitté la Judée[1]. La Gaule est

[1] Il est facile de se rendre compte du développement de la légende de sainte Madeleine, en comparant la vie la plus ancienne

convertie peut-être avant Rome même; elle absorbe tous les personnages évangéliques que la légende fait vivre avec un évêque mort en 202 (saint Irenée) et un autre au commencement du VII^e^ siècle (saint Austrégisile). Arrivée à cet état, la légende n'est plus qu'un roman, un chaos confus où l'on rassemble pêle-mêle tous les hommes des premiers siècles de l'Église. Il est par trop évident qu'elle perd alors toute valeur historique, et que les documents rédigés sous l'influence de pareilles idées ne méritent même plus d'être discutés par des critiques sérieux.

Les légendaires des XI^e^ et XII^e^ siècles se placent dans un monde fantastique et trahissent leur ignorance complète des faits historiques. Ils parlent de la conversion complète de la Gaule dès le I^er^ siècle, tandis qu'au IV^e^ elle était encore en grande partie païenne (surtout la population rurale) et qu'il fallait tout le zèle des apôtres de cette époque pour en achever la conversion [1]; les légendaires couvrent le pays d'églises dès le temps de saint Pierre, et l'on voit par les documents authen-

donnée par M. Faillon, avec les additions postérieures, celle attribuée à Raban-Maur, et enfin les extraits des vies de sainte Madeleine et de sainte Marthe dans Vincent de Beauvais. (M. Faillon, documents inédits, t. II, pièces just., textes n^os^ 1, 2, 3, 4, 5. — Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, l. X, c. XCIV et suiv. — Surius, 22 juillet.) — Le ch. XXXVII de la vie apocryphe du pseudo Raban-Maur est surtout curieux pour le sujet qui nous occupe.

[1] La Gaule n'était pas le seul pays où il en fût ainsi; Eusèbe de Césarée rapporte qu'au temps de la persécution de Valérien, saint Denys, évêque d'Alexandrie, convertit les habitants d'une petite ville voisine du lac Mœris, en Égypte : *Tunc enim primum apud illos verbi divini per nos sparsa sunt semina.* (*Hist. eccles.*, VII, 11.)

tiques et plus anciens, que ces basiliques se sont élevées à grand' peine pendant les siècles de persécution et les siècles suivants. Les hagiographes de l'époque féodale transportent continuellement les mœurs, les idées, les institutions, l'état social du XII^e^ siècle au I^er^.

Ces difficultés n'ont pas arrêté la nouvelle école légendaire, qui exalte avec une grande ardeur les traditions du moyen âge. Fera-t-elle triompher ses idées? ses succès présents seront-ils de longue durée? je l'ignore; mais il me paraît certain qu'on a fort exagéré la valeur des textes découverts depuis quelques années, car ils sont certainement insuffisants pour trancher la question en sa faveur.

La résistance des néo-grégoriens est aussi vive que l'attaque; et la réhabilitation des légendes trouve des contradicteurs savants, habiles et convaincus, MM. Taillard, d'Ossouville, les abbés Chevalier, Bourassé, Bernard, et beaucoup d'autres encore. Peut-être de ces luttes sortira-t-il la découverte de quelque vérité nouvelle? Peut-être les recherches de plus en plus approfondies des champions des deux écoles, permettront-elles un jour de soulever le voile qui couvre la période primitive, si obscure encore de l'origine des Églises de la Gaule. Quelque palimpseste révélera-t-il plus tard ce que nous ignorons encore? On peut le souhaiter, sans trop l'espérer. Mais ce qu'il faut désirer surtout, c'est que cette querelle reste renfermée dans ses limites naturelles et qu'une question purement historique et chronologique ne prenne pas sous la plume des polémistes la fausse couleur d'une querelle religieuse. Que l'on adopte l'une ou l'autre opinion, la conversion de

l'ancien monde au christianisme ne perd rien de son caractère surnaturel, et le lien qui rattache au siége romain toutes les Églises d'Occident n'en sera aucunement affaibli. Comme l'a dit fort heureusement M. l'abbé Chevalier, et je termine par ce mot, qui exprime une belle pensée sous une forme concise : « La vérité est la piété de l'histoire [1]. »

D'Espinay.

[1] Depuis que ce compte-rendu a été lu à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, le savant D. Chamard a publié dans la *Revue des questions historiques*, une réfutation du livre de M. l'abbé Chevalier. Cet ouvrage présente la question de l'établissement du christianisme en Gaule sous un jour tout nouveau et mérite d'être sérieusement étudié. Il atteste une profonde érudition de la part de son auteur.

LES

CHATELLIERS DE FRÉMUR

COMMUNE DE SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

Maine-et-Loire

FOUILLES

(NOVEMBRE 1871-FÉVRIER 1873)

MÉMOIRE LU A LA SORBONNE LE 16 AVRIL 1873
Par M. Victor Godard-Faultrier, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Messieurs,

Délégué par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers (section d'archéologie), j'ai l'honneur de vous présenter en son nom, le compte-rendu des fouilles qu'elle a fait faire aux Châtelliers et qu'elle se propose de continuer.

I.

ÉTAT GÉNÉRAL DES LIEUX.

A quatre kilomètres sud d'Angers, se déploie un vaste triangle dont l'un des sommets confine au con-

fluent de la Maine et de la Loire. (Périmètre quatorze kilomètres environ.)

Le climat y semble relativement si doux, que certains horticulteurs le comparent à celui de Florence.

Ce territoire, autrefois nommé *Angularia*, incliné vers sud, protégé vers nord par une levée en partie naturelle dite : *retranchement du camp de César*, défendu des autres côtés par un large fleuve et une rivière profonde, offrait au point de vue de l'ancienne castramétation et de l'agrément, de tels avantages qu'il eût été étrange que les Romains, très-raffinés en matière de belles situations, n'eussent point songé à celle-ci.

Ils n'y ont pas manqué ; en effet, vers l'ouest du centre de notre vaste triangle, à l'endroit appelé les *Châtelliers de Frémur*, qu'il ne faut pas confondre avec ceux de *Mûrs*, paraît assise, sur deux parcelles de terre nos 133 et 136 du cadastre, section A, une colline artificielle en fer à cheval. (Périmètre, corde comprise, 237 mètres environ.)

L'extrémité orientale de cet hémicycle supporte les bâtiments d'un ancien prieuré de Sainte-Apolline ; l'autre extrémité est une vigne, et le centre concave, une pâture, en pente du nord au sud. Des débris de construction romaine se font remarquer à ces mêmes extrémités, comme aussi derrière et à la base de la chapelle, puis en quelques autres parties de la circonférence. (*Voir plan no 1.*)

Parmi ces débris, on distingue des demi-tours qui, présentant leur convexité du côté de la poussée des terres, sont de vrais contreforts et nullement des murs de défense. Elles ont de l'analogie avec celles des

théâtres romains de Vieux, en Normandie, de Soissons, de Saint-Cybardeaux (Charente), etc.

Au-dessous des deux parcelles précitées, il en est une troisième cotée 134, nommée Champ des Noyers, *aliàs* Pâture aux bœufs, de forme rectangulaire et qui se développe de l'est à l'ouest, en avant et au bas de la *cavea* de notre hémicycle.

Chose à noter, vers le milieu de ce champ on voyait avant 1850, une suite de massifs en belles pierres calcaires et posées parallèlement à la corde de notre colline en fer à cheval. (*Voir dessin n°* 2.)

Nos trois parcelles de terre ont évidemment conservé trace d'un édifice antique considérable qui ne pouvait être qu'un théâtre. Le relief du sol en accuse la forme, et les proportions n'y répugnent pas ; en effet, la grandeur diamétrale de notre hémicycle (87 mètres), est une moyenne entre les dimensions diamétrales des théâtres d'Orange 103 mètres, d'Arles 102, de Marcellus à Rome 131, de Lillebonne 110, de Taormine en Sicile 109, de Saint-Cybardeaux 107, d'Herculanum 67, de Champlieu, de Néris et de Drevant 80, d'Araisne 68, enfin de Vieux 75 [1].

Mais c'est moins de cela qu'il s'agit que de deux autres parcelles, cotées 127 et 128 pour partie, sur lesquelles nous sommes à la piste d'un second monument non moins considérable que le précédent.

La parcelle n° 127, dite le Verger, est en contre-bas de plusieurs mètres du champ n° 128 P, appelé les Dix-Quartiers.

[1] Cong. arch. de France, xxxviiie sess , Angers, p. 289.

Elle s'abaisse au sud, jusqu'à un chemin creux nommé Ruisseau doré ; un mur romain limite au levant cette parcelle où, vers 1852, nous découvrîmes un canal long de plus de 100 mètres, coudé à angle droit, vers son milieu. Malheureusement, le propriétaire exigea qu'il fût recomblé, après toutefois le lever d'un plan fait en septembre 1855.

Dans ce même lieu du Verger, on trouva de petits goulots en argile, une clef en fer et une très-jolie statuette en bronze, qualifiée de Discobole. (*Voir dessins nos* 3, 4, 5.)

Le champ supérieur n° 128 P, est un plateau d'un demi-hectare, remarquable, de temps immémorial, par la présence vers N-O, de deux énormes piles, à base carrée et petit appareil chaîné de briques ; ces piles, sur chaque face, ont de largeur environ 2 mètres, sur une hauteur de 1m,60c à 1m,70c. Au XVIIIe siècle, il en paraissait deux autres.

Tel était l'état de ce plateau avant son acquisition, faite le 29 novembre 1871, par l'auteur des dessins de ce Mémoire [1].

Ce terrain ayant été acquis, en vue de le fouiller, il va de soi que les ruines y seront toutes conservées. Mais avant d'en parler, il nous faut mentionner quelques intéressantes découvertes effectuées antérieurement à l'acquêt sus-énoncé.

[1] Dr Hippolyte Godard. Ajoutons ici qu'un autre nom bien cher se rattache à cette acquisition ; sans M. l'abbé Legeard, de regrettée mémoire, elle n'eut probablement pas eu lieu. M. Chapin, notaire, de son côté, s'y est généreusement employé.

II.

DÉCOUVERTES AVANT NOVEMBRE 1871.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la ville d'Angers s'était rendue célèbre par son Académie royale des exercices. Les étrangers de distinction y venaient apprendre à monter à cheval et à faire des armes. Wellington, sous le nom d'Arthur Wellesley, y reçut les premières notions de l'art de la guerre. Elles lui ont trop bien profité ! Parmi les Anglais on cite encore Gohn-Kill, Clavering, Nills, lord Southel [1].

Jeunes, riches et curieux, leur plaisir aux heures de récréation était d'explorer dans nos belles campagnes de Frémur, les débris romains qu'elles renfermaient. On peut dire qu'ils furent les premiers à nous initier en Anjou, à la science archéologique ; aussi le curé Robin, ce chaud partisan de nos antiquités, écrivait-il dès avant 1764 : « Les Anglais qui viennent à notre Académie, plus amateurs des antiquités que nous, ont souvent fait bécher dans ce canton, en ont remporté plusieurs pièces..., outre les monuments qu'ils y ont remarqués [2]. »

Un peu plus tard, M. de la Sauvagère attira l'attention, en dehors du vaste triangle, sur de vieilles ruines d'un mur s'alignant au N.-E., vers la fontaine Frotte-Pénil [3], et au S.-O. vers Frémur.

[1] Renseignements de M. Boltz.

[2] Robin, *Remarques sur le camp de César*, p. 105.

[3] Le 24 juin 1852, M. de Bernard, propriétaire de Frotte-Pénil, nous déclara que les eaux de cette fontaine paraissaient avoir leur

« Il n'est pas douteux, dit-il [1]. que ce mur n'indique une ruine d'aqueduc dont l'alignement est exact, depuis ladite fontaine et Frémur, jusqu'aux Châtelliers. »

Avant 1848, on voyait encore ce mur, large d'un peu moins de 2 mètres, tout entier à petit appareil, sans briques ; il servait de sentier, sur une étendue de 600 mètres, à travers les bas-fonds de la Diablerie, de l'Enfer et des Jonchères. Il fut alors en partie détruit par les ateliers nationaux.

Vers 1847, les travaux du chemin de fer, dans la traverse de notre triangle, près de Berné, *aliàs* Bernier, mirent à nu un bronze pesant 680 grammes, classé au Musée sous le n° 242. Il s'agit d'une statuette de gladiateur à laquelle MM. Mérimée et Lenormant, lors d'un voyage qu'ils firent à Angers, en mai 1847, donnèrent une sérieuse attention. Cet objet, d'un médiocre travail et auquel manque un autre gladiateur, rappelle le style étrusque d'après ces deux savants. (*Voir dessin n°* 6.)

Tout porte à croire que ce groupe formait la poignée de quelque meuble ou vase ; peut-être était-ce un type, car deux petits gladiateurs semblables se voient au Louvre, Musée des bronzes antiques, ou du moins s'y voyaient avant nos événements [2].

En 1856, il me fut remis pour le Musée d'Angers, une tête sculptée (calcaire oolithique) d'un beau galbe, trou-

source près du lieu dit Saint-Augustin, entre Angers et les Ponts-de-Cé. Il nous parla d'une inscription antique de 60 centimètres, sur pierre noire. Le Musée d'Angers en possède un fragment.

[1] De la Sauvagère, *Recherches historiques* imprimées en 1776.

[2] Après lecture de ce Mémoire, M. Clément de Rys, conservateur du Musée des bronzes antiques au Louvre, s'empressa de déclarer à M. Godard qu'ils s'y trouvaient toujours.

vée près des Châtelliers (un Jupiter disent les uns, un Hercule selon d'autres). Malgré son état fruste, elle garde quelque chose de si particulièrement distingué, que l'éminent artiste Paul Flandrin, alors qu'il résidait à Angers, vers 1871, me pria de lui en faire faire un estampage. (*Voir dessin n°* 22.)

Que d'objets encore à vous signaler parmi nos découvertes antérieures à 1871! Indiquons, cependant, plusieurs médailles romaines. Elles se refèrent à quatre siècles : au Ier de notre ère, Auguste, Néron, Vespasien, Nerva ; au IIe, Trajan, Adrien, Faustine jeune ; au IIIe, Gordien le Pieux, Volusien, Gallien, Victorin père ; au IVe, Constantin le Grand, Crispus et Julien l'Apostat.

Ainsi les dates extrêmes des médailles trouvées aux Châtelliers, en comptant du décès d'Auguste au décès de Julien, vont de l'an 14 de notre ère à l'année 363. C'est donc très-probablement dans ce laps de temps qu'il faut classer les ruines découvertes avant 1871, et celles que depuis l'on y a trouvées.

III.

DÉCOUVERTES DEPUIS NOVEMBRE 1871.

Vous le voyez, Messieurs, les fouilles récentes qui vont faire l'objet de notre troisième paragraphe, n'auront pas été les premières venues ; elles ont eu des ancêtres, mais grâce aux crédits de la Société française d'archéologie, et surtout de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, ouverts par l'entremise de nos honorables présidents, MM. Lachèse et d'Espinay, nous

pouvons dire qu'en aucun temps elles n'ont été plus fructueuses.

Ne perdons pas de vue que nous sommes sur le plateau des Dix-Quartiers, situé vers sud-est, au pied des Châtelliers. En effet, c'est là que depuis quinze mois, l'on opère, avec succès, sur un sol jonché de débris.

Le premier coup de pioche donné autour des deux piles déjà décrites, ne tarda pas à nous faire découvrir les bases des deux autres, signalées au XVIII^e siècle ; total quatre vers l'ouest du plateau. (*Voir plan n°* 7.)

Alignées en pente du nord au sud, elles sont distantes les unes des autres d'environ 2 mètres, et séparées par trois cabinets de 4 mètres carrés chacun, au fond desquels trois petits bassins larges de 70 c. sur 2 mètres de long, communiquent entre eux par de très-petits canaux ouverts sous les piles elles-mêmes.

Chose à noter, le pilier le plus en aval, c'est-à-dire le quatrième vers sud, est le seul à n'être pas percé ; l'eau s'arrêtant contre cette pile devait s'élever et avoir une issue indirecte encore à découvrir ; car nous ne pensons pas qu'un tube en plomb de 6 mètres, bien que placé vers ouest le long des deux piliers en aval, ait servi de tuyau de décharge. Il nous parut, en effet, qu'il se trouvait là dans une situation anormale.

Coupé à l'une de ses extrémités, écrasé à l'autre, sa longueur primitive reste indéterminée ; sa coupe ovale offre à l'eau une issue de 8 c. de large sur 12 de hauteur. Une longue soudure à vive arête règne dans son étendue ; deux soudures en boule, distantes l'une de l'autre de 3^m,50, s'y font remarquer. Il pèse environ trois cents kilogrammes ; son transport à *la Chauvelaie*

exigea l'emploi de huit hommes. (*Voir dessin n°* 8.)

Au fond des trois cabinets carrés les ouvriers, en présence de M. Carriol, un aimable voisin de campagne, trouvèrent un grand nombre de fragments de stucs moulurés et peints, des plaques calcaires d'un grain si fin qu'elles étaient qualifiées de pierres lithographiques. On y découvrit encore des éclats de verres-plans fort épais, enfin des tessons dits *samiens*, l'un d'eux représentant une chasse au lion et au cerf, etc., etc., d'un assez beau travail estampillé à son bord externe, d'un nom en lettres creuses que nous lisons ainsi : LVXIACIM, c'est-à-dire *Luxiaci manu.*

Revenons à nos quatre piliers pour dire que le plus en amont et le plus en aval, sont flanqués vers l'est de formerets de petites voûtes, en blocage ; et pour dire aussi que l'appareil jointoyé et chaîné de briques de chacune des piles, a cela de spécial qu'il présente, parmi les petits schistes quartzeux, quelques rares tufs striés, les uns en lozanges, les autres en zigzags. (*Voir dessin de ces derniers, n°* 9.)

On sait, qu'à l'occasion de stries semblables, constatées sur certaines pierres du théâtre de Champlieu, près Compiègne, un savant débat [1] s'est élevé entre M. de Caumont d'une part, MM. de Saulcy et Viollet-le-Duc d'autre part ; le premier soutenant que les stries, en général, ne sont pas toutes étrangères à l'architecture romaine, et les seconds qu'elles caractérisent, au contraire, la période mérovingienne. Sans vouloir m'immiscer dans ce débat, il me sera bien permis de dire

[1] *Bull. monument. de M. de Caumont*, XXVI^e vol., p. 462, 463.

que les stries de nos piliers nous semblent être d'une époque postérieure à ceux-ci ; ce sont, je crois, des reprises faites à une époque incontestablement ancienne. Ces stries nous semblent avoir été creusées pour fixer mieux les enduits. Cette observation trouve un appui dans un passage du Bulletin de M. de Caumont [1].

A la suite du quatrième pilier, le plus en aval, la pioche découvrit, à 1m,80c de profondeur, un mur épais percé vers l'est d'une ouverture cintrée de briques, la plupart calcinées ; il nous parut qu'elle avait été l'embouchure d'un fourneau. Deux petits fragments de vases en bronze furent trouvés près de cette place, au fond de laquelle, vers sud, commence un canal creux de 60 c., large d'autant, carrelé de briques.

Ce canal descend du nord au sud l'espace de 3 mètres, puis forme une petite impasse à l'est, en face de laquelle il se poursuit, au moyen d'un coude, sur une ligne de 4 mètres vers ouest ; là il se retourne en courbe légère vers sud, l'espace de 8m,20c, pour s'infléchir ensuite vers l'est, sur une étendue de 4 mètres ; après quoi, il reprend sa direction du nord au sud.

Mais pourquoi tous ces contours ? La raison en est que ce canal cotoye un assez vaste bassin rectangulaire de 1m,70c de profondeur, à l'angle sud-ouest duquel se voit un trou, par où ses eaux s'échappaient au fond du canal en question, qui celui-là n'a jamais dû être qu'un égoût collecteur.

Ce bassin est si bien conservé que je n'hésite pas à le décrire :

[1] Lettre de M. de Cougny. *Bullet. monument.*, XXXIIIe vol. p. 418.

Les dimensions du contour de l'égoût sont les siennes, mais à l'intérieur, il se réduit de toute l'épaisseur de ses murs.

Il pourrait encore contenir plus de trente mètres cubes d'eau. Vingt et quelques personnes s'y baigneraient à l'aise, debout ou assises, sur quatre gradins longs chacun de $4^{m},40^{c}$, et faisant face au couchant. Ces gradins, comme aussi le fond du bassin et ses parois sont, en partie, dallés de belles plaques calcaires et carrées.

Il serait difficile aujourd'hui de construire un bassin mieux cimenté et plus imperméable.

Ce n'est pas tout ! Au delà du gradin supérieur, vers levant, paraît une sorte de second bassin rectangulaire carrelé des mêmes pierres calcaires, moins profond que le précédent, mais d'une plus vaste étendue ($11^{m},50^{c}$ de long sur $7^{m},60^{c}$ de large), soit près de 100 mètres carrés.

Le niveau de ce second bassin domine celui du premier de plus d'un mètre. Quoique très-peu profond (environ 80 c.), il devait contenir une petite nappe d'eau, puisqu'à son angle sud-ouest, on distingue un assez large conduit vertical s'échappant dans l'égoût collecteur. De petites plinthes en pierres lacustres encadrent des plaques carrées de même nature ; l'une des plinthes est à 20 c. du fond du bassin et l'autre à 80 c.

Pourquoi ces deux bassins de niveau différent, l'un beaucoup moins vaste que l'autre ? Pourquoi leur différence de profondeur ? Celui-là était-il réservé à l'eau froide et celui-ci aux affusions d'eau chaude ? Quoi qu'il en soit, séparés par la surélévation du gradin supérieur, ils ont quelque chose de théâtral qui plaît à l'œil.

Au-dessous de ces grands bassins, vers sud et au delà de l'une des branches de l'égoût collecteur, est une chambrette que limite, au couchant, un conduit de 70 c. formé de briques en partie calcinées. Un petit cintre imbriqué fait communiquer ce conduit avec l'aire d'une salle polylobée de 6 mètres de diamètre, composée de quatre segments de cercle, de quatre lobes semi-circulaires et de deux plus petits. Rien n'est aussi gracieux que ce plan ; on dirait une vaste corolle à plusieurs pétales. (*Voir plan n°* 10.)

L'aire de cette enceinte fouillée au hasard, sur deux points différents, nous a présenté huit petits piliers en briques, hauts de 75 à 80 c. Des sondages en d'autres parties de l'aire, nous ont prouvé que ces petits piliers étaient en plus grand nombre et très-rapprochés les uns des autres. Ils soutenaient évidemment un plancher en ciment et briques, sous lequel s'étendait un rez-de-chaussée très-bas (80 c.) et au-dessus un étage. L'ensemble de cette gracieuse enceinte polylobée n'a rien qui puisse révéler l'existence primitive d'une nappe d'eau, mais bien plutôt celle d'un réservoir de chaleur au-dessous d'une vaste salle. Les noms d'*hypocauste* et de *laconicum*, ici, s'imposent naturellement à l'esprit de l'observateur.

Vers sud, en dehors et aval de cette salle, est une sorte de vestibule où l'on distingue une couche de stuc de diverses couleurs. Également ici, furent trouvés autour d'une belle pierre de taille, des fragments de marbre blanc : talons, doucines, puis des stucs moulurés, notamment une ove. (*Voir dessin n°* 11.)

Tout ce que nous venons de décrire fut établi sur une

même ligne et en pente du nord au sud ; mais j'omettais de dire qu'en amont de cette rangée de constructions, nous avions découvert une salle carrée, au-dessous du niveau de laquelle, à 5 mètres de distance, est un canal où deux blocs calcaires sont renversés ; leurs moulures indiquent qu'ils firent partie d'une architrave. Au sommet de l'une de ces belles pierres, on voit une rainure de 15 c. de profondeur sur autant de large.

Un autre canal, mais à niveau surélevé, allant de l'est à l'ouest, mériterait d'être mentionné, s'il n'était que temps de passer au levant de notre plateau, où nous avons découvert une seconde rangée de quatre grosse piles, parallèle à la première. Cette rangée ne diffère guère de la précédente que par l'absence de petits bassins au fond des entre-piles.

Au sud de la base du quatrième gros pilier, le plus en aval, nous trouvâmes une bouche de fourneau cintrée et imbriquée, haute de 1^{m},20^{c}, large de 0^{m},80. On y pénètre en se baissant, puis on se relève, peu à peu, de toute sa taille, lorsqu'on est au centre du fourneau même. La plupart des briques sont craquelées par l'action du feu. Le fond de ce fourneau, vers l'ouest, joint une pièce où l'on voit comme dans la salle polylobée, de petits piliers en briques, hauts de 75 à 80 c. Les plus voisins du foyer ont le mieux gardé l'empreinte de la flamme ; ils sont de vrais piliers d'hypocauste.

A trois mètres du fourneau, vers sud-ouest, sur un sol plus élevé de 1^{m},50^{c}, entre de très-gros murs enduits d'épaisses couches de ciment, paraît un commencement de bassin carrelé de pierres calcaires ; les parois en étaient également tapissées.

Cette fouille nous procura une inscription sur brique dont j'ai adressé le calque à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, le 10 novembre 1872 ; puis des fragments de verres-plans très-épais, accompagnés de lamelles de plomb percées au centre ; enfin des briques à double T. (*Voir dessins n*os 12, 13, 14.)

Hâtons-nous de dire que cet ensemble de fouilles est encadré de murs épais de 90 c., à petit appareil sans briques, et formant dans l'étendue de notre plateau et du Champ du Verger, un rectangle de plus de 100 mètres de long, sur environ 60 mètres de large, murs très-visibles au levant, ainsi qu'au nord et en partie à l'ouest.

Autre chose! En dehors de ce rectangle, vers le point de rencontre des deux parcelles précitées, c'est-à-dire vers le centre du mur oriental, on découvrit un très-fort massif de construction, à cheval sur un aqueduc de décharge. Ce massif présente une surface d'environ 20 mètres carrés. En dessous passe un canal vouté en amont duquel, à 1 mètre de profondeur, fut rencontré un chapiteau haut de 70 c., en tuf et d'ordre composite, mais ayant ceci de particulier que les acanthes du rang supérieur sont obliquement sculptées. (*Voir dessin n*o 15.)

On y trouva des tambours de colonne en tuf, un cube calcaire de 70 c. de haut, puis de plus grandes pierres dures, un fragment de soffite, une patère inachevée en marbre blanc, une clef en fer, deux kilogrammes et demi de clous de même métal, un tesson de vase dit *samien* avec nom du potier : METTI.M (anu), un autre tesson de vase, mais en terre grossière portant le nom

de MATVRV. (*Voir dessins* nos 16, 17, 18 et 19.)

En somme, nous avons découvert environ 950 mètres carrés de ruines, désormais acquises à la science, c'est-à-dire, en étendue le cinquième de ce qui nous reste à déblayer.

Vous aurez, sans doute, remarqué, Messieurs, notre réserve en matière de conjectures ; toutefois ne vous semblera-t-il pas, que nous ayons assez d'éléments, pour conclure qu'il s'agit, ici, de l'existence de bains romains ? En effet, à quel autre genre d'édifice pourraient convenir nos canaux cimentés et notre tube en plomb, nos grands et petits bassins, nos fourneaux et réservoirs de chaleur, avec leurs petits piliers de briques et leurs tuyaux en terre cuite ? (*Voir dessin* no 20.) Ajoutons que le plan de notre salle polylobée est identique à celui d'une salle de bains publics à Pompeï ; on peut consulter à ce sujet les œuvres de Mazois et d'Anthony Rich.

D'un autre côté, ce plan n'est pas sans quelque parenté avec celui du *Laconicum* de Pise, publié par les docteurs Busse-Maker et Daremberg, dans leur traduction des œuvres d'Oribase que le docteur Farge nous a fait connaître. En outre, ce même plan se rapporte bien à celui d'une salle de villa romaine trouvée à Pitres, près de Pont-de-l'Arche (Eure) ; enfin les courbes gracieuses de notre salle polylobée, ont quelque analogie avec ce qui nous reste des bains de Gennes en Anjou, province en cela suffisamment dotée, puisque d'autres thermes ont été constatés à Mûrs, près les Ponts-de-Cé, à Bagneux, près de Saumur, à Saint-Rémy-la-Varenne, et enfin à Angers, où nous avons rédigé ce

compte-rendu, qui est moins un Mémoire qu'un programme d'études à compléter.

Ces études viseront les questions suivantes :

1° Les Châtelliers, avec leur théâtre présumé et leurs bains, furent-ils le centre d'un camp, d'une ville, ou d'une vaste villa ?

2° Ces mêmes bains étaient-ils publics ou privés ? Chaque sexe avait-il les siens ?

3° L'eau qui les alimentait venait-elle de la fontaine Frotte-Pénil, près d'Angers (distance quatre kilom.) ?

4° De quelles carrières proviennent les pierres de taille qui se trouvent aux Châtelliers (transport et commerce) ?

5° Les lamelles en plomb (*dessins n*os 12 *et* 13) découvertes parmi de nombreux fragments de verres-plans, auraient-elles été ces attaches mobiles ou boutons tournants, dont parle Mazois, et qui servaient à fixer sur châssis des carreaux de vitres ?

Et les légendes ! (vraies légendes dorées celles-ci), car personne ne doute au pays que nous ne trouvions la statuette, en or, de César à cheval, et près d'elle un rouet de même métal, emblème du temps qui marche. Que ne dit-on vrai ? Un peu de cet or, en effet, avancerait singulièrement les recherches que notre Société poursuit avec tant de zèle.

V. Godard-Faultrier.

Post-scriptum.

Les lignes qui précèdent étaient encore humides, quand nos ouvriers, entre la région des trois petits

bassins et celle des deux grands, au delà, vers orient, d'un arc plein-cintre et imbriqué que nous soupçonnons avoir été une bouche de fourneau, dégagèrent à la profondeur de 2 mètres, une salle rectangulaire longue de $7^{m},40^{c}$ sur $5^{m},57^{c}$, qu'il nous faut visiter avec soin ; sorte de voyage autour de ma chambre qui ne sera pas sans intérêt.

Et d'abord, traversons, en nous courbant, l'arc plein-cintre en question, haut de $1^{m},08^{c}$, large de $0^{m},60^{c}$, puis nous relevant dans l'enceinte, regardons à notre droite ; là est une banquette cimentée, haute de 80 c., large de 20, au bout de laquelle paraît en place, un tuyau d'argile à coupe carrée et percé à l'un de ses flancs d'un trou rond que nos journaliers qualifièrent assez bien de lunette. Cette lunette semble correspondre à une rainure en zigzag pratiquée à l'angle sud-ouest de notre chambre, rainure par laquelle la chaleur devait se dégager, pour ensuite monter à travers le tuyau ou plutôt les tuyaux, le long du mur qu'elle échauffait. (*Voir cette lunette dessin n° 20.*)

Immédiatement après, nous apercevons (muraille du sud), un avant-corps haut de $1^{m},20^{c}$, surmonté d'un pavage en dalles calcaires, qui nous parut être un seuil d'entrée.

A la suite de cet avant corps, nous voyons le long du même mur les traces distinctes de petits foyers pleins de cendres.

La muraille orientale n'a d'intéressant que deux petites banquettes, à droite et à gauche d'issues superposées, et placées en regard de l'arc plein-cintre par où nous sommes entrés. Le mur septentrional est autrement

curieux; à son centre s'élève un avant-corps large de 1m,50c, haut de 1m,20c, tout entier fait de briques très-bien appareillées. Cet avant-corps ressemble à une sorte de trumeau, de deux pouces en retraite sur les pieds droits et le linteau qui l'encadrent. Le dessus, pavé en pierres calcaires, donne le niveau d'un second seuil. Des banquettes se voient à droite et à gauche en bas de ce massif. Sur ces banquettes, hautes de 20 c., larges d'autant, sont établis de petits piliers de briques, distants de 15 à 16 c. les uns des autres, et formant de petits espaces carrés qui sont de vrais foyers encore cendreux

Ces foyers, à la hauteur de 60 c., se métamorphosent en tubes hexagonaux à leur intérieur, puis se perdent entre deux murailles qu'ils devaient fortement échauffer. Ces tubes, encore au nombre de huit, se composent de briques plates à double T, horizontalement superposées. (*Voir dessin n°* 14.)

Une chappe de ciment et des tringles de fer de 30 à 35 c. de long, maintiennent tous ces tuyaux entre eux, qui du reste ne se voient que par leur face supérieure; leur hauteur n'est présentement que de 30 à 45 c.; un de ces tubes regorgeait de suie.

Autre chose! divers points de même niveau, savoir : les deux seuils et l'extrados de l'arc plein-cintre par où nous allons sortir, fixent à la hauteur de 1m,20c à 1m,25c à partir du pied des murs de notre rectangle, l'existence d'un plancher fait de grandes briques, ciment et béton, que supportaient incontestablement de petits piliers en briques, qui se voient assez nombreux et rapprochés.

Sous ce plancher était donc une chambre très-basse,

c'est-à-dire l'hypocauste d'une salle supérieure que ce réservoir de chaleur échauffait de deux manières : horizontalement, à travers ledit plancher, et verticalement, à l'aide des petits foyers et tubes engagés de bas en haut le long et à l'intérieur des murs. (*Voir dessin n°* 21.) Cette ingénieuse disposition s'explique d'ailleurs par le passage suivant de Sénèque, ep. xc : *Impressos parietibus tubos per quos circumfunderetur calor qui ima simul et summa foveret æqualiter.*

Dans nos fouilles, tout n'est pas aussi clair que cette citation ; c'est souvent énigme sur énigme. Mais qu'importe au chercheur ? Son premier charme n'est-il pas l'inconnu ?

V. G.-F.

DES

GRANDS OFFICIERS

DU ROYAUME DE SICILE

SOUS LE RÈGNE DE CHARLES D'ANJOU.

Dé grandi uffiziali del regno di Sicilia dal 1265 al 1285 per Camillo Minieri Riccio. (*Napoli, 1872.*)

Depuis quelques années surtout, il s'est produit à Naples un mouvement très-accentué dans les études historiques relatives au moyen âge et particulièrement au gouvernement de la maison d'Anjou. Parmi les travaux les plus récents qui suivent la publication déjà commencée des inventaires des archives du royaume, nous avons à mentionner un itinéraire du roi Charles Ier, des registres chroniques et un volume de M. Camillo Minieri Riccio dont nous venons de transcrire le titre et qui contient une série de notes historiques sur les grands officiers de la couronne du roi Charles.

Dans sa préface, M. M. R. expose comment après avoir

passé plus de quinze années à dépouiller les trois cent soixante-dix-huit volumes des registres angevins des archives de Naples et à compulser d'autres sources inédites parmi lesquelles figurent les *Notamenti* de Charles de Lellis, il a cru devoir publier successivement le résultat de ses recherches et il donne comme spécimen cette publication que nous croyons devoir analyser avec quelques détails, car elle nous paraît présenter un certain intérêt pour nos collègues, en leur montrant dans quelle proportion l'élément français et particulièrement angevin était entré dans la composition des grandes charges de la couronne et en leur fournissant ainsi une source intéressante de renseignements biographiques sur ces personnages.

En tête de chaque office, M. M. R. a pu grouper des renseignements extraits également des registres des archives de Naples et qui font connaître avec précision l'importance de ces charges et les fonctions exactes auxquelles étaient appelés ceux qui les remplissaient. Nous ne ferons que résumer le travail plein d'intérêt de M. M. R. afin de faire entrevoir à ceux de nos collègues qui désireraient y recourir les ressources qu'ils peuvent y puiser pour l'histoire de leur province. Nous avons à exprimer le regret que l'auteur n'ait pas cherché à identifier davantage les origines de chacun des personnages dont il parlait. Il y a tant de Beaumont, d'Aunay, etc., que quelques indications plus précises eussent été fort utiles; mais nous ne nous dissimulons pas combien ces recherches et ces assimilations deviennent difficiles hors de la province à laquelle elles s'appliquent et ce n'est qu'avec quelque hésitation que nous soumettons à la Société

les suppositions que nous croyons devoir faire à ce sujet.

Ce travail comprend successivement :

I. *Les Connétables :* Jean Britaud de Noyels, pannetier du roi de France, conseiller et familier du roi Charles, venu avec lui à la conquête. Mort entre avril et août 1278. N'eut pas de successeur avant 1289.

II. *Les Amiraux.* 1. Guillaume de Beaumont, conseiller et familier du roi Charles. Il fit construire et dota l'église de Sainte-Marie-d'Apulée de l'ordre de Saint-Augustin *en Anjou.* — 2. Foulques de Puy-Richard ; aussi compagnon du roi à la conquête, succéda en 1269 à G. de Beaumont. Atteint d'une grave maladie, il retourna en 1278 à Aix son pays et y mourut au bout de peu de temps. — 3. Philippe de Toucy, cousin, conseiller et familier du roi, créé amiral en 1271, mort le 12 janvier 1277. — 4. Narjaud de Toucy son fils, déjà vice-amiral, succéda à son père et mourut entre août et septembre 1293.

Les Vice-amiraux. — 1. Nicolas Galiani de Barletta, en 1269. — 2. Adam Moriher, chevalier, 1271. — 3. Jean de Lentino, dont le frère fut patriarche de Jérusalem, 1278. — 4. Simon de Belvedere, 1278. — 5. Henri de Girard, 1278. — 6. Matthieu de Ruggiero, de Salerne, 1278. — 7. Gui de Lamennais, dit aussi de Alemanna et Alamannone (peut-être Gui Lallemand?) — 8. Gérard de Marseille. — 9. Jacques de Burson. — 10. Henri de Guines, 1284.

Le grand nombre des vice-amiraux s'explique parce que cette charge était souvent divisée ; les uns ayant la Sicile, d'autres la Calabre, la Pouille, les Abruzzes, etc.

III. *Maîtres Justiciers.* — 1. Baral *del Balzo* (des Baux en Provence), cousin du roi, 1266, mort entre mai et décembre 1268. — 2. Guillaume *de Modioblat*, venu avec l'armée française, mort entre le 15 et le 24 juillet 1269.

Après lui il n'y eut plus de maîtres justiciers, mais seulement des *Vice-Maîtres Justiciers.* Ce sont. — 1. Dreux *de Regibayo*, conseiller et familier du roi, 1269, mort le 26 décembre 1273. — 2. Luc ou Lucas de Saint-Aignan, chevalier, familier et conseiller de Charles Ier ; vivait encore en 1283. — Jean *de Alneto*, d'Aunay ; venu de France avec Charles, 1274, mort à la fin de 1277. — 4. Adam Fourrer, que Charles envoya en 1271 en France et en Espagne en qualité d'ambassadeur, 1279, mort le 7 février 1281. — 5. Louis de Monti, mort entre le 9 et le 30 août 1294.

IV. *Les Logothètes* et *Protonotaires.* Deux mots sur ces offices réunis sur une seule personne et dont le premier était emprunté à la chancellerie des empereurs grecs.

Le logothète, dit M. Minieri Riccio, était le dignitaire de la couronne qui, dans les parlements ou assemblées, se tenant à la droite du roi, portait la parole en son nom et promulguait les édits du prince. Le protonotaire se tenait après le logothète et son office était en quelque sorte celui de secrétaire du roi.

1. Robert de Bari, ainsi appelé du lieu de sa naissance et parce qu'on ne connaissait pas son surnom ; mort entre le 24 décembre 1269 et le 17 janvier 1270. Nous le trouvons mentionné comme protonotaire dans un diplôme relatif à *Jehan de Saumur*, qui nous paraît

mériter d'être transcrit à cause de l'intérêt qu'il présente pour l'Anjou[1]. — 2. Sparano de Sparano de Bari. — 3. Barthélemi de Capoue, nommé aussi, ainsi à cause du lieu de sa naissance, fils de maître André *de Episcopo*, citoyen de cette ville; mort entre 1327 et 1328.

V. *Les Chambriers.* — 1. Pierre de Beaumont, était en fonctions en 1267, mort en mai 1273. — 2. Jean de Montfort, fils de Philippe, cousin du roi Charles Ier, mort le 1er décembre 1300.

VI. *Les Chanceliers.* — 1. Jean d'Acy ou de Azy, doyen de Meaux, premier chancelier en 1266, mort la même année. — 2. Geoffroy de Beaumont, frère de Guillaume, Anuval, de Pierre, chambrier et de Dreux, maréchal du royaume ; était déjà chancelier de l'église de Bayeux, chapelain du pape, conseiller et familier de Charles d'Anjou, lorsque ce prince le mena en Sicile, mort à la fin de janvier, ou au commencement de février 1372. — 3. Simon de Paris, archidiacre de Vendôme (*Vindocinensis*) dans l'église de Chartres, succéda à Geoffroy de Beaumont, en février 1272 et mourut dans les premiers jours d'avril 1273.

Les Vice-Chanceliers. — 1. Jean de Mesnil, natif de l'Anjou, archidiacre de l'église de Palerme, exerça l'office de vice-chancelier depuis 1268 et mourut entre le 4 septembre et le mois de novembre 1273. — 2. Guillaume de Faronville, prévôt de l'église de Saint-Amand de Douai et doyen de Saint-Pierre-aux-Hommes d'Orléans, vice-chancelier de 1273 à 1278, mort entre 1278 et 1279.

[1] Voir à la fin de cette note.

VII. *Les Sénéchaux.* — 1. Geoffroi de Sarzin avait pris part à la conquête, et mourut entre le 24 décembre 1270 et le 21 février 1271. Il avait épousé Isabelle d'Agreville. — 2. Galeran ou Walleran d'Ivry, conseiller et familier du roi, 1271, mort dans les derniers jours de janvier 1281. — 3. Jean d'Eppe, conseiller et familier du roi, 1281, mort en France vers 1292.

Les Vice-Sénéchaux. — 1. Eloi *de Spina* (de l'Épine), mort sans enfants dans les premiers jours de mars 1274. — 2. Jean de Saint-Remi, chevalier, familier du roi; on ignore la date de sa mort, mais elle est antérieure à 1284, où on trouve, le 26 septembre, Robert de Cartigny (*de Cartingiaco*) investi des mêmes fonctions.

VIII. *Les Maréchaux.* — Jean de Brayselve, créé maréchal en juin 1265, fait prisonnier par Conradin à Sienne, eut la tête tranchée par son ordre, le 23 août 1268. — 2. Guillaume de Milly, maréchal au 1er février 1268, mort vers 1276. — 3. Guillaume l'Étendart (*Standardo*), sénéchal de Provence et de Lombardie, créé maréchal en 1269, mort entre le 17 janvier et le 24 février 1271. — 4. Dreux de Beaumont, frère de Geoffroy, de Guillaume, etc., était maréchal le 9 juillet 1269, mort entre le 14 novembre 1276 et le 30 mars 1277. — 5. Adam Moriher, ou Moiher, Morrehier, Morrher, Morrehyer, Morerio et Morichier, maréchal en 1271, mort vers 1280. — 6. Anselme *de Caprosia*, dit aussi de Chabros et de Chavros, mort en France en 1302. — 7. Philippe de la Gonesse, fils de Guillaume, sénéchal de Provence créé maréchal en 1282, mort entre le 13 août 1283 et mars 1284. — 8. Jean de la Gonesse,

son frère, lui succéda comme maréchal et mourut avant le 16 août 1289.

Les Vice-Maréchaux. — 1. Guillaume de Lardery, 1271-1275. — 2. Jean Tafaré, 1272-1281. — 3. Guillaume Brunele, 1273-1280. — 4. Adam Fourrer (depuis vice-justicier). — 5. Pierre de Sumerose, 1273-1277. — 6. Perre de Hugot, 1274-1280. — 7. Philippe de la Gonesse, depuis maréchal. — 8. Guillaume de Fossy, 1277-1297. — 9. Guillaume l'Etendart (*Stendardo*), maréchal et ensuite connétable.

IX. *Les Maîtres Pannetiers.* — 1. Renaud Gaulart de Pyes, conseiller et familier du roi.

X. *Les Maîtres Bouteilliers.* On n'a pas retrouvé dans les registres angevins les attributions de cet office dont Jean de la Gonesse, maréchal du royaume paraît avoir été seul pourvu.

A la suite de chaque article sont transcrites les pièces justificatives les plus importantes pour la vie de chaque personnage. Nous trouvons dans le nombre le document suivant qui nous paraît intéressant pour l'histoire de l'Anjou :

Reg. 1280, C. n. 40, fol. 2, p. 154.

Karolus, etc. (Dei gratia Rex Siciliœ, ducatus Apuliæ et principatus Capuæ), *Johanni de Salmuro*, familiari et fideli suo gratiam suam et bonam voluntatem. Volentes tibi pro tui recompensatione servitii quod nobis diu et fideliter impendisti gratiam facere specialem presentium tibi tenore damus atque concedimus herbegamentum quod fuit quondam dicti Petri Leber situm apud Salmurum cum omnibus juribus et pertinentiis suis, duo quoque modia frumenti ad mensuram generalem Ville

de Belloforti in Valleya percipienda singulis annis a te in festo purificationis beate Marie Virginis in admodiatoribus nostris ejusdem Ville de Belloforti precipientes servientibus nostris deputatis et deputandis ad colligendum admodiationes hujusmodi ut dicta duo modia frumenti tibi vel tuo certo nuncio in predicto festo exibeant liberaliter annuatim. Verumptamen volumus ut predictum herbegamentum habeas, teneas et possideas percipiasque dicta duo frumenti modia usque ad nostre beneplacitum voluntatis. Ut autem hujusmodi nostra gratia robur optineat firmitatis presentes litteras exinde fieri et sigillo majestatis nostre jussimus communiri. Actum Rome VI octobris ; VIIII indictionis, Regni nostri anno primo. Datum per manum Roberti de Baro Magne Regie Curie prothonotarii (1265).

Juin, 1873.

A. DE MARSY,

Correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc., etc., à Compiègne (Oise).

LETTRE-RAPPORT

SUR

LA CONSERVATION DES MONUMENTS

HISTORIQUES

ADRESSÉE A M. MERLET, PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

PAR

M. GODARD-FAULTRIER

Correspondant du Ministère.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 22 août relative à la formation d'une *liste nouvelle de nos monuments historiques* du département de Maine-et-Loire.

RÉPONSE.

Il y a peu d'édifices, je crois, dignes d'être ajoutés à *l'ancienne* liste qui, d'abord, doit être rectifiée [1].

[1] Cette ancienne liste figure à la page 115 d'une brochure intitulée : « Ministère d'État. Note, circulaires et rapports sur le service « de la conservation des monuments historiques. Paris, imprimerie « impériale, 1862 »

Rectifications qui doivent être faites à l'ancienne liste.

On y a classé, à tort, comme étant de l'arrondissement d'Angers, l'église du Lion-d'Angers, laquelle doit être restituée à l'arrondissement de Segré.

Il faut dire : église de la Trinité à Angers, et non abbaye de.....

Dire : chapelle de l'École des arts et métiers, au Ronceray, et non église du.....

Dire : hôtel de Pincé, au lieu de l'hôtel des comptes d'Angers ; en effet, la chambre des comptes d'Angers, créée par Louis Ier, duc d'Anjou, était ailleurs ; elle occupait un bâtiment dépendant du château situé sur une partie de l'esplanade actuelle du Bout-du-Monde, et démoli à la fin du XVIe siècle ; elle renfermait le dépôt des archives. (*Extrait des comptes du roi René*, par Lecoq de la Marche, p. 22, note 1.)

Dire : abside de Beaulieu, et non pas église de.....

Dire : clocher de Saint-Georges-Châtelaison, au lieu de église de.....

A Candé, arrondissement de Segré, on cite une maison appelée maison de Rabelais. Est-ce chose bien authentique ?

Proposition d'ajouter à la nouvelle liste, les neuf monuments ci-après.

Ces observations faites, il me semble que les quelques monuments ci-après pourraient être portés, sauf meil-

leur avis, sur la nouvelle liste que l'on prépare, en ce moment, au Ministère :

1. Le peulvan de Nidevelle, haut de 6m,33c, commune de Saint-Georges-le-Thoureil, arrondissement de Saumur. PP [1];

2. Le dolmen de la Bajoulière, couvert d'une pierre en grès carrée, de 7m,40c de long sur autant de large, autrefois d'une seule pièce, mais actuellement fendue en quatre parties ; commune de Saint-Remy-la-Varenne, arrondissement d'Angers. PP ;

3. Le mur à petit appareil imbriqué qui se voit à Angers, *porte Toussaint*, point de repère de notre primitive enceinte. Une grille placée par la municipalité, vers 1855, en assure déjà la conservation.

4. Fouilles récentes aux Châteliers de Frémur, commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire, PP : murs d'enceinte de l'époque romaine, canaux, piliers d'aqueduc, fourneaux, hypocaustes, tubes de chaleur, salle polylobée, petits et grands bassins ; toutes choses que le propriétaire entend conserver intactes.

Ces curieux restes, parmi lesquels on a découvert un *chapiteau* composite en tuf, un *tuyau de plomb de six mètres*, une *statuette de discobole en bronze*, des stucs ouvrés, des peintures murales, etc., sont espacés sur une étendue d'un demi-hectare, qui n'est que la moitié de l'enceinte générale de ces bains de l'époque romaine.

Il serait convenable, je crois, de classer l'hectare entier sur lequel les fouilles vont être continuées, sous les

[1] Propriété privée.

auspices et aux frais de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

La moisson déjà si abondante, comme l'ont constaté vingt-deux dessins et un Mémoire que j'ai présentés à la Sorbonne le 16 avril dernier, promet d'être plus belle encore, mais à la condition que notre Société obtienne de l'État une allocation, à titre d'aide, pour les déblais du terrain et le transport des décombres.

Ces précieux débris romains ne seraient point indignes d'être visités par un inspecteur qui ne manquerait pas d'appuyer une demande de fonds.

5. Fouilles à Gennes, arrondissement de Saumur; époque romaine. PP. *Monument scénique mixte*, c'est-à-dire théâtre par l'ancienne disposition des gradins et amphithéâtre par son arène. M. le commandant Prévost en a relevé le plan vers 1847; mais avant lui, M. Joly-Leterme qui, à la même époque, fit obtenir une allocation du Gouvernement, en avait, de son côté, déterminé les points principaux. Un reste de salle polylobée d'un Balneum au même lieu mérite de n'être pas oubliée;

6. L'ex-église de Toussaint, à Angers, présentement annexe du Musée des antiquités. Une fois classée, cette belle ruine n'aura plus à craindre d'être traversée par une rue, comme l'ont voulu certains conseillers municipaux;

7. Chapelle de Lesvières, à Angers, achetée récemment par un couvent de dames. On y voit aux voûtes le blason de la seconde maison d'Anjou-Sicile;

8. Le logis Barrault, *nunc* Musée général et Bibliothèque de la ville d'Angers;

9. Église de l'ex-abbaye d'Asnières, commune de

Cizay, arrondissement de Saumur. PP. Les transepts et le chœur carré sont d'une grande élégance, le chœur surtout ; il est assez semblable à celui de Saint-Serge, mais d'un travail encore plus fin. Le mouvement des voûtes (une grande surhaussée au centre de quatre plus petites et de deux en trompe), s'opère en prenant son point de départ sur les murs de l'enceinte, pour aller ensuite se reposer dans l'espace, sur deux colonnes qui se composent chacune de deux monolithes. Un certain merveilleux règne autour d'elles, car on se laisse dire qu'elles proviennent d'Égypte, ce qui n'a rien de fondé. (Voir Abbaye d'Asnières, *Repert. arch. de l'Anjou*, page 194, an. 1859.)

Monuments susceptibles d'être classés, quoique non proposés.

D'autres monuments, mais simplement au point de vue angevin, mériteraient d'être classés, tels : la crypte du Ronceray, retrouvée en 1857 et réparée par M. Joly-Leterme depuis l'année 1861 ; — les peintures murales de l'église de Saint-Aubin, des Ponts-de-Cé, débadigeonnées vers 1850, à l'aide des deniers de la *Société française ;* — les églises du Vieil-Baugé et de Jarzé ; — la chapelle du Marillais ; l'église de Saint-Florent-le-Vieil, illustrée par le tombeau de Bonchamp, du ciseau de notre David ; l'élégante chapelle du cimetière de la même commune ; — la chapelle du château de la Bourgonnière, petit chef-d'œuvre de la Renaissance, de notre architecte Jean de Lespine, disciple de Philibert Delorme ; là, mieux encore qu'au logis Pincé, fleurit

la gracieuse originalité du talent trop peu connu de cet artiste, PP ; — le logis des Pénitentes, à Angers ; — l'église de Denezé, près Doué ; — les murs du XI^e^ et XII^e^ siècles, de l'ancien *castrum* de Saumur, signalés par M. d'Espinay.

Quoiqu'il en soit, Monsieur le Préfet, il me reste à répondre à cette partie de votre lettre où vous dites : « que les monuments seront inscrits dans *un ordre de classement méthodique*, c'est-à-dire que ceux qui représentent le point de départ ou le complet développement d'une école d'architecture, figureront *en première ligne.* »

Monuments à classer en première ligne.

A cet effet, quelques édifices angevins du commencement du XII^e^ siècle mériteront de faire figure, et en *première ligne* l'église abbatiale de Fontevrault, dont la nef voûtée *en coupoles sur pendentifs distincts*, *sur plan carré*, serait, d'après M. Félix de Verneilh, une provenance du byzantin d'Angoulême, comme celui-ci dériverait du byzantin de Saint-Front de Périgueux, imitation de Saint-Marc de Venise qui, à son tour, aurait fait des emprunts à Sainte-Sophie de Constantinople. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Fontevrault paraît avoir été la dernière limite de cette architecture vers le nord-ouest. En Anjou du moins, cette influence semble s'être arrêtée sur la rive gauche de la Loire.

A ce titre, les coupoles de Fontevrault sont, à l'égard de la géographie des styles, dignes d'une spéciale attention de la part de l'État ; elles mériteraient d'être dé-

barrassées de l'affreux plancher pour l'établissement duquel, fut rasée la majeure partie des dômes.

Cette architecture de Fontevrault a bien un autre intérêt, celui, par exemple, d'être le point de départ (toujours d'après M. de Verneilh) de notre *style Plantagenet* ou style angevin, mélange de l'*ogive du nord* et du *byzantin méridional*, qui se sont donné rendez-vous sur les bords de la Loire, limite de l'Aquitaine, et de ce qu'on appelait, autrefois, la France.

En outre, l'ogive émoussée de l'an 1119, à Fontevrault, nous prouve, à n'en pas douter, que c'est vers cette époque que les premiers rudiments de l'architecture ogivale parurent en Anjou.

Tout à l'heure, nous parlions du style Plantagenet ; voyons pourquoi nous l'avons ainsi nommé et en quoi il consiste.

Il fut appelé de la sorte, parce que son principal développement s'est effectué sous le règne des illustres comtes d'Anjou rois d'Angleterre, de la maison Plantagenet (milieu du XII^e^ siècle et commencement du XIII^e^).

C'est une architecture mixte et de transition, où l'on voit le plein-cintre aux fenêtres, l'ogive aux formerets et arcs doubleaux, avec des voûtes appelées par l'anglais Parker, *domicales*, c'est-à-dire en dôme. Ces voûtes sont, en effet, surhaussées de manière que leur clef est de beaucoup plus élevée que celle des formerets et des arcs-doubleaux. Dans ce style, le chœur des églises, chapelles, etc., est carré, avec accompagnement aux angles de petites voûtes en encorbellement ornées de nervures cylindriques.

Ce mélange en quelque façon hybride se remarque,

bien qu'avec des nuances diverses, aux monuments ci-après : église Saint-Pierre de Saumur, tour Saint-Aubin, cathédrale Saint-Maurice, chœur de Saint-Serge, Hôtel-Dieu à Angers ; à propos de cet Hôtel-Dieu, il est bon de faire remarquer qu'il ressemble à celui du Mans et à celui que possédait autrefois la ville de Caen, lesdits trois hôtels œuvres d'Henri II, roi d'Angleterre.

C'est donc parmi ces édifices, y compris l'ex-église abbatiale de Fontevrault, qu'il conviendrait, à notre sens, de choisir ceux qui doivent figurer, *en première ligne*, *dans la nouvelle classification des monuments historiques*, parce qu'en effet ils représentent le développement d'une école d'architecture dont le point de départ fut l'Anjou, durant le XII^e^ siècle. Cette province s'est particulièrement distinguée, à cette époque, dans les arts et les lettres ; aussi son influence s'étendit-elle jusqu'en Angleterre, sous les premiers Plantagenets.

Monuments à classer en seconde ligne.

Après ce classement en première ligne devrait, je pense, se placer, en *seconde ligne*, tout un groupe de monuments que je me permets de qualifier de *monuments imbriqués*, savoir : les bains romains de Frémur mentionnés plus haut, PP ; — le monument scénique de Gennes ci-dessus cité, PP ; — le mur romain de la porte Toussaint, dont il a été précédemment parlé ; — la façade nord-est de l'évêché d'Angers ; — les quatre piliers de l'intertranssept de Saint-Serge et l'arc imbriqué des combles ; — l'ex église de Saint-Martin, en partie carlovingienne, PP ; — l'église de Savennières ;

— portail de l'ex-église Saint-Julien, à Angers, signalé par M. d'Espinay ; — un mur d'enceinte de la chapelle dite ermitage de Saint-Macé, commune de Trèves-Cunault ; — les églises de Saint-Vétérin et Saint-Eusèbe, à Gennes, arrondissement de Saumur.

Monuments à classer en troisième ligne.

Pour ce qui est des monuments celtiques, les deux que j'ai signalés plus haut méritent, à tout le moins, de faire partie du classement en *troisième ligne*. Soit dit en passant, le moyen d'arrêter la destruction de nos dolmens, présentement au nombre de *trente-six*, et nos peulvans, au nombre de *trente-neuf*, en Maine-et-Loire, serait que l'administration préfectorale, dans les cahiers des charges qui concernent les travaux publics, veillât à ce qu'il soit inséré une clause portant défense expresse à tout entrepreneur de convertir, soit en pavés, soit en macadam, ces rares et curieux monuments, premiers jalons de notre histoire.

Cette observation n'est point inutile, ainsi que le démontre une correspondance échangée, récemment, entre le Président de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, et M. le baron Le Guay, à propos du *tumulus* de Pocé, menacé de destruction, au rapport de notre savant collègue M. d'Espinay. (Voir *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, tom. XVI, ann. 1873, nos 1 et 2, pag. 172, 173, etc.)

Tableau ci-après des trois classements.

En terminant cette déjà trop longue lettre, permettez-moi, néanmoins, Monsieur le Préfet, de vous soumettre le tableau tel que je le conçois, relatif *à l'ordre de classement méthodique dernièrement projeté par la Commission des monuments historiques.*

Cet ordre, nous l'avons vu, consiste en trois classements, savoir : classement en première ligne ; — classement en deuxième ligne ; — classement en troisième ligne,

Dans ce système, la Commission ministérielle tient beaucoup moins compte de l'ordre chronologique que de celui du mérite original des monuments ; aussi vais-je essayer de m'y conformer dans le tableau suivant, qui n'est après tout que le résumé de ma lettre.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

MONUMENTS HISTORIQUES.

Classement en première ligne.

ARRONDISSEMENT D'ANGERS.

Tour et cloître de Saint-Aubin (préfecture), à Angers.
Hôtel-Dieu, à Angers.
Église Saint-Serge, à Angers.
Cathédrale Saint-Maurice d'Angers, et ses tapisseries.
Église de la Trinité, à Angers.

L'ex-église de Toussaint, à Angers.
Château d'Angers.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Église abbatiale de Fontevrault, avec ses statues des Plantagenets et sa tour d'Evrault.
Église Saint-Pierre, à Saumur.
Chapelle Saint-Jean, à Saumur.
Église du Puy-Notre-Dame.
Chœur de l'église de l'ex-abbaye d'Asnière, commune de Cizay. PP.

Classement en deuxième ligne.

ARRONDISSEMENT D'ANGERS.

Bains romains des Châtelliers de Frémur, commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire. PP.
Mur romain de la porte Toussaint, à Angers.
L'évêché d'Angers.
L'ex-église Saint-Martin, à Angers. PP.
Église de Savennières.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Monument scénique romain (théâtre par ses gradins, amphithéâtre par son arène), à Gennes. PP.
Ex-église de Saint-Eusèbe, à Gennes.
Église de Saint-Véterin, de Gennes.
Ermitage Saint-Macé, à Trèves-Cunault. PP.

Classement en troisième ligne.

ARRONDISSEMENT D'ANGERS.

Dolmen de la Bajoulière, commune de Saint-Rémy-la-Varenne. PP.
Chapelle du Ronceray, à Angers (*nunc* des Arts et Métiers).
Abside de l'ex-église de Beaulieu.
Château du Plessis-Bourré. PP.
Château des Ponts-de-Cé. PP.
Château de Brissac. PP.
Chapelle de Béhuard, *nunc* église paroissiale.
Chapelle de Lesvières, à Angers.
Logis Barrault (le Musée), à Angers.
Hôtel de Pincé, à Angers.

ARRONDISSEMENT DE BAUGÉ.

Église de Pontigné.

ARRONDISSEMENT DE CHOLET.

Tour de l'église de Chemillé.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Dolmen de Bagneux. PP.
Peulvan de Nidevelle, commune de Saint-Georges-le-Thoureil. PP.
Amphithéâtre de Doué. PP.

Église de Nantilly, à Saumur.
Église de Cunault.
Chapelle de l'ex-abbaye de Saint-Florent, près Saumur.
Église de Trèves-Cunault.
Clocher de l'église de Saint-Georges-Châtelaison.
Ex-église de Saint-Denis, à Doué.
Château de Saumur.
Église et château de Montreuil-Bellay. PP.
Tour de Trèves-Cunault. PP.
Château de Montsoreau. PP.
Château de Brézé. PP.
Château de Pocé, commune de Distré. PP.

ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ.

Église du Lion-d'Angers.

A ces monuments, la Commission ministérielle pourrait ajouter quelques-uns de ceux que j'ai signalés sous la rubrique : *Monuments susceptibles d'être classés, quoique non proposés.*

Nota. — En Anjou, on sera sans doute surpris de voir, sur le tableau qui précède, placés en deuxième et troisième ligne des monuments dignes de figurer en première?

A cela, je réponds qu'à Paris, le point de vue étant différent du nôtre, j'ai dû, Monsieur le Préfet, d'après votre demande qui est celle du Ministère, me conformer absolument au vœu de la Commission historique, qui

prépare en ce moment le grand travail d'ensemble de la classification méthodique et générale de nos monuments historiques de France.

Agréez, etc.

V. GODARD-FAULTRIER.

Angers, le 9 décembre 1873.

NOTA. — A la séance du 1er décembre de la Société d'Agriculture, sciences et arts (section d'archéologie), ce Mémoire a été favorablement accueilli, après quelques modifications dont j'ai tenu compte.

STANCES

AU POÈTE DALLIÈRE

PARTANT POUR LES EAUX DE LUCHON.

Imitation d'Horace.
Sic te diva potens Cypri.....

Alors que sur les mers un maître de la lyre,
Dans le culte pieux dont son âme s'inspire,
Pour l'Attique partait;
Un ami désolé qu'effrayait le voyage,
Jetant sa voix plaintive aux échos du rivage,
D'un triste accent chantait :

Adieu, poète, adieu ! Puisse le doux zéphyre
D'un souffle heureux gonfler les voiles du navire
Qui te porte en chemin !
Vénus, sois-lui propice, et que votre lumière,
O Gémeaux ! rayonnant de la céleste sphère,
Protége son destin !

Détournez, dieux puissants, d'une si noble tête
L'effort de l'aquilon, les coups de la tempête
Au nom de l'amitié !
Sauve-le des écueils, Éole, je t'en prie!
Nos deux cœurs n'en font qu'un, n'est-il pas de ma vie
La plus chère moitié ?

Horace ainsi chantait, lorsque son cher Virgile,
Entraîné par ses goûts, quittait la grande ville ;
Et tremblant pour son sort,
Celui-là, disait-il, avait un chœur de chêne,
Qui, voguant le premier sur sa frêle carêne,
Osa braver la mort.

Horace, ami, c'est moi, Virgile, c'est vous-même :
Horace aimait Virgile ainsi que je vous aime ;
Ah ! que ce rêve est doux !
Pendant que sur le fer vous dévorez l'espace,
S'attachant à vos pas, vous suivant à la trace,
Ma pensée est à vous.

Où courez-vous ? Chercher au midi de la France,
Pour vos nerfs fatigués les sources de Jouvence,
Un baume souverain
Qui redonne à vos sens l'ardeur de la jeunesse,
Et retarde pour vous l'heure de la vieillesse
Qui s'avance grand train.

A l'air pur qu'on respire au pied des Pyrénées,
Allez donc déposer le fardeau des années,
Dilatez vos poumons !

Plongez-vous dans ces eaux où le corps prend des ailes,
Et plus leste, montez aux neiges éternelles
Qui couronnent les monts !

Allez vous inspirer au-dessus des nuages,
Et devant ce grand livre, aux immortelles pages,
Qui s'ouvre à l'horizon,
Déplorez les erreurs et la folle utopie
D'un sceptique disant, dans son orgueil impie,
Dieu n'y mit pas son nom !

Quel témoin, quand la foi le dirige et l'anime,
Ne pousse un cri d'amour, au spectacle sublime
Rayonnant de clarté ?
Alors qu'on est si près de la céleste voûte,
Tout voile disparaît ; on sent tomber le doute
Devant la vérité.

Oh ! non : ce n'est pas vous qui portez dans votre âme
De nos dogmes sacrés la vive et pure flamme,
Vous, le noble penseur,
Que le doute pourrait glacer de son atteinte,
Quand ici l'architecte a gravé son empreinte
Avec tant de splendeur.

Qu'en ces lieux votre foi de nouveau s'affermisse,
Et que de votre corps la santé refleurisse ;
Reprenez votre essor !
Que Luchon soit pour vous la source d'Hippocrène ;
Aux drames émouvants applaudis à la scène
Ajoutez un trésor.

Courage, chantre aimé, rompez votre silence !
Quand de brillants succès donnent tant d'espérance ;
Lorsqu'avec tant d'amour,
Il a fait de votre âme un foyer d'harmonie,
Dieu ne veut pas qu'en vous s'éteigne ce génie
Dont vous lui devez compte un jour.

Dr R. Grille.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES.

SÉANCE DU 25 JUILLET 1873.

Sont présents au bureau : MM. Adolphe Lachèse, président ; Belleuvre, secrétaire général ; Rondeau, trésorier.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté, après une légère addition de M. d'Espinay au compte-rendu de la Mission de Saint-Gatien dans les Gaules.

M. Léon Cosnier, reprenant l'article nécrologique du procès-verbal de la dernière séance, rappelle que M. Vitet avait eu déjà des relations avec notre ville, avant d'avoir prêté à la Société son concours aussi bienveillant qu'éclairé dans l'affaire des statues de Fontevrault. Il avait fait le voyage d'Angers, il y a une dizaine d'années, adressé par M. Mérimée à M. Joly ; il visita dans cette excursion, avec un vif intérêt, nos anciens monuments, l'hôpital Saint-Jean par exemple, dont il déplorait l'abandon, le château, la salle synodale, dont il applaudit la restauration qui faisait déjà tant honneur à son *cicerone*. Quant au nouvel Angers, il n'eut rien de

flatteur à exprimer à son sujet et il préféra n'en rien dire.

Il était accompagné dans ce voyage par Mme Vitet, dont l'esprit délicat et distingué méritait de s'associer aux jouissances intellectuelles du savant artiste.

Aujourd'hui c'est M. Philarète Chasle, auquel il faut payer le tribut de nos regrets. M. Philarète Chasle n'était pas non plus un étranger pour nous : c'était un ancien élève de notre Lycée, où il était condisciple en troisième, en 1809, de MM. Brichet, Pitre Giraud, etc. On sait que M. Philarète Chasle est mort à Venise, d'une attaque foudroyante de choléra, après une promenade en gondole.

Pour nous consoler un peu de ces tristes disparitions, M. le Président lit à la Société un article contenu dans le numéro de l'*Union de l'Ouest* de ce jour, annonçant que la Société d'encouragement des arts, des manufactures et du commerce de Londres, vient de décerner à M. Chevreul, notre illustre compatriote, la médaille d'or fondée par le prince Albert.

M. d'Espinay a reçu également la nouvelle que M. Colomb, inspecteur d'école primaire, vient de découvrir des vestiges de substructions romaines dans la commune de Denezée, canton de Noyant. M. d'Espinay, après de plus amples informations, se propose de revenir sur l'objet de cette découverte.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une notice de M. de Marsy, ayant pour titre : Les grands officiers du royaume de Sicile. C'est une longue nomenclature dans laquelle on retrouve les personnages les plus notables de notre pays, qui s'étaient associés à l'expédition de

Charles d'Anjou à son départ pour la Sicile, et qui, en récompense de leur mérite et de leur dévouement, avaient reçu auprès du prince des fonctions, des grades et des emplois divers. Nous citerons au premier rang les *de Beaumont*, les *de Bellevue*, les *de Beauvoir*, etc. Cette notice renferme les documents les plus intéressants pour l'histoire de notre province et du royaume de Sicile.

M. d'Espinay donne lecture de la seconde partie de son travail sur la mission de saint Gatien dans les Gaules, où il analyse, avec sa sagacité et son talent ordinaires, l'ouvrage de M. l'abbé Chevalier sur le même sujet. Le livre du savant président de la Société archéologique d'Indre-et-Loire a pour but de prouver que l'apôtre de la Touraine n'est venu en Gaule qu'au IIIe siècle, et que c'est avec raison que Grégoire de Tours a fixé cette époque comme celle de l'évangélisation de notre pays.

A M. d'Espinay succède M. le docteur Grille dans l'ordre du jour. Le départ du poète Dallière pour les eaux de Bagnères-de-Luchon, a été pour M. Grille le sujet d'une nouvelle inspiration. Par suite d'un heureux rapprochement, notre spirituel collègue a trouvé le moyen de parler encore cette fois en disciple d'Horace, et il fait ses adieux au poète Dallière, comme autrefois Horace les faisait à Virgile. Il engage son ami à aller puiser à la fontaine de Jouvence, qui trouve sa source au sommet des montagnes de Luchon, le félicitant de pouvoir raffermir sa santé au milieu de ces grands spectacles de la nature ; ils raffermiront aussi sa foi déjà profonde.

Allez, dit l'aimable docteur,

Allez vous inspirer au-dessus des nuages,
Et devant ce grand livre aux immortelles pages
Qui s'ouvre à l'horizon ;
Déplorer les erreurs et la folle utopie
D'un sceptique disant dans son orgueil impie :
Dieu n'y mit pas son nom.

Et il termine ainsi :

Courage, chantre aimé, rompez votre silence,
Quand de brillants succès donnent tant d'espérance,
Lorsqu'avec tant d'amour
Il a fait de votre âme un foyer d'harmonie,
Dieu ne veut pas qu'en vous s'éteigne ce génie
Dont vous lui devez compte un jour !!

M. Belleuvre, inscrit le dernier à l'ordre du jour, est sorti cette fois de ses habitudes modestes. Il a voulu, dans un sentiment de patriotisme religieux qui l'excusera peut-être, il a voulu, disons-nous, essayer de l'ode. Aussi est-il arrivé à la séance, avec de vives appréhensions et une grande défiance de lui-même. Mais il a trouvé parmi ses collègues tant de bienveillance et tant de cordialité, qu'il lui a été impossible de sortir avec la pensée d'avoir eu complétement tort. Quant aux félicitations qu'il a pu recevoir, ce n'est pas au signataire de ce procès-verbal à en parler.

La pièce de vers de M. Belleuvre a pour titre : le *Doigt de Dieu*, source de tant de bienfaits sur la France, mais devenu dans nos derniers temps le glaive d'extermination après tant de rébellion et d'ingratitude. M. Belleuvre ne peut désespérer. Il passe en revue,

dans notre histoire, toutes ces époques d'affaissement dont nous sommes toujours sortis pour conquérir des gloires nouvelles, et il s'écrie avec foi et transport :

Pourquoi donc quand un autre orage
Lance la foudre autour de nous,
Ne rêvant que mort et naufrage
Se lamenter comme des fous ?
Ainsi, qu'en la barque de Pierre,
Laissons ce puéril émoi
Et cette tremblante prière
Aux disciples de peu de foi.

Et plus loin :

Rappelons-nous jadis que Bourges fut la France
Et déjà, qu'en ces jours de deuil, de dénuement,
Versailles constellait de son rayonnement
L'horizon de la Providence !

Il est neuf heures et demie, la séance est levée et les membres de la Société se donnent rendez-vous pour le 27 août, désireux d'entendre le complément du savant travail de M. d'Espinay sur la Mission de saint Gatien dans les Gaules.

Le Secrétaire-général, P. Belleuvre.

SÉANCE DU 27 AOUT 1873.

Sont présents au bureau : M. Adolphe Lachèse, président ; M. Belleuvre, secrétaire-général.

M. Belleuvre, donne en l'absence de M. Paul Lachèse, lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La Société polymatique du Morbihan fait hommage de ses Annales à la Société, qui reçoit en même temps l'envoi de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. M. d'Espinay, sur l'invitation de M. le Président, veut bien accepter de parcourir la première de ces brochures, sur laquelle il donnera son avis.

La Correspondance contient également une communication du docteur Lizé ayant pour titre : Un mot sur la fièvre aphteuse des vaches et sur l'innocuité de leur lait. Le docteur Lizé cherche à démontrer dans ce travail que les vaches atteintes de cette maladie vulgairement appelée *cocotte*, peuvent, malgré l'opinion commune, fournir encore dans cette situation, un lait pur et sans danger pour l'alimentation. M. Bellier, présent à la séance, pense qu'il ne faut accueillir cette assertion du docteur Lizé qu'avec beaucoup de réserve ; on a vu des veaux puiser la contagion dans le lait des vaches atteintes de cette fièvre ; on ne peut donc prendre l'opinion du docteur Lizé dans un sens trop absolu.

M. le Président fait part à la Société du legs fait par M. Millet de la Turtaudière de sa collection de minéraux, à la ville d'Angers.

M. le Président rappelle au souvenir des membres présents, que la Société possède aussi des minéraux recueillis par les soins de M. Millet et de M. Desveaux. Il y aurait peut-être lieu, pour remplir d'une manière plus sûre les intentions du testateur, et aussi pour mieux servir les intérêts de la ville, de réunir ces minéraux à ceux que M. Millet possédait dans son cabinet.

M. le Président pense qu'il serait peut-être convenable que la Société en fît la proposition à l'Administra-

tion municipale dès que les circonstances le permettront.

M. d'Espinay donne lecture de la suite et de la fin de son travail sur la Mission de saint Gatien dans les Gaules et déploie, dans cette intéressante controverse, la science et la sagacité qui ont déjà jeté tant de lumière sur cette période saisissante de nos annales chrétiennes.

L'auteur nous entretient du remaniement légendaire auquel se livrèrent, au IXe siècle, les diverses Églises à l'envie l'une de l'autre, pour s'efforcer de se donner une plus antique origine. Mais M. l'abbé Chevalier, par une étude sérieuse des documents liturgiques, rétablit les faits et les origines; et il résulte de sa puissante argumentation, que saint Gatien n'est venu en Touraine qu'au milieu du IIIe siècle.

M. d'Espinay, par un sentiment de délicatesse auquel tout le monde applaudira, ne garde rien dans l'ombre et présente, avec une impartialité qui ne laisse place à aucune objection, le résultat de ses laborieuses études. Nous n'entrerons pas dans l'analyse de ce savant travail, analyse que nous ne pourrions faire qu'imparfaitement; mais, à propos des martyrs auxquels dans cette belle étude l'auteur est appelé à rendre hommage, il nous permettra de transcrire cette citation, puisée par lui dans l'ouvrage de Mgr Freppel intitulé : les *Pères apostoliques*, XVe leçon, page 320 :

« Il n'y avait qu'un jour dans la vie des serviteurs du Christ que l'Église enregistrât avec soin et dont elle se plût à recueillir toutes les circonstances, pour en éterniser la mémoire : c'était le jour de leur mort, de leur martyre, que par une sublime antiphrase, elle appelait

le jour de leur naissance, *natalitia martyrum*, parce que c'était le jour de leur naissance à une vie plus haute et plus heureuse. »

Nous nous arrêtons ici, car en présence de ce noble et attachant travail de notre collègue, il serait facile de se livrer à un entraînement qui nous ferait sortir du cadre d'un procès-verbal.

Arrivons donc à la conclusion même de M. d'Espinay, dont nous citerons les propres paroles : « Que l'on adopte l'une ou l'autre opinion, la conversion de l'ancien monde au christianisme ne perdra rien de son caractère surnaturel, et le lien qui rattache au siége romain toutes les Églises d'Occident, n'en sera aucunement affaibli. Comme l'a dit fort heureusement M. l'abbé Chevalier, je termine par ce mot qui exprime une belle pensée sous une forme concise : la vérité est la piété de l'histoire. »

L'ordre du jour appelle la lecture du travail de M. Léon Cosnier, ayant pour titre : De la fondation d'un second hôpital, sous forme de lettre adressée par l'auteur à M. le Maire et à MM. les Conseillers municipaux de la ville d'Angers.

M. Cosnier se préoccupe d'abord de l'avenir financier des Hospices. Sans jeter un cri d'alarme sur la situation actuelle, qui se traduit par un actif assez considérable, ce n'est aux yeux de l'auteur qu'un avantage relatif qui serait insuffisant aux charges et aux obligations de l'institution, sans l'esprit d'ordre et d'économie des nobles filles à la garde et au dévouement desquelles elle est confiée. Sous peu de temps, à raison du prix des denrées et de la cherté des subsistances, la balance

des recettes et des dépenses ne pourra plus être maintenue.

La Révolution avait déclaré domaines de l'État même les biens hospitaliers. La Convention elle-même fut embarrassée de l'acte scandaleux qu'elle venait d'accomplir. La loi fut rapportée sous le Directoire et l'excellent M. Farran, maire d'Angers au commencement de l'Empire, s'appliqua, par une sage et bienfaisante administration, à fermer tant de blessures.

M. Cosnier arrive à l'année 1854, époque de l'inauguration de l'Hospice général. Sans condamner d'une manière absolue le plan de l'Hospice Sainte-Marie, on ne peut se dissimuler son insuffisance.

Des ateliers, un pavillon pour les épidémiques et surtout un bâtiment spécial pour les contagiés, sont considérés par les hommes de l'art de la première urgence. Mais les ressources font défaut.

L'extrême discrétion de l'Administration des Hospices vis-à-vis de l'Administration municipale, fait exagérer à celle-ci les ressources de la première. Cette illusion se propage et arrête les legs et les donations.

L'hôpital Saint-Jean était un déversoir naturel. Sans regretter la destination qu'il a reçu depuis, les circonstances ne permettent plus d'y songer. Los greniers Saint-Jean nous ont également été enlevés.

Cependant la résidence trop prolongée des convalescents et des sœurs hospitalières dans un établissement imprégné d'un air vicié, est fatale aux uns comme aux autres. Il leur faudrait, comme à Paris, des vacances, une station momentanée dans un air pur; cet intérêt ne doit-il pas s'étendre sur les infirmiers et les infirmières.

Enfin un puissant et invincible argument vient se joindre à ces considérations : c'est que les dimensions de l'Hôtel-Dieu ne suffisent plus aux besoins de la cité.

Sans la générosité des Sociétés de secours mutuels, l'Hôtel-Dieu ne pourrait rien pour les classes ouvrières.

Les salles de fiévreux sont trop exigües ; il en est de même du quartier de la maternité.

Une circonstance heureuse permettrait à l'administration municipale, sans trop la grever, de venir en aide aux Hospices. Le droit de péagè exercé par la municipalité sur les deux ponts de la Haute-Chaîne et de la Basse-Chaîne arrive à son terme.

Ne pourrait-on pas maintenir ou renouveler le droit de la ville? On calcule qu'en cinq ans, avec l'adjonction des intérêts, on arriverait à une somme de deux cent mille francs.

Sans doute les objections vont pleuvoir sur cette motion ; mais elles disparaissent sous le souffle de l'esprit de charité et de dévouement, dont Henri II nous a donné l'exemple au moment de la fondation de son *aulmosnerie* de Saint-Jean.

Quant à la situation du second hôpital, n'est-elle pas naturellement désignée sur l'emplacement même de l'Abattoir, dont on a tant demandé la suppression.

Cet air pur qu'il absorbe en le dénaturant, sans en profiter, n'appartiendrait-il pas plutôt à ceux qui languissent dans la souffrance et la maladie et qui viendraient y chercher la guérison?

Ne faut-il voir que les frais et les dérangements et ne pas faire la part de la bienfaisance ; tout nous y ramène

à la suite de tant de malheurs et de désastres, et nous ne pouvons pas trouver une meilleure leçon de charité que dans les actes du roi Henri II et dans le chartrier de Saint-Jean.

D'un autre côté, le corps médical a reconnu que l'accumulation des malades dans un même établissement, avait de grands inconvénients pour ne pas dire de grands dangers.

Indépendamment des avantages de l'hygiène dans la situation du nouvel hôpital, au midi de la ville, par exemple, entre les deux routes des Ponts-de-Cé et de Frémur, dans le voisinage des usines et des casernes, cette situation d'ailleurs, plus rapprochée du centre, éviterait encore au malade ou au blessé les fatigues et les douleurs d'un trajet de marche ou de transport sur un pavé inégal et un terrain accidenté.

L'auteur exprime le regret de n'avoir pu présenter plus tôt ces considérations à l'Administration municipale ; mais il n'a su que ces jours derniers la prochaine expiration du péage.

Serait-ce une fin de non-recevoir en face du bien qui résulterait du maintien de ce léger impôt? D'ailleurs, si la ville recueille le produit du péage de la Basse-Chaîne, c'est l'État auquel appartient celui du pont de la Haute-Chaîne, et l'Assemblée serait-elle sourde et insensible à la voix de la misère et de la bienfaisance?

M. Cosnier serait donc heureux de voir la ville et l'État revenir sur leur première décision ; et nous osons affirmer que la cause du malheur et de la souffrance est gagnée, s'il suffit, pour gagner une cause, des habiles

déductions de la logique et des accents d'un cœur généreux.

Il est neuf heures et demie, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, P. Belleuvre.

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1873.

Sont présents au bureau : MM. Adolphe Lachèse, président ; Paul Belleuvre, secrétaire-général.

M. Belleuvre, en l'absence de M. Paul Lachèse, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La correspondance apporte une lettre de M. le docteur Legludic, exprimant l'intention de se démettre de la Société. La démission de M. Legludic est acceptée.

Elle renferme également une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, informant M. le Président qu'il vient d'attribuer à notre Société une allocation de 300 fr. M. le Président est prié de vouloir bien répondre au Ministre et lui transmettre, au nom de la Société, l'expression de ses remerciements.

Une autre lettre du Ministre de l'Instruction publique, informe M. le Président que le grand chancelier de la Légion-d'Honneur lui donne avis, qu'en vertu de la loi du 25 juillet dernier, la chancellerie a le plus grand intérêt à connaître, autant que possible, tous les décès survenus parmi les membres de l'Ordre. En conséquence, M. le Président est prié de vouloir bien s'enquérir des décès qui auraient pu enlever dans le cours

de l'année courante, à notre Société, des membres revêtus de cette distinction, afin de transmettre leurs noms au ministre.

M. Batbédat, avocat général, fait hommage à la Société d'un exemplaire du discours qu'il a prononcé à la rentrée de la Cour d'appel. M. Batbédat a pris pour sujet le devoir de la magistrature de nos jours. Si la vie est un combat pour nous tous, le magistrat, dans les temps que nous traversons, n'est pas celui qui a le moins rude combat à soutenir. Il doit lutter avec lui-même, ne connaître aucun parti, ne subir aucune influence, ne suivre en un mot que la voix du devoir. Ce discours, dicté par les sentiments les plus élevés traduits dans des termes éloquents, fait une vive sensation sur la Société, qui prie M. le Président d'exprimer ses remerciements à M. Batbédat.

Notre collègue et compatriote M. André Joubert, adresse aussi à la Société deux brochures. La première ayant pour titre : *la Révolte du major Schill*, a été écrite par M. Joubert pendant sa captivité à Stralsund, dans la guerre de 1870-1871, à l'aide de documents inédits qui lui ont permis d'occuper d'une manière aussi profitable qu'intelligente, les longues heures de l'exil. C'est un travail très-bien présenté sur le séjour des Français dans la Poméranie suédoise de 1807 à 1810, pour arriver à la reprise de cette place le 31 mai 1809, par le major Schill, qui la surprit à l'improviste.

En lisant cet intéressant travail, on voit que le véritable mérite de Schill n'a pas été dans cette surprise d'une ville qui avait été démantelée par un commun accord, entre les Français et les Suédois, et qui n'était

occupée, quand Schill y parvint, que par une poignée d'hommes, mais dans les combats fréquents et acharnés qu'il eut à subir pour se maintenir dans la Poméranie suédoise, lutte héroïque et dévouée qui finit par lui coûter la vie.

Sa mort et la défaite de ses lieutenants ramenèrent la paix conclue à Paris, entre la France et la Suède, le 6 janvier 1810. L'étude laborieuse et fidèle de M. Joubert comble une lacune dans l'histoire militaire de cette belliqueuse époque.

M. Joubert nous offre en même temps une étude sur Bulwer, romancier anglais. Tout le monde connaît le joli roman intitulé : *les Ruines de Pompéie*, de cette antique cité que Bulwer a fait revivre pour nous. Mais il a composé une foule d'autres œuvres que l'auteur de la brochure passe en revue et qu'il apprécie avec un tact délicat, tels que : *Ismaël*, *les Jumeaux*, *les Derniers contes de Milet*, *la Légende de Sisyphe*, *Pelham*, *Rienzi*, *Warwick*, *Harold*, *Zanoni*, *Lucrèce*, *Eugène Aram*, *Ernest Maltravers*, etc., etc., en esquissant avec beaucoup de sentiment la physionomie de Bulwer, dans son parallèle avec Dickens.

La Société vote des remerciements à M. André Joubert, pour ce double et gracieux envoi.

La bibliographie contient un Bulletin des Annales de la Société académique d'agriculture, seiences et arts de l'Aube. M. le Président signale particulièrement dans ce volume une Notice nécrologique par M. Socard sur M. Charles Delaunay, membre de l'Institut. Il recommande aussi à l'intérêt de la Société, dans cette brochure, un article ayant pour titre : Souvenirs et impres-

sions, par M. le Dr Vauthier. L'auteur retrace dans ce travail la triste histoire de Troyes pendant l'invasion de 1870-1871. Ce compte-rendu offre, surtout au point de vue médical sur la question des ambulances, de précieux documents.

Vient ensuite le dernier bulletin de la Société d'horticulture. M. le Président cite parmi les articles dont ce fascicule se compose, un Mémoire de sir Harley, docteur anglais, sur le mouvement de la sève dans les plantes. L'auteur décrit la circulation du sang dans le corps humain, et il induit du flux et reflux dans notre corps, un mouvement analogue de la sève végétale; suivant le docteur, après être descendue, la sève se renouvellerait et remonterait comme le sang. Cette opinion n'est pas admise sans examen, et elle est positivement combattue par l'école naturaliste belge.

La Société académique de Nantes vient ajouter aux précédentes offrandes l'hommage de ses Annales du 1er semestre 1873. On y remarque les Essais sur l'alphabet, sur les sons et sur les caractères de la langue française, par M. Demangeat. Cet article sera envoyé pour en faire le compte-rendu à M. l'abbé Gillet, qui étudie la linguistique et qui a déjà donné lecture à la Société d'un travail sur cette matière. Ce volume de la Société académique de Nantes, renferme aussi la traduction, par M. Galles, d'un charmant morceau de poésie arabe, dont M. le Président a bien voulu faire la lecture à la Société.

M. Godard a reçu de M. le Préfet, au nom de la Commission des monuments historiques, une lettre par laquelle on demande à la Société une liste des monu-

ments dont la conservation offre un intérêt suffisant, afin qu'ils puissent être classés parmi les monuments dont la liste existe déjà. M. Godard donne lecture du Mémoire qu'il adresse à M. le Préfet, en réponse à la lettre sus-mentionnée, et des modifications dont suivant M. Godard, la liste des monuments historiques devra être l'objet.

Voici le résultat du travail de M. Godard :

MONUMENTS DE PREMIÈRE CLASSE.

Arrondissement d'Angers. — Tour et cloîtres Saint-Aubin. Hôtel-Dieu d'Angers. Église Saint-Serge d'Angers. Cathédrale de Saint-Maurice et ses tapisseries, d'Angers. Église de la Trinité. Ruines de l'église Toussaint. Château d'Angers.

Arrondissement de Saumur. — Église abbatiale de Fontevrault, ses statues et sa tour. Église Saint-Pierre de Saumur. Chapelle Saint-Jean de Saumur. Église du Puy-Notre-Dame. Chœur de l'abbaye d'Asnières.

MONUMENTS DE DEUXIÈME CLASSE.

Arrondissement d'Angers. — Bains romains des Châteliers de Frémur. Mur romain de la porte Toussaint. L'évêché d'Angers. L'église Saint-Martin d'Angers. Église de Savennières.

Arrondissement de Saumur. — Théâtre romain de Saumur. Amphithéâtre de Gennes. Ex-église Saint-Eusèbe de Gennes. Église Saint-Vétérin de Gennes. Ermitage de Saint-Macé, à Trèves-Cunault.

MONUMENTS DE TROISIÈME CLASSE.

Arrondissement d'Angers. — Dolmen de la Bajoulière, à Saint-Rémy-la-Varenne. Chapelle du Ronceray, à Angers. Abside de l'église de Beaulieu. Château du Plessis-Bourré. Château des Ponts-de-Cé. Château de Brissac. Chapelle de Béhuard. Chapelle de Lesvières. Logis Barrault. Hôtel de Pincé.

Arrondissement de Baugé. — Église de Pontigné.

Arrondissement de Cholet. — Tour de l'église de Chemillé.

Arrondissement de Saumur. — Dolmen de Bagneux. Peulvan de Nidevelle, commune de Saint-Georges-le-Thoureil. Amphithéâtre de Doué. Église de Nantilly. Église de Cunault. Chapelle de l'ex-abbaye de Saint-Florent, près Saumur. Église de Trèves-Cunault. Clocher de Saint-Georges-Châtelaison. Ex-église de Saint-Denis, à Doué. Château de Saumur. Église et château de Montreuil-Bellay. Tour de Trèves-Cunault. Château de Montsoreau. Château de Brézé. Château de Pocé, commune de Distré.

Arrondissement de Segré. — Église du Lion-d'Angers.

M. le docteur Grille, encouragé par le succès de sa traduction des *Odes* d'Horace, se livre dans ce moment à l'étude de Térence et nous lit une Notice extrêmement intéressante sur ce poète comique. Térence brilla sur la scène : nom harmonieux, figure charmante trop tôt disparue et qui n'a jeté, comme tant d'autres, que de brillants reflets.

Cette notice est suivie de la lecture, par M. le docteur Grille, du premier acte des *Adelphes*, qui donne une idée du caractère du poète latin, tendre, pur, contenu, mais aussi, peu dramatique et un peu indécis.

Sur la présentation de M. Godard, et sur la chaude recommandation de M. Joly-Leterme, M. le Président annonce la candidature de M. Cherbonneau, savant orientaliste, membre correspondant de l'Institut de France, ancien professeur du Collége arabe d'Alger, et auteur d'un grand nombre d'ouvrages. M. Cherbonneau est admis à l'unanimité.

Il est neuf heures et demie, la séance est levée.

Le Secrétaire général, P. Belleuvre.

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1873.

Sont présents au bureau : MM. Adolphe Lachèse, président ; L. Rondeau, trésorier ; Paul Belleuvre, secrétaire général.

M. Belleuvre donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre qui lui est adressée par M. l'abbé Durassié, aumônier de l'Ecole Normale primaire de la Gironde, sur un semoir économique pour les semis en lignes. Les semoirs anglais sont d'un prix trop élevé pour les bourses moyennes, le semoir Hugues d'invention française ne descend guère

au-dessous de 500 francs. A l'aide de certaines modifications, M. l'abbé Durassié pense avoir trouvé un système qui donnerait les mêmes avantages et dont il abaisserait le prix à la somme de 300 fr. Le meilleur argument en faveur de cette invention est la médaille d'or qui a été décernée à son auteur, au concours de la Société d'Agriculture de la Gironde.

L'auteur demande que l'on veuille bien propager une découverte dont, suivant lui, les intérêts agricoles peuvent tirer un véritable profit.

M. Jean Sorin, ancien inspecteur d'académie, président honoraire de la Société, nous apprend qu'à son grand regret, la fragilité de sa santé le contraint de remettre sa démission entre les mains de M. le Président. M. le Président est particulièrement affecté de la détermination de son ancien ami, et tous les membres de la Société à qui cette lettre est communiquée se montrent attristés de voir s'éloigner d'eux un membre aussi distingué, et dont les savantes et spirituelles communications ont jeté, en plus d'une circonstance solennelle, un véritable éclat sur nos séances.

La Société nomme immédiatement M. Sorin membre honoraire, et M. le Président veut bien se charger d'aller offrir, avec ce nouveau titre, à son respectable collègue et ami, l'expression des regrets unanimes de la compagnie.

Parmi les brochures envoyées à la Société se trouve le rapport de M. de Longpérier sur les ouvrages présentés au concours de 1873. Ce rapport fait mention du *Dictionnaire historique* de M. Célestin Port. M. Port n'a encore publié qu'une partie du premier volume de

cet ouvrage. Tout ouvrage inachevé ne peut recevoir la palme académique, mais celui-ci, « ne le cède en qualité à aucun des livres couronnés. Fruit de vingt années d'un travail assidu, continue l'honorable rapporteur, il se recommande par l'abondance des renseignements de tout genre qui y sont consignés, l'exactitude des noms et des dates, l'étendue et la précision des indications bibliographiques. »

A ce rapport succède dans les envois adressés à la Société, le rapport fait au Conseil municipal d'Angers sur les chemins de fer départementaux, par M. E. Mourin. Ce travail ayant un caractère purement statistique et administratif, et ayant rencontré dans l'opinion une opposition plus ou moins fondée, le procès-verbal a mission de constater purement et simplement l'envoi de M. Mourin en lui adressant les remerciements de la Société.

M. le Président mentionne encore dans les envois bibliographiques une cantate suédoise et une brochure sur la statistique du même pays, mais l'analyse de ces travaux nécessitant la connaissance de la langue suédoise est nécessairement ajournée.

Une brochure d'un accès plus facile et que M. le Président a parcourue avec un vif intérêt est celle qui a pour titre : *L'Empire du Brésil à l'exposition universelle de Vienne en* 1873. Ce travail qui a été conçu dans le but de favoriser l'immigration, contient sur la géographie du Brésil, sa topographie, sa zoologie, son climat et sa température, sa religion, son pouvoir exécutif et judiciaire, sa constitution, son armée, ses colonies, sa marine, ses finances, ses voies de communication, ses beaux-arts, les détails les plus intéressants.

M. le Président veut bien faire à la Société la lecture des pages qui l'ont frappé davantage et qui excitent à juste raison la curiosité de l'auditoire. C'est une cour hospitalière dont nos marins n'ont eu qu'à se louer et particulièrement M. l'amiral Cosnier, de chère et noble mémoire, pendant son séjour à Rio-Janeiro, en qualité de commandant de la *Sérieuse*.

M. le Président termine cette communication par un portrait du comte d'Eu, aujourd'hui gendre de l'empereur du Brésil, et que l'on considère comme un des généraux les plus distingués que le génie de la guerre ait produits de nos jours.

L'ordre du jour appelle une note de M. d'Espinay ayant pour titre : *Campos ubi Troja fuit.* Cette fin du distique d'un grand poète ne peut mieux s'appliquer qu'aux découvertes de M. Schliemann, en Troade, à Hissarlick, près de la mer, au lieu où les traditions antiques plaçaient Troie.

Plusieurs couches de décombres ont été successivement fouillées.

Première couche : objets de fer, de bronze, etc., des époques grecque et romaine ; en dessous une mince couche de métal fondu ;

Deuxième couche d'environ deux mètres d'épaisseur : débris brûlés de maisons de bois ;

Troisième couche : murs de maisons de pierre unies avec de la boue ;

Quatrième couche : débris de murs de briques crues, situés de 7 à 10 mètres au-dessous du sol actuel et formant une couche épaisse d'environ trois mètres.

Ces trois parties portent les traces d'un vaste incen-

die ; les vases, les métaux y sont calcinés ou soudés par la fusion ;

Cinquième couche : sous les précédentes couches à partir de dix mètres au-dessous du sol actuel jusqu'à quinze ou seize, c'est-à-dire sur cinq à six mètres d'épaisseur, se montrent les restes d'une ville plus ancienne encore, entourée de murs composés d'énormes pierres ; c'est la couche la plus profonde, la plus ancienne ; elle repose sur le roc calcaire. — Les soubassements d'un palais bâti en grosses pierres ont été découverts au milieu de ces ruines ; mais on ne rencontre pas d'habitations hors de l'enceinte. Les objets trouvés dans ces couches profondes consistent en : vases en terre représentant une femme nue avec la chouette de Minerve, instruments, outils et armes de cuivre pur, moules et creusets, mortiers, moulins, poids, armes et outils de pierre, ornements de femmes.

Les objets les plus précieux trouvés ensemble forment une magnifique collection déposée à Athènes, sous le nom de *Trésor de Priam* ; elle se compose de pendants et boucles d'oreilles, bagues, bracelets, perles de collier, coiffures à pendeloques, le tout en or, argent, *electron*, vases et bouteilles d'or, boucliers, d'un travail artistique et soigné.

Dans toute la partie brûlée, pas un seul objet de fer ni de bronze n'a été découvert, mais les lances et les haches de cuivre y abondent. (Lettres de M. E. Burnouf et de M. Ranghabé, *Revue archéologique* d'octobre et de novembre 1873.)

Le trésor de Priam a été trouvé près des ruines du palais, à huit mètres et demi de profondeur, sous des

cendres rougeâtres, au pied d'un mur qui doit dater des premiers temps après la prise de Troie ; il avait dû être renfermé dans une caisse de bois ; on a retrouvé avec ces objets une clef en cuivre. Sous ce mur se trouvent les soubassements de la muraille primitive, et les restes du palais du roi. (Fragment d'une lettre de M. Schliemann, *Revue archéologique* de septembre 1873.)

L'absence du fer et du bronze dans des débris qui remontent seulement au XIII^e^ ou au XIV^e^ siècle avant l'ère chrétienne est à remarquer ; si elle n'est pas eontredite par des recherches postérieures elle rajeunirait singulièrement l'âge de bronze de nos archéologues préhistoriques.

La diversité des témoignages anciens sur Troie ne permet pas d'arriver à la certitude historique, en ce qui concerne cette célèbre ville. D'après la tradition, Dardanus fut le premier roi de Troie, il régna sur une partie de l'Asie mineure et de la Thrace ; Ilus son troisième successeur fonda la citadelle d'Ilium ; sous Laomédon, Troie fut prise par Hercule (1334 av. J.-C.) ; la prise et la destruction de Troie au temps de Priam, auraient eu lieu en 1270 avant l'ère chrétienne. Elle aurait été rebâtie sous un prince asiatique du nom d'Assarac ; cette seconde Troie existait au temps de l'historien Hellanicus, antérieur à Hérodote. Mais les Troyens, d'après Strabon, prétendaient que leur ville n'avait point été détruite par les Grecs.

Sous Alexandre, il s'y établit une colonie grecque, qui subsista jusqu'au IV^e^ siècle.

Les recherches faites permettront peut-être de déterminer les diverses époques des substructions trouvées

et de résoudre les questions ethnographiques qui se rattachent à la classique ville de Troie.

Aux considérations qui dans la note transmise par M. d'Espinay rajeuniraient de beaucoup l'âge de cuivre, M. Godard oppose les ouvrages en fer dont Tubalcain fut l'inventeur, 3000 ans avant Jésus-Christ. Le fer s'altère et disparaît. Les fouilles de Frémur le démontrent suffisamment, mais on ne peut en conclure qu'il n'a pas existé. La science n'a pu surmonter encore ces contradictions.

La Société devait pourvoir à la réélection d'un Président et d'un Vice-Président, mais les membres présents tenant à les maintenir dans leurs fonctions respectives, MM. Adolphe Lachèse et Victor Pavie sont réélus par acclamation.

M. L. Rondeau, trésorier, donne la situation financière de la Société. Elle se traduit par une balance active au 31 décembre, de 1,588 fr. 38 c.

Il est neuf heures et un quart, la séance est levée.

Le Secrétaire général, Paul Belleuvre.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Le 29e régiment de Mobiles (Maine-et-Loire), pendant les campagnes de la Loire et de l'Est, 1870-1871. — M. le Dr Pissot..... 5

Chroniques Craonnaises, par M. de Bodard de la Jacopière. — M. d'Espinay..... 95

Hippolyte Flandrin. Les Frises de Saint-Vincent-de-Paul. — M. Henry Jouin..... 105

Le Dépôt de mendicité d'Angers en 1873. — M. Léon Cosnier..... 131

Nécrologie. M. de Caumont. — M. d'Espinay..... 156

Quelques mots sur la musique actuelle. — M. El. Lachèse. 161

Le Tumulus de Pocé..... 172

La Théorie géogénique et la science des anciens, par M. l'abbé Choyer. — M. d'Espinay..... 177

M. Choyer à ses critiques d'Angers..... 197

Le pèlerinage de Chartres du 26 mai 1873. — M. Paul Belleuvre..... 234

Nécrologie. M. Legeard de la Dyriais..... 253

La légende de saint Nicolas. Anecdote. — M. le Dr Grille. 265

Procès-verbaux des séances :

Séance du 29 janvier 1873..... 271

— 5 mars..... 275

— 26 mars..... 287

— 30 avril..... 290

— 30 mai..... 297

— 27 juin..... 304

De la fondation d'un second hôpital à Angers. — M. Léon Cosnier 313

Le doigt de Dieu. — M. Paul Belleuvre 353

La controverse sur l'époque de la mission de saint Gatien dans les Gaules. — M. G. D'Espinay 377

Les Châtelliers de Frémur. Fouilles (novembre 1871-février 1873). — M. Godard-Faultrier 445

Des grands officiers du royaume de Sicile, sous le règne de Charles d'Anjou. — M. A. de Marsy 464

Lettre-rapport sur la conservation des monuments historiques. — M. Godard-Faultrier 472

Stances au poète Daillière partant pour les eaux de Luchon. — M. le Dr Grille 486

Procès-verbaux des séances :

Séance du 28 juillet 1873 490

— 27 août 494

— 1er décembre 501

— 30 décembre 507

ANGERS. IMP. P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME SEIZIÈME (1873). — Complément des nos 3 et 4

(Gravures du Mémoire de M. Godard-Faultrier, sur les fouilles faites aux Châtelliers de Frémur).

ANGERS

IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1873

Pl. I.

l

e de 1/2500.

rs.

Châtelliers de Frémur,

Commune de [illegible] sur Loire. — Canton des Ponts de Cé —

Plan des ruines romaines, avant les fouilles de l'an [illegible]

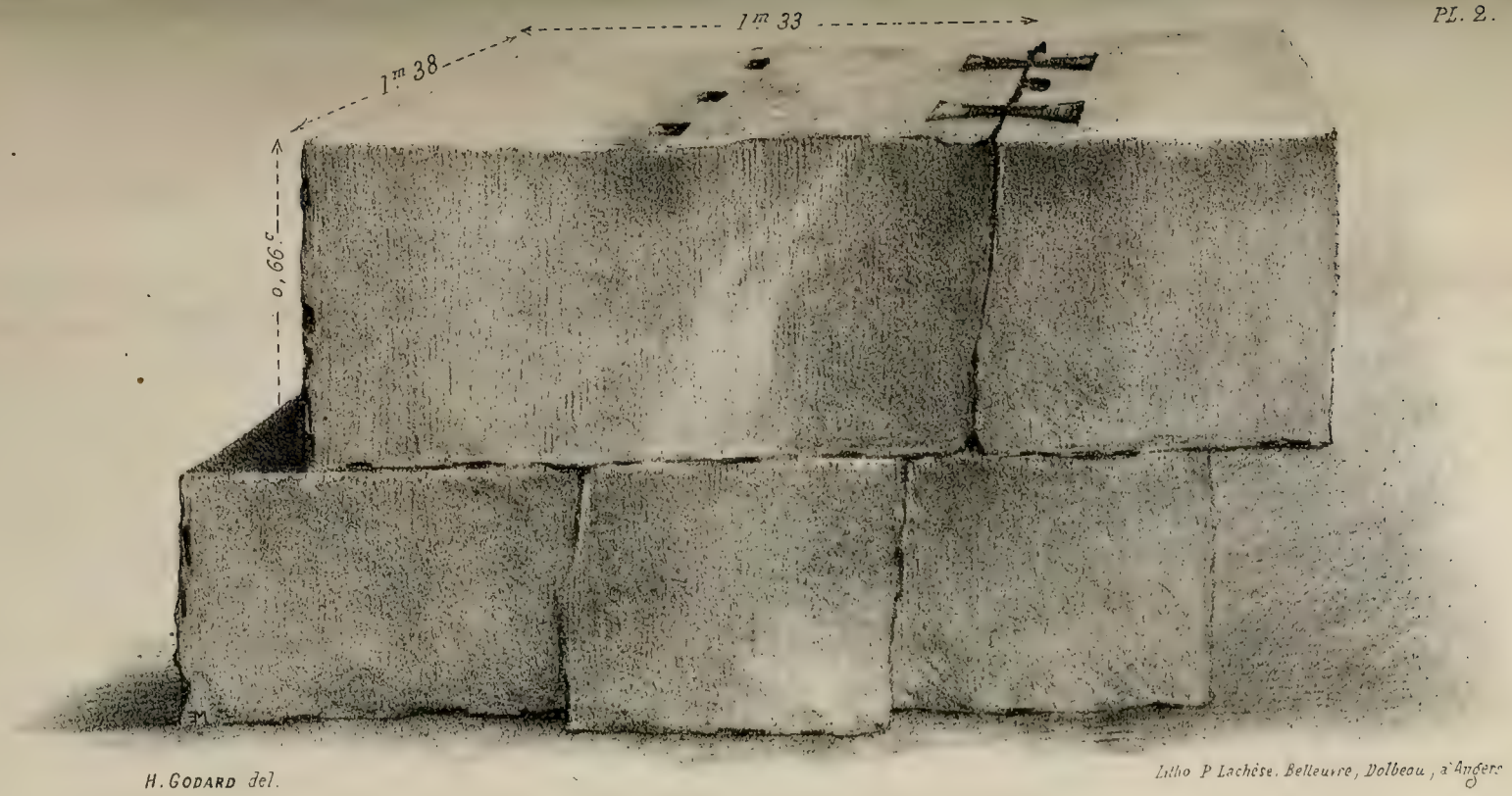

H. GODARD del.

Litho P Lachèse, Belleuvre, Dolbeau, à Angers

EP. ROM. GRAND APPAREIL EN OOLITHE,

trouvé vers 1847, près des Châtelliers de Frémur, dans une pièce de terre dite champ des Noyers, N.° 134 du cadastre, ce massif a disparu vers 1856.

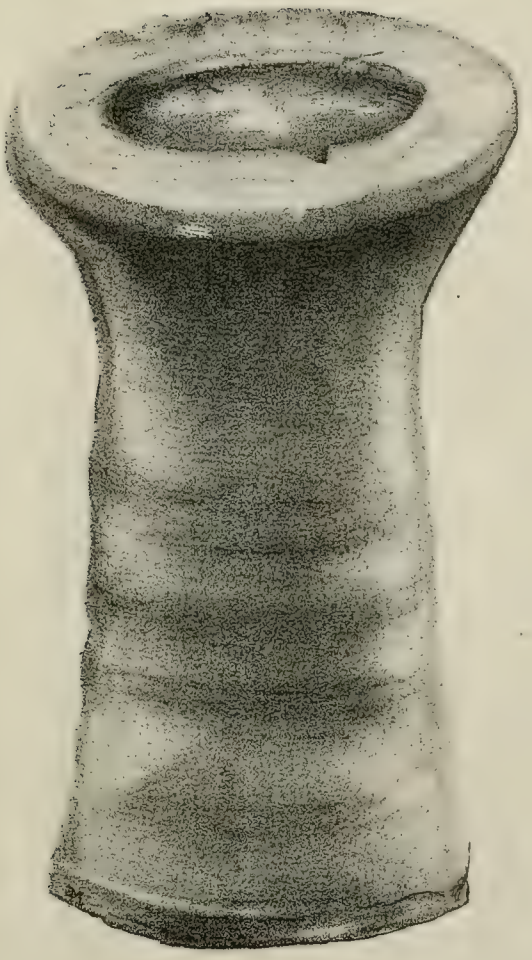

H. GODARD del.

Lith. P. Lachèse, Belleuvre, Dolbeau, à Angers

EP. ROM. GOULOT EN TERRE CUITE,

trouvé près des Châtelliers de Frémur,

dans le champ du Verger, en 1852.

(Musée des Ant. d'Angers.)

H. Godard del.

Litho. P. Lachèse, Belleuvre, Dolbeau, à Angers

Ep. Rom. — Châtelliers de Frémur.

CLEF EN FER,

trouvée dans le champ du Verger, n.° 127 du Cad. sect. A. donnée au Musée des Antiquités d'Angers, en 1852, par le S.r René Planchenault, cultivateur.

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

H. GODARD del.

Lith. P. Lachèse, Belleuvre, Dolbeau, à Angers

EP. ROM. STATUETTE EN BRONZE,

trouvée en Avril 1861, près des Châtelliers de Frémur,

dans le champ du Verger.

(Musée des Ant. d'Angers.)

NATURAL HISTORY

H. GODARD del.

Litho. P Lachèse, Belleuvre, Dolbeau à Angers.

EP. ROM. GLADIATEUR EN BRONZE

trouvé à Bernier aliàs Bernier, près des Châtelliers de Frémur en 1847.

(Musée des Ant. d'Angers.)

Pl.

H. DARL

[illegible] GLADIATEUR EN BRONZE

Trouvé [illegible] Beiuier près [illegible] Fremur en 184[illegible]

[illegible]

de l'enceinte
ELLEUVRE, DOLBEAU, d' Angers.

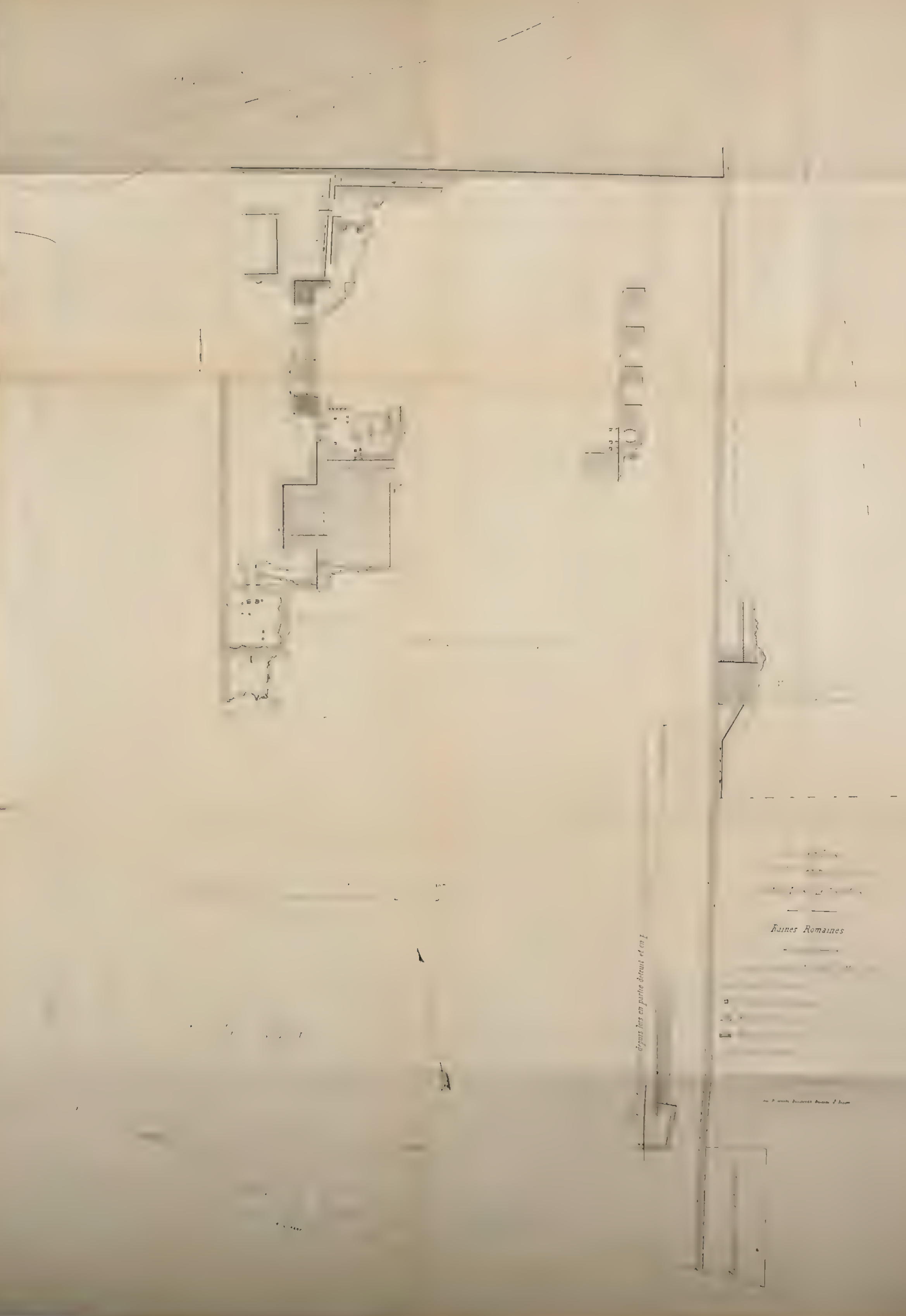
Ruines Romaines
depuis lors en partie détruit et en

D

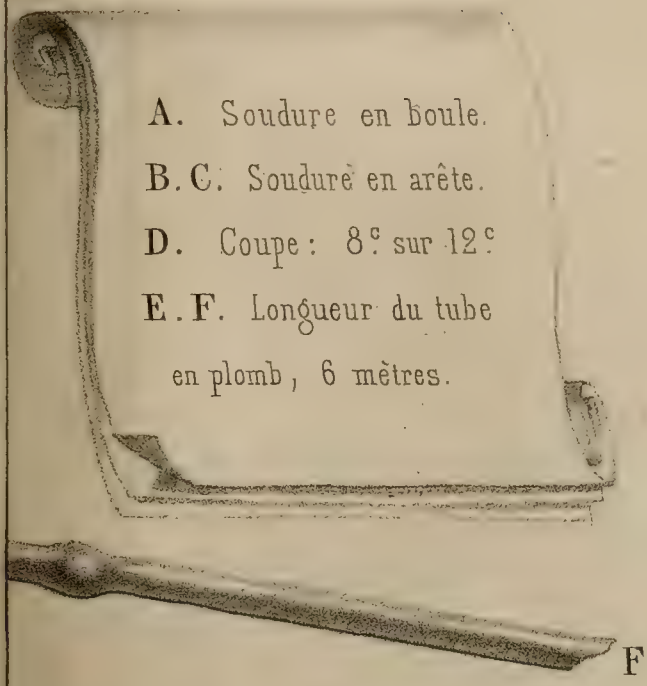

Litho. P. Lachèse, Belleuvre, Dolbeau, à Angers.

pfondeur, le long

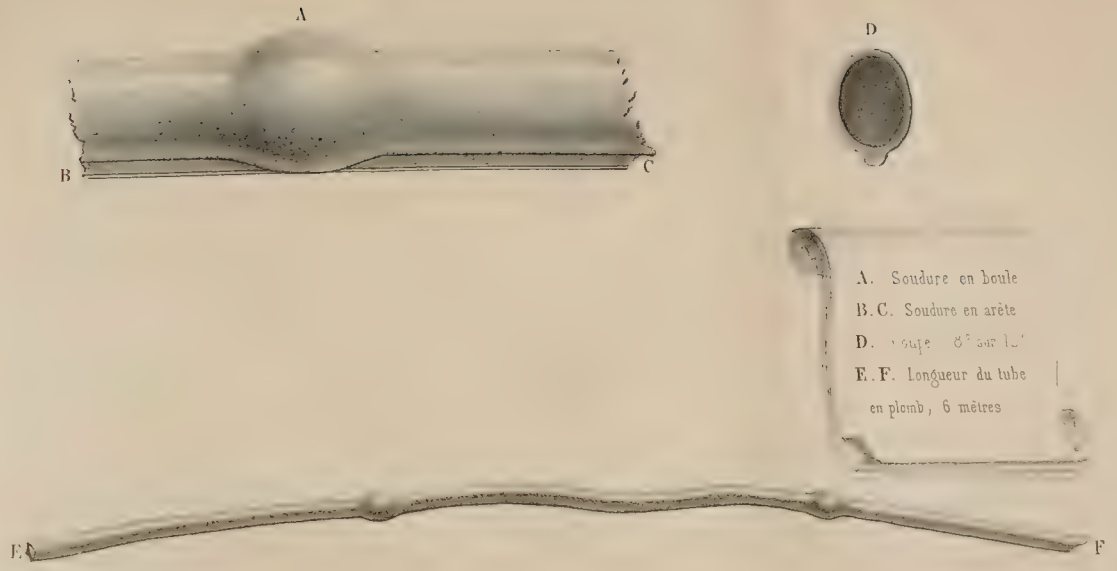

H Gopard del.

Lith. P. Lachaise, Bellevue, Belleuse, à Angers

EP ROM TUBE EN PLOMB,

trouvé le 24 Février 1872, à l'angle N O. du champ des dix quartiers, à 1m 30 de profondeur, le long et à l'ouest des deux piles en aval, près des Châtelliers de Frémur

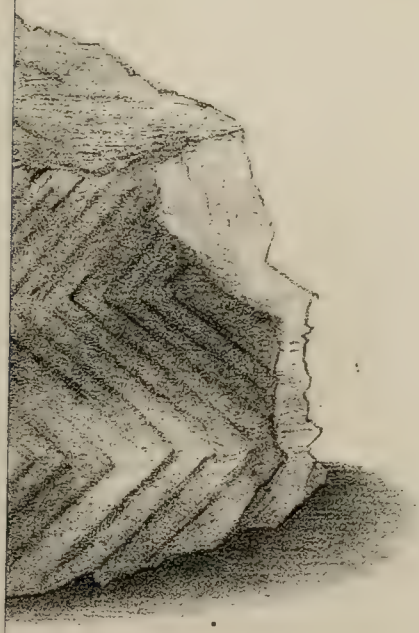

hèse, Belleuvre, Dolbeau, & Angers.

372,

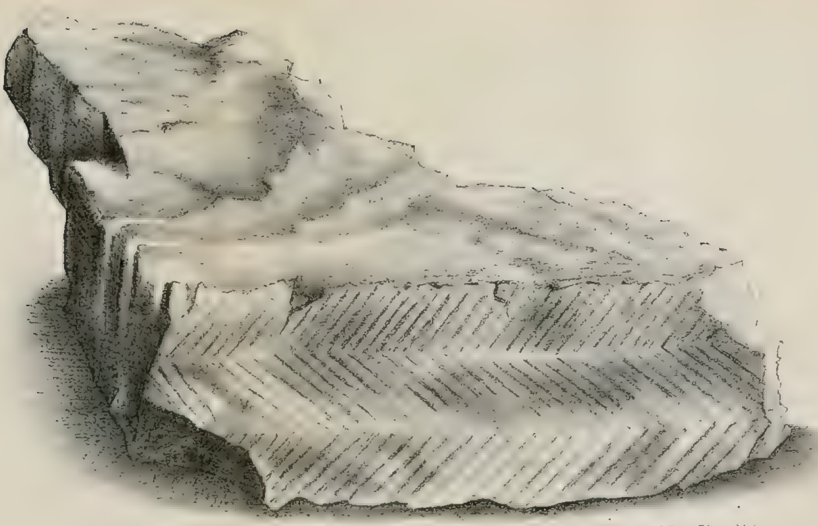

H GODARD del.

Lith P Lachese, Belleuvre, Dolbeau, d'Angers

Fl hom _ Châteliers à Frémur

TUF STRIÉ,

trouvé près du fourneau de l'Est, pièce des dix quartiers P en Juillet 1872,

Musée des Ant d'Angers

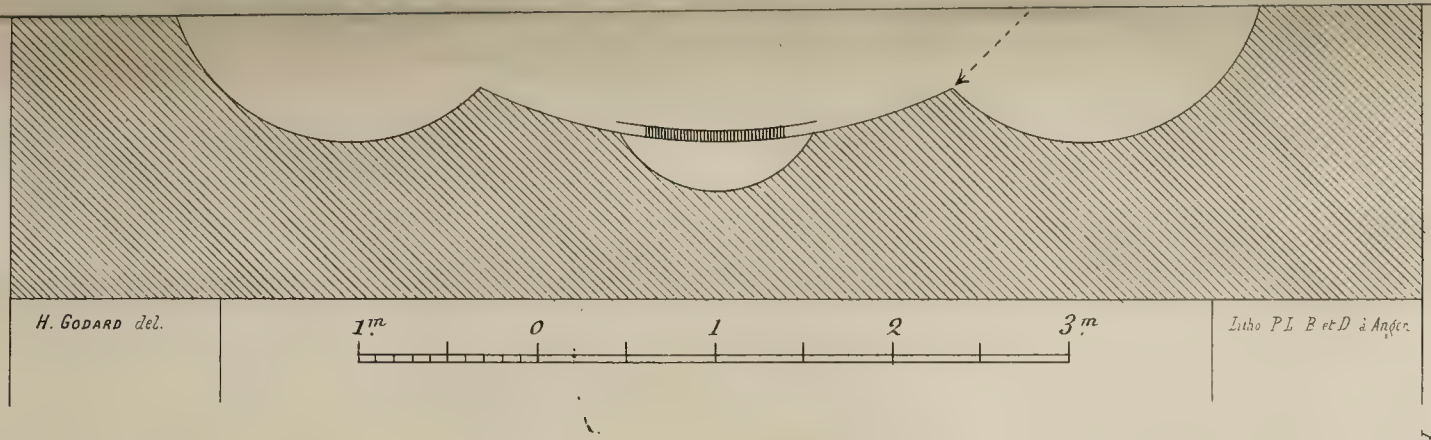

EP. ROM. SALLE POLYLOBÉE, AVEC PETITS PILIERS EN BRIQUES,
découverte en Octobre et Novembre 1872, près des Châtelliers de Frémur.

PL. 10

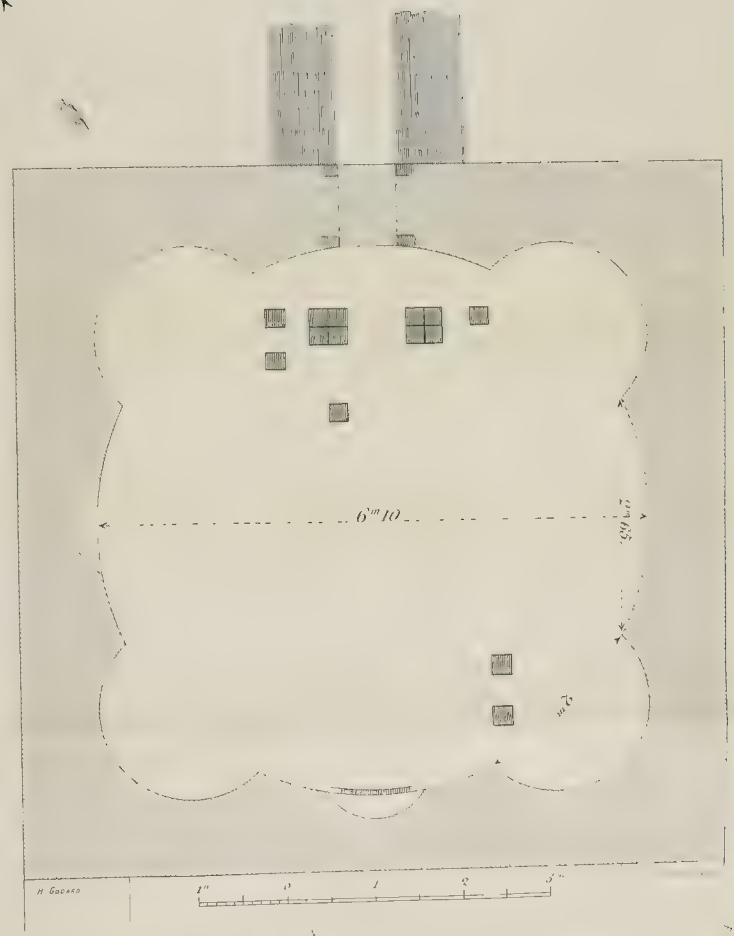
6m10
2m65.
2m
H Godard
1" 0 1 2 3"

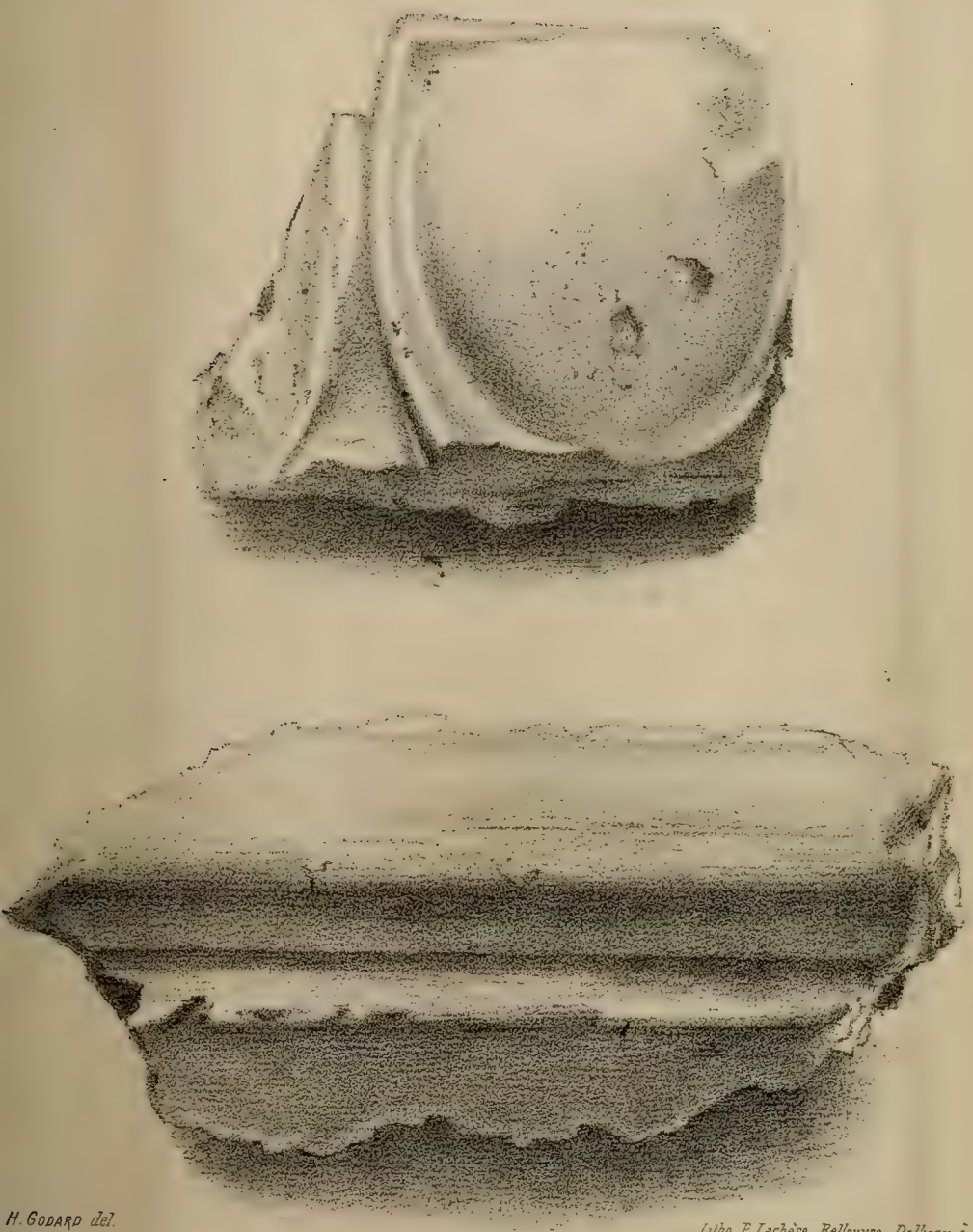

H. Godard del.

Litho. F. Lachèse, Belleuvre, Dolbeau, à Angers.

Ep. Rom. — Châtelliers de Frémur.

STUCS MOULURÉS,

trouvés au Sud de la salle polylobée, le 7 Novembre 1872,

Musée des Ant. d'Angers.

NATURAL HIS

H. Godard del.

Litho. P. Lachèse, Belleuvre, Dolbeau, à Angers.

EP. ROM. LAMELLES EN PLOMB

trouvées en 1872, aux Châtelliers de Frémur.

(Musée des Ant. d'Angers)

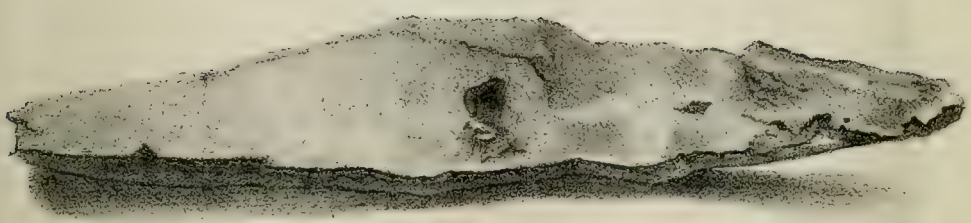

H. GODARD del. Lith. P. Lachèse, Belleuvre, Dolbeau, à Angers.

EP. ROM. LAMELLE EN PLOMB

trouvée en 1872, aux Châtelliers de Frémur.

(Musée des Ant. d'Angers)

MUSEUM
HISTORY

ers.

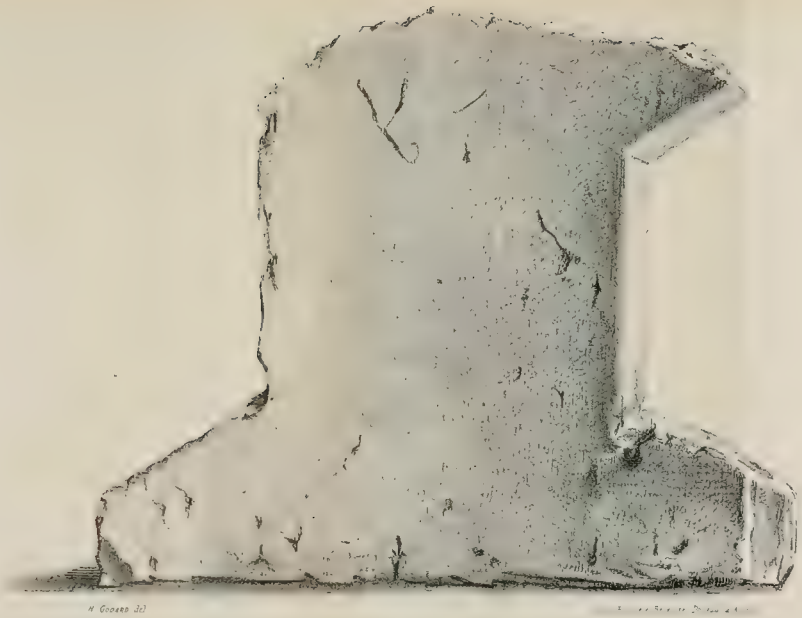

Ep Rom — Châtelliers de Frémur

FRAGMENT DE BRIQUE,

trouvé en 1872, dans la région Orientale du champ des dix quartiers P.

½ Grandeur (Musée des Ant d'Angers).

H. GODARD del.

Lith. P. Lachèse, Belleuvre, Dolbeau, à Angers.

Ep. Rom. — Châtelliers de Frémur.

CHAPITEAU COMPOSITE EN TUF,

trouvé le 22 Janvier 1872, à la profondeur de 1m. 30, en amont du canal voûté,

découvert au Sud-Est du champ des dix quartiers P.

Pl 15.

H. GODARD del

Lith. P. Lacha [illegible]

[illegible] de Lemu.

CHAPITEAU COMPOSITE EN TUF,

[illegible] le 25 Janvier 18[illegible] à la profondeur de 1^m30 en amont [illegible]

découvert au Sud-Est du champ des dix quartiers P

Pl. 15

Pelleuvre, Dolbeau, à Angers.

de Fremur.

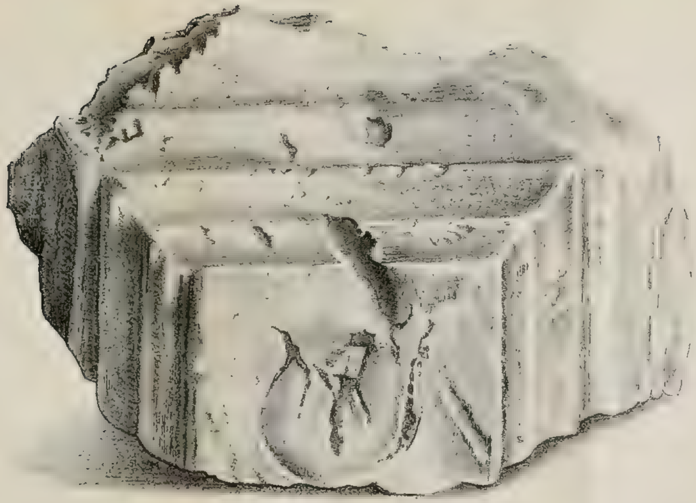

H GODARD del.

Lith P. Lachèse, Belleuvre, Dolbeau à Angers

EP. ROM. MOULURE EN PIERRE CALCAIRE,

trouvée à l'angle S.E. de la pièce des dix quartiers P en 1872, près des Châtelliers de Fremur.

(1/2 grandeur) Musée des Ant. d'Angers.

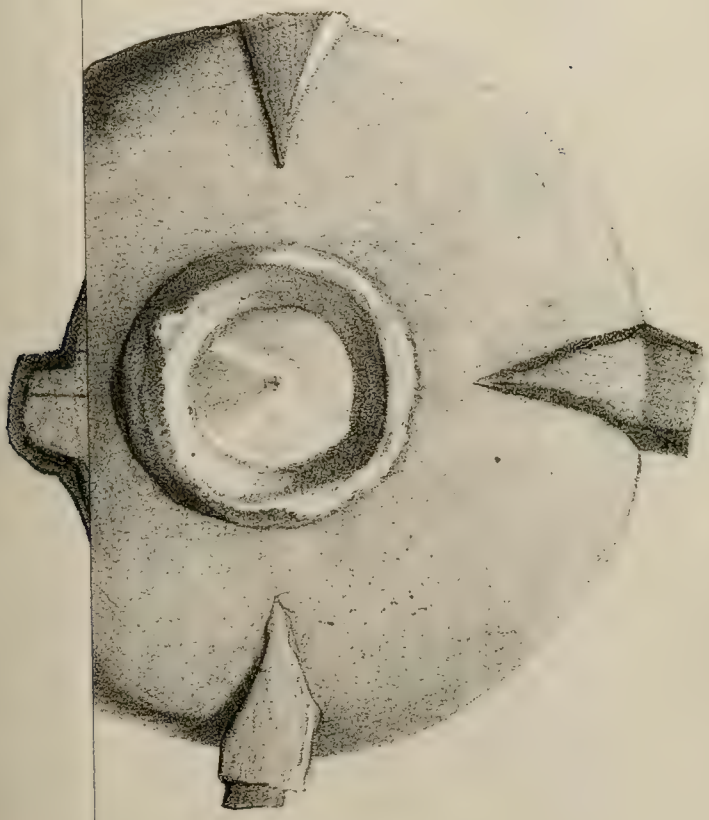

Lith. P. Lachèse, Belleuvre, Dolbeau, à Angers.

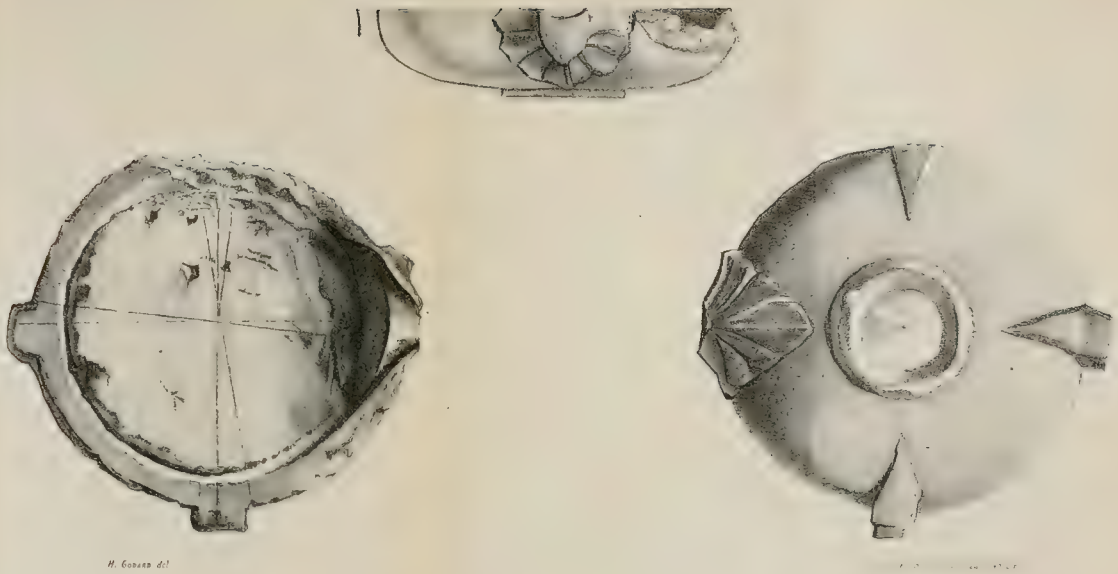

H. Gobard del

Ep. Rom. — Châtelliers de Frémur

PATÈRE INACHEVÉE EN MARBRE BLANC,

trouvée à l'angle S-E. de la pièce des dix quartiers P. en 1872

(½ grandeur) Musée des Ant d'Angers

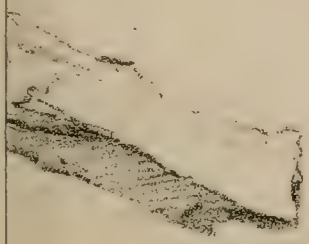

eau, à Angers.

Ep Rom. — Châtelliers de Frémur

CLEF EN FER,

trouvée en Juin 1c.''', à l'angle Sud-Est, du champ des dix quartiers P

(Musée des Ant d'Angers)

ese, Belleuvre, Dolbeau, à Angers.

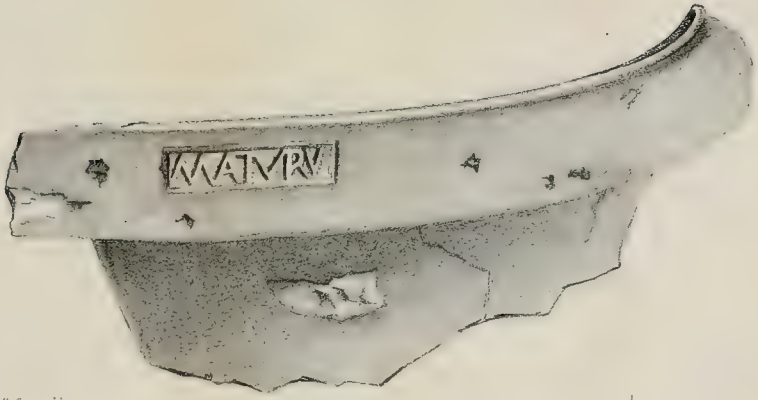

H Gobard del

Litho P Lachèse, Belleuvre, Dolbeau, à Angers

Ep Rom — Châtelliers de Frémur.

FRAGMENT DE VASE, AVEC NOM DE POTIER,

trouvé à l'angle Sud-Est de la pièce des dix quartiers P en Juin 1872

Musée des Ant. d'Angers

DE TUYAU A LUNETTE,

liers de Frémur en 1872.

usée des Ant. d'Angers.

H Godard del

EP ROM FRAGMENT DE TUYAU A LUNETTE,
trouvé près des Châtelliers de Frémur en 1872.
(Terre cuite) Musée des Ant d'Angers

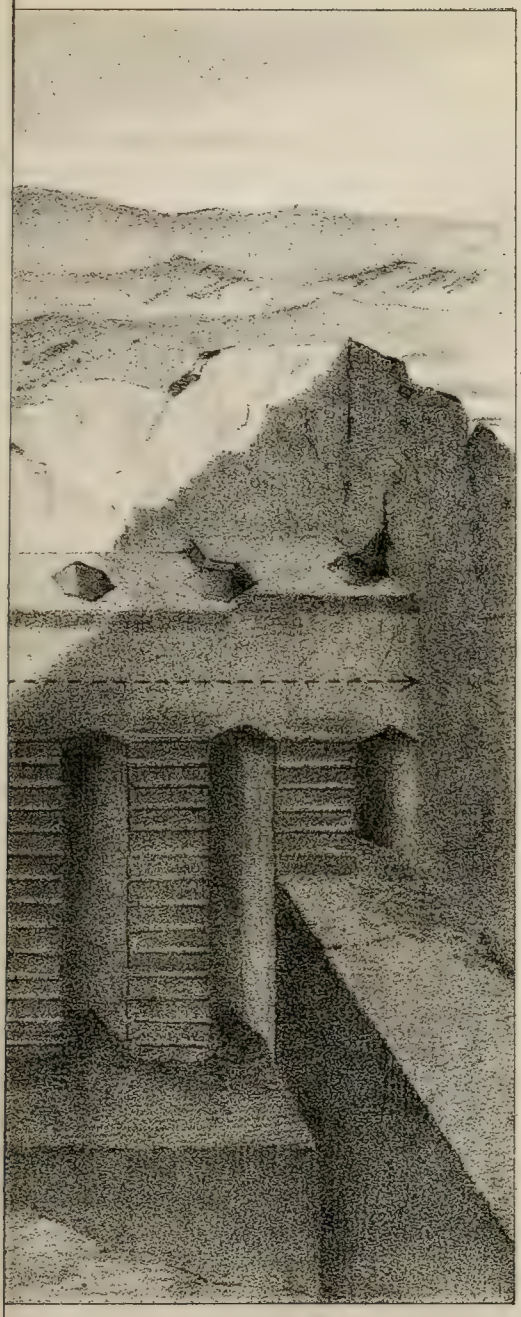

Lith. P. Lachèse, Belleuvre, Dolbeau, à Angers.

de Frémur,

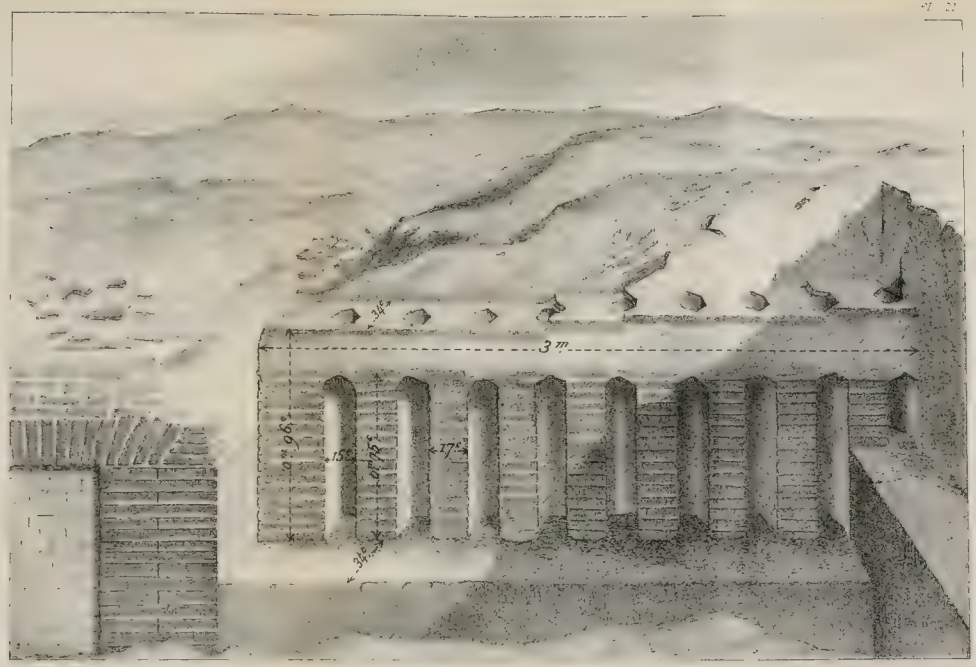

EP. ROM. · TUBES CALORIFERS HEXAGONAUX,

trouvés en mars 1873, dans le mur nord de l'un des hypocaustes des Châtelhers de Frémur,

(Côté occidental des bains).

TÊTE ANTIQUE EN OOLITHE,

trouvée vers 1854, près des Châtelliers de Frémur,

tête réduite au 3/4 (Musée des Ant. d'Angers).

LITH. P. LACHÈSE, BELLEUVRE, DOLBEAU & ANGERS.
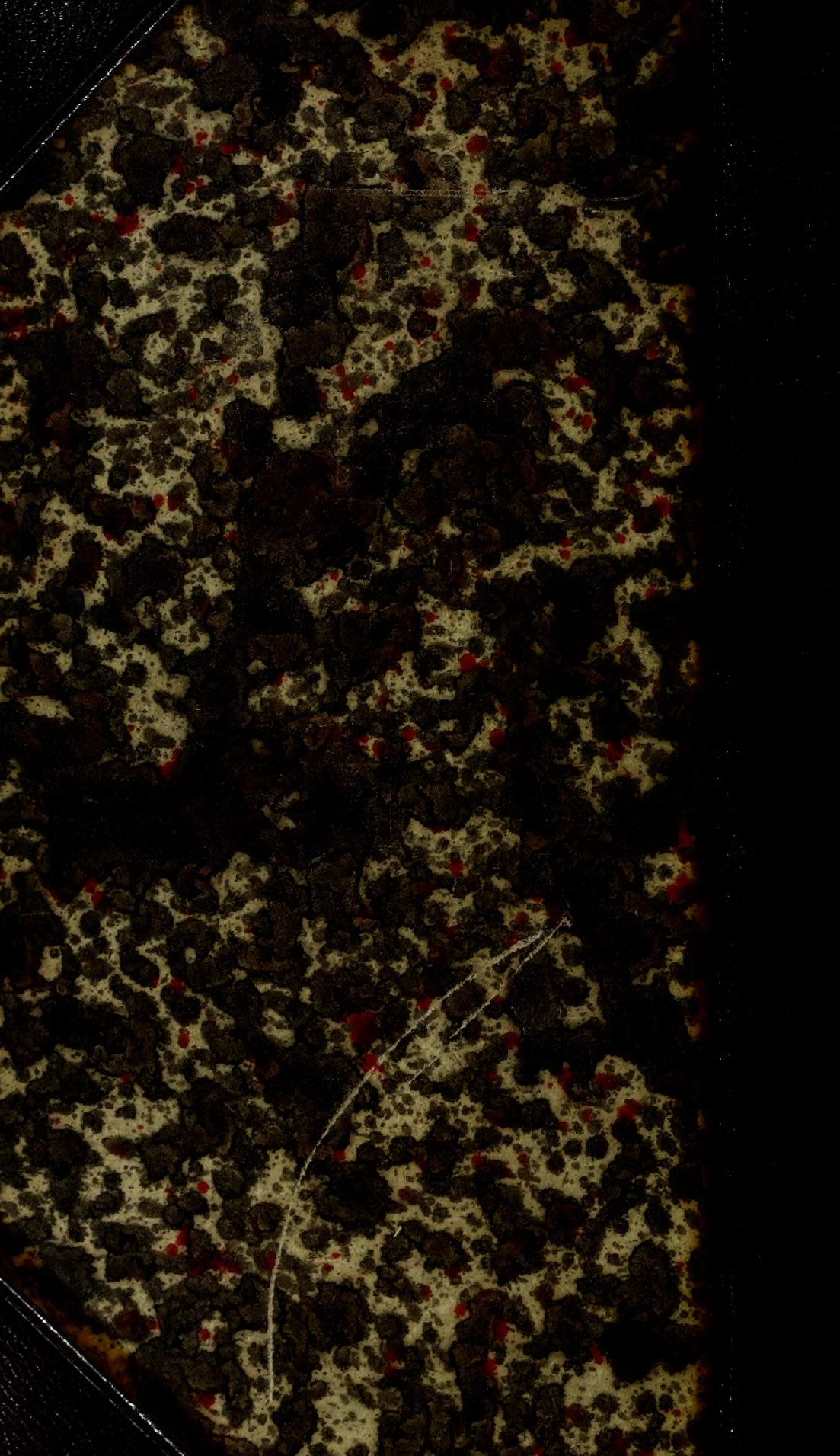
Dulau & Co.
1-3 — 1885. 16-4-86.